NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS
DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME ONZIÈME

DEUXIÈME PARTIE





PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE BACHELIN-DEFLORENNE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1,500,000 FRANCS
SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI.

2°. Anne d'Aloigny, religieuse à Lencloistre;
3°. Marie d'Aloigny, religieuse à Fontevrault;
4°. Marguerite d'Aloigny, mariée à Louis l'Argentier, baron de Chappelaines, bailli de Troyes;
5°. Lucrèce d'Aloigny, épousa, par contrat du 11 mai 1611, René de Bressolles, écuyer, seigneur de la Rochebelusson et de la Godetière, fils aîné de Louis de Bressolles, chevalier, seigneur des Bastides, du Verger, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, l'un de ses capitaines de chevau-légers entretenus, et de dame Louise de Salignac, dame de la Rochebelusson.

XI. Louis d'Aloigny, chevalier, seigneur, marquis de Rochefort-sur-Creuse, baron de Rochefort-sur-Loire, de Cors, du Blanc en Berri, et de Craon, et *en cette dernière qualité*, premier baron d'Anjou, seigneur de Roches, d'Alleron, de Rollenier, de Preignier, de la Forest, etc., chevalier des ordres du Roi, grand chambellan du prince de Condé, capitaine-lieutenant de sa compagnie de chevau-légers, grand-bailli et lieutenant de Roi de la province de Berri, lieutenant-général pour S. M. en celle de Poitou, conseiller d'état d'épée, et surintendant des bâtiments, baptisé le 18 novembre 1583, se rendit digne de la confiance dont le Roi Louis XIII l'honorait, et fut aussi en grande considération à la cour du prince de Condé, qui le nomma son chambellan, le 4 mars 1609, et le fit capitaine-lieutenant de sa compagnie de cent chevau-légers, le 8 janvier 1611. Il fut reçu chevalier de l'ordre du S. Esprit, le 31 décembre 1619, en conséquence des preuves de sa noblesse; et fut fait surintendant des bâtiments, arts et manufactures de France, par lettres du 30 mars 1621, sur la démission du duc de Sully, et du comte d'Orval, son frère. Il mourut à Paris, le 2 septembre 1657, d'une fièvre continue, dans la soixante-quinzième année de son âge, et fut enterré aux Minimes de la place royale. Il avait épousé, par contrat du 24 novembre 1626, demoiselle Marie Habert, fille de Jean Habert, seigneur de Montmort, du Ménil et de la Brosse, conseiller d'état, et trésorier de l'extraordinaire des guerres, et d'Anne Hue, dame de la Brosse, dont il eut les enfants ci-après nommés:

1°. Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, *dit* le marquis de Craon, mourut âgé de 20 ans, en 1650;

2°. Henri-Louis d'Aloigny, maréchal de Rochefort, qui suit;

3°. Pierre d'Aloigny de Rochefort, } morts jeunes;
4°. François-Annibal d'Aloigny, }

5°. Antoine d'Aloigny, abbé de Fontcombault, né en 1644, mort en 1687;

6°. Marie d'Aloigny, fut mariée deux fois: 1°. le 18 juillet 1651, à Jean de Pontevès, comte de Carces, baron de Cotignac, grand sénéchal et lieutenant de Roi au gouvernement de Provence; 2°. le 15 mai 1569, à Jacques le Coigneux, marquis de Morfortaine, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Paris; elle mourut le 13 mai 1675.

7°. Anne-Angélique d'Aloigny, épousa, par contrat du 21 juin 1656, Claude-Alphonse de Brichanteau, chevalier, marquis de Nangis, seigneur de Mareuil, de Méliant, de Charenton, de Florois, etc., maréchal des camps et armées du Roi, mestre-de-camp du régiment de Picardie, et gouverneur des ville et château de Ham, mort en 1658;

8°. Marguerite d'Aloigny, } religieuses ursulines.
9°. Charlotte d'Aloigny, }

XII. Henri-Louis d'Aloigny, chevalier, marquis de Rochefort-sur-Creuse, et du Blanc, en Berri, baron de Cors et de Craon, et *en cette qualité*, premier baron d'Anjou, seigneur de Roches, d'Alleron, de Rollenier, de Preignier, de la Forest, etc., maréchal de France, général des armées du Roi, capitaine des gardes-du-corps de S. M., gouverneur et lieutenant-général des provinces de Lorraine et du Barrois, de Metz, Toul et Verdun, et du pays Messin, et de la ville d'Ath en Flandres, servit, dès sa première jeunesse, sous les ordres de M. le prince de Condé, qui le fit guidon, et ensuite capitaine de sa compagnie de gendarmes. Après la paix des Pyrénées, il passa en Allemagne et en Hongrie, où il servit sous MM. de Colligny et de la Feuillade, et donna des marques signalées de sa valeur dans plusieurs occasions, en l'une desquelles il reçut au visage une blessure considé-

rable, dont il porta toujours depuis la marque. A son retour, le Roi le nomma capitaine-lieutenant des gendarmes de monseigneur le dauphin, par lettres du 13 avril 1665 ; le fit successivement brigadier de la gendarmerie, gouverneur d'Ath, le 14 avril 1667, et maréchal-de-camp, par brevet du premier janvier 1668. Il reçut ordre d'aller servir sous le comte de Duras, et depuis encore dans l'armée de Flandres, sous le vicomte de Turenne; et se trouva aux siéges de Courtray, d'Oudenarde, de Dixmude, de Furnes, d'Armentières, de Bergues, de Douay, de Tournay et d'Ath. Les services qu'il rendit en ces différentes occasions, lui méritèrent, le 29 mai 1668, une pension de 2,000 écus. En 1669, le Roi l'envoya servir sous les ordres du maréchal de Créquy, sur les frontières de Lorraine, et ayant été fait lieutenant-général en 1672, il accompagna S. M. en la guerre de Hollande, se trouva au passage du Rhin et à la prise d'Utrecht ; prit Naerden, le 12 juillet de la même année 1672, et se signala pareillement au siége de Trèves ; il avait été pourvu de la charge de capitaine des gardes-du-corps, et fut nommé en 1673, pour commander les troupes qui étaient soit en Lorraine, soit dans le Barrois, et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Il se trouva en 1674, à la bataille de Seneff, obtint, le 27 février 1675, le gouvernement de Lorraine et du Barrois, et des villes et citadelles de Metz, Toul et Verdun; fut élevé, la même année, à la dignité de maréchal de France, et fut choisi, le 10 mars 1676, pour commander en chef un corps d'armée sur les rivières de Meuse et de Moselle. Il mourut à Nancy le 22 mai de la même année 1676, et son corps, criblé de blessures, fut apporté à Paris, et enterré aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques.

Il avait épousé, par contrat du 29 avril 1662, demoiselle Madelaine de Laval-de-Bois-Dauphin, fille de Gilles de Laval-de-Bois-Dauphin, chevalier, marquis de Laval et de Sablé, maréchal des camps et armées du Roi, et de Madelaine Séguier, fille du chancelier Séguier : ce mariage fut célébré le lendemain dans l'hôtel de Séguier. La maréchale de Rochefort fut nommée le 1er. janvier 1674, dame du palais de la reine ; le 8 janvier 1680, dame d'atours de madame la dauphine ; et enfin dame d'honneur de S. A. R. Madame la duchesse

d'Orléans; elle mourut à Paris, le 1er. avril 1729, âgée de 83 ans, laissant deux enfants qui suivent :

1°. Louis-Pierre-Armand d'Aloigny, chevalier, marquis de Rochefort, baron de Craon, premier baron d'Anjou, brigadier des armées du Roi, mourut le 21 juillet 1701, âgé de 31 ans et 3 mois ;

2°. Marie-Henriette d'Aloigny-de-Rochefort, comtesse de Gien, vicomtesse de Meaux, baronne de Villemor et de Saint-Liébault, fut mariée: 1°. à l'âge de 12 ans, avec dispense, le 14 septembre 1676, en présence et du consentement du Roi, de la Reine, et de plusieurs princes et princesses du sang, à Louis-Fauste de Brichanteau, chevalier, marquis de Nangis et de Brichanteau, baron de Mareuil, de Méliant, etc.; mestre de camp du régiment royal de la Marine, et brigadier des armées du Roi, son cousin-germain, qui fut tué en Allemagne en 1690. Elle se remaria, par contrat du 3 mai 1691, à Charles de la Rochefoucault-de-Roye, comte de Blanzac, depuis lieutenant-général des armées du Roi, et gouverneur de Bapaume, fils de Frédéric-Charles de la Rochefoucault, comte de Roye et de Roucy, et d'Elisabeth de Durfort de Duras.

Branche des seigneurs de Boismorand, Cherzay, etc.

X. Guy d'Aloigny, chevalier, seigneur de Boismorand, de Vaux, d'Oinze, de la Briouze aux Moineaux, etc., chevalier de l'ordre du Roi Louis XIII, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine des gardes du prince de Condé, et lieutenant de sa compagnie d'ordonnance, IIe. fils de Pierre III d'Aloigny, seigneur de Rochefort, et de Marguerite de Salignac, naquit vers l'an 1570; il transigea le 5 juin 1589, avec Antoine, seigneur de Rochefort, son frère aîné, au sujet de la succession de leurs père et mère, et par cet acte il eut pour son partage, la maison noble d'Oinze, au comté de Buzançois en Touraine, et le fief de la Briouze-aux-Moineaux; obtint un brevet du Roi, le 12 octobre 1616, par lequel Sa Majesté lui continua le jouissance des 3,600 livres

d'appointements qu'il avait eus jusqu'alors en qualité de capitaine des gardes du prince de Condé ; et mourut avant le 23 juin 1625 ; il avait épousé, par contrat du 8 février 1603, demoiselle Renée de la Pouge, veuve de noble Philippe de Vallentiennes, secrétaire du Roi, et fille de Claude de la Pouge, écuyer, seigneur de la Pouge et du Bois, en Poitou, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant pour Sa Majesté dans la Basse-Marche, et de dame Marguerite Le Beau : de ce mariage sont issus les enfants suivants :

1° René d'Aloigny, chevalier, seigneur de Boismorand et d'Oinze, baptisé le 30 juin 1605, eut pour son lot, dans le partage de la succession de ses père et mère, le fief des Groges ; il vivait encore le 29 octobre 1670, et laissa de son mariage avec demoiselle N. Poirier, les deux enfants qui suivent :

A. Guy d'Aloigny, chevalier, seigneur de Boismorand et d'Oinze, fit son testament le 6 novembre 1695. Il avait épousé demoiselle Catherine de Brettes, fille de Gédéon de Brettes, chevalier, seigneur, marquis du Cros, de Masrocher, de Cieux, de la Villate et du Brouillat en Bourgogne, et de Madelaine de Douet ; dont il eut une fille unique qui suit :

Marie d'Aloigny, mariée à François Scourions, écuyer, seigneur de Bégaudelle, mourut le 25 novembre 1752.

B. Eustache d'Aloigny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et enseigne des vaisseaux du Roi, mourut à Rochefort.

2°. Charles d'Aloigny, continua la descendance.

3°. Guy d'Aloigny, chevalier, seigneur de Boismorand et de Louveine, né vers l'an 1609, partagea avec Charles et René, ses frères, la succession de leurs père et mère, le 23 mai 1640 ; il lui échut par ce partage, la moitié de la seigneurie du petit Boismorand, qu'il possédait par indivis avec Isaac Gauldru, écuyer. Il avait été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéru-

salem, au grand prieuré d'Aquitaine, en conséquence des preuves de sa noblesse paternelle et maternelle, faites le 23 juin 1625 ; se qualifiait commandeur d'Ozon et de Praillé-le-Mont, le 2 avril 1666 ; et était, le 12 août 1686, grand bailly de la Morée et de Cury, commandeur de Saint-Jean de Latran et de la Feuillée, etc. ; il mourut le 29 mai 1691, et fut enterré à Saint-Jean de Latran.

XI. Charles D'ALOIGNY, chevalier, seigneur des Bordes, de Lespine, de Boismorand, baptisé le 22 novembre 1607, eut pour son lot dans le partage de la successsion de ses père et mère, fait en 1640, la moitié de la seigneurie de Lespine; il était capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Touraine, en 1638 ; servait encore en la même qualité dans celui d'Amboise, le 23 mai 1640, et mourut avant le 27 juillet 1666; il avait épousé par contrat du 26 avril 1638, demoiselle Marie Ajasson, veuve de Fleurant Petitpied, écuyer, seigneur d'Onzilly, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; dont il eut les enfants suivants :

1°. Charles d'Aloigny, qui suit ;
2°. Marguerite d'Aloigny ;
3°. Renée d'Aloigny, était mariée à Jean Autor, écuyer, seigneur de Saint-Fran, capitaine d'infanterie au régiment de l'Isle de France, le 29 octobre 1670, et ne vivait plus le 28 novembre 1676; elle eut de ce mariage un fils qui devint lieutenant-colonel de ce régiment ;
4°. Anne-Marie d'Aloigny, morte sans alliance, après avoir fait son testament à Poitiers, le 6 mars 1719.

XII. Charles d'Aloigny, IIe. du nom, chevalier, seigneur des Bordes, servit dans les mousquetaires du Roi, et fut tué au siége de Valenciennes, le 17 mars 1677 ; il avait épousé, par contrat du 27 juillet 1666, demoiselle Gabrielle Clabat-de-la-Routte, fille unique de Nicolas Clabat, chevalier, seigneur de la Routte, et de Louise de Hollande ; dont il eut :

1°. Henry-Guy d'Aloigny, mort jeune ;
2°. Charles d'Aloigny, qui suit :

3°. Marie d'Aloigny, fit un accord, le 7 juillet 1695, avec Charles, son frère, qui lui céda pour sa part, dans la succession de ses père et mère, le lieu noble et métairie de la Pillandrie, etc.; elle était alors mariée à Pierre Coytard, écuyer, seigneur de Vignolles.

XIII. Charles D'ALOIGNY, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Boué, de Cherzay, de la Gosselinière et de Ligniers, né à Poitiers, le 22 juin 1668, servait en qualité de lieutenant, dans le régiment du marquis d'Aloigny-de-Rochefort, son parent, colonel du régiment de Bourbonnais, suivant un congé qu'il en obtint au mois de septembre 1694; et se trouva à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy; il acquit, par acte du 30 juin 1706, les terres de Cherzay et de la Gosselinière, et fit hommage de cette dernière, le 21 janvier 1715; il fut maintenu dans son ancienne noblesse, par ordonnance de M. des Gallois-de-la-Tour, intendant de Poitiers, du 30 mai 1716; donna, le 16 octobre 1727, son aveu et dénombrement des hôtel, noble maison et seigneurie du grand Soussai, autrement appelé Cherzay, etc., mouvant de la seigneurie de Chavanne, en Poitou, à dame Marie-Elisabeth le Bascle, dame dudit lieu, veuve de René-Luc Gibot, seigneur de Moulinvieux; et mourut à Poitiers, le 29 mai 1750. Il avait épousé, par contrat du 7 mai 1718, demoiselle Jeanne-Baptiste Jouslard d'Airon (morte le 28 octobre 1720), fille de Jean-Baptiste-Jacques Jouslard, chevalier, seigneur d'Airon, et de Françoise Rogier, dont il eut un fils unique, nommé :

XIV. Charles-Guy D'ALOIGNY, chevalier, seigneur de Cherzay, de Ligniers, de la Gosselinière et des Maisons-Neuves, né à Poitiers, le 15 février 1721, reçu page de la Reine, en 1735, fut nommé ensuite lieutenant réformé dans le régiment de dragons de Vibraye, le 8 février 1738, et le 16 mai suivant, cornette dans le même régiment; il fit hommage au duc de la Trémoille, le 4 juin 1742, du fief et haute-justice de Ligniers, mouvant de son duché de Thouars; et épousa, par contrat du 10 juin 1746, demoiselle Renée-Julie de Beauregard, fille de Charles de Beauregard, chevalier,

seigneur de la Rivière, de Puitaille, de la Maison-Neuve et du Viliers, et de dame Renée Aquet-de-Richemont, dont il eut cinq enfants, qui sont :

1°. Charles-François d'Aloigny, né le 5 avril 1757;

2°. Guy d'Aloigny, né le 28 juillet 1759;

3°. Renée-Françoise d'Aloigny, née le 6 mars 1750;

4°. Marie-Marguerite d'Aloigny, née le premier octobre 1751;

5°. Jeanne-Baptiste d'Aloigny, née le 8 novembre 1753.

Branche de la Chèze.

VII. Jean d'Aloigny, écuyer, seigneur de Rochefroide, etc., IIIe. fils de Guillaume d'Aloigny, IVe. du nom, seigneur de Rochefort, et de Marguerite de la Touche, eut, pour son lot, la seigneurie de Rochefroide, dans le partage fait avec ses frères et sœurs, en 1492, et était encore vivant le 8 avril 1522. On ignore le nom de sa femme, mais on présume qu'elle était de la famille de Jedouyn, et que ce fut elle qui lui apporta la seigneurie de la Chèze, qu'il transmit à ses descendants. On le regarde comme l'auteur d'une branche connue sous le nom de la Chèze, que le père Anselme a confondue mal-à-propos avec celle de Rochefort. On trouve, après lui, Léon d'Aloigny, qui suit, et qui était probablement son fils :

VIII. Léon d'Aloigny, écuyer, seigneur de la Chèze, fut témoin d'un acte du 27 mai 1525, que Duchesne a publié dans les preuves de l'histoire de la maison de Chasteigner, *page* 154 ; on le croit père de Louis, qui suit :

IX. Louis d'Aloigny, écuyer, seigneur de la Chèze et de Cingé, est nommé dans le contrat de mariage d'Antoine, son fils, du 19 août 1565 ; il avait donné auparavant sa procuration à Pierre d'Aloigny, écuyer, seigneur de Rochefort, pour assister en son nom à cet acte ; il laissa :

X. Antoine d'Aloigny (1), écuyer, seigneur de la

---

(1) C'est par erreur que le P. Anselme a confondu Antoine

Chèze, Cingé, l'Isleretε, capitaine de la baronnie de Mézières, enseigne de la compagnie de cinquante lances des ordonnances du Roi sous la charge de M. le marquis de Mézières (ou Maizières); il donna, en cette qualité, trois quittances à Benoît Milon, trésorier des guerres, la première, le 23 octobre 1568, de la somme de 50 livres en testons, *à lui ordonnée pour son estat d'enseigne, depuis le* 15 *novembre qu'il a esté enrollé audit estat, jusqu'au dernier décembre* 1567; la seconde, le 3 août 1569, et la troisième, le 21 février 1571 (1). Il avait épousé, par contrat du 19 août 1565, demoiselle Louise de Vouvant (2), fille de feu Jean de Vouvant, écuyer, et de dame Marguerite Tizon; assistée d'André de Vouvant, écuyer, son oncle, et de Méry de Vouvant, écuyer, son frère aîné, demeurant au lieu de ce nom, en Poitou. Après la mort de son mari, elle se remaria à François de Chasteigner, Ier. du nom, seigneur de la Gabillère, dont elle n'eut point d'enfants. Elle laissa de son premier mariage, une fille unique, qui suit (3) :

Renée d'Aloigny, épousa François de Chasteignier, IIe. du nom, et lui apporta la terre de la Chèze.

Branche de la Groye

II. Jean d'Aloigny, Ier. du nom, nommé aussi *Galehaut*, chevalier, seigneur de Chagon, en Châtelleraudois, etc., était descendu, par degrés, des prédécesseurs de Guillaume d'Aloigny, religieux chambrier de l'abbaye de Déols, en Berri, qui mourut en 1227, dans laquelle nul religieux n'était reçu qu'il n'eut fait preuve

---

d'Aloigny, seigneur de la Chèze, avec Antoine, seigneur de Rochefort; ce dernier se maria en 1582, et eut un fils, nommé Louis, qui fut son successeur ; au lieu qu'Antoine, seigneur de la Chèze, ne laissa qu'une fille de son mariage, qu'il avait contracté en 1565.

(1) Ces quittances existent en original à la Bibliothèque du Roi.

(2) Duchesne écrit *Vounan ;* mais il se trompe, car on lit distinctement *Vouvant*, dans l'original de cet acte, qui est conservé à la Bibliothèque du Roi.

(3) *Hist. de la maison de Chasteignier, par Duchesne, p.* 499.

de noblesse, de la même manière que les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ont accoutumé de les faire. Il est probable qu'il était frère de Pierre I d'Aloigny, que la Thaumassière regarde comme l'auteur de la branche de la Millandière et de Rochefort, et qu'ils avaient tous deux pour père, Guillaume I d'Aloigny, chevalier, vivant en 1281. Il est auteur de la branche de la Groye, qui a donné naissance, au commencement du dix-septième siècle, à une autre branche, connue sous le nom de *Beaulieu et du Puy-Saint-Astier*, qui subsiste encore aujourd'hui.

Il servait dans la guerre de Flandres, sous le règne de Louis-Hutin, suivant une quittance, datée de Saint-Omer, le 25 août 1315, (dans laquelle il est nommé *Jehan d'Alouaigné, chevalier*), qu'il donna à Renier Coquatrix, trésorier des guerres, de la somme de 13 livres 15 sols tournois, *sus le service*, dit-il, *que nous faisons au Roi, nostre seigneur, en ce présent host de Flandres* (1). Il donna à bail perpétuel, par acte passé sous le scel aux contrats, établi à Poitiers, le 22 juillet 1319, à Perrot-Lot, deux pièces de terre, l'une tenant au chemin qui mène de Chagon à Chitré ; sous la redevance de 5 sols et une geline. Il paraît qu'il est le même que *Jean de Lugnye, chevalier*, qui donna quittance, le 15 août 1340, aux trésoriers des guerres, de la somme de 24 livres, sur ses gages, et de quatre écuyers, sous le gouvernement de MM. les maréchaux de France; cette quittance est scellée de son sceau, en cire rouge, *au* 1er. *et* 4 *freté; au* 2 *et* 3, *trois fleurs de lys* (2). Par une autre, datée de Douay, le 3 juillet 1340, sous le même scel, où il s'appelle *de Lignie*, il reçut 24 livres de *Jean de Sausi*, lieutenant des trésoriers des guerres, en prêt. On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants; mais on juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il fut père de :

1°. Pierre d'Aloigny, Ier. du nom, qui suit;

---

(1) Cette quittance est scellée d'un sceau en cire rouge, en partie détruit; on n'y aperçoit plus que deux figures qui ressemblent à des quintefeuilles, qui ne sont peut-être que des fleurs de lys mal conformées (*Cabin. de M. de Clairambault*).

(2) *Manuscr. de Gaign. à la Bibl. du Roi, vol.* 773, *coté extr. de la ch. des compt. de Paris, quittances scellées, fol.* 29.

2°. Jean d'Aloigny, écuyer, fut un des exécuteurs du testament de Pierre d'Aloigny, son frère, le 23 décembre 1350; et fut témoin de son codicille, daté du 16 novembre 1360. Il est regardé comme l'auteur des branches qui ont fait souche en Berri et en Bourgogne;

3°. N... d'Aloigny, religieuse de Rive, est nommée dans le testament de son frère, en 1350.

III. Pierre d'Aloigny, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chagon, etc., fit son testament, sous le scel, établi à Poitiers, le 23 décembre 1350, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Prinsay, auprès de ses parents; fit divers legs pieux à cette église, ainsi qu'à celles d'Availle, de Bonneuil-sur-Vienne et de Lezigné, pour l'anniversaire de ses père et mère (qu'il ne nomme pas); légua 60 sols à sa sœur, *nonain* de Rive; institua ses héritiers universels, tous les enfants qu'il avait eus de Marguerite Beisne, sa seconde femme, leur substitua Jean, seigneur d'Aloigny, son frère, et le nomma un de ses exécuteurs testamentaires. Il fit un codicille, sous le même scel, le lundi après la Saint-Martin d'hiver (16 novembre) 1360, en présence du même Jean, son frère, par lequel il ratifia le testament qu'il avait fait, et ajouta au nombre de ses exécuteurs, Hugues le Bœuf, frère de sa femme.

Il avait été marié trois fois: 1°. à Jeanne des Loges, morte avant l'an 1350, sans laisser d'enfants; 2°. à Marguerite Beisne ou Besne, sœur de Jean Besne, chancelier du comte de Poitou, qu'il nomma exécutrice de son testament, avec Jean, son frère puîné, en 1350; 3°. à N.... le Bœuf, sœur de Hugues le Bœuf, qu'il nomma un des exécuteurs de ses dernières volontés, par son codicille de l'an 1360. De plusieurs enfants qu'il avait eus de la seconde de ses femmes, on ne connaît que:

1°. Agravain d'Aloigny, qui suit;

2°. Jean d'Aloigny, écuyer, seigneur de Vilaré, est auteur de la branche des seigneurs de la Roche-Mabille, suivant le Nobiliaire de Touraine, p. 7.

Nota. On peut encore mettre au nombre des enfants de Pierre d'Aloigny:

3°. Jeanne d'Aloigny qui, suivant quelques généa-

logistes, fut mariée à Jean Gouffier, IIe. du nom, dit *le Jeune*, chevalier, seigneur de Bonnivet, dont elle fut la première femme ; il se remaria, en 1384, à Jeanne Frétard, et vivait encore en 1411. (*Voy. le p. Anselme, tom.* 5, *p.* 606).

4°. Jeanne d'Aloigny, mariée à Jean le Vicomte, dont elle eut Jeanne le Vicomte, dame du Tremblay, femme de Jean d'Angennes, écuyer de Louis de France, dauphin, duc de Guienne, dont elle n'eut pas d'enfants.

IV. Agravain d'Aloigny, écuyer, seigneur de Chagon, etc., est compris dans la montre de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, dont la revue fut faite au mois de juillet 1385 (1) ; il acquit, le 19 mars 1404, une dîme de Guillaume Mitault, habitant de la paroisse d'Aval ; reçut, avec Jocelin, son fils, le vendredi, dernier jour d'août 1408, une procuration de Jeanne de Lézignac, sa femme, pour gérer ses affaires ; et ce fut en vertu de cette procuration et au nom de sa femme, qu'il vendit, le 11 septembre 1408, aux chantres et chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre de Chauvigny, moyennant la somme de 50 livres, une rente de 100 sols, à prendre sur la terre de *Chagon* et ses dépendances, en la paroisse de Prinsay, et sur les biens de sa femme; savoir : sur sa terre de Létarde, en la paroisse de Châteauponsac, dans la châtellenie de Rouen. Il est nommé *Gravaign* et qualifié seigneur *de Chayaud* (ou *Chagaud*), dans un titre du 4 juin 1409, conservé dans un livre, appelé le *Grand Gaultier*, qui était déposé autrefois au bureau des finances de Poitiers ; enfin, il est nommé et énoncé *père de Pierre d'Aloigny, et habitant de la paroisse de Prinsay,* dans une donation faite à ce dernier en 1421. Il avait épousé demoiselle Jeanne de Lézignac, dame de Létarde, en Limosin, dont il eut :

1°. Pierre d'Aloigny, IIe. du nom, qui suit ;

2°. Jocelin d'Aloigny, vivant en 1408, dont on ignore le sort ;

3°. Gilette d'Aloigny, épousa, par contrat du 8 septembre 1432, Guillaume de la Lande, seigneur

---

(1) *Vol. 58 du Saint-Esprit, fol. 6866.*

de la moitié de la terre et seigneurie de Chesne, en Châtelleraudois, issu de l'ancienne maison de la Lande, en Limosin.

Nota. Agravain d'Aloigny avait pour contemporain et peut-être pour frère ou proche parent, Louis *de Loigny* ou *de Loingny*, chevalier et chambellan de Louis, duc d'Orléans, suivant un mandement que ce prince donna, le 16 septembre 1403, à son trésorier général, de lui payer la somme de 100 francs d'or, pour lui fournir les moyens de l'accompagner en son voyage de Lombardie; de laquelle somme, Louis d'Aloigny donna quittance, le pénultième septembre de la même année (1).

V. Pierre d'Aloigny, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Chagon, Létarde, etc., servait déjà du vivant de son père; il donna quittance, le 12 septembre 1420, à Macé Héron, trésorier des guerres, de la somme de 345 livres, sur ses gages et ceux d'un chevalier bachelier, et vingt écuyers de sa chambre et compagnie : sur son sceau, sont *cinq fleurs de lys, avec un lambel de trois pendans* (2) ; reçut, le mardi avant Noël 1421, la donation que noble dame Isabeau de Dercé, dame de Dercé, du Pin et de la Groye, lui fit, *pour lui et pour les hoirs procréés de lui et de Marguerite, sa femme, fille de ladite dame Isabeau ; de l'hôtel et hébergement de la Groix et du Pin, assis ez paroisses d'Ingrande et d'Oyré, avec toutes leurs dépendances, hommages, justice, jurisdiction, etc.* Pierre d'Aloigny ne prenait alors que la qualité d'écuyer, mais il était déjà parvenu au grade *de chevalier*, en 1433, suivant l'acte de partage provisionnel qu'il fit, le 4 décembre de cette année, au nom de Marguerite de Mondion, sa femme, avec Tristan l'Hermite, écuyer, agissant au nom de Guillemette de Mondion, sa femme, nièce de Marguerite, dame d'Aloigny; des biens, domaines et héritages échus à ces deux dames, par le décès de Regnault de Mondion, chevalier, et à échoir par celui

---

(1) *Titres originaux conservés à la Bibliothèque du Roi.*

(2) *Cab. de M. de Clairamb. Hist. des Gr. Offic. de la Cour., t. VII, p. 615.*

de dame Isabeau de Dercé. Par ce partage, Tristan et sa femme eurent tous les biens immeubles et héritages de la succession de Regnault, à l'exception du fief de Chaignes et la Rencune, situé dans la paroisse de Balerne; et Pierre d'Aloigny et sa femme eurent pour leur lot, la succession future d'Isabeau de Dercé, excepté l'hôtel de la Bruyère, qui fut adjugé à Tristan : ce partage fut fait en présence de messire Hugues de Lezay et autres. On ignore la date de la mort de Pierre d'Aloigny, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 9 décembre 1442. Il avait épousé, par contrat, en forme de donation, daté du mardi avant Noël 1421, demoiselle Marguerite de Mondion, fille de Regnault ou Renaud de Mondion, chevalier, et de dame Isabeau de Dercé (1); elle était sœur de Jean de Mondion, et tante de Guillemette de Mondion, femme de Tristan l'Hermite. C'est par ce mariage, et en vertu de la donation qui fut faite par Isabeau de Dercé, que les terres de la Groye, de Chesne, de Dercé et autres, sont entrées dans la maison d'Aloigny. De cette alliance est issu :

1°. Galehaut d'Aloigny, qui suit;

Nota. Il paraît que Pierre II d'Aloigny fut père aussi des deux enfants, qui suivent :

2°. Antoine d'Aloigny, seigneur de Perey ou Perry, conseiller et chambellan du Roi, était en 1460, homme d'armes dans la compagnie de cent lances de Joachim Rouhaut, sénéchal de Beaucaire; il donna trois quittances à Michel Thainturier, trésorier et receveur des finances de Languedoc, Lyonnais, Forez et Beaujolais : la première, le 12 mars 1479, de la somme de 800 livres tournois, pour sa pension de conseiller-chambellan du Roi, à commencer du premier octobre pré-

---

(1) Isabeau de Dercé, seconde femme de Renaud de Mondion, était fille de Jeanne de Curzay et de Jean de Dercé, issu de la maison des seigneurs de Saint-Loup, alliée à celles de Barrières, de la Rochefaton-Saveilles, de Saint-Gelais, de Lusignan, d'Appellevoisin, de la Roche-du-Maine et de Montalembert ; dont était le seigneur de Dercé, lieutenant de Roi de Térouanne, où il fut tué pendant le siége qu'en fit l'empereur Charles-Quint.

cédent; la seconde, le 19 août 1481, et la troisième, l'année suivante 1482;

3o. Marguerite d'Aloigny (*d'Alongné*), laquelle étant veuve de Jean Besdon, seigneur de Travasay, fit hommage au Roi de cette seigneurie, le 3 juin 1462.

VI. Galehaut ou Gallehault D'ALOIGNY (1), chevalier, seigneur de la Groye, de Chagon, Dercé, le Pin, le grand Pouillé, de Chesne et en partie d'Ingrande, Conseiller et Maître d'hôtel des rois Louis XI, qui l'affectionnait beaucoup, et Charles VIII; gouverneur et capitaine de la ville et vicomté de Châtellerault, et pays Châtelleraudois, commandant toutes les troupes entretenues pour le service du Roi, dans les provinces d'Angoumois, Saintonge, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, et gouvernement de Saint-Jean-d'Angély; il transigea, le 5 octobre 1445, avec Tristan l'Hermite et Guillemette de Mondion, sa femme, sur le partage de la succession échue de feu Regnault de Mondion, chevalier, aïeul de ladite Guillemette, et de la succession future immobilière de dame Isabeau de Dercé, veuve du même Regnault de Mondion; reçut, le 11 août 1449, l'hommage du corps du chapitre de Notre-Dame de Châtellerault, qui lui fut rendu par le doyen et les chanoines de ce lieu, lesquels reconnurent par cet acte que *Galehaut d'Aloigny et ses successeurs avaient droit d'entrer dans le chœur de leur église, l'oiseau sur le poing, bottés et éperonnés, de prendre séance dans les premières places, et d'assister dans le même état à toutes les processions;* il fit, le 10 avril 1452, après la mort d'Isabeau de Dercé, sa belle-mère, un nouvel accord et partage avec Tristan l'Hermite et sa femme. Il est nommé dans un acte de l'an 1457, avec Eustache de Nozay, écuyer, seigneur de Maucreux, et Philibert de Salignac, écuyer, seigneur de Cingé (2); servait, en 1467, en qualité d'homme d'armes du seigneur de l'Isle, au ban des nobles du

---

(1) Le nom *d'Alongné* est donné en la plupart des titres, à *Galehaut,* parce qu'il était établi en Poitou, où, de même qu'en Anjou, les noms terminés en *y* se changent ordinairement en *e*.

(2) *Trésor des chartes du Roi,* sac *Poitou.*

Poitou; et le 17 septembre 1472, il était homme d'armes des ordonnances de la compagnie de Louis de Beaumont, sire de la Forest (1). Il obtint du roi Louis XI, dont il était alors maître d'hôtel, par lettres patentes du mois de mai 1472, signées de sa main, la garde de la prévôté de Saint-Jean-d'Angély, sous une redevance annuelle de 10 livres tournois, pour en jouir sa vie durant. Le même prince lui avait octroyé par lettres datées de Vendôme, au mois d'octobre 1471, expédiées le 5 août 1473, le droit de deux foires par an, au lieu et bourg d'Ingrandé, l'une le jour et fête de Saint-Fiacre, et l'autre, le jour de la conversion de Saint-Paul (2); et le maintint, par lettres données à Meaux, le 5 juillet 1474, en la jouissance et exercice de la garde de la prévôté de Saint-Jean-d'Angély, dont il lui avait fait don, comme il a été dit, par lettre du mois de mai 1472. Il était déjà parvenu au grade de chevalier, en 1475, suivant une lettre que le Roi Louis XI écrivit, le 11 août de la même année, aux généraux sur le fait des finances, portant que, *pour la longue maladie de ses amés et féaux Gallehault d'Aloigné, chevalier, et Richard de la Rivière, écuyer, hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge du sire de la Forest, conseiller et chambellan du Roi,* S. M. veut qu'ils soient payés de leurs gages d'hommes d'armes, pour le quartier de janvier dernier, comme s'ils eussent comparu aux montres et revues faites pour ce quartier; donna quittance de ses gages, le 2 décembre de la même année, à Noël le Barge, trésorier des guerres; fonda le chapitre d'Ingrande, le 13 septembre 1477; prenait la qualité de conseiller chambellan du Roi, et capitaine des archers de retenue de l'élection de Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, dans la quittance qu'il donna le 23 août 1478, à Pierre Furgon, receveur des aides dudit pays, de la somme de 120 livres tournois, pour ses gages de deux quartiers, de son office de capitaine (3).

Le Roi Louis XI donna des lettres, au Plessis-du-Parc,

---

(1) *14 Mémor. de la ch. des compt., cot. O, et vol. 58 du Saint-Esprit, fol. 6869.*

(2) *Trés. des chart., rég. 187, ann. 1468-1474.*

(3) *Cab. de M. de Clairambault.*

en décembre 1482 (1), par lesquelles il déclare qu'il unit à la couronne la vicomté de Châtellerault, qui lui était venue par le testament de feu Charles d'Anjou, roi de Sicile, comte du Maine et de Provence, vicomte de Châtellerault, et y érige un siége royal, qui s'appellera le gouvernement de Châtellerault, et sera tenu et » exercé *par son amé et féal conseiller et chambellan,* » *Gallehault d'Aloigné, chevalier, seigneur de la Groye,* » *et maître d'hôtel de Sa Majesté, lequel il fait gouverneur* » *et capitaine dudit vicomté, où son lieutenant aura la* » *principale autorité et connaissance de la justice ;* » lequel » siége royal ressortira directement et sans moyen de la » cour de parlement, sans que les appeaux dudit juge, » qui sera au lieu du séneschal dudit chastel, ressortissent » plus doresnavant par devant le séneschal de Poictou, » et le juge ordinaire dudit lieu de Chastelleraud, res» sortira pardevant ledit gouverneur, ou sous-lieute» nant. »

L'année suivante 1483, le Roi l'envoya en Calabre, avec le prince de Tarente (de la maison de Trémoille), pour amener en France St-François de Paule, qu'il garda à la Groye, pendant qu'il bâtit le couvent des Minimes de Châtellerault (2). Il eut l'intendance des vivres lorsque ce monarque se disposait à faire la guerre au duc de Bretagne ; et fut enfin député pour le rachat de la gabelle de Guienne, avec plusieurs autres seigneurs du royaume. Il était maître d'hôtel du roi Charles VIII, à 700 livres de gages, en 1488, jusqu'en 1492 (3), et est employé pour une somme de 350 livres dans le compte de Gilles Berthelot, maître de la chambre aux deniers du Roi, pour les années 1492 et 1493; à côté de son article se trouvent ces mots : « Le chambre ordonne qu'il » (Berthelot) apporte le certificat du jour de la mort » dudit d'*Aloigné* (4). » Il fit un testament commun avec Mathurine de la Touche, sa femme, le 4 mai 1492, par lequel ils choisirent leur sépulture dans léglise pa-

---

(1) *Trés. des chart., rég. cot. 206, ann. 1476-1483.*

(2) *Bibl. du Roi, cart. verts, et Dictionn. de Moréry, t. I, pag. 411.*

(3) *Maison des Rois, vol. 4, fol. 2789.*

(4) *Vol. 10, fol. 690.*

roissiale d'Ingrande, et dans la chapelle de Saint-André, qu'ils avaient nouvellement érigée; ils font par cet acte, toutes les dispositions relatives à leur enterrement et honneurs funèbres; fondent, dans leur chapelle de Saint-André, du consentement exprès d'Aymer de Mourry, curé d'Ingrande, cinq chapelains dont le curé est le doyen, pour y célébrer à perpétuité le service divin; donnent pour leur dotation, les dîmes de Thorigné, de Remillé, de Villiers, deux moulins, etc., se réservent la nomination des chapelains; et nomment pour exécuter leurs volontés, Jacques d'Aloigny, leur fils, Méry de Coué, seigneur de La Roche-Aguet, Christophe de La Touche, seigneur de La Massardière, et Antoine Gueffaut, seigneur d'Argenson (1).

Il est sans doute le *Monsieur de la Groye* qui est dit père de *Jacques d'Aloigné*, employé comme panetier dans le compte de Gilles Berthelot, l'année 1492. Il mourut la même année, comme on l'apprend d'un registre de la chambre des comptes déjà cité, où il est dit que cette chambre ordonna au même Gilles Berthelot, maître de la chambre aux deniers, d'apporter un certificat du jour du décès dudit Galehaut, pour régler ce qui lui pourrait être dû de ses gages de maître d'hôtel.

Il avait épousé, par contrat passé le 9 décembre 1442, demoiselle Mathurine de la Touche (ou de la Tousche) (2), fille de noble homme Guy de la Touche, chevalier, seigneur de la Touche et d'Aurigny (3), et de

---

(1) *Bibl. du Roi, anc. copie sur papier, au Cab. des titres.*

(2) Mathurine de la Touche était cousine, mais d'une branche différente, de Marguerite de la Touche, dame de la Varenne, mariée, dans les mêmes mois et an, à Guillaume d'Aloigny, seigneur de Rochefort. Il y avait aussi, en Angoumois, une ancienne maison de la Touche de la Faye, dont était issue Jacquette de la Touche, mariée, en 1540, à Julien de Tailleyrand, prince de Chalais, vicomte de Fronsac et seigneur de Grignols.

(3) Un des anciens barons de Poitou. Esperte Frottier, sa femme, était issue des anciens barons de Preuilly, et des maisons de la Messelière, d'Azay, le Ferron et du Blanc, en Berri, dont était madame de Marcillac, mère de la duchesse de Mortemart, et aïeule du maréchal de Vivonne et des dames de Montespan et de Thianges.

dame Esperte Frottier; elle eut en dot une rente de 20 livres et une somme de 300 réaux. Ce contrat fut passé en présence de nobles personnes, Charlot de la Touche, écuyer, oncle de la future épouse, de Mathurin de la Touche, chevalier, seigneur des Moours et de plusieurs autres. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. Jacques d'Aloigny, qui suit :

2°. Jean d'Aloigny, était, dès l'an 1471, homme d'armes de la compagnie des 50 lances de la garde de Charles de France, duc de Berri et de Guienne, fils du roi Charles VII, suivant le compte de Jean Gaudette, trésorier des guerres de ce prince. On remarque parmi les autres hommes d'armes de cette compagnie, Jean de Dreux, Claude de la Châtre, Galiot de Genouillac, Jacques Gouffier, André de Mornay, Pierre de Gamaches, Gilles de Rieux, Bertrand d'Aydie, Raimond de Cardaillac, etc. (1). Il entra ensuite dans la maison du Roi; était en 1482 et 1483, un des cent gentilshommes de son hôtel, portant lances pour sa garde; et eut pour successeur, en 1484, messire Louis de Rousset, chevalier ;

3° Gillette d'Aloigny, fut mariée, par contrat du 23 octobre 1464, à Christophe de la Touche, seigneur de la Massardière ;

4°. Antoinette d'Aloigny, épousa, par contrat du 25 janvier 1475, Méry (ou Emery) de Coué, seigneur de la Roche-Aguet, maître d'hôtel de la Reine, mort en 1502, fils aîné de Jean de Coué, seigneur d'Hillière Berland, de la maison de Jeu ;

5°. Marguerite d'Aloigny, alliée, par contrat du 20 janvier 1476, à Antoine Gueffaut, seigneur d'Argenson, fils aîné de Jean Gueffaut (1).

VII. Jacques D'ALOIGNY, Ier. du nom, chevalier,

---

(1) *Etat des maisons des Rois, etc., vol. 2, fol. 219, verso.*

(2) Marguerite d'Aloigny eut d'Antoine Gueffault, François et Geneviève Gueffault; François, seigneur d'Argenson, épousa Marguerite de Coué, dont il eut Jeanne, son unique héritière, qui épousa Jean de Voyer, seigneur de Paulmy, chevalier de l'ordre du Roi, vicomte de la Roche-de-Gennes; dont elle eut René et Pierre de Voyer. René, seigneur de Paulmy, grand-

seigneur de la Groye, Chagon, Dercé, Chesne, Ingrande, Jeu, le Pin, le grand Pouillé, et autres lieux, chambellan du Roi et panetier de M. le Dauphin, Charles Orland, fils du roi Charles VIII, à 240 livres de gages; suivant un état des officiers de la maison de ce prince, depuis le 1er. octobre 1492, jusqu'au 2 janvier 1495 (1); il fut actionné, en 1494, par demoiselle Antoinette de Denais, de la paroisse de Puessay le Joly, pour avoir délivrance de son douaire; et il la lui refusa, disant qu'elle y avait renoncé, *et qu'elle en avait reçu argent :* c'est ce qu'on apprend de l'acte de cette demande, daté du 1er. décembre 1494 (2). Sa femme et lui se firent une donation mutuelle, le 5 août 1504; il assista, le lendemain, 6 août, au contrat de mariage de René, son fils; fit son testament commun avec sa femme, le 2 juin 1513, et ne vivait plus le 11 mars 1529.

Il avait épousé, par contrat du 24 octobre 1460, demoiselle Anne le Roux-de-la-Roche-des-Aubiers, fille de Louis le Roux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, et de Jeanne d'Aubigny (3). Elle était veuve, le 11 mars 1529, suivant un codicille qu'elle fit, le même jour, en la maison noble de Chesne, paroisse d'Ingrande, par lequel elle déclare que, dès le 2 juin 1513, elle et son mari avaient fait leur testament, qu'elle confirme par le présent acte; elle ajoute que par ce testament, ils avaient donné à Emonde de Marconnay, fille de Louis de Marconnay, écuyer, seigneur de Coulombières, et de défunte dame Antoinette d'Aloigny, leur fille, la somme de 500 livres, et qu'ils avaient donné cette

---

bailli de Touraine et gouverneur de Loches, a fait la branche des marquis de Paulmy, en Touraine, par son mariage avec Claude Turpin, fille de Charles Turpin, comte de Crissé, et de Simone de la Roche. Et Pierre de Voyer, son frère, seigneur d'Argenson, a fait celle des comtes d'Argenson de Touraine, par son mariage avec N... de Hurault, de la maison de Chiverny; Geneviève épousa Jean du Plessis, seigneur de Dou, la Cour, Rouardière et la Tramaillère, en Touraine, fils de Jean du Plessis, seigneur des mêmes lieux, écuyer d'écurie du Roi, son ambassadeur à Rome, issu de la maison de Richelieu.

(1) *Maisons des Rois, etc., fol. 2, fol. 290. Vol. 58 du Saint-Esprit, fol. 6871.*

(2) Chevaliers du Saint-Esprit, vol. 58, fol. 6869.

(3) D'où sont sortis les barons de Tigny d'Anjou.

somme de moins à Antoinette, qu'à leurs autres filles ; elle fonda dans la chapelle de la Groye, en l'église d'Ingrande, deux messes par semaine, et affecta à cette fondation une rente de deux setiers de froment, à prendre sur sa dîme appelée de Remillé, ès-paroisses d'Ingrande et d'Oyré, et de 4 setiers de seigle, à prendre sur la métairie du bourg d'Ingrande, qui avait autrefois appartenu à Pierre Joubert ; nomma exécuteurs de son codicille, noble homme René d'Aloigny, écuyer, seigneur de la Groye, son fils, et autres ; et mourut bientôt après. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. René d'Aloigny, qui suit (1);

2°. Françoise d'Aloigny, fut mariée deux fois : 1°. par contrat du 22 août 1499, à Jean de Fougères, seigneur des Effes et de Vauléart, en Berri, fils aîné et principal héritier de Marie de Betz, dont elle n'eut pas d'enfants ; 2°. à Georges de Château-Châlons (*ou Château-Challon*), seigneur de Saint-Fallier, dont elle n'eut pas aussi d'enfants : elle ne vivait plus le 31 octobre 1531 ;

3°. Antoinette d'Aloigny, épousa, par contrat du 14 janvier 1504, noble homme Louis de Marconnais, écuyer, seigneur de Pouançay, fils de René de Marconnay, seigneur de Coulombiers, et de Louise de Hées ; elle fut mère de Lancelot de Marconnay, seigneur de Coulombiers, de Froze et de la Barbelinière, et de plusieurs autres enfants; et avait cessé de vivre, lorsque sa mère fit son codicille, le 11 mars 1529 ;

4°. Marguerite d'Aloigny, s'allia, par contrat du 2 janvier 1508, à Pierre de Couagne (ou Coigne), seigneur de la Roche-Couagne, et de Marteau, en Berri, gouverneur de Montluçon, fils aîné de Jean de Couagne (ou Coigne), seigneur de la Roche-Couagne et de Jeanne Bertrand, dame de Marteau, fille de Guillaume Bertrand, seigneur de Marteau, et d'Antoinette de Tranchelion.

---

(1) Le P. Anselme s'est trompé en donnant Antoine d'Aloigny, seigneur de la Chèze, pour second fils à Jacques I, seigneur de la Groye; il est constant que son père s'appelait Louis, et non pas Jacques, comme on peut le voir dans son contrat de mariage, conservé en original à la Bibliothèque du Roi.

VIII. René d'Aloigny, écuyer, seigneur de la Groye, Chagon, Dercé, Jeu, Chesne, Ingrande, le Pin, le grand Pouillé et autres terres, qualifié *noble et puissant seigneur*, fut nommé exécuteur du codicille de sa mère, le 11 mars 1529; transigea, le dernier jour d'octobre 1531, avec Georges de Château-Challon, écuyer, seigneur de Saint-Fallier, son beau-frère, touchant la succession de Françoise d'Aloigny, (sœur de René), et femme en secondes noces dudit Georges de Château-Challon; laquelle consistait en la terre et seigneurie du grand Pouillé; donna procuration le 3 octobre 1540, à Joachim de Chairgé, chevalier, seigneur de Busseuil, pour assister, en son nom, au traité de mariage de Louis d'Aloigny, son fils aîné; fit une donation à Antoine, son fils puîné, le 30 novembre 1546; et ne vivait plus le 8 décembre 1547.

Il avait épousé, par contrat passé le 6 août 1504, demoiselle Anne de Crévant, fille de feu Jean de Crévant, seigneur de Crévant et de Bauché, et de dame Catherine de la Jaille (1); en présence de Louis de Crévant, abbé de Vendôme, Bernardin de la Touche, seigneur de la Touche, Pierre le Compte, chevalier, seigneur de Beanvois, Aimar de la Jaille, seigneur de la Roche-Ramé, Guillaume de la Jaille, seigneur de Marsille, Jean de Fougères, écuyer, seigneur des Effes, etc., elle vivait encore, le 5 décembre 1547, et laissa de son mariage, les enfants suivants :

1°. Louis d'Aloigny, qui suit;

2°. Antoine d'Aloigny, écuyer, seigneur de Chagon et de Jeu, passa, le 5 décembre 1547, avec Louis, son frère aîné, un accord relatif à leur partage; et épousa Françoise de Tubervilliers, dame de Chanceaux, en Berri, dont il eut deux filles :

A. Françoise d'Aloigny, épousa, par contrat

---

(1) Catherine de la Jaille était issue de la maison de Sainte-Offange, alliée des Turpins-Crissé, des Tiercelins et d'Appellevoisin, seigneurs de la Roche du Maine; Anne de Crévant était de la même famille que le vicomte de Brigneuil, chevalier des ordres du Roi, père du marquis d'Humières, premier gentilhomme de la chambre, et aïeul du maréchal duc d'Humières, chevalier des ordres du Roi, et grand-maître de l'artillerie.

du 12 mars 1586, Jean du Breuil, seigneur du Breuil et de Chezeau-Gauttier, en Berri ;

B. Marie d'Aloigny, s'allia à Hérat de Seuilly, seigneur de la Font et de Gattebource, près le Blanc en Berri, dont elle eut Ardouin de Seuilly, et Françoise, mariée à Charles-Emmanuel de la Touche, seigneur d'Yverné.

3°. Gabriel d'Aloigny, mort sans avoir été marié;

4°. Claude d'Aloigny, mariée par contrat du 17 mai 1544, à François d'Aux, écuyer, seigneur de la Mattière, fils aîné de René d'Aux, seigneur du Bornais et de Pousieux, en Châtelleraudois ;

5°. Louise d'Aloigny, fut femme de François de Genest, écuyer, seigneur de Puirageon, en Limosin.

IX. Louis D'ALOIGNY, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Groye, Dercé, Chesne, Ingrande, le Pin, Ferrières, Argenson et autres lieux, eut des différents avec Antoine, son frère, pour raison de leurs droits respectifs dans la succession de leur père : pour les terminer, ils en vinrent à un appointement, le 5 décembre 1547, par lequel il fut convenu qu'Antoine aurait, en vertu de la donation que lui avait faite son père, le dernier de novembre 1546, la maison, terre et seigneurie de Jeu et de la Fontaine, sise en la paroisse d'Ingrande, *laquelle a été trouvée d'acquêt;* en échange du fief de la Cossonière, à la charge de l'hommage et devoir féodal envers la seigneurie de Chesne. A l'égard du patrimoine ancien de la famille, il fut convenu que le même Antoine aurait, pour la huitième partie du tout, la maison et seigneurie de Chagon, située dans la paroisse de Prinsay, etc. On ignore la date de la mort de Louis d'Aloigny, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 2 juin 1570.

Il avait épousé, par contrat passé sous le sceau de la cour du Roi, à Chinon, le 5 novembre 1540, demoiselle Jeanne Savary, issue de la maison des marquis de Lancosme, en Berri, fille de feu François Savary, écuyer, seigneur de Saché, du Pont-de-Rouan et de Taissé (ou Tessé), et de dame Marguerite Bonnard ; elle y fut assistée de René Savary, écuyer, seigneur de Saché, du

Pont-de-Rouan, et de la Haute-Chévrière, son frère ; qui lui constitua en dot une rente de 300 livres, pour laquelle il lui abandonna le fief, terre et seigneurie de Taissé et Chalumet, en la paroisse de Jarré, les terres et métairies de Clousseignes, la Mothe-Loryaie, les bois de Pierre-Size, en la paroisse de Chaumont, pays d'Anjou, etc. ; étant devenue veuve, elle se remaria à Charles Martel, seigneur de la Marin et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal de camp de ses armées, et gouverneur de la ville de Châtellerault; dont elle n'eut pas d'enfants ; elle laissa de son premier mariage :

1°. François d'Aloigny, qui suit ;

2°. Claude d'Aloigny, dame de Dercé, épousa, en premières noces, Eléonor Martel, seigneur de Tricon, enseigne d'une compagnie de 50 hommes des ordonnances du Roi, fils aîné de Gabriel Martel, et d'Eléonor la Patte-d'Autor, d'une grande maison d'Espagne, dont elle eut Eléonor Martel, IIe. du nom, seigneur de Tricon et de Dercé, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui épousa Anne Taveau, fille de N. Taveau, baron de Mortemer, et de Françoise de La Marck. Ledit Eléonor Martel II, fut père de Philibert, Charles et Marie Martel. Philibert a fait la branche des seigneurs de Tricon; et Charles par son mariage avec Suzanne de l'Andrepoudre, du pays du Maine, auparavant veuve du seigneur de Linières d'Anjou, a fait celle des seigneurs de Dercé; et Marie épousa le seigneur des Combes, en Limosin, de la maison de Breuil-Helion, dont elle eut plusieurs enfants. Claude d'Aloigny, après la mort d'Eléonor Martel, épousa N. de Chevigny, maréchal de camp des armées du Roi, dont elle n'eut point d'enfants ; et en troisièmes noces, Antoine Dupré, aussi maréchal de camp, et capitaine d'une des anciennes compagnies du Roi, dont elle n'eut point aussi d'enfants ;

3°. Renée d'Aloigny, } mortes sans alliance, avant
4°. Anne d'Aloigny, } l'an 1570.

X. François d'Aloigny, Ier. du nom, chevalier, seigneur d'Aloigny, la Groye, Chesne, Ingrande, Dercé, la Chevrière, le Boulay et autres lieux, enseigne

d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, capitaine de deux cents hommes de pied ; chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel de douze cornettes de cavalerie, etc.; fit un accord, le 2 juin 1570, avec sa sœur Claude, sur les droits de celle-ci, dans les successions de leur père, et de Renée et Anne, leurs sœurs ; il fut convenu, par cet accord, qu'elle aurait la maison noble, fief et justice de Dercé, et 400 livres de rente ; elle eut, en outre, une partie de la dîme, appelée Remillé, la maison noble, fief et seigneurie de Montpellier, la métairie de Hautvilliers, etc. Sa femme et lui se firent, le 14 avril 1573, une donation mutuelle de leurs meubles et acquêts, et du tiers de leur patrimoine. Il commanda la compagnie du vicomte de la Guierche, gouverneur de Poitou, et onze cornettes de chevau-légers, à la bataille de Coutras, en 1587, et fut fait gentilhomme de la chambre du roi Henri III. Il assista, le 22 octobre 1605, au contrat de mariage de François, son fils; et avait cessé de vivre, ainsi que sa femme, le 2 mai 1624.

Il avait été marié deux fois : 1°. par contrat du 6 février 1570, à Jacquette du Plessis, dame de Beaulieu, en Anjou, tante, à la mode de Bretagne, du cardinal de Richelieu (1), fille unique de François du Plessis, sei-

---

(1) François du Plessis, IIe. du nom, seigneur de Richelieu, etc., fut marié deux fois : 1°. en 1489, à Guyonne de Laval ; en 1506, à Anne le Roy, dame du Chilou ; il laissa de la dernière :

Louis du Plessis, Ier. du nom, seigneur de Richelieu, épousa, en 1542, Françoise de Rochechouart, dont il eut :	François du Plessis, seigneur de Beaulieu, épousa Françoise de Trion, dont provint :
François du Plessis, IIIe du nom, seigneur de Richelieu, épousa Suzanne de la Porte, dont provint :	Jacquette du Plessis, mariée en 1570, à François d'Aloigny, seigneur de la Groye.
Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, né en 1585, mort en 1642.	

gneur de Beaulieu, et de Françoise de Trion, de la maison de Legurat ; 2°. par contrat du 13 janvier 1600, à dame Marie-Diane de Marconnay, veuve de Pierre Grignon, seigneur de la Pelissonnière, premier maître d'hôtel de la reine Louise de Lorraine, et fille de Pierre de Marconnay, seigneur de Frozé, et de Catherine de Sousmoulins, dont il n'eut point d'enfants. Il laissa de sa première femme :

1°. Jacques d'Aloigny, IIe. du nom, qui suit ;
2°. François d'Aloigny, a fait la branche de Beaulieu et du Puy-Saint-Astier, qui sera rapportée après l'aînée.
3°. Louise d'Aloigny, dame de Beaulieu, de la Vibralière et de la Jouzalière, épousa, par contrat du 26 janvier 1612, Albert le Simple, fils aîné de René le Simple, seigneur de la Cour-au-Berruyer, en Touraine, et de Madelaine de Launay, d'où sont sortis les seigneurs de la Cour-au-Berruyer ;
4°. Renée d'Aloigny, dame d'Aloigny, fut mariée, par contrat du 19 septembre 1619, à Henri de la Barre, seigneur de l'Age et de la Salle, en Gâtines ; et mourut sans enfants.

XI. Jacques d'Aloigny, IIe. du nom, chevalier, seigneur de la Chevrière, écuyer ordinaire du Roi et lieutenant-commandant les gendarmes du duc de Montpensier, était mort le 2 mai 1624, que dame Elisabeth de Marconnay, sa veuve et tutrice de leurs enfants, fut condamnée, avec ses belles-sœurs, par sentence de la sénéchaussée du Poitou, à remplir les conventions du contrat de mariage de François d'Aloigny, son beau-frère. Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1600, demoiselle Isabeau de Marconnay (1), sœur puînée de Marie-Diane de Marconnay, seconde femme de son père (2), dont il eut trois enfants, nommés :

---

(1) Issue, par les femmes, de l'ancienne maison de Châtillon-sur-Marne, d'où sont sortis les comtes de Blois et de Champagne.

(2) Elle était fille, comme il a été dit, de Pierre de Marconnay, seigneur de Frozé et de Coulombiers, premier maître-

1°. Charles-Martin d'Aloigny, qui suit ;

2°. Pierre, destiné à l'église ;

3°. François d'Aloigny, seigneur de la Chevrière et du Pas de la Groye, fut élevé page de la reine Marie de Médicis; puis il fut fait cornette de la compagnie du marquis de Lansac, lieutenant, ensuite capitaine et major du régiment de cavalerie de Coislin, et maréchal de bataille. Il épousa demoiselle Louise de Beauvau, fille de Louis de Beauvau, seigneur de la Bessière, et de Louise de Tulé, dont il eut une fille unique :

Marie-Elisabeth d'Aloigny, dame de la Chevrière et du Pas-de-la-Groye, était mariée, en 1667, à Artus de Cherité, seigneur de la Verdrie, en Anjou, fils aîné de N... de Cherité, et de N... de la Cour, fille du seigneur de la Grise, lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté, gouverneur de Pignerol et maréchal de camp des armées du Roi.

XII. Charles-Martin D'ALOIGNY, chevalier, seigneur de la Groye, Chesne, Dercé, Ingrande, Marigny, Oyré, le Pin, Ferrières, Argenson, reçut un ordre du Roi, pour lever l'arrière-ban du Châtelleraudois et le commander sous le marquis de Parabère, gouverneur de Poitou, par provisions, données à Saint-Germain-en-Laye, le 6 novembre 1638. Il épousa, par contrat du 14 avril 1628, demoiselle Françoise Daviau (1), fille de

---

d'hôtel de la Reine, et de Catherine de Sousmoulins, fille de Bertrand de Sousmoulins, seigneur d'Alas, Vibrac, Chamouillac, etc., et de Marguerite de Crue, alliée à la maison de Bourdeille, en Périgord ; lequel Bertrand était fils de Robert de Sousmoulins et de Marguerite de Saint-Gelais, parente de la maison de Lansac et de Lusignan ; et ledit Robert était fils d'Hélie de Sousmoulins et de Liette de Barbezières, de la maison des comtes de Chemeraud.

(1) Issue, par les femmes, de la maison des anciens comtes de Montfort-l'Amaury, et fille de Louis Daviau, seigneur de Piolans (ou Pyaulant), Douce, la Hauterue, la Cour, Germigny, Beauregard, la Glanchère et autres terres, et de Jeanne Martel, fille de Charles Martel, seigneur de la Marin, et d'Antoinette de Bruzac, sa seconde femme, qui était fille de Jacques

Louis Daviau, seigneur de Piolans, et de Jeanne Martel, dont il eut :

1°. Louis d'Aloigny, II°. du nom, qui suit;
2°. N... d'Aloigny, } religieuses.
3°. N... d'Aloigny, }

XIII. Louis d'Aloigny, IIe. du nom, marquis d'Aloigny, seigneur de la Groye, de Chesne, Ingrande, Oyré, Marigny, le Pin, Argenson, Ferrières et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Carcado, sénéchal de robe-courte de la ville et duché de Châtellerault; servit, en qualité de volontaire, à l'entreprise de Gigery. Ce fut en sa faveur que la seigneurie de la Groye fut unie à celles de Marigny, du Chesne, d'Ingrande et d'Oyré, et érigée en marquisat, avec établissement de quatre foires, chaque année, par lettres du mois de janvier 1661 (1). Il épousa, par contrat du 8 août 1657, demoiselle Charlotte de Chasteignier, dame de Marsujeau, Chabannes, Richelieu et Coussecq, fille de Roch-François de Chasteignier, comte de Saint-Georges, et de Gabrielle Regnault. De ce mariage sont provenus:

1°. Louis-Gabriel d'Aloigny, dit *le comte de la Groye*, aide-de-camp du Roi, capitaine de chevau-légers dans les régiments de Locmaria, Rouvray, et Saint-Aignan, n'était pas marié en 1684;
2°. Roch-François d'Aloigny, abbé;
3°. Louis d'Aloigny, chevalier de Malte, en 1683 (2);
4°. Alexis d'Aloigny, chevalier de Malte, en 1684;

---

de Bruzac, seigneur de la cour de Ry, et de Charlotte Jau; cette dernière était fille de Jacques Jau, seigneur de Baché et du bois Dévédé, et de Marie de Saint-Gelais.

(1) Le marquisat de la Groye, avec ses dépendances, ayant été acquis par Louis-Claude de la Roche, écuyer, il obtint la confirmation du titre de marquisat, à la terre de la Groye; et y fit encore réunir les fiefs de la Borde, du Pin, d'Argenson, et de Ferrières, par lettres-patentes du mois de juin 1722, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Paris, les 23 août et 11 septembre 1723, et au bureau des finances de Poitiers, le 6 septembre 1724, que le Roi lui accorda pour récompense de ses services et de ceux de ses ancêtres.

(2) *Hist. de Malte, par l'abbé de Vertot; et Almanach de l'Ordre.*

5°. Charles d'Aloigny, dit *le chevalier de la Groye*, lieutenant du détachement de la marine, en Canada, l'an 1684;
6°. Louise-Charlotte d'Aloigny;
7°. Suzanne d'Aloigny.

Nota. On ne connait pas la suite de cette branche; on sait seulement qu'elle est éteinte.

Branche de Beaulieu et du Puy-Saint-Astier.

XI. François d'Aloigny, II°. du nom, dit *le Jeune*, chevalier, seigneur de Beaulieu, du Puy-Saint-Astier, la Rolfie, la Forest et Bonneval, deuxième fils de François d'Aloigny, seigneur de la Groye, et de dame Jacquette du Plessis, eut, en 1624, un procès, avec Elisabeth de Marconnay, sa belle-sœur, veuve de Jacques d'Aloigny, son frère, et avec ses sœurs et beaux-frères; pour raison de ses droits de légitime dans la succession de ses père et mère. Ce procès qui d'abord avait été porté au parlement, ensuite à la sénéchaussée de Poitou, fut jugée par sentence rendue à Paris, le 2 mai 1624. On ignore la date précise de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 21 mai 1631.

Il avait épousé, étant majeur de vingt-cinq ans, par contrat passé à Poitiers, le 22 octobre 1605, Charlotte de la Porte (1), dame du Puy-Saint-Astier, de la Forest,

---

(1) La famille de la Porte, originaire de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux, est connue depuis l'an 1200, et a toujours tenu un rang distingué dans l'ordre de la noblesse. Le premier qui vint s'établir au Puy-Saint-Astier, est Bertrand de la Porte, damoiseau, marié, avant l'an 1409, à demoiselle Jeanne de Fayolle, dame en partie de Chantérac; il eut de cette alliance, Guillaume de la Porte, damoiseau, seigneur du Puy-Saint-Astier, et co-seigneur de Chantérac, qui se maria deux fois: 1°. avant l'an 1450, à Marie Vigier de Chantérac, avec laquelle il vivait encore en 1475; 2°. à Françoise Joussineau; il fit son testament en 1487, et laissa entr'autres enfants:

François de la Porte, institué héritier universel de son père, en 1487, vivait encore en 1490; il laissa de N....., sa femme:

Jean de la Porte, écuyer, seigneur du Puy-Saint-Astier, etc., est connu par plusieurs actes, depuis l'an 1493, jusqu'au 23

la Rolfie, la Vialle, et en partie de Chantérac, veuve de messire Abel de Regnier, chevalier, seigneur de la Planche et de Vaugoupes, fille de Bertrand de la Porte, seigneur du Puy-Saint-Astier et co-seigneur de Chantérac, et de Jeanne de Vassaigne, dame de la Forest. Elle survécut plusieurs années à son mari, et fit son testament à Périgueux, le 10 octobre 1658, par lequel elle demanda à être inhumée dans l'église Saint-Astier, avec les prédécesseurs de son mari ; et déclara avoir eu, de son second mariage, seize enfants, qui sont :

1°. Claude d'Aloigny, qui suit ;

2°. François d'Aloigny, seigneur de Beaulieu, Bonneval, Charaut, en Angoumois, etc., vivait encore en 1658, avec Charlotte de la Porte, sa femme, dont il eut deux fils :

a. Jean d'Aloigny, mort sans alliance ;

b. François d'Aloigny, seigneur de *Chès-de-May* (1), (ou de Demay), de Charaut et de Noaillac, en Angoumois, consentit, le 5 octobre 1696, une obligation en faveur de Jean Grain-de-Saint-Marsaud, écuyer, seigneur

---

juillet 1538, qu'il fit son testament ; et laissa de Marguerite d'Aytz, sa femme, fille du seigneur du Meymy et de la Feuillade :

Hélie de la Porte, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, co-seigneur de Chantérac, commissaire de l'artillerie du Roi, etc., épousa, par contrat du 18 mai 1540, Françoise de la Rochechandry, fille de Henri, chevalier, seigneur de Clian ; fit son testament le 17 avril 1544, et vivait encore en 1553 ; sa veuve se remaria à Thomas Froment, et n'était pas morte en 1565. Il eut pour fils aîné et héritier :

Julien de la Porte, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, co-seigneur de Chantérac, etc., épousa, par contrat du 28 juin 1562, Charlotte de Belcier, fille de Bertrand de Belcier, écuyer, seigneur de la Rolfie ; laquelle, étant veuve, se remaria, le 12 septembre 1573, à Philibert de Bourdeille, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Montancès, etc.; dont provinrent deux filles, entrées dans les maisons de Naucaze et de la Touche. Julien de la Porte fit son testament le 7 mars 1562 (v. st.), et ne vécut pas longtemps après. Il fut père de Bertrand de la Porte, IIe. du nom, et aïeul de Charlotte de la Porte, dame d'Aloigny.

(1) Le P. Anselme écrit : *Chef-de-May*.

de la Feuilleterie; et fit son testament, le 24 octobre 1726, par lequel il institua ses légataires universels, Thomas, marquis d'Aloigny, et Joseph d'Aloigny, chevalier, seigneur de Saint-Pardoux, ses cousins; et mourut sans avoir été marié.

3°. Charles d'Aloigny;

4°. Jacques d'Aloigny, chevalier, seigneur de Seyssac, mourut, *ab intestat*, en 1693;

5°. François d'Aloigny.

6°. Jean d'Aloigny, } morts après leur père;
7°. Jean d'Aloigny, }

8°. Isabelle d'Aloigny, mariée à François de la Dague (ou Dugue) de Ségur, chevalier, seigneur et baron de Seiches, en Gascogne, dont elle était veuve et sans enfants, en 1658;

9°. Marguerite d'Aloigny, fut mariée deux fois: 1° à messire Jean de Brie, chevalier, seigneur de Bosfran, dont elle était veuve et mère de quatre enfants, en 1658; 2°. à Henri de Gentil, seigneur de Crognac, dont elle eut un fils, marié à N.... de Châteauroy; et une fille, femme du seigneur de la Valade;

10°. Françoise d'Aloigny, épousa, par contrat du 23 mai 1644, Forton de Saint-Astier, II°. du nom, chevalier, seigneur du Lieu-Dieu, près de Périgueux (1);

11°. Marie d'Aloigny, }
12°. Renée d'Aloigny, }
13°. Charlotte d'Aloigny, } religieuses professes, en 1658;
14°. Jeanne d'Aloigny, }
15°. Claude d'Aloigny, }

16°. Gabrielle d'Aloigny, morte avant l'an 1658.

XII. Claude D'ALOIGNY, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, la Rolfie, la Forest, etc.,

---

(1) Elle eut de ce mariage, Léon de Saint-Astier, qui épousa, le 16 février 1678, Isabeau de la Cropte, fille unique de François de la Cropte, seigneur de la Meynardie, frère du marquis de Saint-Abre, lieutenant-général des armées du Roi.

fut institué héritier universel par le testament de sa mère, du 10 octobre 1658, *à la charge de porter, lui et les siens, qui recueilliraient son hérédité, les noms et armes d'Aloigny et de la Porte*, et en cas de refus de leur part, de remplir cette condition, il leur substitua l'aîné des descendants de François, son second fils ; fit faire l'inventaire des biens de sa mère, le 7 juillet suivant; fit la production des titres justificatifs de sa noblesse, devant M. Pellot, intendant de la province de Guienne, le 17 janvier 1667 ; comme il n'avait pas en son pouvoir tous les titres nécessaires à cette production, attendu que son père étant un cadet de la maison de Groye, les principaux titres de la famille étaient restés entre les mains de l'aîné; il s'adressa à Louis d'Aloigny, marquis de la Groye, qui représenta devant le lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, en présence du procureur du Roi, treize titres originaux, datés des années 1319, 1350, 1360, 1408, 1421, 1433, 1442, 1504, 1529, 1540, 1547, 1570 et 1573, qui furent jugés être en nombre suffisant, pour justifier pleinement sa qualité de noble d'extraction. Il fit son testament, au château de la Rolfie, le 11 février 1691, par lequel il demanda à être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Astier, et dans les tombeaux de ses prédécesseurs. Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux, le 21 mai 1631, Marie d'Arlot-de-Firbeix, veuve de Jacques d'Eymeric, écuyer, seigneur de Chastaing, et fille de Jean d'Arlot, écuyer, seigneur de Firbeix, et de défunte dame Gabrielle de Lambertie, dont il eut deux enfants :

1°. Charles d'Aloigny, qui suit ;
2°. Charlotte d'Aloigny, fut mariée, par contrat du 23 février 1672, à Gédéon de Roffignac, chevalier, seigneur de Saint-Junien-les-Combes, fils de François de Roffignac, seigneur de Sannat, Baldan, Saint-Junien, etc., et de défunte dame Marie de Brettes, dont elle a eu plusieurs enfants.

XIII. Charles d'Aloigny, chevalier, seigneur de la Rolfie, etc., était déjà mort lorsque son père fit son testament, le 11 février 1691. Il avait épousé, par articles passés à Bordeaux, le 8 août 1666, et reconnus le 13 du même mois, demoiselle Marie d'Alesme, fille de feu Guil-

laume d'Alesme, conseiller du Roi, doyen et garde des sceaux au parlement de Bordeaux, et de dame Catherine Perusse-d'Escars-de-Merville, dame de la Mothe et d'Escassefort ; elle y fut assistée de sa mère, et de messire César d'Alesme, seigneur de Limeuil, conseiller du Roi et garde des sceaux au parlement de Bordeaux, son frère ; et vivait encore en 1714, suivant un acte du 24 mai de cette année, dans lequel elle se qualifie *dame de la Rolfie*. On ne connaît d'autres enfants issus de ce mariage, que les deux suivants :

1°. Claude d'Aloigny, qui suit ;
2°. Jacques d'Aloigny.

XIV. Claude d'Aloigny, II°. du nom, marquis d'Aloigny, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, la Rolfie, etc., qualifié haut et puissant seigneur, fut institué héritier universel de Claude I d'Aloigny, son aïeul paternel et son parrain, par son testament du 11 février 1691 ; fit un accord, le 3 avril 1702, au nom et comme curateur de dame Renée-Françoise d'Abzac, son épouse, avec Antoine de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Prémillac, dame Marie d'Abzac, son épouse, et Jean d'Abzac, chevalier de l'ordre de St-Louis, colonel du régiment d'Artois, représenté par Gabriel d'Abzac-de-Pressac, chevalier seigneur de Savignac ; sur le partage des biens de la Jouviderie, provenant de la succession de défunte Renée de Lambertie, dame de Villars ; et d'une partie des biens dépendants de la seigneurie de Mézières, etc. ; transigea, le 11 juillet 1724, avec Guillaume de Lambert, écuyer, seigneur de la Mayot ; passa des actes en 1736 et 1737, et ne vivait plus au mois d'avril 1741. Il avait épousé, par contrat passé au château de Villars, paroisse de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord, le 24 octobre 1701, Renée-Françoise d'Abzac, dame de Villars, Saint-Pardoux-la-Rivière, etc., fille de Jacques d'Abzac, seigneur de Saint-Pardoux, Mézières, etc., et de dame Catherine de Perusse-d'Escars, sa seconde femme : comme ils étaient cousins au quatrième degré, ils avaient obtenu dispense du Pape Clément XI, le jour des ides de janvier de la même année 1701. Renée-Françoise d'Abzac avait épousé, en premières noces, le 20 août 1700, Jean de la Roche-Aymon, son cousin germain, fils d'Antoine de la Roche-Aymon, chevalier

seigneur de Prémillac, et de Marie d'Abzac, dont elle fut veuve, au bout d'un an de mariage. Elle devint héritière par la mort sans enfants, de Jean d'Abzac, son frère, des terres de Villars et Saint-Pardoux, en Périgord, et de Mézières, en Angoumois; et vendit la dernière de ces terres, le 18 août 1724, à Jean du Tillet, seigneur des Vergnes. Les enfants issus de son second mariage, sont :

1°. Thomas d'Aloigny, qui suit ;

2°. Joseph d'Aloigny, chevalier, seigneur de Saint-Pardoux, capitaine dans le régiment royal-marine infanterie, fut institué légataire universel avec Thomas, son frère, par le testament de François d'Aloigny, écuyer, seigneur de Demay, du 24 octobre 1726 ; et vivait encore le 23 avril 1741 ;

3°. Catherine d'Aloigny, mariée par contrat du 6 mai 1741, à messire Hélie du Reclus, chevalier, seigneur de la Tuilière, Lespinasse, etc., ne vivait plus le 22 juin 1746.

XV. Thomas d'Aloigny, Ier. du nom, marquis d'Aloigny, seigneur du Puy-Saint-Astier, baron de Saint-Pardoux-la-Rivière, Château-Gaillard, Villars, la Rolfie, etc.; reçu page du Roi, dans sa grande écurie, le 21 mars 1725 ; assista au contrat de mariage d'Elisabeth-Catherine, sa fille, avec M. le comte de Chabans-Richemont, le 23 juin 1765, et ne vivait plus le 1er. septembre 1768. Il avait contracté deux alliances, la première, le 23 août 1741, avec demoiselle Marie le Berthon, fille d'André-François le Berthon, premier président du parlement de Guienne, et de dame Elisabeth-Catherine de Baroset ; et la seconde, le 23 avril 1754, avec demoiselle Marie-Gabrielle d'Abzac-de-Pressac, fille de Jacques d'Abzac, marquis de Pressac, et de dame Marie Vautier. De ces deux mariages sont provenus six enfants, qui sont :

Du premier lit :

1°. N... d'Aloigny, mort en bas âge ;

2°. N... d'Aloigny, mariée à N... de Raïty-de-Trans, marquis de Vitré, chevalier, seigneur de Bois-Doucet, etc., en Poitou ;

3°. Elisabeth-Catherine d'Aloigny, épousa, par contrat passé le 23 juin 1765, Nicolas de Chabans-de-Joumard, comte de Richemont, baron

de Condat, seigneur de Saint-Crépin, la Chapelle-Montmoreau, et Ferrière, fils de Pierre de Chabans-de-Joumard, comte de Richemont, etc., et de dame Françoise de la Garde-de-Saigne-Saint-Angel ;

Du second lit :

4°. Thomas-Marie d'Aloigny, qui suit ;

5°. Jeanne-Françoise d'Aloigny, née au commencement de 1755 ; mariée à N.

6°. Gabrielle-Jacquette d'Aloigny, née au commencement de 1756, a épousé N., comte de Brie-de-Lageyrac, en Limousin.

XVI. Thomas-Marie D'ALOIGNY, II°. du nom, marquis d'Aloigny, baron de Saint-Pardoux-la-Rivière et de Château-Gaillard, seigneur du Puy-Saint-Astier, etc., a été marié deux fois : 1°. le 12 juin 1786, à demoiselle Magdelaine-Bernardine du Sausay, fille de N., marquis du Sausay, et de N. de Blottefierre; il a épousé en secondes noces, le 6 mai 1807, dame Anne-Pauline de Chaspou-de-Verneuil, fille d'Eusèbe-Félix de Chaspou, marquis de Verneuil, grand échanson de France, et de dame Anne-Adélaïde de Harville, et veuve de Louis-Victoire-Hypolite-Luce, comte de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau. Du 1er. mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste-Thomas-Hypolite, comte d'Aloigny, chef d'escadron et capitaine-commandant au régiment des chasseurs de la Garde, né le 6 janvier 1788, a épousé, par contrat du 11 février 1817, signé le 16 suivant, par le Roi et la famille royale (et le mariage célébré le 25 du même mois), demoiselle Louise-Emmeline de Saulx-Tavannes, fille de N., duc de Saulx, et de N. de Choiseul-Gouffier ;

2°. Louis-François-Enguerrand d'Aloigny, né le 13 octobre 1789, est décédé à Leipsick, au mois d'octobre 1813.

Armes d'Aloigny : De gueules, à cinq fleurs de lys d'argent, posées en sautoir 2, 1 et 2 ; *cimier*, un ange en buste. *Tenants :* deux anges.

La branche d'Aloigny-Rochefort portait : *De gueules, à trois fleurs de lys d'argent, 2 et 1.*

DU BREIL DU PONTBRIAND. La maison du Breil est non-seulement une des plus anciennes et des plus considérables de la province de Bretagne, mais elle est encore une des plus illustres et des plus distinguées par ses alliances et ses services militaires. Les noms propres n'ayant été en usage dans cette province qu'à dater du onzième siècle, on n'a pu remonter au-delà la filiation des seigneurs du Breil, qui prouvent une lignée directe et non interrompue depuis :

I. Guillaume du Breil, Ier. du nom, sénéchal de Bretagne en 1112, charge qui n'était possédée alors que par des seigneurs qualifiés. Il vivait encore en 1172. Dans une fondation faite cette même année par Robert seigneur de Vitré, de la moitié de la foire de St-Blaize au prieuré de Sainte-Croix, et rapportée au tome 2 de l'*Histoire de Bretagne*, par le P. Lobineau, fol. 210. Il est dit que *Willemo du Brillo senescalo* signa comme témoin. On ignore le nom de sa femme, mais il est certain qu'il eut deux fils :

1°. Mathieu, dont l'article suit ;
2°. Eudo du Breil, qui était prieur de Marmoutier, suivant un titre de cette abbaye, de l'an 1196, et l'*Histoire de Bretagne* du père Lobineau, t. 2, fol. 185.

II. Mathieu du Breil, *Miles*, ou chevalier, vivait en 1177 (1). On ignore le nom de sa femme; il eut pour fils :

III. Guillaume du Breil, IIe. du nom, sénéchal du comté de Penthièvre (2), ce fut lui dont Pierre Mau-

---

(1) Histoire de Bretagne de Dupas, titres de l'abbaye de la Vieuxville, Mathieu du Breil, vivait en 1177, il était miles ou chevalier.

(2) Titre de l'abbaye de Saint-Aubin des Bois, l'an 1232 : *Guillemus du Buillo, senescalus Penthieviæ, notum facit quod Petrus du Bodan, filius Guillemi du Bodan, militis invadiarit omnen contentionem, quod habeat contra monachos Sancti-Albini,*

cler s'est servi aussi bien que de Normand de Guebriac, pour inquiéter l'évêque de Dol, comme il est rapporté dans l'histoire du P. Lobineau, tom. 1, fol. 231, et tom. 2, fol. 387. On ignore le nom de sa femme; il eut pour fils, Collin qui suit;

IV. Collin du Breil, épousa Marguerite d'Aubigné (1), fille de Raoul d'Aubigné, seigneur de Landal, l'an 1249, et eut de ce mariage :

1°. Guillaume du Breil, seigneur du Bois de la Roche, du Binot de Boisbasset et Vauvert, qui épousa Denise d'Anast, sœur de Thomas, évêque de Cornouailles, qui mourut en 1323. Guillaume mourut en 1328, et fut enterré à l'abbaye de la Vieuxville, que les seigneurs de Landal, d'où Marguerite d'Aubigné était sortie, avaient fondée. Leur fille unique, Amice du Breil, héritière de Bois Basset, du Bois de la Roche, du Binot et de Vauvert, épousa messire Renaud de Montauban, troisième fils d'Olivier de Montauban, IIIe du nom, chevalier. Renaud, seigneur du Bois de la Roche, leur second fils, fut un chevalier de grande valeur. Etant capitaine de Ploërmel, en 1373, il défit, près de cette place, les Anglais, qui tenaient le parti du comte de Montfort; la terrre

---

ipsis monochis super decimis de Plestan, quas predictis monachiæ filius alani.

Autre titre du même lieu, qui prouve que Guillaume du Breil avait succédé à Guillaume de Tournemine, sénéchal de Penthièvre, en 1227.

Un autre titre de la même abbaye prouve qu'il possédait encore cette charge en 1235.

Lettre de Jean, duc de Bretagne, à Guillaume de la Lande et à Guillaume du Breil, sénéchal, pour sa très-chère dame Yolande, duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, pour lever la saisie de l'abbaye de Saint-Aubin, faite en 1232.

(1) Le procès-verbal fait en 1612, au sujet de la réception de François du Breil dans la religion de Malte, prouve qu'on représenta alors plusieurs titres anciens de nobles personnes, entr'autres d'Olivier et de Geoffroy du Breil, qui sortaient de Collin, époux de Marguerite d'Aubigné, de la noble maison de Landal.

du Bois de la Roche, passa ensuite par alliance dans la maison de Volvire.

2°. Olivier du Breil qui vécut, mais on ignore s'il laissa de la postérité. Le père Dupas n'a pas entré dans d'autres détails sur les alliances d'Olivier du Breil, second fils de Collin, et de Jean, fils aîné de Geoffroy, dont plusieurs familles de Bretagne ont prétendu être descendues sans pouvoir le prouver à la réformation de 1667.

3°. Geoffroy, dont l'article suit :

V. Geoffroy du Breil, eut pour fils :

1°. Jean du Breil, homme d'armes de la compagnie de N... de Rougé, sire de Derval, nommé dans l'assiette de 200 livres de rente, faite par Gui de Bretagne, à Simon de Montbourcher, au mois d'août 1320 (1), on ne connaît point sa filiation, mais on croit que MM. du Breil de la Mauvaisinière de Landal en sont descendus.

2°. Gaurin, ou Guerrin, dont l'article suit :

VI. Gaurin ou Guerrin du Breil, homme d'armes dans la compagnie de N... de Rougé, sire de Derval, en 1351 (2), eut pour fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Roland du Breil, qui servit sous le connétable Bertrand du Guesclin, au nom de 270 écuyers de sa compagnie, ainsi qu'il conste par la revue qui en fut faite à Caen, le 1er décembre 1371.

VII. Jean du Breil, Ier. du nom, écuyer, servit en cette qualité dans la compagnie de Jean, sire du Breil, chevalier, chambellan du Roi, qui fit montre à Paris, le 30 avril après Pâques, de l'an 1380 (3). Il est qualifié procureur du duc de Bretagne, à Dinan, dans les registres de la chancellerie de l'année 1407. Il épousa Gervaise le Borgne, fille de Thébaut le Borgne, seigneur de la chevalerie, de ce mariage sont issus :

---

(1) *Mémoir. pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, par dom Morice, t. I, col. 287.*

(2) *Hist. de Bretagne, par dom Lobineau, t. II, p. 493.*

(3) *Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bret., t. II, p. 245.*

1°. Bertrand du Breil, seigneur de Gouillon, des paroisses de Pledihen et de Miniac, mourut sans postérité ;
2°. Roland, dont l'article suit ;
3°. Jeanne du Breil, qui épousa messire Jean de Trémigon, chevalier, en 1439, et lui porta en partage le Chalonge et Lusiat en la Boussac.

VIII. Roland du Breil, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Gouillon, épousa, en 1399, Olive Chatel, fille du sieur Pierre Chatel et de N...., dame de la Villeguerrin. Il passa un échange en date du 27 février 1430, avec noble et puissant Briand de Châteaubriand, où Roland du Breil est qualifié petit fils de Gaurin dit Guerrin. Transaction entre noble messire Olivier du Breil, Raoul, Roland et Charles, enfant de noble homme Roland du Breil, et d'Olive Châtel, petit-fils de Jean du Breil et de Gervaise le Borgne ; ledit Olivier, héritier principal, et noble et puissant Jean sire de Coaquin, qui consent que les armoiries desdits du Breil, soient rétablies, tant sur leurs tombeaux au bas du chœur des Jacobins de Dinan, où leurs ancêtres étaient enterrés, et qu'ils en mettent tant qu'ils voudront sur la vitre ; il leur cède une mine de froment qu'ils lui doivent sur une dîme, et eux le reconnaissent pour fondateur des Jacobins. Cette transaction est du 2 mars 1469. Ses enfants furent :

1°. Olivier, dont l'article suit ;
2°. Raoul du Breil, écuyer, mort sans postérité ;
3°. Charles, qui fonde la branche des seigneurs de Plumaugat, rapportée ci-après ;
4°. Roland, auteur de la branche des seigneurs de Rays, rapportée en son rang ;
5°. Jeanne Charlotte du Breil, qui épousa : 1°. Raoul de Richebois, seigneur de Pleurtuit ; 2°. Bertrand de la Ravillais, écuyer, dont elle n'eut pas de postérité. Ces deux noms ont péri dans le dix-septième siècle.

IX. Messire Olivier du Breil, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Chalonge et de Gouillon, fut conseiller d'état des ducs de Bretagne François Ier., Pierre II, Arthus III et François II, leur procureur-général, sénéchal de Rennes, ambassadeur des ducs vers le pape, le

roi de France et le roi d'Angleterre. Il épousa, par contrat du mardi après Pâques, de l'an 1446, Gillette Linfant, fille de messire Jean Linfant, seigneur de la Tendourie, et de Marie le Forestier. Elle partagea avec Jean Linfant, son frère, le 23 mai 1451, et obtint sur séance du duc François II, le 26 juillet 1466; reçut de lui un don de vente le 12 mai 1474; passa la revue des nobles de l'archidiaconé de Dinan, le 5 mai 1472; plaida contre les seigneurs de Châteauneuf et de Maletroit, prétendant, comme seigneur de Pledihen, la mouvance de la Tourniole, le 8 novembre 1463; il y a des notes dans l'*Histoire de Bretagne* qui sont de lui. D'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*, chap. 391, 420, 422, en fait mention en termes honorables au sujet du procès criminel du duc Gilles, et des ambassades où il fut employé. Le père Lobineau, dans sa nouvelle histoire, au tom. 1er, fol. 627, 628, 666, 671, 681, 700, et du tom. 2, fol. 1113, 1192, 1197, 1198 et 1298, rapporte qu'il était procureur-général dès 1446, qu'il fit tant que le duc se désista de suivre en justice son frère, le duc Gilles, dont le procès est très-favorable audit du Breil. En 1457, il fut ambassadeur du duc à Rome; il était commissaire pour les anoblis des évêchés de Léon et de Tréguier. Il fut ambassadeur du duc en France et en Angleterre, en 1458; il fut nommé un des arbitres entre le duc et l'évêque de Nantes, en 1459; en 1366, il retourna en ambassade en Angleterre, et en 1468 il fit deux traités avec le Roi Edouard; en 1469, il était le treizième du parlement tenu à Redon, et fit encore trois mois les fonctions de procureur-général. Dans tous les actes d'Olivier du Breil, il prend la qualité de maître usité par les gens de robe de ce temps, depuis que ces charges sont devenues vénales, ils prennent celle de chevaliers, et y ont été maintenus par la réformation. Il transigea sur partage avec ses oncles, en 1482.

Il mourut en 1479, étant alors sénéchal de Rennes; ses enfants furent :

1°. Olivier, dont l'article suit;
2°. Jeanne du Breil, qui épousa : 1°. Guillaume de Margaro, seigneur de Coasconouran; 2°. Jean Ferron, seigneur du Plessis;
3°. Bertranne du Breil, mariée à messire François

de Pontrouvaux, chevalier, seigneur de la Coudrais, avec lequel elle est nommée dans des actes des 14 novembre 1444 et 20 mai 1445 ;

4°. Marguerite du Breil, qui épousa, par contrat du 6 juillet 1468, Jean Rageur, seigneur de Montigny.

X. Olivier du Breil, chevalier, seigneur du Chalonge, et de Gouillon, épousa Marie de Guébriac, fille de messire Amauri de Guébriac, seigneur de la Boissière ; eut un fils, Raoul, qui suit. Il reçut quittance du rachat, dû à Châteauneuf, des terres, fiefs et seigneuries que possédait son père, le 19 novembre 1479.

XI. Messire Raoul du Breil, chevalier, seigneur du Chalonge et de Gouillon, épousa, en 1492, Bertranne D'Yvignac. Charles du Breil, seigneur de Plumauguat, son curateur, transigea, le 20 mai 1493, avec Jean, sire de Coetquen. Raoul du Breil, chevalier, passa une transaction avec Louis d'Yvignac, son beau-père, le 19 mai 1505 ; fut institué tuteur de Roland du Breil, fils de Charles et de Guionne de Pontbriand, lequel Roland, fut enfant d'honneur de la reine Anne, ainsi qu'il est énoncé dans un acte du garde des sceaux de cette princesse, portant décharge de la personne dudit Roland du 22 octobre 1511. Il eut pour fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Pierre, } vivants en 1544, morts sans postérité.

3°. Hubert, }

XII. Messire Jean du Breil, IIe. du nom, seigneur du Chalonge et de Gouillon, épousa Jeanne Gilette du Boistravers, fille de N. et de Claudine le Bouteiller. Elle donna partage à sa sœur en 1513. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Bertrand du Breil, écuyer, mort sans postérité.

XIII. Messire Jean du Breil, IIIe. du nom, chevalier, seigneur du Chalonge, épousa Jeanne de la Motte, fille de Jean, seigneur de la Vallée-Plumaudan, et de Gillette de Quenellec. Il passa une transaction le 14 janvier 1544, avec Pierre et Hubert du Breil, ses oncles. Il eut de son mariage :

1°. Roland, dont l'article suit;
2°. Michel, mort sans postérité;
3°. Jeanne du Breil, mariée, en 1573, à messire Gilles Ferron, chevalier, seigneur de la Ferronnays;
4°. Marguerite du Breil, mariée, en 1575, à Mathurin de la Prévôté, seigneur de Coutance.

XIV. Messire Roland DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, par mandement du 14 mai 1576, et de Monsieur, frère du Roi, par autre du 5 mai précédent; épousa : 1°. Jeanne de Gausson; 2°. en 1580, Françoise de Bois-le-Houx; partagea, avec Michel, son frère, en 1578; reçut un mandement de guidon de la noblesse de Saint-Malo, et mourut en 1590, ainsi qu'il conste d'un acte de tutelle de ses enfants, du 29 janvier. Sa veuve, au nom de ses enfants mineurs, rendit au Roi, le 17 avril 1599. Leurs enfants furent :

1°. Gui, seigneur du Chalonge, tué au siége d'Amiens, en 1596, sans avoir été marié;
2°. Toussaint, dont l'article suit;
3°. Jean, rapporté ci-après;
4°. Claude du Breil, demoiselle;
5°. Françoise du Breil.

XV. Messire Toussaint DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge, épousa, en 1608, Jeanne Tudor, d'une ancienne maison d'Anjou, dont il eut :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Henriette du Breil, qui épousa, en 1630, messire Georges de Talhouet, chevalier, dont postérité;
3°. Judith du Breil, mariée, par contrat du 31 août 1632, à Yves Uguet, chevalier, seigneur de l'Aumône, fils de Gilles Uguet, seigneur de la Chapelle, et d'Anne Franchet, dame de l'Aumône.

XVI. Messire Louis DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge, épousa, en 1646, Françoise du Breil-de-Rays, dont il eut :

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Anne du Breil, épousa, en 1664, Michel la Choue, écuyer, seigneur de la Brunais, dont elle eut plusieurs enfants;

3°. N.... du Breil, qui épousa M. de la Garde de la Motte.

XVII. Messire Claude du Breil, chevalier, seigneur du Chalonge, épousa Marguerite Doret, dont il eut deux garçons :

1°. N. du Breil, chevalier, seigneur du Chalonge, capitaine de cavalerie, marié, en 1715, à demoiselle Ferré, dont il avait des enfants en 1731;

2°. N.... du Breil, écuyer, qui épousa une demoiselle de Quimper, dont on ignore le nom, et dont il eut trois filles.

XVIII. Messire Jean du Breil, fils puîné de Roland et de Françoise du Bois-le-Houx, épousa, par contrat du 22 octobre 1628, Sylvie Massuel, dont il eut :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Gabriel, } morts sans postérité.
3°. François, }

XIX. Jean du Breil, IVe. du nom, écuyer, seigneur du Plessis-Chalonge, né en 1635, épousa demoiselle le Chapellier, sœur de M. le Chapellier, abbé de Boquen, grand-pénitencier de Paris, et grand-maître du collége des Quatre-Nations. De ce mariage est issu :

XX. N.... du Breil, écuyer, seigneur du Breil et du Plessis-Chalonge, marié : 1°. avec demoiselle de la Lande, fille de messire Florent de la Lande, seigneur du Louptrégomain, et de Jacquemine du Breil-du-Pontbriand, dont il n'eut point d'enfants; 2°. avec mademoiselle Ferron, dame de Villandon, dont il eut une fille, qui épousa, en 1720, M. de Guehenneuc, chevalier, seigneur du Boishue.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Plumaugat.

IX. Charles du Breil, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Plumaugat et du Pin, troisième fils de Roland et

d'Olive Chatel, fut procureur du duc de Bretagne, à Dinan. Il épousa Etaise de Champagny; transigea avec Marie de Cœtquen, en 1469; fut nommé procureur du duc de Bretagne, à Dinan, en 1472; partagea en 1482, souscrivit la capitulation de Dinan, en 1488. Gilles du Breil transigea en son nom avec Jean du Chastellier et Jeanne Madeux, sa femme, le 15 septembre 1467. Il acquit la terre de la Boissière, le 28 juillet 1480; acquit la terre du Pin en Saint-Carné, le 3 septembre 1478; possédait en 1477, la terre de Plumaugat en Plaubalai, avec ses bois et son domaine; est nommé dans un acte où les paroissiens de Saint-Malo, de Dinan, transportent à lui, noble homme Charles du Breil, et à Etaise de Champagny, son épouse, deux tombes dans le chœur de leur église, dans la place la plus honorable, après le seigneur de Rohan, avec le consentement de l'évêque, du 24 juin 1492; transigea, le 2 novembre 1490, avec Gillette Linfant, veuve d'Olivier du Breil, son frère; acquit la terre de la Marche, du seigneur de Broons, du 19 novembre 1495, et mourut vers l'an 1499; sa veuve vivait encore au mois de novembre 1500. Leurs enfants furent :

1°. Roland, dont l'article suit;

2°. Françoise du Breil, qui épousa Gilles Ferré, écuyer, seigneur de la Garaye et de la Ville-ès-blancs, qui transigea en qualité de tuteur des mineurs de Roland du Breil, avec Marie de Guébriac, leur mère, le 30 novembre 1505. Autre transaction entre le même et le seigneur de Montmurant, du 10 mai 1503;

3°. Julienne du Breil, mariée à messire Charles Bernier, seigneur de la Chapelle Bernier, dont sortit messire Charles Bernier, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant-général de Normandie, sous le duc de Longueville.

X. Roland du Breil, IIe. du nom, écuyer, seigneur du Pin et de Plumaugat, épousa Marie de Québriac; passa une transaction avec haut et puissant seigneur François, sire de Laval, par l'avis de Roland Gouillon, seigneur d'Artois; de Roland du Breil, seigneur de Rays, et J. Bourneuf, pour tiers, le 19 octobre 1501.

Reçut de François de Cœtquen, trois fiefs, en Pleurtuit, en échange de la terre de la Barbais, le 29 mars 1502. Ses enfants furent :

1°. Gilles, dont l'article suit ;
2°. Charles, }
3°. François, } écuyers, morts sans alliance.

XI. Gilles du Breil, écuyer, seigneur du Pin et de Plumaugat, épousa Fleuriette l'Abbé, dame du Clos, près Pleurtuit, qui se remaria à Guillaume de Quelen, cadet de Saint-Richy. Elle laissa, de son premier mariage :

XII. Charles du Breil, IIe. du nom, écuyer, seigneur de la Ville-Julienne, du Pin et de Plumaugat, qui épousa, le 17 mai 1534, Claude de Rieux, dame du Roz, fille de messire Jean, bâtard de Rieux, et de Jeanne du Coesquet, en présence de haute et puissante dame Suzanne de Bourbon, dame de Rieux et d'Ascoet; reçut des lettres-patentes du Roi, qui le maintiennent dans les droits de fondation et prééminence de l'église de Saint-Camé, du 30 juillet 1539 ; est rappelé dans une transaction entre Claude, sire du Châtel, baron de Marié, écuyer ; Julien du Breil, seigneur de la Marre, capitaine de Redon ; Marie Ferré, tuteur de Gilles Ferré ; Charles Ferré ; Peronelle de Guemadeuc, sa mère ; Claude de Baucé ; Claude de Rieux, veuve de Charles du Breil ; noble et puissant Pierre de Tournemine et dame Renée de Rieux, sa femme, sœur de Claude ; noble et puissant Mauni Gouillon, seigneur de la Moussaye; noble et puissant François du Breil, seigneur des Ormeaux, gouverneur d'Abbeville, et noble homme François de Châteaubriand, seigneur de Baufort, du 30 août 1556. Il mourut sans postérité. Sa succession fut recueillie par Françoise du Breil, dame de la Garaye et de la Ville-ès-Blanc, sa tante, dont la petite-fille rapporta la terre du Pin aux du Breil, en épousant Julien. Claudine de Rieux, veuve de Charles, épousa, en secondes noces, Pierre du Verger, dont elle n'eut point d'enfants.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Rays.

IX. Messire Roland du Breil, IIe. du nom, chevalier,

seigneur de Rays et de la Villebonnet, IVe. fils de Roland et d'Olive Chatel, président aux parlements de Toulouse, par brevet du 24 septembre 1488, de Bordeaux et de Bretagne, par brevet du 4 octobre 1498, fut d'abord alloué de Rennes, sénéchal de Dinan, ensuite de Rennes, après la mort de Jacques de la Villéon, qui avait succédé dans cette charge à Olivier du Breil, frère aîné dudit Roland. Il fut aussi conseiller d'état des ducs de Bretagne, et leur ambassadeur en France, il contribua par ses conseils au mariage de la duchesse Anne, avec le Roi Charles VIII. Son fils Charles fut avec le seigneur de Montauban, seul choisi par la princesse pour l'accompagner lorsqu'elle partit de Rennes pour aller épouser le Roi en Touraine. Depuis cette heureuse réunion de la Bretagne, sa famille est toujours demeurée fidèle aux rois de France. Alain de Gast comparut pour lui à la revue des nobles de l'an 1472, arme *o blanc paye o sa lance*, un coustilleur et un archer; comparut aux revues nobles du 5 juin 1480, 4 septembre 1481, 3 mai 1482, fut dispensé de la revue noble de 1487, comme résident au conseil du duc; partagea le 29 octobre 1488, avec Olivier du Breil, seigneur du Chalonge et de Gouillon, fils d'autre Olivier du Breil, en son vivant conseiller d'Etat des ducs de Bretagne, qui était fils aîné et héritier principal et noble de Roland du Breil et d'Olive Châtel, avec ses oncles Charles, qui reconnaissent ledit partage noble et avantageux, et que les successions collatérales appartiennent audit Olivier seul. Fit son testament au mois de mai 1501, par lequel il déclare qu'il veut être enterré aux Jacobins de Dinan, avec pierre tombale armoriée de ses armes; dit que ses premières femmes sont enterrées à Saint-Sauveur de Dinan, et nomme exécuteur de son testament Charles, son fils aîné, Jeanne de Gouillon, sa femme; l'*Histoire de Bretagne* du P. Lobineau, tom. 1, fol. 777, 783, 784, 788, 821, tom. 2, col. 1084, 1198, 1232, 1374, 1484, 1485, 1497, dit que Roland du Breil était alloué de Rennes en 1459; qu'il avait été commissaire pour les anoblis de l'évêché de Saint-Malo, en 1457; qu'il était un des conseillers du parlement tenu à Rennes en 1462; sénéchal de Dinan en 1466; conseiller d'un parlement tenu à Redon, même année; qu'il fut ambassadeur en France en 1487 et 1488; sénéchal de Rennes et dans la ville

de Dinan pendant le siége où il commandait une compagnie de 300 hommes; Jean Chenel, seigneur de Malechat, était son lieutenant; qu'en 1495, il fut nommé premier président du parlement de Bretagne. Il mourut en 1501, et fut enterré aux Jacobins de Dinan, au bas du chœur, du côté de l'épître, dans le tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé: 1° en 1459, Philippote de Quebriac, dont il n'eut point d'enfants; 2° Jeanne de Ferigat, héritière des Ormeaux et de Terlai, fille de Pierre de Ferigat et de Jeanne Bodin; 3° Gilette de Champagné, de la branche de Chambellay; 4° Gilette la Vache, héritière de la Touche à la Vache, veuve du seigneur de Trémigon; 5° Jeanne Goyon, fille du seigneur de Baucorps, cadet de Matignon. Il eut de sa seconde femme:

1° Charles du Breil, chevalier, seigneur de Rays et des Ormeaux, qui suivit son père en France, à Toulouse et à Bordeaux. Il avait pris le parti des armes, et revint en Bretagne lorsque son père y fut nommé premier président. Ce fut lui qui accompagna la duchesse Anne avec le seigneur de Montauban, en 1488. Il épousa, le 20 mars 1496, Guyonne de Pontbriand, dont il n'eut qu'un fils appelé Roland. Il mourut en 1505 (1). Roland du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, de Rays et des Ormeaux, fut élevé enfant d'honneur de la reine Anne de Bretagne. Il épousa, en 1519, Guillemette de Landujan, dont il n'eut point de postérité. Il mourut en 1547, âgé de 49 ans. Sa succession fut recueillie en l'estoc paternel, par Julien du Breil, seigneur de la Villemanouel, et en l'estoc maternel, par Antoinette du Pontbriand, dame de Monchenu. Sa veuve épousa Jacques de Visdeloup, seigneur de la Goublaie, dont elle n'eut point d'enfants. Elle transigea avec Madelaine de Begasson, mère et tutrice

---

(1) Extrait des registres de la paroisse de Pleurtuit. N ch^er. Charles du Breil, seigneur de Rays, du Pontbriand et des Ormeaux, en son vivant grand et vaillant capitaine, chevalier d'honneur de la duchesse Anne de Bretagne, reine de France, fut inhumé dans cette église le 10 septembre 1505.

de Julien du Breil, héritier dudit Roland, du 4 juin 1550;
2°. Jacques, mort sans postérité;
3°. Roland, dont l'article suit;
4°. Guillaume, qui fonde la branche des seigneurs des Ormeaux, rapportée en son rang;
5°. Guyon du Breil, souche de la branche des seigneurs du Pontbriand, relatée en son lieu;
6°. Bertanne du Breil, qui épousa, le 4 juin 1482, Jean de Lescouet, écuyer, seigneur de la Vieillepie et de Châteaux;
7°. Olive du Breil, qui épousa messire Jean Ferron, seigneur de la Ferronais;
8°. Perrine du Breil, mariée le 16 mars 1489, à Jean Cheuzé, seigneur de l'Aumône, proche Dol. Cette famille est éteinte, la terre de l'Aumône est à messire Uguet, qui descend d'une dame du Breil du Chalonge;
9°. Marguerite du Breil, qui épousa, le 16 mars 1489, Jean Lamour, seigneur de la Verrie et Vilneuve, près Bécherel. Le nom de Lamour existe, cette famille est ancienne, on trouve ce nom parmi les nobles du commencement du quinzième siècle;
10°. Etaise du Breil, mariée à Olivier de la Ravillais en Ploubalai.

X. Roland du Breil, IIIe. du nom, écuyer, épousa Guillemette des Bois, fille de Jean des Bois et de Françoise de Bernier, seigneur et dame de la Villemanouel, de la Villesalon et de la Villejouan; étant veuve, elle rendit aveu au seigneur de Châteaubriant, pour la maison de la Villemanouel, le 29 octobre 1528. Leurs enfants furent :

1°. Olivier, dont l'article suit;
2°. Julienne du Breil, mariée à François Berniguet, écuyer.

XI. Olivier du Breil, seigneur de la Villemanouel, épousa Magdeleine de Begassoux, fille de Jean et de Françoise de la Boissière, seigneur et dame du Bois-Rélant et de Coasura. Elle rendit aveu, tant de la succession de son mari, que de celle de Roland du Breil,

seigneur du Pontbriant, le 23 juillet 1555. Olivier du Breil partagea, avec Julienne, sa sœur, femme de François de Berniguet, le 25 avril 1538. Il mourut dans le voyage du Canada, en l'année 1550, ne laissant qu'un fils, Julien, qui suit.

XII. Messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du Roi ; gentilhomme de sa chambre, par brevet du 14 mai 1576 ; mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie ; épousa dame Louise de Thomas, fille de messire Pierre de Thomas, chevalier, seigneur de la Caunelaye. Il était alors mineur, sous la tutelle de sa mère, qui renditaveu au Roi de la succession collatérale de Roland du Breil, le 26 avril 1548. Elle transigea le 29 octobre 1550, avec François du Breil, chevalier, seigneur du Breil-Boutier, dans lequel acte, elle transporte la terre des Ormeaux. Julien du Breil, son fils, transigea avec François du Breil, le 24 juin 1574, et avec Georges de Thomas, son beau-frère, au sujet des successions de Pierre de Thomas et de Françoise du Quellenec, le 20 mars 1572 ; recueillit la succession collatérale de Roland du Breil, seigneur du Pontbriant, et après avoir passé presque toute sa vie au service, il mourut en 1592, laissant :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. François-Marie, qui partagea avec François, son frère, le 18 octobre 1593, et passa une autre transaction sur partage, le 10 juillet 1602. Il épousa Julienne Ferron de la Ferronnays, dont il eut :

A. Gui du Breil, écuyer, marié avec Marie Pepin, dont sont issus :

a. N.... du Breil, capitaine d'infanterie, mort en 1596, près de Bordeaux, revenant de Catalogne, sans postérité ;

b. N.... du Breil, mort enseigne de vaisseau, dans un voyage à Carthagène, en 1697 ;

c. Jeanne-Thérèse du Breil, mariée : 1°. en 1686, à N.... de la Lande de Bréfeillac, écuyer ; 2°. en 1698, à René de Frelon, chevalier, seigneur de Saint-Aubin ;

d. Renée du Breil qui épousa : 1°. Charles de Visdeloup, comte de Bienassis, dont postérité ; 2°. N.... de Sanigny de Montméon, conseiller au parlement de Bretagne ;

e. Françoise du Breil, mariée à Louis du Breil de Chalonge, dont postérité ;

f. N.... du Breil, morte religieuse aux bénédictines de Dinan ;

g. Deux autres filles, mortes religieuses à Sainte-Claire de Dinan ;

B. Mathurin du Breil, marié : 1°. en 1686, avec Marguerite Durand ; 2°. N.... de Noë, dont il n'eut point d'enfants ; il laissa de sa première femme, deux filles dont on ignore la destinée ;

C. François-Julien du Breil ;

D. Anne du Breil, mariée à N.... le Voyer, sieur de la Vallée, dont postérité ;

E. Angélique du Breil, morte sans alliance ;

3°. François du Breil, seigneur de la Geberge, mort sans postérité ;

4°. Julien du Breil, seigneur de la Grandville, qui épousa Hélène Pastour, dame de Keriau, dont il eut Gui du Breil, seigneur de Pennulan, lequel fut capitaine de cavalerie dans le régiment de Lorraine. Il épousa Mathurine Ferron de la Ferronnays, dont sont issus : 1°. N.... du Breil, écuyer, seigneur de Pennulan, gentilhomme de la chambre de M. le prince de Conti, qui épousa demoiselle le Meneuf de Briquini, dont il n'eut point d'enfants ; 2°. Sébastien du Breil, seigneur de Pennulan, marié à N.... du Bouexic, fille de M. du Bouexic et de demoiselle du Liscoet-Guerande. Il en eut : *a*. N.... du Breil, seigneur de Pennulan, marié à demoiselle de Kerouan, cadette de la maison de Coetanfao, dont il eut des enfants ; *b*. N.... du Breil, chevalier de Pennulan, qui a servi presque toute sa vie dans le régiment de la Senclaye ;

5°. Mathurine du Breil, mariée, en 1594, à Jean Bouan, écuyer ;

XIII. Messire François du Breil, chevalier, seigneur de Rays, gourverneur de Guildo, par brevet du 9 mai 1593, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, par brevet du 20 décembre 1593, passa diverses transactions sur partages, avec Jean d'Acigné, son beau-frère, fils de Louis d'Acigné, baron de la Roche-Jagu, par l'avis de M. le baron de Molac, marquis de Coatquin, de MM. de la Prévalais, de l'abbé de Saint-Méleine, de MM. de Trogoff, de Gréez, de Saint-Etienne, conseillers au parlement, des 3 novembre 1598 et 21 novembre 1599. Il avait épousé, par acte du 3 juin 1585, Claude d'Acigné, dont sont issus :

1°. Gui, dont l'article suit ;
2°. Julien du Breil, seigneur de la Gaudinais, marié à demoiselle de Kerado, dont il n'eut qu'une fille, mariée à M. de Cohar ;
3°. François du Breil, qui fut reçu chevalier de Malte et de Saint-Jean de Jérusalem. Ses preuves furent faites le 28 juillet 1612, elles rapportent un grand nombre d'actes honorables et furent encore produites à la réformation de 1667. Il y a plusieurs lettres qui prouvent qu'il était favori du cardinal de Richelieu, qui lui avait confié le gouvernement du Havre-de-Grâce, où il commanda long-tems, et qu'il commandait des vaisseaux du Roi au siége de la Rochelle ;
4°. Françoise du Breil, mariée à François l'Advocat, seigneur de la Crochais ; dont postérité.

XIV. Messire Gui du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, par brevet du 9 avril 1619, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Rays et du Plessis-Balisson, capitaine de cent hommes de pied, par commission du 17 mars 1617 ; épousa dame Claude de Boiséon, fille unique et héritière de Pierre du Bois, seigneur de la Grandville, Beaumanoir, en Plenée, dont il eut Jean du Breil. Il partagea avec Julien du Breil, seigneur de la Gaudinais, et Françoise, dame de la Crochais, ses puînés, le 22 janvier 1636.

XV. Messire Jean du Breil, chevalier, seigneur, comte de Rays et du Plessis-Balisson, par érection de cette terre en comté de l'an 1680, gouverneur de la ville et château de

Dinan, épousa : 1°. Louise de Quengo, fille de René, chevalier, baron de Tonquedec, et de Sylvie d'Epinay; 2°. demoiselle de Pontual, fille de René, chevalier, seigneur de la Villenenaud, président à la chambre des comptes, et de N. Duplessis de Grénédan. Elle devint veuve et mourut en 1721. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. François du Breil, chevalier, seigneur de Rays, qui fit plusieurs campagnes aide-de-camp de M. le vicomte de Turenne, et mourut au service ;
2°. Gui Sylvestre du Breil, mort aussi sans alliance, étant capitaine de dragons ;

Du second lit :

3°. Guillaume, dont l'article suit ;
4°. N.... du Breil, capitaine de dragons, mort en Italie, en 1690, sans avoir été marié ;
5°. Claude du Breil, mariée avec dispense, à Jean Ladvocat, chevalier, seigneur de la Crochais, dont postérité ;
6°. N.... du Breil, mariée à N. de Keroignan, seigneur de Trésel, dont postérité ;
7°. N... du Breil, mariée à N.... le Borgne, seigneur de Rocumement, dont une fille alliée au marquis de Carné-Coetlogon.

XVI. Messire Guillaume Dinan du Breil, chevalier, seigneur, comte de Rays et du Plessis-Balisson, capitaine de dragons au régiment de Bretagne, par commission du mois de janvier 1689 ; capitaine garde-côte, épousa : 1°. en 1682, Sylvie du Quengo ; 2°. en 1689, Marie-Angélique de la Monnerais. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Charles, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. Jean-Baptiste du Breil, qui a été marié. On ignore s'il a eu des enfants ;
3°. N.... du Breil, marié à demoiselle Noële Maignon, dont il a eu des enfants ;
4°. N.... du Breil, mariée à N.... Chrétien, chevalier, seigneur de Tréveneuc et de Pomerio, dont il a eu des enfants.

XVII. Messire Charles du Breil, chevalier, marquis de Rays, né en 1683, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Lazare, épousa demoiselle de la Bouëssière, dont il eut une fille unique :

Yvonne-Sylvie, mariée, par contrat du 30 janvier 1729, à Gui-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Chabot, maréchal de camp, lieutenant-général des armées du Roi, à la promotion de 1734, fils de Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, comte de Porrhoet et de Moret, et de Marie-Elisabeth du Bec de Vardes. Elle mourut à Paris le 15 juillet 1740, âgée de 28 ans, ayant laissé postérité.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs des Ormeaux.

X. Guillaume du Breil, IIe. du nom, écuyer, quatrième fils de Roland et de Jeanne de Férigat; capitaine d'infanterie, en 1506, suivant une commission de cette année, épousa Philippine de Muée, dame du Breil Boutier en Meillac, fille de Gilles de Muée et de Guillemette Boutier. Il passa une transaction sur partage avec Roland-Guyon du Breil, ses frères, le 12 avril 1520. Ses enfants furent :

1°. François du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre; conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, commanda le régiment de Marsignes; fut gouverneur de Saint-Quentin, de Mariembourg (1), d'Abbeville, de Grandville, de Moncontour, en 1554, 1556, 1557. Il épousa : 1°. Marie de Tréal, fille aînée de messire Briand de Tréal et de Fran-

---

(1) Il était gouverneur de cette place le 30 août 1555, que le roi Henri II lui fit don des confiscations faites, et amendes imposées sur Charles Ferré, sieur de la Garays, et Jean, sieur de Canquoy, son beau-frère, condamnés à icelles pour fait d'hérésie. *Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, t. III, col. 1146.*

çoise Vandel ; 2°. Louise le sénéchal de Rechereau, dont il n'eut point d'enfants; 3°. il épousa, en 1567, Isabeau de Porcon, fille aînée de la maison de Lampastre, dont il eut un fils unique (1) :

Gui du Breil, chevalier, baron des Ormeaux, qui demeura mineur ; haut et puissant sire Gui de Rieux fut son curateur, ainsi qu'on le voit par un compte-rendu par Isabeau de Porcon, sa mère et tutrice, sous l'autorité dudit haut et puissant Gui de Rieux, son curateur, du 2 décembre 1598. Il épousa dame Gilette Pisnel de Coëtbœuf, dont il n'eut point de postérité ;

---

(1) *Preuves.*

Commission pour lever 300 hommes de pied donnée à François du Breil, le 24 janvier 1551.

Lettre du Roi, du 3 juillet 1554, adressée au capitaine du Breil, gouverneur de Mariembourg.

Provision du gouvernement d'Abbeville, avec la prestation de serment du même du Breil, janvier 1556.

Requête présentée au Roi par François du Breil, capitaine de 300 hommes de vieilles bandes, capitaine de 50 hommes d'armes et de 100 chevau-légers, gouverneur de Sercq, d'Abbeville et de Saint-Quentin, pour être payé de 53,091 liv. qu'il avait avancées pour le service du Roi. Ladite requête envoyée par le Roi en son conseil et à la chambre des comptes, le 20 janvier 1561.

Ordonnance du roi Charles IX, du 18 septembre 1561, pour payer audit du Breil 22,000 livres, lui donner obligation de 13,000 liv., et promesse de le libérer de 25,000 livres envers divers particuliers.

Contrat de mariage du même avec Isabeau Porcon, 28 janvier 1567.

Remboursement au même de l'acquit qu'il avait fait de la baronnie de Malestroit, par H. et P. François d'Alige, du 22 juillet 1564.

Transaction pour le partage d'Isabeau de Porcon.

Plusieurs lettres du Roi audit François du Breil.

M. de Thou en parle dans son Histoire, il le nomme *Franciscus Breillus armoricus.*

Brandôme en fait mention au sujet des siéges de St-Quentin et d'Abbeville, et le nomme le capitaine du Breil, son frère le capitaine la Roche, et son troisième frère le capitaine la Touche.

2°. François, dont l'article suit:

3°. Jean du Breil, chevalier, seigneur de la Touche, dit le capitaine la Touche, qui fut mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et employé dans plusieurs occasions honorables. Il épousa Louise de Châteaubriand, dont il eut un fils:

Jean du Breil, chevalier, seigneur de la Touche, tué à la bataille de Montcontour, guidon de la compagnie de François du Breil, son oncle, capitaine d'hommes d'armes.

XI. Messire François du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Roche Colombière, eut commission pour lever une compagnie de 300 hommes, le 7 novembre 1552; fut mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie; gouverneur de Saint-Lô, de Chassay et de Grandville; transigea le 31 juillet 1567 (1). Il épousa: 1° Catherine de Tréal, sœur puînée de Marie de Tréal, femme de son frère aîné; 2° Françoise le Bouteiller des Landes. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Jeanne du Breil, mariée à Jean de Guihenneuc, sieur de la Barre;

Du second lit :

3°. Hélène du Breil, mariée: 1°. à Messire N... Viguet, seigneur de Lupin; 2°. au seigneur de la Prade-Brune, capitaine, gentilhomme périgourdin.

XII. Messire Jean du Breil, II°. du nom, chevalier, baron des Ormeaux, transigea avec François de Tréal, son oncle, par l'avis de messire Olivier de Châtellier, seigneur de Préauvé, messire Paul Hay, et messire Fran-

---

(1) Lettre de monseigneur le connétable de Montmorency, adressée à M. le duc d'Étampes, en 1549.

« Vous avez fait chose bien agréable au Roi d'avoir secouru » de vin le capitaine du Breil dans l'isle de Sereq, et ferez en» core plus, lui envoyant les moutons et vituailles, etc., et les » deux cents hommes que son frère lui envoye. »

çois de Bec-de-Lièvre; épousa Françoise de la Boissière, fille de Pierre, seigneur de la Fosse-aux-loups, et de Françoise de Marcellière, dont il eut:

1°. Renaud du Breil, chevalier, baron des Ormeaux, qui transigea sur partage avec Jean, son frère puîné, le 23 septembre 1622. Il épousa Marie Busnel, fille de René Busnel, avocat général au parlement de Bretagne. Il en eut:

a. N.... du Breil, mort sans alliance;

b. Françoise du Breil, mariée à N.... Huart, seigneur du Boschet, conseiller au parlement;

2°. Jean, dont l'article suit;

3°. Deux demoiselles, religieuses au monastère de Saint-Georges de Rennes;

4°. Françoise du Breil, qui épousa messire René de Saint-Gilles, chevalier, seigneur du Gage, fils de messire Olivier, seigneur de Perronai, et de Claude de Tournemine.

XIII. Messire Jean du Breil, III°. du nom, chevalier, baron des Ormeaux, épousa Anne Quœurd, dont il eut:

1°. Antoine Denis du Breil, chevalier, baron des Ormeaux, né en 1645, qui épousa: 1°. une demoiselle de St-Malo, dont il n'eut point d'enfants; 2°. demoiselle de Pocilly, de la maison du Tertre-Marin, dont il eut un fils, mort sans postérité; 3°. il épousa demoiselle N.... Marie-de-la-Higourdais, dont il eut des enfants morts sans postérité. Ses affaires étaient en grand désordre, la terre des Ormeaux fut vendue à des Messieurs de Normandie qui en portent le nom.

2°. Julien, mort sans alliance;

3°. Charles, dont l'article suit;

4°. Deux filles mortes sans alliances.

XIV. Messire Charles du Breil, chevalier des Ormeaux, entra fort jeune dans les mousquetaires, il servit ensuite dans les dragons, il reçut plusieurs blessures en 1689, fut fait major et commandait deux villes sur la frontière du Piémont, il mourut sans postérité.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Pontbriand.

X. Guyon du Breil, seigneur de la Puselinais, cinquième fils de Roland et de Jeanne de Férigat, sa seconde femme, épousa Marie le Dos, fille de Charles le Dos et d'Alliette l'Abbé. Elle passa un contrat d'échange, le 6 février 1505, avec Jean Olivier, seigneur de la Villemarais. Guyon du Breil transigea, le 2 mars 1507, avec Guillaume, son frère ; acte ratifié par Philippe de Muée, le 10 mai 1515 ; et transigea de nouveau le 12 avril 1520, avec ses frères, sur leurs partages nobles. Leurs enfants furent :

1°. Roland du Breil, seigneur de la Puselinais, qui épousa Tiphaine de Launay, dame de Sereac, dont un fils, Bertrand du Breil, et une fille. L'acte de leur tutelle fut passé le 16 février 1550, devant messire François Glé, seigneur de la Roche, alloué de Dinan, où messire François du Breil, chevalier, est institué tuteur, par l'avis de Charles Ferré la Garais, Charles Bernier de la Chapelle Laurent, Ferron de la Ferronais, Jean du Breil Chalonge, Julien du Breil La Touche, Julien Ferron la Chenais, Julien Ferron la Mettrie, Claude de Beaucé, Julien du Breil, seigneur de la Marre, capitaine de Redon, tous oncles des mineurs. Ces enfants étant morts en bas âge, leurs biens passèrent à Julien du Breil, leur oncle ;

2°. Julien, dont l'article suit :

XI. Messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, le 18 février 1568, seigneur de la Marre-Jouan, du Pontbriand, capitaine de Redon, commandant à Dinan (1), capitaine commissaire de la noblesse de Saint-

---

(1) Il commandait en cette place en 1579, selon une lettre à lui adressée par M. de la Hunaudaye, ainsi conçue :

« Monsieur, j'ai avertissement de toute part qu'il y a entre-
» prise sur Dinan ; pour cette occasion, incontinent cette lettre

Malo; épousa : 1°. avec dispense, le 2 mai 1551, Marie Ferré, dame du Pin, sa cousine, fille de Bertrand Ferré, et de Perronelle de Guemadeuc ; 2°. Julienne de la Villéon, dont il n'eut point d'enfants. Il acquit la terre du Pontbriand, le 27 septembre 1556 : transigea sur partages avec messire Ferré, seigneur de la Garaye et de la Villesblancs, par l'avis de plusieurs parents, les 17 juin 1553, et 21 août 1556 ; eut commission de capitaine de ban et arrière-ban, de l'évêché de Saint-Malo, vacant par le décès de messire Jean l'Evêque, seigneur de Ponterouard, le 4 avril 1562 ; reçut ordre du Roi de se saisir de la maison forte de Bois-le-Houx, dont le seigneur était dans le parti des huguenots, le 4 juin 1570. Le 29 mai, même année, ledit seigneur du Pontbriand, avait reçu un ordre du Roi pour donner le collier de Saint-Michel à M. le Bois-le-Houx ; mais il ne put le décider à changer de parti. Il fut l'objet d'une délibération des habitants de Dinan, portant supplique à la chambre des comptes, de l'exempter de faire hommage en personne, attendu que depuis 15 ans qu'il commande leur ville, il les a préservés des troubles, et que son absence causerait un notable dommage au service du Roi. Du mois de décembre 1576, hommage rendu au Roi dans sa chambre des comptes, par messire Christophe du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Mauvaisinière, au nom de messire Julien du Breil, aussi chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du Pontbriand, le 23 mai 1577 ; fit une fondation aux jacobins de Dinan, d'une messe chantée tous les samedis

---

» reçeue pour le service du Roy, vous irez vous mettre dedans » pour la conservation d'icelle ; et si voyez bon de faire faire » garde, faites-la faire, et me ferez avertir de tout ce qui se » passera. Je ferai que ce ne sera à vos dépens, et que demourez » content, m'assurant que n'y ferez faute, et s'il est besoin que » je y aille moi-même, je m'y acheminerai, encore que les ha- » bitants de Nantes m'ayent escrit d'aller en leur ville. Je finirai » par mes bien humbles recommandations à vos bonnes grâces ; » priant Dieu, Monsieur, vous avoir en sa garde. A la Hu- » naudaye, le 11 octobre 1579 ; *et plus bas :* votre obéissant » ami à vous servir, *signé* la Hunaudaye. *Et sur le dos :* à mon- » sieur de Pontbrient, chevalier de l'ordre du Roi. » *Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, t. II, col. 1451.*

de l'année, le 2 septembre 1574. Il mourut en 1587, ayant eu de son premier mariage :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Georges du Breil, seigneur de la Garde, fut lieutenant des gens d'armes, dans la compagnie de Gondi, baron de Rays, ensuite capitaine de chevau-légers (1). Il épousa : 1°. Louise Helequen, dame de l'Hôtellerie et des Préaux ; 2°. Anne Boutier de Sevin. Ses enfants furent :

a. Georges du Breil, qui a continué la branche des seigneurs de la Garde, mais dont la filiation jusqu'à nos jours n'est point connue ;

b. Julienne du Breil ;

c. Françoise du Breil.

3°. Tanneguy du Breil, seigneur de Belleville, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes d'armes par commission du 10 août 1627, capitaine de chevau-légers, et colonel d'infanterie. Il épousa Marie Ducoudray, fille de Henri Ducoudray, seigneur de la Roche et de la Saudrais, et de Julienne de la Cornillière ; il mourut en 1648, et eut de son mariage :

a. Louis,
b. Françoise, } morts sans postérité.

4°. Françoise du Breil, qui épousa, en 1571, Guillaume Ladvocat, seigneur de la Crochais : François l'aîné de leurs fils, épousa Françoise du Breil de Rays, dont sortit Jean Ladvocat, qui épousa Claude du Breil de Rays ;

5°. Julienne du Breil, mariée, le 13 mai 1587, à François Ferron, seigneur de Botron.

XII. Messire Jean du Breil, IIe. du nom, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine commissaire de la noblesse de Saint-Malo, épousa : 1°. le 3 février 1574, Claude de Brulon, fille de Pierre Brulon, président au parle-

---

(1) L'histoire de Saint-Malo, du temps de la Ligue, de M. de Mercœur, dit que les habitants s'accommodèrent avec M. de la Garde-Pontbriand, capitaine de chevau-légers, en garnison à Dol, pour protéger leurs moissonneurs.

ment de Bretagne, et de Bonne Tixue ; 2°. Julienne de Launay, héritière de Launay-Commat, dont il n'eut point d'enfants ; il reçut un ordre du prince de Dombes pour mettre garnison au Pontbriand, le 20 août 1589; présenta une requête à Monseigneur le connétable, où il expose qu'il a servi comme enseigne-colonel du régiment du Plessis Melesse, où il fut ensuite capitaine; qu'il fut lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes ; qu'il servit en qualité de maréchal de camp, au siége et à la réduction de Dinan ; qu'il fut pris deux fois par les ligueurs rebelles, a qui il paya trente mille livres de rançon ; que le sieur de Saint.... fit piller son château, nonobstant la capitulation qu'il avait faite avec les officiers du parti, le 21 juin 1590. Cette requête est du 26 novembre 1596; fit une autre requête au même, le même jour, contre les bourgeois de Saint-Malo, au sujet de l'inexécution de la capitulation du Pontbriand, dont il reçut réponse du connétable, du 26 décembre 1596 ; donna partage à ses puînés, en 1587. Jean du Breil, seigneur du Pontbriand, et ses frères, bien que tous catholiques, soutinrent constamment le parti du roi Henri IV, en Bretagne. Le duc de Mercœur fit mettre le siége devant le château du Pontbriand, et joignit à ses troupes les bourgeois des villes de Saint-Malo et de Dinan, qui tenaient pour la ligue. Jean ne consentit à capituler qu'après que le canon eut renversé une partie des tours de son château, qu'il fut blessé grièvement lui-même, et après vingt-un jours de siége (1). Jean du Breil eut de sa première femme :

---

(1) Cette capitulation est un monument précieux pour la maison du *Breil;* il prouve non-seulement son ancienneté et sa splendeur à une époque déjà reculée, mais encore son dévouement héréditaire à la maison de Bourbon, lequel s'est perpétué jusqu'à nos jours; nous allons la transmettre telle qu'elle est rapportée dans les *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne,* par dom Morice, t. III, colonne 1511.

Capitulation de la garnison du Pontbrient.

« Monseigneur le duc de Mercœur, ayant commandé au
» sieur de la Villeserain, son lieutenant, de venir assiéger la
» maison et place de Pontbrient, le seigneur d'icelle et la gar-
» nison estant cruels ennemis du saint parti, molestant et fa-

1°. René, dont l'article suit;
2°. Françoise du Breil, qui épousa, le 6 août 1596, Jean de Pontual, écuyer, dont elle eut plusieurs enfants, l'aîné fut René, président à la chambre des comptes.

» tiguant les circonvoisins et habitans des villes de Saint-Malo, » de Dinan et autres bourgades et chasteaux voisins, comme » Plancoet, Matignon, et le Guildo : ledit sieur de la Villese- » rain, s'y seroit transporté par ledit ordre, le dernier jour de » mai, accompagné de M. de Retz, M. de Launay, M. de la » Gaudinaie, M. de la Mallerie, du sieur de Boisraffier, et » autres gentilshommes voisins de ladite place de Pontbrient; » et comme ledit sieur de la Villeserain seroit demeuré grièvement blessé devant ladite place, et le commandement estant » demeuré aux sieurs de Retz et de la Mallerie, auroient con- » tinué le siége avec les forces de Saint-Malo et de Dinan, » battu cette place avec les canons venus de Dinan; auroient » enfin contraint ou obligé le sieur de Pontbrient de rendre » ladite place, manque de secours et d'assistance, ce qu'il n'au- » roit fait sans qu'à la dernière sortie qu'il fit, il fut grièvement » blessé, à la tête et en une main, où il auroit eu deux doigts » d'icelle coupés, sans pouvoir être pansé de chirurgiens, ayants » esté tués et accablés dans la tour devers le bois, ainsi que le » sieur de Pontbrient nous a fait entendre et voulu son dire » estre de la sorte escrit: nous, officiers du saint parti, avons » fait capitulation avec ledit sieur de Pontbrient, par laquelle » est convenu qu'il sortira de cette place et la remettra dans ce » jour entre les mains du sieur de la Gaudinaie, son cousin, » qu'il a choisi entre tous les gentilshommes voisins, ses frères » cadets et autres parents, qui sont sous l'obéissance de Mon- » seigneur de Mercœur, et en outre avons accordé audit sieur » de Pontbrient, que pendant les trois mois prochains, il lui » sera permis d'aller et venir comme bon lui semblera, en toutes » les villes de cette province, sans qu'il lui puisse être imputé » à faute d'avoir manqué à sa parole, ni y avoir prévariqué » pendant les trois mois, parce qu'il promet ne porter les ar- » mes contre le saint parti, et rester pendant lesdits trois mois » sans faire acte d'hostilité; et en cas qu'il voudroit prendre, » devant lesdits trois mois, les armes pour le saint parti, ledit » sieur de Pontbrient, sera volontiers reçu à la bénignité de » mondit sieur le duc de Mercœur, duquel il aura assistance, » aide et consort, même aura rendition de sa place, et pourra » ledit sieur de la Gaudinaie, la remettre par commandement » qui lui en sera fait. Accordé que pendant le temps desdits » trois mois, ledit sieur de Pontbrient jouira de tous ses biens

XIII. Messire René du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, du Pin et de la Houle, guidon d'une compagnie d'hommes d'armes; capitaine garde-côte de l'évêché de Saint-Malo ; épousa, le 6 septembre 1603, Jacquemine du Guemadeuc, fille de Thomas, sire du Guemadeuc, et de Jeanne de Beaumanoir. Il mourut en 1664, âgé de quatre-vingt-neuf ans, étant aveugle depuis dix ans. Il fut enterré à Saint-Germain de Rennes. Il était au Pontbriand pendant le siége, ainsi que Françoise, sa sœur. Il obtint des lettres-patentes du Roi, du mois de décembre 1650, portant érection de la terre du Pontbriand, en comté, en considération de ses services, de ceux de ses prédécesseurs et ses enfants, dont l'aîné s'était déjà trouvé à sept siéges et à deux batailles, portant qu'ils ne se sont jamais départis du service de leur véritable souverain ; leur maison ayant été assiégée, prise et pillée pendant la ligue, par les troupes du duc de Mercœur. Ses enfants furent :

1°. Tanneguy, dont l'article suit;

2°. René-Noël-Marc du Breil, seigneur de la Garde, fût capitaine au régiment de Rambures, par com-

---

» et fruits de sa terre, comme aussi de tous autres, et sortira de » ladite place tous ses biens meubles ; qu'il tirera à sa commo- » dité pendant lesdits trois mois, ou les laissera par inventaire » audit sieur de la Gaudinaie. Accordé que le sieur de la » Marche, frère dudit sieur de Pontbrient, lequel est compris » auxdites conditions, comme aussi les autres gentilshommes » estants en ladite place, qui se retireront où bon leur sem- » blera, et dans huit jours prendront parti et feront leur » déclaration aux villes de Saint-Malo et de Dinan. Ac- » cordé que ledit sieur de Pontbrient, le sieur de la Marche, » son frère, et les gentilshommes estants dans ladite place, sor- » tiront avec leurs armes, chevaux et équipages, et les soldats » en sortiront la mèche éteinte, fors celui qui marchera le der- » nier, lequel la portera allumée; et néanmoins emporteront » avec eux leurs épées, bandoulières, mousquets, arquebuses » et escoupettes, et se retireront chacun chez eux, auxquels sera » baillé bon et bastant sauf conduit. Fait en la place de Pont- » brient, sous les signes des dessus nommés, et pour les habitants » de Saint-Malo, des signes des sieurs de Graslarron, Bellinays » et Bardelière, capitaines des troupes de ladite ville, le 21 juin » 1590. *Signé,* Jacques du Breil, Jean du Breil, François du » Breil, Pierre de Gaudinays, Guillaume le Fer, Jean Pepin et » Michel Frotet. »

mission du 16 juillet 1651; capitaine de cent chevau-légers au régiment de Richelieu, qu'il commanda ensuite plusieurs années, par commission du 13 mars 1652. Il épousa, le 24 novembre 1665, Anne Ameth, héritière de la Rousselaye, fille de Jean et de Françoise Brouet, dont il n'eut qu'un fils unique, Jean-Baptiste. Il devint veuf en 1667, et mourut en 1689, au château du Pontbriant. Son fils, Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Pontérouard, page du Roi, eut la cuisse cassée au siége de Philisbourg, en 1688; il était alors lieutenant de grenadiers au régiment du Roi, ensuite capitaine de cavalerie au régiment de Fiennes; fut fait chevalier de Saint-Louis à la création, et épousa, en 1690, Marie-Thérèse Artur, dont il eut un garçon et une fille. Il mourut à Rennes, en 1699. Son fils épousa une demoiselle de Farci de Cuillé, dont il n'eut qu'une fille, qui épousa monsieur de Rogon de Kercaradec;

3°. Armand du Breil, seigneur de la Belleville-Pontbriand, capitaine au régiment de Rambures, par commission du 17 avril 1655; épousa le 10 juillet 1660, Hélène de Favecq, dame de Fabry, fille de Louis, seigneur du Fabry, de Pouilly, Montarlan, et de Madelaine de Mornay-Monchevreuil, dont il eut trois garçons et une fille :

- *a.* Pierre-Louis-René, } dont la postérité
- *b.* Guy-Joseph du Breil, } n'est pas connue;
- *c.* Arnaud, lieutenant au régiment de Toulouse, qui fut tué à l'armée;
- *d.* Jeanne-Marie, élevée à Saint-Cyr; elle se fit religieuse aux carmélites de Pontoise;

4°. Thomas du Breil, qui commandait aux îles Saint-Honorat, en Provence, et fut tué au service du Roi;

5°. Mathurine du Breil, qui fit profession, le 7 décembre 1628, dans l'ordre de la visitation à Dol. Cette maison quitta Dol et retourna à Caen, d'où elle sortait. Elle fut prieure du monastère de Caen, d'où elle fut faire un nouvel établissement à Saint-Sauveur-le-Vicomte; elle y décéda en

odeur de sainteté; son corps fut transféré à Caen, où son nom et sa mémoire étaient en vénération. On conservait, dans ce monastère, ses lettres, ainsi que celles des dames de cette maison, qui sont remplies de témoignages de sa sainte vie.

6°. Renée du Breil, qui épousa, le 8 juillet 1639, à dix-huit ans, messire Jean de Saint-Gilles, seigneur de Perronai, dont elle eut plusieurs enfants :

7°. Jacquemine du Breil, qui fut mariée, le 15 juin 1649, à messire Florent de la Lande, seigneur du Loup-Tregomain, fils de Laurent et de Marie de Coëtlogon, dont elle eut plusieurs enfants.

XIV. Messire Tanneguy du Breil, chevalier, seigneur, comte du Pontbriand et du Pin, capitaine d'une compagnie de cent hommes au régiment des galères, par commission du 23 juillet 1635; capitaine garde-côte, en 1656; épousa : 1°. le 9 juillet 1639, Anne des Essars de Lignières, fille d'honneur de la reine, à qui le Roi accorda un brevet de 2,000 livres de pension, le 30 octobre 1639; 2°. le 30 août 1649, Marguerite-Bernard des Greffiers, dame de Monterfil. Il mourut en 1667, âgé de cinquante-cinq ans. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Louis, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Servan du Breil;

3°. Anne du Breil, qui fonde la sixième branche rapportée ci-après.

XV. Messire Louis du Breil, chevalier, seigneur, comte de Pontbriand; capitaine garde-côte de l'évêché de Saint-Malo, par commission de l'an 1691; subdélégué des maréchaux de France, gouverneur de l'île et fort des Hébiens, par provision du 3 octobre 1694; épousa, le 26 mars 1667, Bonaventure de Nevet, fille de Jean et de Bonaventure du Liscoet, dont il n'eut qu'un fils unique, Joseph du Breil, qui suit. Il mourut en 1698, âgé de cinquante-huit ans. Louis XIII lui avait fait l'honneur de lui donner son nom, en 1640, madame la maréchale de la Meilleraie, Louise de Cossé, était sa marraine.

XVI. Messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, seigneur, comte du Pontbriand, né le 8 septembre 1669; entra dans les mousquetaires, en 1687; leva une compagnie de chevau-légers, par commission du 15 août 1688; fut gouverneur des Hébiens, en survivance de son père; capitaine garde-côtes, par provisions du 1er. mai 1698. Il épousa, le 12 mai 1696, Marie-Angélique Sylvie Marot, fille de Messire Guillaume Marot, comte de la Garaye, et de Françoise de Marbœuf; fut nommé, par brevet, inspecteur garde-côtes des évêchés de Dol, Saint-Malo et Saint-Brieuc, en 1709.

Le nom de la Garaye est bon; le véritable est Marot; ils étaient sénéchaux de Dinan, lors de la ligue. Dans ce tems, M. de Marot empêcha les habitants de Dinan de se révolter de nouveau, et les retint dans le parti du Roi. Le roi Henri IV, pour récompense, l'anoblit lui et les siens. M. Marot, comte de la Garaye, frère de madame du Pontbriand, épousa, le 5 janvier 1701, demoiselle Marie-Marguerite Picquet, fille de M. de la Motte-Picquet, greffier en chef du parlement de Bretagne. Frappé de la mort subite de M. le comte du Pontbriand, son beau-frère, arrivée au château du Pontbriand, où il était alors, le 2 février 1710, il résolut, ainsi que son épouse, de consacrer le reste de sa vie au service de Dieu. Il établit un hôpital dans son château de la Garaye, près Dinan, où il entretint toujours quarante à cinquante malades, il prenait, en outre, soin, lui-même, de tous les pauvres et malades des paroisses voisines. Sa charité ne pouvait être rebutée par les maladies les plus dégoûtantes. Louis XV lui fit présent de cinquante mille francs, en 1731; il les employa à acheter des froments de rente, pour être, tous les ans, distribués aux pauvres. Il fut un des fondateurs de l'hôpital de Dinan. Il mourut en odeur de sainteté au château de la Garaye, le 2 juillet 1755, âgé de quatre-vingt-un ans. Sa femme consacra aux mêmes soins les deux années qu'elle lui survécut, et mourut le 20 juin 1757, âgée de soixante-seize ans. Ils furent enterrés l'un et l'autre au bas de l'église de Taden, et n'ayant point laissé d'enfants, tout le bien de la Garaye passa dans la maison du Pontbriand. Joseph-Yves du Breil eut onze enfants, entr'autres :

1°. Guillaume-Marie du Breil du Pontbriand, prêtre, docteur en théologie à l'université de

Toulouse, chanoine théologal de Rennes, abbé commendataire de Lanvaux; mourut à Rennes, en 1767 (1).

2°. Malo-Joseph du Breil du Pontbriand, qui fut pris en amitié par M. le marquis de Nevet qui, ayant perdu tous ses enfants, l'adopta et obtint des lettres-patentes du Roi, par lesquelles Malo-Joseph du Breil fut autorisé à changer son nom en celui de Nevet; ensuite il lui fit épouser, en 1739, Marie-Rose de Triouret-Kerstrat, veuve de M. le marquis de Tinteniac, dont il eut trois fils et une fille :

A. Hyacinthe-Malo du Breil de Nevet, lieutenant de dragons, mort à Quimper, le 12 février 1781, sans alliance;

B. Urbain du Breil de Nevet, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, mort sans alliance;

C. Jean-Malo-Hyacinthe du Breil de Nevet, qui épousa, en 1771, Félicité-Marie-Françoise Mallet de Châteauletard, dont il eut un garçon et quatre filles. Il émigra avec toute sa famille, en 1791. Tout son bien fut vendu. Il ne revint en France qu'en 1805. Il est mort dans la misère, en 1811.

a. Malo-Julien du Breil de Nevet, qui émigra avec son père, et épousa, en 1808, Marie-Françoise-Hyacinthe de Guerry, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut le 16 août 1811;

b. Marie-Anne du Breil de Nevet, émigrée

---

(1) Lettres de docteur de l'université de Toulouse, de 1728. Brevet du Roi, accordé à Guillaume-Marie du Breil, en 1728, pour être théologal de Rennes; procuration du chapitre de Rennes, de l'année 1730, qui le nomme député aux états de Saint-Brieuc. Délibération des états de Bretagne, qui le nomma pour travailler à l'arrangement des archives de la cathédrale, et qui le députe pour l'examen des ouvrages publics de la province de Bretagne. Certificat de l'académie des jeux floraux de Toulouse, qui atteste qu'il emporta le prix de la poésie, pour lequel il lui fut délivré une églantine d'argent.

avec son père ; elle épousa, en Angleterre, M. Henri-Marie-Joseph-Annibal de Busnel de Montorai, elle est morte en 1813, et a laissé trois enfants ;

c. Corantine-Rosalie-Louise-Marie du Breil de Nevet, qui a épousé, en Angleterre, M. Clément de Lustrat de Condam, dont elle a eu deux garçons ;

d. Angélique-Félicité-Marie de Nevet, émigrée avec son père. Elle est morte depuis son retour en France, sans avoir été mariée ;

e. Brigitte-Marie du Breil de Nevet, qui n'est pas mariée.

D. Maclovie du Breil, mariée à M. de Geslin, seigneur de Kerulat.

3°. Léon du Breil du Pontbriand, lieutenant au régiment de Périgord, tué au siége de Berg-op-Zoom ;

4°. René du Breil du Pontbriand, qui entra dans l'état ecclésiastique, et établit à Paris une école de charité pour les Savoyards, d'où vient qu'il fut nommé *le Savoyard*. Il était abbé de St-Martin d'Auxerre ;

5°. Henri du Breil du Pontbriand, prêtre bachelier de l'université de Paris, évêque de Québec, en Canada, en 1740. Il y mourut en 1760 ;

6°. Louis-Claude, dont l'article suit ;

7°. Trois demoiselles mortes religieuses au premier monastère de la Visitation de Rennes.

XVII. Messire Louis-Claude du Breil, chevalier, comte du Pontbriand, baron de la Houlle, vicomte de Parga, seigneur de la Garde, le Pin, la Ville au Prévôt, Richebois, capitaine-général garde côte du département du Pontbriand, qui s'étend entre les rivières de Rance et l'Arguénon, et le grand chemin de Dinan à Jugon, gouverneur de l'île et fort des Hébiens, fut en 1708 capitaine d'une compagnie franche sous son père, et pourvu en juillet 1710, de la charge et gouvernement ci-dessus. En 1717, il entra cadet dans les gardes du corps, com-

pagnie de Villeroy, brigade de Montesson (1), d'où il sortit pour entrer cornette dans la colonelle-générale-dragons, qu'il ne quitta qu'à cause de ses infirmités. Il épousa, le 21 juillet 1721, dame Françoise d'Epinai; 2°. Renée-Isabelle du Breil, seconde fille de François du Breil, seigneur du Pin Pontbriand. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1°. Sylvie du Breil, qui épousa M. de Bruc, dont elle eut deux filles qui ont épousé MM. de Guehenneuc et de Boishuc;
2°. Pélagie du Breil du Pontbriand, morte sans alliance;

Du second lit :

3°. Toussaint, dont l'article suit:

XVIII. Messire Toussaint DU BREIL, chevalier, comte du Pontbriand, baron de la Houlle, seigneur de la Garde, le Pin, la Garaye, la Motte Olivet, capitaine général garde côte, gouverneur de l'île et fort des Hébiens, épousa demoiselle Marie-Josèphe Quimper de Lanascole. Quoique doué d'un bon naturel, se trouvant fort jeune à la tête d'une grande fortune, il ne tarda pas à la dissiper. Il vendit successivement les terres de la Garaye, de la Motte Olivet, puis l'antique héritage de ses pères, et enfin la terre du Pontbriand. Il mourut misérablement, en 1779, âgé d'environ trente ans, sans laisser de postérité. Madame du Pontbriand, sa veuve, épousa M. Bernard de la Gatinais, dont elle n'eut point d'enfants. Le château du Pontbriand, acheté par un négociant de Saint-Malo, a été démoli depuis la révolution.

SIXIÈME BRANCHE.

XV. Anne DU BREIL, écuyer, vicomte du Pin-Pontbriand, fils puîné du second mariage de Tanneguy et

---

(1) Certificat de M. le duc de Villeroy, du 19 avril 1719, qui justifie que le seigneur du Pontbriand a servi deux ans dans sa compagnie, en qualité de cadet garde du corps, avec honneur et distinction.

de Marguerite Bernard, devint l'aîné par la mort de son frère Servan. Il avait été prieur commendataire de Brest, qu'il résigna, et épousa, en 1683, Marguerite Ferron, héritière de la Brousse, de la Bouyère et de Bouan. Il transigea sur partages avec Louis du Breil, fils unique du premier mariage de Tanneguy, fondé dans une sixième partie de la succession, par l'avis de M. la Garde du Pontbriand, leur oncle, du 20 août 1688. Il fut tué à Rennes, en 1698. Ses enfants furent :

1°. Louis-François-Mathurin, qui suit ;
2°. Tanneguy du Breil, qui servit longtemps dans la marine, et mourut sans s'être établi ;
3°. Marie-Thérèse du Breil, morte sans alliance ;
4°. Judith du Breil, religieuse aux bénédictines de Dinan, où elle mourut ;
5°. Louise du Breil, qui épousa : 1°. M. de Robien, seigneur de la Boulaye ; 2°. Monsieur de Kervigan, dont elle n'eut point d'enfants.

XVI. Messire Louis-François Mathurin du Breil, vicomte du Pin-Pontbriand, seigneur de Monterfil, de la Brousse, fut élevé page du Roi, ensuite passa garde-marine, acheta en 1708 l'aide majorité de la capitainerie du Pontbriand, fut fait lieutenant colonel en 1719. Il acheta en 1718 la terre et seigneurie de la Caunelaye, la Marche et Vaucouleur en Corseul. Il mourut en 1762. Il avait épousé, en 1713, Marie-Anne de Saint-Gilles Perronai, fille de messire Jean-Baptiste de Saint-Gilles, marquis de Perronai, et de dame Sainte-Jeanne du Guesclin. Elle était tante de M. l'abbé du Guesclin, évêque de Cahors, et de madame la duchesse de Gesvres, la dernière de l'illustre nom de du Guesclin. Louis François Mathurin du Breil, eut quatorze enfants, entr'autres :

1°. François du Breil, vicomte du Pontbriand, seigneur de la Caunelaye, la Marche, Vaucouleur et Monterfil, lieutenant-colonel de la garde-côte. Il fut marié et mourut sans postérité au château de la Caunelaye, en 1762 ;
2°. René du Breil du Pontbriand, abbé de Cahors, vicaire-général du diocèse de Saint-Malo, mort en 1778 ;

3°. Jean du Breil du Pontbriand, élevé page de madame la princesse de Condé. Mort au service ;

4°. Joseph-Victor, dont l'article suit :

5°. Renée-Isabelle du Breil, qui épousa Louis Claude du Breil, seigneur, comte du Pontbriand, dont elle eut un fils, Toussaint, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Elle mourut à Josselin, en 1792.

6°. Marie-Anne du Breil du Pontbriant, morte à Dinan, en 1799, dans un âge très-avancé, sans alliance ;

7°. Louise-Marie du Breil du Pontbriand, qui épousa messire Jérôme-Thomas de la Reignerais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, qui mourut pendant l'émigration en Angleterre. Elle est décédée à Dinan, en 1803, sans postérité ;

8°. Sylvie-Marie-Adélaïde du Breil, qui fut mariée à messire Jean-Baptiste de Fallois, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, dont elle n'eut point d'enfants. Elle mourut à Dinan en 1803 ;

9°. Marie-Anne du Breil du Pontbriand, qui épousa Monsieur le chevalier de Rainon, dont elle n'eut point d'enfants, elle mourut à Dinan en 1786.

XVII. Messire Joseph-Victor du Breil, comte du Pontbriand, seigneur de la Caunelaye, la Marche, Vaucouleur en Corseul, de Monterfil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment de Lorraine, devint l'aîné par la mort de tous ses frères, le chef de sa branche et héritier des titres, par celle de son neveu Toussaint du Breil, comte du Pontbriand. Il avait été élevé page de monseigneur le prince de Condé ; fut à 16 ans sous-lieutenant de cavalerie ; se trouva à la bataille de Fontenoi, acheta une compagnie, fit toutes les guerres du Hanovre, et ne quitta le service qu'après la mort de ses frères, en 1768. Il épousa, le 17 avril 1769, demoiselle Agathe Duplessis, fille de Charles-Marie Duplessis, marquis de Grénedan, et d'Elisabeth de Montaudouin. Il mourut à Dinan en 1785. Ses enfants furent :

1°. Augustin-Marie-Joseph-Prosper, qui suit ;

2°. Louis-Marie-Victor du Breil, seigneur de la

Caunelaye, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui émigra en 1791, servit avec son frère, dans les compagnies bretonnes, où il fit la campagne de 1792, ensuite celle de Quiberon et suivantes, dans le corps du prince de Léon. Il rentra en France en 1802, son bien avait été vendu et racheté avec celui de son frère. Il épousa en 1803, demoiselle la Vigne de la Haugue-Morais. Il se réunit également à son frère en 1815, et fut nommé chef de bataillon dans son corps, grade que le Roi lui a confirmé en 1816, en le nommant chevalier de Saint-Louis. Il a eu de son mariage, trois enfants, dont un mort au berceau, les deux autres sont :

a. Louis-Marie du Breil ;
b. Caroline-Marie du Breil.

3°. Toussaint-Marie, rapporté après ;

4°. Marie-Ange du Breil du Pontbriand, a servi avec son frère dans l'armée royale de Bretagne en 1799 et 1800, et depuis, a toujours été, ainsi que sa famille, dévoué à son légitime souverain ; il a épousé, en 1801, demoiselle Marie-Anne-Perrine-Caroline Duplessis de Grénedan, sa cousine germaine. La famille Duplessis de Grénedan, une des plus anciennes de Bretagne, s'est distinguée pendant la révolution, par son inviolable fidélité au roi et à sa famille. Il a de son mariage :

a. Ange-Marie du Breil ;
b. François-Marie du Breil ;
c. Charlotte-Marie du Breil ;
d. Marie-Anne du Breil ;

5° Gérome-Marie-Mériadec du Breil du Pontbriand qui a servi avec son frère en qualité de capitaine, en 1799 et 1800, et se distingua dans diverses circonstances ; il fut breveté chef de bataillon en 1815, il leva et organisa un corps de volontaires royaux, dans le pays de Ploërmel, et fit cette campagne sous les ordres de M. le colonel le Douarin, dans l'armée du général de Sol de Grisolle, commandant le Morbihan. Il n'a cessé depuis son enfance, de donner des preuves de son zèle et de son dévouement pour le service

du Roi. Il a épousé en 1807, dame Jeanne Picaut de Queheon, veuve de M. de Poulpicquet du Halguet. La famille Picaut de Queheon est très-ancienne dans la Bretagne. MM. du Halgouet, fils du premier lit, ont fait la campagne de 1815 dans l'armée royale, avec M. Jérôme du Breil. Il a de son mariage:

a. Auguste-Marie du Breil;
b. Amélie-Marie du Breil.

6°. M. Marie-Joseph du Breil du Pontbriand, qui a servi avec son frère Toussaint, en qualité de capitaine en 1799 et 1800, s'est distingué par sa bravoure et son activité: en 1815, il a couru plusieurs fois des dangers, et il n'a jamais cessé, dans toutes les occasions, de donner des preuves de son inviolable fidélité à la cause de son Roi. Il a épousé, en 1812, demoiselle Eléonore de Poulpicquet du Halgouet, fille de M. de Poulpicquet du Halgouet, et de Jeanne Picaut de Gueheon dont il a trois garçons:

a. Marie-Joseph du Breil;
b. Henri-Marie du Breil;
c. Hypolite-Marie du Breil.

7°. Charlotte-Marie-Agathe du Breil, qui a épousé M. Guillaume Ferradau, ancien officier, dont elle a un garçon et deux filles. Elle est restée veuve en 1815;

8°. Sainte-Sylvie-Angélique du Breil, mariée en 1802, à M. Victor-Marie de Lesquen de la Menardais, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, major d'infanterie, dont elle a cinq enfants, quatre garçons, Victor, Louis, Ange, François, et une fille, Agathe.

La famille des Lesquen est très connue, et s'est surtout distinguée pendant la révolution. M. Victor de Lesquen émigra en 1791, et fit toutes les campagnes à l'armée de S. A. R. monseigneur le prince de Condé, où il servit pendant dix ans, avec son père qui y fut tué à une affaire en Bavière, et son frère qui est mort à la suite des fatigues qu'il a éprouvées, quatre de ses cousins

du même nom, servaient également à l'armée de Condé, où il y avait ainsi sept Lesquen. M. Victor de Lesquen, à son retour en France, a trouvé tout son bien vendu, et depuis il a encore éprouvé tant de persécutions sous le gouvernement de Buonaparte, qu'on lui a enlevé presque tout ce que sa famille était parvenue à lui conserver.

XVIII. Messire Augustin-Marie-Joseph-Prosper du Breil, comte du Pontbriand, seigneur de la Caunelaye, la Marche, Vaucouleur et Monterfil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon, émigra en 1791, et entra au service dans les compagnies bretonnes à l'armée des princes, où il fit la campagne de 1792, il fit celle de Quiberon en 1795, et les suivantes dans le corps du duc de Rohan. Il rentra en France en 1801; tout son bien avait été vendu, mais acheté par ses frères pendant l'intervalle des guerres civiles, néanmoins il a perdu plus des deux tiers de sa fortune par la suppression des fiefs et droits seigneuriaux. Il avait épousé en Angleterre demoiselle Thèrèse-Marie Hay de Boutville, fille de Messire N... Hay, comte de Boutville, et de Thérèse d'Orsis : au mois d'avril 1815, il se réunit avec son fils aîné, à M. le vicomte du Breil du Pontbriand, son frère, il fut nommé par lui chef de bataillon, dans le corps qu'il forma pour la cause du Roi dans le pays de Dinan. Le Roi, pour récompenser ses services et sa fidélité, l'a confirmé dans ce grade, et l'a décoré de la croix de Saint-Louis, en 1816. De son mariage sont issus :

1°. Auguste du Breil, sous-lieutenant dans la légion des gardes-côtes ;
2°. Achille du Breil ;
3°. Victorine du Breil ;
4°. Thérèse du Breil ;
5°. Amélie du Breil ;
6°. Marie-Josèphe du Breil ;
7°. Elisa du Breil.

XVIII. Messire Toussaint-Marie du Breil, vicomte du Pontbriand, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'infanterie, émigra en 1791, rentra en France à la fin de 1792, où après un an de

prison il échappa à une condamnation à mort, et entra dans l'armée royale de Bretagne, où il fit la guerre dans le pays de Vitré et de Fougères, sous les ordres de M. le colonel, comte de Couesbouc, et du général Picquet du Boisguy. Il fut nommé chef de canton dans la division de Vitré, au mois de mai 1795, et breveté lieutenant-colonel, le 10 mars 1796. Il profita des trèves qui eurent lieu en 1794 et 1796, pour acheter, de concert avec ses trois jeunes frères, le bien de ses frères aînés, qui fut vendu par la république. Il reprit les armes en 1799, fut nommé, le 2 novembre, colonel commandant l'arrondissement de Dinan, où il leva une légion qu'il habilla et entretint à ses frais pendant six mois. Au mois de février 1800, le château de la Caunelaye, où il demeurait, fut pris et entièrement pillé et dévasté par les troupes de la république (il avait éprouvé le même sort en 1794, et il avait été fait une vente publique de tout ce qui s'y trouvait.) Deux de ses frères, Marie-Ange et Joseph, faillirent y perdre la vie et sauvèrent par leur intrépidité, avec une poignée d'hommes, les armes et munitions qui s'y trouvaient et qu'ils enlevèrent au milieu des colonnes ennemies; son autre frère, Jérôme, échappa presque miraculeusement le même jour à celles qui s'emparent de Plancoët. Au mois de mars 1800, après une dernière affaire, voyant presque toute la Bretagne et la Vendée soumises, il signa une convention avec les généraux de la république, le 11 mars 1800, pour préserver son pays d'une entière dévastation, et sauver ses soldats. Il repoussa les offres du général en chef Brune, qui lui proposa, ainsi qu'au général du Boisguy, de servir avec les grades qu'ils occupaient dans l'armée royale, et de leur rembourser les pertes qu'ils avaient éprouvées pendant la guerre. De retour chez lui, sa maison continua d'être l'asile des émigrés, des prêtres et des proscrits. En 1801 il fut chargé par les généraux Georges et le Mercier, d'une mission importante et dangereuse à Paris, il fut souvent persécuté pour son dévouement à la cause du Roi, et le 8 décembre 1802, il fut sur le point d'être assassiné par neuf des plus ardents révolutionnaires de Fougères, qui le surprirent auprès du château de Boisguy, qui tirèrent et manquèrent à dix pas un seul paysan qui l'accompagnait, circonstance qui seule lui sauva la vie. Il passa tout le règne Buonaparte au

sein de sa famille. Au mois de février 1814, il organisa une nouvelle insurrection contre lui dans le département des Côtes-du-Nord; fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance du 7 septembre. Au mois de décembre suivant il fut nommé pour accompagner le général du Boisguy, son beau-frère, l'un des commissaires nommés par le roi en Bretagne, pour constater les droits que les soldats blessés dans l'armée royale, pendant les guerres civiles, avaient aux bienfaits de Sa Majesté, et fut chargé de tous les rapports relatifs à l'insurrection qui eut lieu à Rennes le 10 de janvier 1815 (1), dont la mission du général du Boisguy fut le prétexte, et qui n'était en effet que le prélude de la défection générale qui eut lieu deux mois après. Il éclaira, autant qu'il fut en lui, le gouvernement sur les projets des factieux, et fut un des premiers à reprendre les armes pour le Roi à cette époque

---

(1) Rapports à S. Exc. le ministre de la guerre, sur l'insurrection arrivée à Rennes le 10 janvier 1815, et sur la situation de la Bretagne, où il était en mission, par ordre du ministre, des 12, 22, 27 et 29 janvier, 2 et 17 février 1815. Commission qui lui fut donnée par M. le prince de la Trémoille, commissaire extraordinaire du Roi en Bretagne, pour lever des troupes dans l'arrondissement de Dinan et Moncontour, afin de défendre le pays contre Buonaparte, du 20 mars 1815. Convention conclue entre le général prussien baron de Wrangel, et M. le vicomte du Pontbriand, qui fixe les limites que ne pourront dépasser les troupes prussiennes en Bretagne, et lieux qui seront occupés par les troupes royales aux ordres de M. du Pontbriand, signée à Dinan, le 14 septembre 1815. Ordonnance du Roi du 25 octobre, et lettres de service de S. Exc. le ministre de la guerre, qui le nomme colonel de la légion des Côtes-du-Nord, du 10 novembre 1815. Lettres de service pour aller prendre le commandement de la légion du Jura, du 29 février 1816. Lettres de service pour aller aux îles de Porquerolles, Yères, comme colonel-lieutenant du Roi, du 9 septembre 1816, d'après ordonnance du Roi du 28 août. Ordonnance du Roi, du 11 novembre 1816, et lettres de service du 19 novembre pour aller prendre le commandement de l'île de Ré. Plusieurs lettres de M. le maréchal de Vioménil et des généraux et autres qui prouvent les intrigues qui ont été ourdies contre lui pour le faire quitter la légion des Côtes-du-Nord, et les persécutions que les ennemis du Roi lui ont fait éprouver à cause de son dévouement.

désastreuse. Chargé alors du commandement de l'arrondissement de Dinan, il y leva et organisa une légion de volontaires royaux. Toute la noblesse du pays et les jeunes gens des villes de Saint-Malo, Dinan et Lambelle, se réunirent à lui, et ils firent rentrer cette partie du département sous l'obéissance du Roi. Il conserva ses troupes sous les armes, les nourrit et entretint à ses frais jusqu'au 25 novembre suivant. Au mois de septembre les troupes prussiennes vinrent occuper Dinan, il fit et signa une convention avec le général baron de Wrangel, qui les commandait, et préserva ainsi une partie de la Bretagne de leur invasion. Au mois de novembre il fut nommé colonel de la légion des Côtes-du-Nord, il l'organisa le 1er. décembre, et la composa presque entièrement des volontaires royaux du département qu'il fit entrer à St-Brieuc. Il y plaça une partie des braves et fidèles officiers qui l'avaient suivi. La discipline, le bon esprit et conduite de cette légion, valut à son chef les éloges les plus flatteurs de M. le maréchal de Vioménil, gouverneur de la division, qui lui écrivit plusieurs fois pour lui témoigner sa satisfaction, ainsi que les autres généraux. Cette légion est une des meilleures de France. Au mois de mars 1816, il fut appelé à commander celle du Jura ; mais les pertes qu'il avait éprouvées pendant la guerre ayant épuisé ses ressources, chargé d'une nombreuse famille, éprouvant d'ailleurs un vif chagrin de quitter la légion qu'il avait formée, des officiers et soldats dont il était aimé, il demanda à Son Excellence le ministre de la guerre de passer à l'état-major, et fut d'abord nommé colonel lieutenant de Roi, aux îles d'Yères, en Provence, et au mois de novembre 1816, à l'île de Ré, où il est actuellement.

M. le vicomte du Pontbriand a épousé le 2 septembre 1796, demoiselle Colette-Apolline-Marie-Picquet du Boisguy, fille de M. Alexandre-Marie-Picquet du Boisguy et de Bonne-Joséphine du Bois-le-Bon. Madame du Pontbriand est sœur du brave général du Boisguy, un de ceux qui s'est le plus distingué dans l'armée royale de Bretagne, qui commande aujourd'hui le département des Ardennes ; elle est petite nièce de madame de la Garaye, et de M. le comte de la Motte Picquet, chef d'escadre. Le vicomte de Pontbriand a de son mariage :

1°. Edmond-Marie du Breil, ⎫ sous-lieutenants dans
2°. Camille-Marie Mériadec ⎭ la légion des Côtes-du-Nord.

3°. Isidore-Marie du Breil qui, avec ses deux frères aînés et son père, a fait la campagne de 1815 dans les volontaires royaux;
4°. Victor-Louis-Marie du Breil;
5°. Frédéric-Louis-Marie du Breil;
6°. Stanislas-Marie du Breil;
7°. Joséphine-Marie-Céleste du Breil;
8°. Bonne-Marie-Angélique du Breil;
9°. Rosalie-Marie-Charlotte du Breil.

Armes : D'argent, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules.

RIVALLIÈRE (DE LA), maison de REIGNAC-LAUGERAC originaire de Touraine. Messire Charles de Reignac de la Rivallière a été créé comte, par une ordonnance du Roi, du 22 juin 1816. Cette maison, très-ancienne, porte, depuis la révolution française, le titre de baron de *Reignac Frauendorff*, qui lui a été concédé par le roi de Prusse : elle jouit des droits de patronat et de juridiction sur la ville de Goeritz, et les treize villages qui composent la seigneurie de Frauendorff dans la Nouvelle-Marche; fief direct, dont la population est de 4500 âmes. Les comtes de la Rivallière sont par conséquent sujets mixtes de France et de Prusse.

Nous reviendrons sur la généalogie historique de cette famille.

Armes: D'or, à deux crosses armées ou lances antiques, de gueules passées en sautoir, un ancre du même en bande brochante sur les lances, et une étoile aussi de gueules en chef, qui sont les armes DE FRAUENDORFF; sur le tout, partie au 1er. d'or, au lion coupé d'azur et de gueules, qui est de REIGNAC-LAUGERAC; ou 2°., d'azur, à trois quintefeuilles d'argent, qui est DE LA RIVALLIÈRE. L'écu timbré d'un casque taré de front, sommé d'une couronne ducale, et orné de ses lambrequins; cimier, un ancre issante de gueules.

DE CASTERAS, DE CASTELLAS, DE CASTERATS, DE CASTELRAS (1), maison des plus anciennes de la province du Languedoc, qui s'est divisée en cinq branches distinctives. 1°. Celle de *Casteras de la Rivière*, dont l'état actuel n'est pas connu. 2°. Celle des seigneurs de *Seignan*, qui subsiste encore. 3°. Celle de *Casteras de Villemartin*, qui a possédé cette seigneurie depuis 1482 jusqu'en 1794, époque où cette terre fut séquestrée par cause d'émigration. 4°. Celle de *Casteras de Sournia*, qui s'est éteinte peu avant la révolution. 5°. Celle de *Castellas de Serviers*, en Auvergne, qui existe de nos jours. Elles prouvent toutes une filiation non interrompue depuis.

I. Wilhem DE CASTERAS, chevalier, vivait en 1175; il souscrivit, avec plusieurs autres seigneurs, l'acte d'une donation faite à l'abbaye de Nizors, au diocèse de Comminges, au mois de janvier 1205, et vivait encore en 1225; il eut pour fils :

II. Arnaud de CASTERAS, Ier. du nom, chevalier, qui souscrivit, avec son père, une charte d'Arnaud Siadour de l'octave de Notre-Dame; et un autre acte du même Arnaud Siadour, par lequel il engagea ses biens à Etienne abbé de Nizors; il épousa Judith Bertrande, dont il eut :

III. Pierre DE CASTERAS, Ier. du même nom, chevalier, épousa N..... de Saman d'Almande, du consentement de laquelle et de Guilhem, son fils aîné, il donne

---

(1) Le nom de CASTERAS s'est écrit de ces différentes manières, selon la corruption des temps et des idiomes. Les auteurs ont également varié sur l'orthographe de ce nom. La branche de *Castellas de Serviers*, établie en Auvergne, est nommée *Casterats* dans le Nobiliaire manuscrit de dom Coll, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, que je possède en mon cabinet ; et dans la recherche de M. de Fortia, intendant de la province d'Auvergne, ce nom est écrit *Castellas*, comme cette branche l'a effectivement porté depuis sa transplantation en Auvergne.

au monastère et à l'abbé de Nizors, Pierre, son autre fils, pour être religieux, et tous les biens qu'il avait dans le terroir de l'Isle du droit de sa femme, par acte du mois d'avril 1236; pour garant duquel il donne Guillaume Nepcis et Bautus, son neveu.

IV. Guilhem DE CASTERAS, seigneur de Scanecrabe, qui fut marié trois fois, et n'eut que des filles de ses deux premières femmes, et de la troisième, N.... de Vernède, qu'il épousa par pacte de l'an 1315, il eut Gaston de Casteras, qui continue la lignée; il fit un don à l'abbaye de Nabbas, dont la comtesse de Benque était abbesse en 1287. Ce titre est rapporté dans le nouveau *Gallia Christiana*, pag. 1121, lettre A. Par les coutumes du pays de Scanecrabe aux années 1278 et 1283, on voit que les co-seigneurs de cette terre étaient le comte de Comminges, le seigneur de Benque et de Siadour, Guilhem-Fortoneri de Casteras et Guilhem-Garni de Vernède.

V. Gaston DE CASTERAS, écuyer, servit dans les guerres de son temps, et fut l'un des vingt-quatre écuyers du duc d'Alençon, frère du roi Philippe de Valois, selon une montre faite à Saint-Omer, et se trouva en cette compagnie à la bataille de Crécy, perdue contre les anglais, en 1346. Il épousa, par pacte du 11 février 1352, Françoise de Cardaillac; il en eut:

VI. Arnaud DE CASTERAS, écuyer, qui épousa, en 1381, N..... N..... de Cazaux, dont il eut:

1°. Raymond-Arnaud, dont l'article suit;
2°. Pons de Casteras, qui fonde la branche des seigneurs de Villemartin, rapportée ci-après.

VII. Raymond-Arnaud de Casteras, écuyer, épousa le 2 mars 1419, Hélène de Domazan, dont sont issus:

1°. Pierre de Casteras, seigneur de la Rivière, de Cazaux, etc., marié en 1450, avec Elix de la Loubière, dame de la Rivière;
2°. Jean, dont l'article suit.

VIII. Jean DE CASTERAS, Ier du nom, seigneur de

Domazan, de Cazaux, de la Loubière, de la Rivière, etc., épousa : 1°. vers 1450, Marguerite, fille du seigneur de Jeincas ; 2°. en 1460, Marguerite de la Gorce d'Ambyonne, et mourut en 1490. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Guillaume de Casteras, seigneur de Cazaux, qui épousa Iphigénie-Exile de la Cassagne, dont il eut Françoise de Casteras, mariée à Jean de Béon du Mazet, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances ;

2°. François de Casteras, mort sans alliance ;

3°. Vesian, dont l'article suit ;

Du second lit :

4°. Gaspard, mort jeune ;

5°. Pierre de Casteras, auteur de la branche de Seignan, rapportée ci-après ;

6°. Paule de Casteras ;

7°. Jeanne de Casteras ;

8°. Bertrand de Casteras ;

9°. Françoise de Casteras, mariée à noble Guilhem de Mossoti, seigneur de Mansemes.

IX. Vesian DE CASTERAS, seigneur de la Rivière, épousa : 1°. par contrat du 2 avril 1531, Eléonore de Tercas de Montbereau ; 2°. par contrat du 19 mars 1536, Gabrielle d'Isalguier ; 3°. par contrat du 2 juilllet 1540, Marie de Béon du Mazet. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Françoise de Casteras ;

Du second lit :

2°. Paul, dont l'article suit ;

Du troisième lit :

3°. Antonie, qui épousa le seigneur du Guet, en 1561 ;

4°. Catherine, mariée à N..., seigneur de Saint-Geran ;

5°. Gabrielle de Casteras, épouse de N..... du Montpouzet, seigneur de Château-Verdun.

X. Paul DE CASTERAS, seigneur de la Rivière, épousa,

par contrat du 25 mars 1571, signé par le seigneur de la Loubière, par Jean de Béon, seigneur de Cazaux, et par Pierre du Mazet, chevalier de l'ordre du Roi, Gabrielle de Malhac, dame de la seigneurie du Palays. Il fit son testament le 6 janvier 1573, dans lequel il dit qu'il veut disposer de ses biens avant de partir, ayant résolu d'aller rendre service au Roi, contre les rebelles. Il y fut tué, et laissa :

1°. Jean DE CASTERAS, seigneur de la Rivière et de Saint-Julien, gouverneur de Paris et de Saix en Bresse, écuyer d'Henri IV, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIII, mort sans s'être marié, ayant fait son testament le 20 décembre 1625, par lequel il lègue à Jean Louis, son neveu, 10,000 livres et l'épée à bouton que le Roi lui avait donnée.

2°. Pierre, dont l'article suit :

XI. Pierre DE CASTERAS, II°. du nom, seigneur de la Rivière et de St-Julien; lieutenant pour le Roi au pays de Saix en Bresse, reçut une lettre du roi Louis XIII, du 14 août 1615, qui lui mande qu'il veillât à la conservation de la ville et du château de Saint-Julien, à la place de Jean, son frère, qui devait suivre Sa Majesté dans le voyage qu'elle allait faire. Il épousa, le 12 février 1614, Andrée-Françoise de Montesquiou d'Artagnan, fille de Jean de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, enseigne au régiment des Gardes Françaises, et de Claude de Basillac. De ce mariage sont issus :

1°. Arnaud, dont l'article suit;

2°. Paul de Casteras, mort page du Roi ;

3°. François de Casteras, qui fut tué au siége d'Amiens ;

4°. Jean-Louis de Casteras, seigneur de la Rivière, brigadier des armées du Roi, sous-lieutenant des Mousquetaires, qui épousa Anne de Bellune, dont il eut deux fils morts jeunes, et *Pierre de Casteras de la Rivière*, mort le 8 avril 1760, âgé de 83 ans. Mousquetaire en 1691, il se trouva au siége de Mons et au combat de Leuse; au siége de Namur et au combat de Steinkerque en 1692 ; à la bataille de Nerwinde et au siége de Charle-

roy en 1693; à la marche de Vignamont au pont d'Espierre en 1694; au siége de Bruxelles et au combat de Tongres en 1695; il accepta une compagnie de grenadiers dans les troupes d'Espagne au mois de février 1702, et la commanda à la bataille de Luzzara, à la prise de cette place et de Bergo-Forte et dans les expéditions du Trentin en 1703; repassé en France à la fin de cette campagne, il obtint, le 4 novembre, une compagnie dans le régiment de Barville, et la commanda à l'armée de Flandre en 1704. Passé à la compagnie des grenadiers du même régiment au mois de mars 1705, il la commanda à l'armée de Flandre pendant cette campagne, à la bataille de Ramillies en 1706. Colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, par commission du 20 février 1707, réformé par ordre du 31 décembre 1713, il fut entretenu colonel réformé à la suite du régiment Royal, par ordre du 26 janvier 1714, et créé brigadier des armées du Roi par brevet du premier février 1719. Il était, à sa mort, capitaine et gouverneur du château royal de Blois. Il avait épousé, le 11 avril 1705, Diane-Charlotte de Chaumont, de Quitry, fille de Gui de Chaumont, marquis d'Orbec, seigneur de Quitry, et de Jeanne de Caumont la Force, il a eu de ce mariage: *a.* Antoine de Castéras, mort jeune; *b.* Charlotte de Casteras; *c.* Elisabeth de Casteras; *d.* Rose de Casteras; *e.* Anne-Charlotte de Casteras, morte à Paris le 20 décembre 1780, seconde femme de Michel-Jean-Baptiste Charon, marquis de Ménars, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Blois, fils de Jean-Jacques Charon, marquis de Ménars, président à mortier au parlement de Paris, et de Françoise de la Grange-Trianon.

XII. Arnaud de Casteras de la Rivière, gouverneur de Saint-Julien, épousa, le 13 septembre 1638, Marguerite de la Mazire, dont il eut:

XIII. Henri-Arnaud de Casteras, seigneur de la

Rivière, gouverneur de Saint-Julien, qui épousa, le 26 janvier 1673, Anne de Montesquiou de Saint-Pastour, fille d'Antoine de Montesquiou, seigneur de Saint-Pastour, et de Gabrielle de Cardaillac. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. Joseph-Arnaud, rapporté ci-après.

XIV. Joseph DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, capitaine au régiment de Normandie, infanterie, épousa Claire de Bassabat de Port-Dieu, fille du marquis de Port-Dieu, d'une ancienne maison de Gascogne. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Joseph de Casteras, lieutenant dans le régiment Royal Vaisseaux ;
2°. Jean-Louis-Paul de Casteras, lieutenant dans la légion de Saint-Domingue ;
3°. Alexandre, dont l'article suit.

XV. Alexandre DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, sous-aide-major au régiment de Beaujolais, épousa : 1°. Anne de Bousquet ; 2°. Anne-Joséphine d'Aubuisson de Voisins. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Bernarde-Claire-Anne de Casteras, morte en bas-âge.
2°. Elisabeth-Françoise-Jeanne de Casteras, mariée à Tristan-Jean-Joseph-Henry de Ferrand Visols, en 1799, dont pour fille unique Alexandrine-Antoinette-Henriette-Elisabeth de Ferrand Visols.

Du second lit :

3°. Jeanne-Françoise-Elisabeth-Alexandrine de Casteras, mariée par contrat du 20 septembre 1814, à Jean-Jacques-Marie-Eugène, comte de Raymond, capitaine d'infanterie, fils de François de Raymond, IIe. du nom, marquis de Lasborde, et de Jeanne Marie Thérèse Claire Alexandrine Loubats des Plats. *Voyez page 343.*

XIV. Joseph-Arnaud DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE,

second fils de Henri-Arnaud, épousa Jeanne du Buisson, dont il eut :

1°. Henri-Guillaume, dont l'article suit ;
2°. N... de Casteras de la Rivière, mariée à noble Roch de Resseguier.

XV. Henri-Guillaume de Casteras de la Rivière, épousa Marguerite de Cistac, dont sont issus :

1°. Marie-Edme-Jean-Baptiste de Casteras ;
2°. Joseph-Gratien de Casteras ;
3°. Pierre-Germain-Thérèse de Casteras ;
4°. Joseph de Casteras ;
5°. Louise de Casteras.

Les *armes* de cette branche sont : écartelé, au 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, qui est de Casteras ; au 2 d'azur, à trois massues d'or ; au 4 d'or, à deux tourteaux de gueules, qui est de Montesquiou.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Seignan.

IX. Pierre de Casteras, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Plancat et de Seignan, cinquième fils de Jean de Casteras, seigneur de Domazan, de Cazaux, de la Rivière, etc., etc., et de Marguerite de la Gorce d'Ambyonne, sa seconde femme, partagea la succession paternelle avec ses frères et sœurs, par acte du 2 avril 1530, en présence de noble André de Barreau, oncle des enfants, par la volonté de Corbeyran de Rocfort, seigneur de la Hillière, et Guillaume du Faur, oncle et tuteur des enfants mineurs, pardevant le sénéchal de Foix et Lanne, notaire à Varilles ; obtint des lettres de grâce, au mois d'avril 1537, pour l'enterrinement desquelles il en obtint de jussion au parlement de Toulouse, le 17 janvier 1544 ; fit un accord le 17 avril 1538 ; reçut une quittance le 4 novembre 1540 ; dénombra en 1551

et 1554, et testa le 29 octobre 1564. Il eut pour enfants :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Toinette de Casteras, qui épousa Jean de Loménie, qui reçut une donation en faveur de son mariage, le 31 décembre 1554, de Jeanne Dorart.

X. Jean DE CASTERAS, seigneur de Seignan, épousa, au mois de juin 1557, Germaine d'Espagne, fille naturelle d'Arnaud d'Espagne, IVe. du nom, seigneur de Montespan. Elle testa le 4 décembre 1605. De leur mariage sont issus :

1°. Lisier, dont l'article suit ;
2°. Une fille, née en 1558.

XI. Lisier DE CASTERAS, seigneur de Seignan, épousa, le 4 novembre 1592, Louise de Vendomois, et en eut :

XII. Jean-Antoine DE CASTERAS, écuyer, seigneur de Seignan, héritier de Germaine d'Espagne, son aïeule. Il épousa Anne de Serres, vers l'an 1620, fille de François de Serres, seigneur d'Aulix. De ce mariage sont issus :

1°. Philippe, dont l'article suit ;
2°. Catherine de Casteras, mariée à Nicolas-François de la Croix, comte de Castries, mestre-de-camp de cavalerie, tué au combat de la porte Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, fils de Jean de la Croix, comte de Castries, baron de Gourdièges, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, colonel des légionnaires du Languedoc, et de Louise de l'Hôpital de Choisy.

XIII. Philippe DE CASTERAS, seigneur de Seignan, épousa, le 12 avril 1652, Anne Berthier de Bernet, fille d'Hypolite Bertier, seigneur de Bernet, et d'Isabeau de Galaube. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant du Languedoc, du 6 novembre 1669. Cette branche, qui subsiste encore, mais dont on ignore l'état actuel, porte : écartelé, aux 1 et 4 de gueules : à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable ; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Martin.

VII. Pons de Casteras, Ier du nom, seigneur de Campagnac, second fils d'Arnaud de Casteras, et de N.... de Cazaux, assista, en qualité de gentilhomme, aux états de Foix, en 1429 et 1436. Il fit hommage au Roi, touchant la seigneurie de Casteras, dont le titre original est aux archives de la cour des comptes de Montpellier, n° 36. Il fut convoqué avec la qualité de seigneur de *Campania*, aux états de Foix, en 1448, et reçut, avec les autres seigneurs de cette province, le serment de Gaston, comte de Foix, à son nouvel avènement. Il eut pour fils :

1°. Pons, dont l'article suit ;
2°. Arnothon de Casteras, qui fonde la branche des seigneurs de Serviers, rapportée en son lieu ;
3°. Pons-Arnaud de Casteras, seigneur de la Fayolle, au diocèse de Lincours, qui assista, avec Pons de Casteras, IIe du nom, au contrat de mariage de Nicolas de Casteras, avec Séguine de Séverac, du 7 juillet 1512.

VIII. Pons de Casteras, IIe du nom, seigneur de Campania *(Campagnac)*, épousa, en 1482, N..... de Testoris, dame de Villemartin, héritière des biens et armes de son nom, qu'elle apporta à son mari. Il passa un bail emphytéotique d'une pièce de terre (Herm), contenant quatre stérées, situées à Combelombine, en faveur de Pierre Condret, le 16 décembre 1493 ; dénombra la terre de Villemartin, en 1507, et fit son testament en 1516. Il laissa de son mariage :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Nicolas, auteur de la branche des seigneurs de Sournia, rapportée en son rang.
3°. Charles de Casteras,
4°. Guillaume-Arnaud, } qui furent présents à un acte passé entre Nicolas de Casteras et Seguine de Séverac, du 2 juillet 1533.

IX. Jean DE CASTERAS, Ier. du nom, seigneur de Villemartin, fit son testament à Fontarabie, ayant été blessé par les Espagnols, le 10 janvier 1522. Il avait épousé Jeanne d'Hautpoul, qui testa le 18 septembre 1570, fille de Georges d'Hautpoul, seigneur de Renes, et de Marguerite de Mauléon. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Marguerite de Casteras, mariée à Henri d'Arces.

X. Jean DE CASTERAS, IIe. du nom, seigneur de Villemartin, épousa : 1°. le 30 juin 1548, Jeanne de Chambert, fille de Bertrand de Chambert, seigneur de Bisanet, et de Jeanne d'Alban; 2°. le 25 avril 1558, Antoinette de la Redorte, fille de François Nigri, *aliàs*, le Noir, seigneur de la Redorte. Il fut nommé au gouvernement de Pierrepertuse, sur la frontière d'Espagne, par provisions du 4 mai 1578; il était gouverneur du château de Pierrepertuse, le 18 août 1568, qu'il reçut un brevet du roi Charles IX; il reçut encore un brevet pour le gouvernement de la même place, en 1579, et une commission, le 20 novembre 1586. Il testa le 22 août 1578, et laissa de sa seconde femme :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Guillaume de Casteras, co-seigneur de Villemartin, qui donna quittance, en qualité de capitaine du château de Pierrepertuse, à Gabriel Gilbert, trésorier du domaine du Roi, le 23 juillet 1579;
3°. Bernard de Casteras, qui testa le 23 juin 1613, en faveur de noble Henri, fils de Jean de Casteras, son frère;
4°. Marguerite de Casteras, mariée vers l'an 1590, à noble Henri du Vivier de Montferrat, seigneur du Vivier et de Montfort, qui testa le 1er avril 1634, fils de Guillaume du Vivier, seigneur des mêmes terres;
5°. Jeanne de Casteras, mariée à N.... de Ferreyroles.

XI. Jean DE CASTERAS, IIIe. du nom, seigneur de Villemartin, capitaine de Pierrepertuse, en 1612, suivant une lettre à lui adressée par la reine Catherine de Médicis, du 9 août de la même année, capitaine d'une

compagnie de cent hommes de guerre, par commission de l'an 1615 ; avait épousé, par acte du 20 août 1593, Jacquette de Casteras, sa cousine, fille de Louis de Casteras, seigneur de Saint-Martin, et de Louise de Montesquieu de Sournia. Elle testa en faveur de Henri, leur fils aîné, le 20 septembre 1631. Leurs enfants furent :

1°. Henri, dont l'article suit ;
2°. François, seigneur de Tailleboux ;
3°. Jeanne, chanoinesse de Sainte-Marthe ;
4°. Diane, } mortes en bas âge.
5°. Charlotte, }

XII. Henri DE CASTERAS, Ier. du nom, seigneur de Villemartin, gouverneur du château de Pierrepertuse, en 1618, capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie, fut grièvement blessé au siége de Leucate, en 1637; reçut, en qualité de gouverneur de Pierrepertuse, un ordre signé du Roi, en 1642 ; fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère et son neveu, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant du Languedoc, du 20 septembre 1669 ; fit le dénombrement de la terre de Villemartin, en 1671. Il avait épousé, par acte du 20 octobre 1618, Françoise du Lac de Boutenac, fille de Bertrand du Lac, seigneur de Boutenac, de Prat-de-Bosc, de Careguilles, etc., et de Marguerite de Saix. De ce mariage sont issus :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Louis, qui fut archidiacre de Narbonne ;
3°. Marie, qui fut mariée à N.... de Crestia ;
4°. Jeanne, } mortes en bas âge.
5°. Marguerite, }

XIII. François DE CASTERAS, seigneur de Villemartin, colonel héréditaire des milices bourgeoises des diocèses de Limoux et d'Alet par arrêt du conseil d'état du Roi, du mois de décembre 1694 ; reçut une lettre de M. de la Lande, lieutenant-général en Languedoc, portant ordre de former quatre compagnies dans le pays de Sault, pour le couvrir et empêcher l'insulte de l'ennemi. Epousa, par contrat du 8 juillet 1689, Gabrielle Dax, qui étant veuve de lui, épousa messire François de Bruyère le Chatel-Joyeuse, marquis de Chalabre, le 6 juillet 1729, et fit son testament le 20 décembre 1730, par lequel elle cons-

titue son héritier, noble Pierre-Paul de Casteras, son petit-fils, fils de Henri, tous ses autres enfants étant morts. De ce mariage sont issus :

1°. Henri, dont l'article suit ;
2°. Anne de Casteras, prébendé au chapitre d'Alet ;
3°. Louis-Dominique de Casteras, lieutenant dans Royal-Roussillon ;
4°. François de Casteras, lieutenant au même corps.

XIV. Henri DE CASTERAS, IIe. du nom, seigneur de Villemartin, d'abord lieutenant dans Royal-Roussillon, infanterie, par brevet du 17 mars 1706, ensuite colonel des milices des diocèses de Limoux et d'Alet, en 1709, épousa, le 22 avril 1721, Jeanne Dalmais de Curnieu, et fit son testament le 5 octobre 1732, par lequel il institua son héritier, Pierre-Paul de Casteras, son fils unique, qui suit :

XV. Pierre-Paul DE CASTERAS, seigneur de Villemartin, lieutenant dans le bataillon de Valence, fut fait prisonnier dans les guerres d'Italie, par les Barbets, et fit son testament le 24 avril 1767. Il avait épousé Jeanne de Russon, qui testa le 4 décembre 1765. Il en eut :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Gabrielle de Casteras, né le 16 février 1753, capitaine dans Royal-Picardie, qui s'émigra, et fut tué d'un éclat d'obus, en défendant une des portes de Lyon, pour le Roi, en 1794. Il avait épousé : 1°. N..... Roques ; 2°. N..... d'Espésès Roquetaillade. Il a eu :

Du premier lit :

a. Louis-Auguste, marié avec N.... de Caudeval, dont il n'a eu que des filles ;
b. Eléonore, mariée à Denis-Gabriel de Casteras, son cousin-germain ;
c. Thérèse de Casteras, mariée à M. Pérès ;

Du second lit :

d. Aimé de Casteras, tué d'un coup de canon, en 1814 ;

3°. Jeanne de Casteras, mariée à noble Alexandre de Cardevaque d'Havrincourt-de-Gouy, chevalier de Saint-Maur, en novembre 1769.

XVI. Jacques DE CASTERAS, seigneur de Villemartin, Segourre, Faste et Cardière, épousa, par contrat du 26 juin 1767, Elisabeth de Polastron de la Hillière, dont sont issus :

1°. Denis-Gabriel, qui suit ;
2°. Louis-François, qui fonde la quatrième branche rapportée ci-après :
3°. Marc-Antoine de Casteras, célibataire ;
4°. Alexandrine de Casteras, mariée à M. de Fonclare des Pradels ;
5°. Jacquette de Casteras, non-mariée.

XVII. Gabriel-Denis DE CASTERAS a fait, en Espagne, toutes les campagnes de l'émigration; est entré dans les gardes du corps du roi Charles IV ; a été agrégé capitaine de cavalerie à la place de Castel-Léon, vallée d'Aran, par brevet du 20 mars 1801. A épousé : 1°. en Espagne, Elisabeth de Lessé; 2°. Eléonore de Casteras, sa cousine-germaine ; 3°. N..... Bonet de Salleles. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1°. Honorine de Casteras ;

Du second lit :

2°. Alexandre de Casteras, encore fort jeune.

QUATRIÈME BRANCHE.

XVII. Louis-François, chevalier DE CASTERAS, second fils de Jacques, seigneur de Villemartin, et d'Elisabeth de Polastron de la Hillière, a émigré et fait les campagnes de la première guerre d'Espagne; est entré, à la paix, dans les gardes du corps du roi d'Espagne, en 1801 ; a été fait capitaine de cavalerie, attaché à la place de Castel-Léon, vallée d'Aran, par brevet du 20 mars de la même année; fut adopté pour fils par madame de Russon, veuve Saint-Laurent; a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, après avoir ramené S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême à Toulouse, par brevet de ce prince, du 3 août 1815. Il a épousé, en Espagne, Marie-Anne de Banyuls de Montferré, dont sont issus :

1°. Angèle-Louis-Amédée de Casteras, né en 1801 ;

2°. Zilia de Casteras, née en Espagne, pendant l'émigration.

CINQUIÈME BRANCHE.

IX. Nicolas DE CASTERAS, second fils de Pons de Casteras, IIe. du nom, seigneur de Campagnac, et de N..... de Testoris, épousa, par contrat du 7 juillet 1512, Seguine de Séverac, fille de Gilbert de Séverac, chevalier. Il en eut:

X. Marc DE CASTERAS, seigneur de Saint-Martin, qui épousa Jacquette, *aliàs*, Jacqueline de Narbonne, qui le fit père de:

XI. Louis DE CASTERAS, seigneur de Saint-Martin et de Saint-Rome, lequel s'allia avec Louise de Montesquieu, dame de Sournia, fille de pierre de Montesquieu, seigneur de Sournia, et d'Antoinette de Galindes. Il en eut:

XII. Jean-Pierre DE CASTERAS, seigneur de Sournia, marié avec Gabrielle de Montredon, fille de Bernard de Montredon, seigneur de Montrabiez, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, colonel d'infanterie, et de Léonarde de Ferroul de Celle. De ce mariage est issu :

XIII. Esprit DE CASTERAS, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, reçu au grand prieuré de Toulouse, en 1646. Cette branche s'est éteinte dans la personne de N... de Casteras-Sournia, premier page de monseigneur le Dauphin, capitaine du régiment de Clermont-Prince. Il fit ses preuves pour les honneurs de la cour, et monta dans les carrosses du Roi. Il ne fut point marié.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Serviers, en Auvergne.

VIII. Arnothon DE CASTERAS, second fils de Pons de Casteras, Ier du nom, seigneur de Campagnac, servit utilement Catherine, reine de Navarre, comtesse de Foix, etc., laquelle, pour les loyaux services qu'il lui avait rendus

pendant la minorité de son fils, lui octroya, le 28 avril 1491, des concessions de mille stérées de terre, dans la juridiction du mas d'Azé, dans le comté de Clermont, où il fonda une nouvelle branche (1). L'acte de cette donation s'est conservé dans la quinzième armoire des archives royales de la ville de Toulouse. Il eut pour fils :

IX. Bernard DE CASTELLAS, écuyer, seigneur de Serviers, vivant en 1524, mentionné dans le contrat de mariage de Pierre de *Castellas*, son fils, qui suit :

X. Pierre DE CASTELLAS, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Serviers, marié par contrat du 15 février 1546, reçu par Malet, notaire royal, avec Marie d'Apchier. Il eut entr'autres enfants :

XI. Louis de Castellas, écuyer, seigneur de Serviers, marié par contrat du 19 octobre 1578, reçu par Boutet, notaire royal, avec Françoise de Chastel de Longuery. Il fut père de :

XII. Pierre DE CASTELLAS, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Serviers, qui servit dans la compagnie de cavalerie du seigneur de Villeneuve, en 1630, se trouva au secours de Cassal, et servit au ban de la noblesse d'Auvergne. Il épousa, par contrat du 11 juillet 1620, reçu par Monteil, notaire royal, Françoise de Saunier. Il eut entr'autres enfants :

XIII. François DE CASTELLAS, chevalier, seigneur de Serviers, qui servit dans le régiment d'infanterie du marquis de Dorne, dans une compagnie de cavalerie de M. de Curton, en 1646, et dans une autre compagnie de la même arme, au régiment de la Ferté, sous M. de Saint-Clément, en 1648. Il épousa, par contrat du 15 février 1653, reçu par Borel, notaire royal, Claude de la Fage, et fut maintenu en 1666, par M. de Fortia, intendant de la province d'Auvergne.

Les *armes* de cette branche sont : écartelé aux 1 et 4

---

(1) Ce fait confirme la tradition qui s'est toujours conservée dans cette branche, qui est : qu'elle est originaire du comté de Foix, ainsi qu'on le voit dans le *Calendrier des Princes et de la noblesse de France*, pour l'année 1763, page 51.

de gueules, à la tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable; aux 2 et 3 d'azur, à trois maillets d'or.

Cette branche était représentée, en 1763, par :

1°. Jean-Antoine de Castellas, chanoine, comte de Lyon, né le 8 juillet 1735 ;
2°. Jean de Castellas, né le 8 août 1741, cornette au régiment de Clermont-Prince, cavalerie;
3°. Guillaume de Castellas, né au mois de décembre 1744, chanoine et comte de Lyon ;
4°. Henri de Castellas, ancien chanoine comte de Lyon, né au mois d'avril 1746 ;
5°. Antoine, né le 2 juin 1748 ;
6°. Isabelle de Castellas ;
7°. N...., mariée, en 1758, à N.... de Gueffier ;
8°. Philippine de Castellas, pensionnaire à Notre-Dame de Saint-Flour ;
9°. Marie de Castellas.

On trouve encore plusieurs seigneurs du nom de Castellas, distingués dans la carrière des armes, entr'autres, François-Nicolas-Albert *de Castellas*, lieutenant-général des armées du Roi, le 29 mars 1710, mort le 11 juin 1722 ; Rodolphe *de Castellas*, lieutenant-général des armées du Roi, le 17 décembre 1759, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, en 1761, inspecteur-général des Suisses et Grisons; Rodolphe *de Castellas*, maréchal de camp le premier mars 1738, mort le 28 février 1743 ; on ignore de quelle branche ils sortent, mais il paraît qu'ils se sont établis en Suisse depuis leur séparation de la souche commune.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, aux 2 et 3 d'or, à trois massues de gueules. L'écu timbré d'un casque taré de profil. Supports : deux licornes. Devise : *si consistant adversum me castra non temebit cor meum.*

~~~~~~~~

RAIMOND OU RAYMOND DE LASBORDES, en Languedoc. Cette maison est rapportée tome X, page 1 et suivantes de cet ouvrage ; mais des additions à la
~~~~~~~~

branche aînée nous étant parvenues, nous les transmettrons ici pour faire le complément de cet article. Il faut rétablir ainsi, page 16, le degré dix-septième.

XVII. François DE RAYMOND, IIe. du nom, né le 13 avril 1758, marquis de Lasbordes, officier au régiment de Savoie-Carignan, infanterie, en 1778 ; a épousé, par contrat du 16 février 1786, Jeanne-Marie-Thérèse-Claire-Alexandrine Loubat des Plats, fille de Jean-Jacques-Marie Loubat des Plats, lieutenant principal du sénéchal de Castelnaudary, morte le 22 mai 1802. Il est vivant, et a de ce mariage :

1°. Jean-Jacques-Marie-Eugène, qui suit :
2°. Jean-Jacques-Marie-Casimir de Raymond, né le 20 octobre 1788, qui a servi dans la marine. Il a épousé, par contrat du 20 décembre 1814, Yves-Marie-Lydie de Baillot d'Acher, fille de noble Jean-Georges-François-Dominique-Marie de Baillot d'Acher, capitaine au corps royal du génie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et d'Anne-Marie-Antoinette-Joséphine Boyer (créole) ;
3°. Antoine-Victor de Raymond, né le 24 février 1791 ;
4°. Jean-Marie-Charles-Alexandre de Raymond, né le 26 janvier 1802, vivant ;
5°. Marie-Jacquette-Antoinette-Alexandrine de Raymond, née le 23 novembre 1789 ; mariée le 30 mai 1811, à Jean Rodière, vivante, sans enfants ;
6°. Françoise-Caroline de Raymond, née le 2 juin 1796, vivante.

XVIII. Jean-Jacques-Marie-Eugène, comte DE RAYMOND, né le 9 décembre 1786, élève de l'Ecole militaire de Fontainebleau, en 1804, sous-lieutenant au 81e. régiment d'infanterie, le premier mai 1806, lieutenant au même régiment le 10 avril 1808, capitaine aide-de-camp du lieutenant-général de Montrichard, le 10 août 1809 ; a fait les campagnes de 1806, 1807, 1808 en Dalmatie, et celle de 1809 en Allemagne, où il fut blessé ; a continué de servir en 1810, 1811, 1812 et 1813 ; a été mis en retraite avec pension, le 13 mai

1813; a épousé, par contrat du 20 septembre 1814, Jeanne-Françoise-Elisabeth-Alexandrine de Casteras de la Rivière, fille de noble Alexandre de Casteras de la Rivière, et de dame Anne-Joséphine d'Aubuisson de Voisins. *Voyez* page 331.

BRANCHE CADETTE.

XVII. Jacques-Noël DE RAYMOND, frère puîné de François de Raymond II, marquis de Lasbordes, né en 1762, élève de l'Ecole royale militaire, en 1783, sous-lieutenant d'infanterie au régiment de la Marine, a émigré en 1791; capitaine dans un régiment d'émigrés à la solde anglaise; a épousé, par contrat du 20 novembre 1799, à l'île de la Grenade, Elisabeth de Varnier, fille de noble Pierre de Varnier. Il a eu de ce mariage:

1°. Jacques-François de Raymond, né le 23 janvier 1808;
2°. Joseph de Raymond, né le 11 juillet 1810;
3°. André de Raymond, né le 30 novembre 1811;
4°. Françoise-Elisabeth-Clémentine de Raymond, née le 28 juin 1801, morte le 27 janvier 1817;
5°. Alexandrine-Thérèse de Raymond, née le 11 novembre 1803;
6°. Caroline de Raymond, née le premier avril 1806.

Armes: D'or, à trois mondes de gueules, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du champ, couronne de marquis. Tenants, deux anges.

GUYOT DE SAINT-MICHEL DE VERSEILLES, en Champagne, originaire de Lorraine.

I. Georges GUYOT, né en Lorraine, huissier d'armes de René IIe, duc de Lorraine et roi de Sicile, fut anobli par son souverain. (Lettres-patentes du 19 août 1481, accordées en mémoire des bons et fonctueux services rendus tant en temps de paix qu'en temps de guerre, etc. *Voyez* le nobiliaire général de Lorraine, par dom Ambroise Pelletier, bénédictin, fol. 340). Eut pour fils:

II. Alexandre GUYOT, écuyer, né en 1470, seigneur

de l'Isle en Rigault, qui fut pourvu, en 1521, de la charge de président (*Voyez* le même nobiliaire).

III. Claude GUYOT, Ier. du nom, écuyer, fils du précédent, né en Lorraine le 12 juin 1520, vint s'établir près Langres, à Villegusien. Il épousa damoiselle Marie Perrenot, le 9 mars 1547, et mourut le 7 octobre 1598. Il fut enterré auprès de sa femme dans l'église de Villegusien, où leurs enfants firent élever un mausolée sur lequel ils firent graver l'épitaphe suivante, surmontée des armes de Claude Guyot, accolées à celles de Marie Perrenot, sa femme.

D. O. M.

Hic Jacent clar°. V. Claudius
Loth.gus Guyot. Miles Eques
Obiit oct. 6. an°. Dom MDXCVIII.
Et D. Maria Perrenot ejus uxor.
Posue. Cum luctu Christiano
Anto. Guyot in promptuario
Salari. — Montis Cons. et procurator
Requies.
Et D. Joan. Buffet ejus uxor.
D. Simon. Guyot hug. Argenton
Ducat. Ling. Saltuarii uxor.
Dionis Guyot ins. Eccle. Ling.
Cognitor venealis.
Et D. Joan. Argenton ejus uxor.
Et Claudius Guyot Ling. Judex.
Prim. et D. Petron. Gousselin
Ejus uxor.
Liberi, et hæredes, utinàm
Et virtutum œmuli !
Requiescant in pace.

Traduction :

Ci-gissent très-illustres personnes Claude Guyot de Lorraine, écuyer militaire, mort le 7 octobre de l'an du Seigneur 1598; et dame Marie Perrenot, son épouse :

Animés d'un pieux regret :

Antoine Guyot, conseiller procureur du Roi au grenier à sel de Montsaugeon, et dame Jeanne Buffet, son épouse ;

Dame Simonne Guyot, épouse de Hugues Argenton, inspecteur des forêts du duché de Langres ;

Denis Guyot, agent du chapitre cathédral de Langres, et dame Pétronille Gausselin, son épouse ;

Tous leurs enfants: puissent-ils être les héritiers et les émules de leurs vertus !

(*Voyez* l'expédition délivrée par Me Royer, notaire à Langres, sur la minute conservée dans ses études, sous la date du 15 avril 1778). Claude eut de son mariage:

IV. Denis Guyot, mentionné dans l'épitaphe ci-dessus, né à Villegusien le 16 janvier 1551. Il fut agent du chapitre cathédral de Langres. Il épousa, le 29 janvier 1579, demoiselle Jeanne Argenton. Il mourut à Langres, le 19 juillet 1626, et fut enterré dans un caveau de l'église paroissiale de Saint-Amâtre de cette ville.

V. Antoine Guyot, écuyer, son fils, né à Langres le premier mars 1592, épousa, par contrat de mariage du 20 juin 1627, reçu par Pierre Mongin et son confrère, notaires royaux à Langres, damoiselle Marguerite Monginot. Il mourut le 15 août 1665, et fut enterré auprès de son père dans le caveau de la famille, paroisse Saint-Amâtre de Langres. Il eut deux fils :

1°. Antoine Guyot, écuyer, sieur de Corgirenon, né en 1641, fils d'Antoine Guyot et de Marguerite Monginot. Il fut avocat en parlement, conseiller du Roi en la chancellerie, présidial de Langres. Il épousa Didière Magnier. Il mourut le 30 novembre 1704, et fut enterré à l'église paroissiale de Saint-Amâtre de Langres, dans le caveau de ses pères. Il eut pour fils, Antoine Guyot, écuyer, capitaine au régiment de Berri. Il mourut en 1702, dans la campagne de Flandre, sous les ordres de M. le duc de Bourgogne, sans hoirs ;

2°. Claude, dont l'article suit.

VI. Claude Guyot, second du nom, né le 9 octobre 1644, fut avocat en parlement, juge premier de la mairie de Langres, conseil du chapitre cathédral de la même ville, conseiller-secrétaire du Roi, maire-lieutenant à la garde des clefs de la ville de Langres. Il épousa

damoiselle Marguerite Boisselier, acte reçu Bizot, notaire royal à Langres, le 10 juin 1668; 2° Damoiselle Nicole Michet, acte reçu Pierre Jacquinot, notaire royal à Langres, le 9 février 1685. Il mourut à Langres, le 22 décembre 1705, à l'âge de 61 ans.

A la nouvelle de sa mort, le chapitre de Langres se réunit et envoya une députation à la famille, pour lui offrir la sépulture dans l'église cathédrale, honneur qui n'avait encore été fait à aucun laïque, et dont il n'y a pas eu d'exemple depuis.

Sur la tombe, placée dans la chapelle Saint-Jean, aujourd'hui la crèche, on lisait cette inscription :

Insignis hujusce Ecclesiæ Jurisd.
Index major
Claud. Guyot causarum Patr.
Vitâ functus anno rep. sal.
MDCCV. X[D]. cal. Jan.
Duoque ex ejus liberis
Petrus Guyot Can.
III[e]. cal. aug. M. DCCXXXVIII.
Et
Steph. Guyot Can. Archid. Bass.
Prid. non sept.
MDCCXLV.
Requiescant in pace.

Traduction :

Ci-gît Claude Guyot, avocat, conseil et premier juge de cette église distinguée, mort le 22 décembre 1705 ;
Et deux de ses fils :
Pierre Guyot, chanoine, mort le 20 juillet 1738 ; et Etienne Guyot, chanoine, archidiacre du Bassigny, mort le 4 septembre 1745. (*Voyez* l'expédition délivrée par M[e] Royer, notaire à Langres, le 4 octobre 1777, sur la minute déposée en son étude).

Claude Guyot eut plusieurs enfants.

Du premier lit :

1°. Pierre, } chanoines relatés dans l'épitaphe
2°. Etienne, } ci-dessus ;
3°. François Guyot, écuyer, né le 17 novembre 1673, capitaine dans le régiment de Chartres,

commandé par M. le comte d'Etampes, brigadier des armées du Roi. Ce François Guyot fut chevalier de St-Louis, et périt, à l'âge de 40 ans, englouti sous une mine au siége de Landau, le 8 août 1713, sans hoirs;

4°. Louis Guyot, dont l'article suit;

Du second lit :

5°. Antoine, qui fonda la seconde branche rapportée ci-après.

VII. Louis Guyot, écuyer, né le 2 août 1669, fut juge de la mairie de Langres. Conventions matrimoniales du 6 mars 1698, entre Louis Guyot et damoiselle Pierrette de Mongeot, déposées chez Me Mariet, notaire à Langres, le 12 juillet suivant; il mourut en 1732. Il eut pour fils :

1°. Pierre-Charles Guyot, écuyer, né le 4 novembre 1724, capitaine au régiment de Berri, infanterie, mort sans hoirs, au service.

2°. Pierre Guyot, dont l'article suit :

VIII. Pierre Guyot, écuyer, né en 1700, fut d'abord officier dans le régiment de Lyonnais, ensuite bailli d'épée au duché-pairie de Langres, puis maire, lieutenant à la garde des clefs de la ville. Il épousa damoiselle Marie-Madeleine Gaucher, et mourut le 4 février 1780. Il eut pour fils :

1°. Louis-Marie Guyot, écuyer, né le 26 juillet 1727. Il fut officier au régiment de Luxembourg, et mourut au service sans postérité;

2°. Didier, dont l'article suit;

3°. Louis-Auguste Guyot, écuyer, né le 23 mars 1732, capitaine au régiment de l'Isle-de-France; il s'est établi à l'île Bourbon; il a eu plusieurs enfants; mais les évènements politiques ont empêché de se procurer des renseignements sur cette branche.

IX. Didier Guyot, écuyer, né le 27 juillet 1730, attaché à la compagnie des Indes. Il passa à Pondichéry, où il épousa damoiselle Marguerite Boutet, et y mourut, laissant pour fils :

1°. Alexandre Didier Guyot, écuyer, né à Pondichéry

en 1766, marié à Paris en 1789, à damoiselle Jeanne de Sornay, native de Madras, mort à Paris, laissant un fils en bas âge, nommé :

11°. Achille-Honoré Guyot, écuyer, né à Paris le 8 avril 1791, lequel est maintenant à Pondichéry.

SECONDE BRANCHE.

VII. Antoine Guyot, écuyer, né le 14 novembre 1700, fils de Claude et de damoiselle Nicole Michet, sa seconde femme, fut avocat du Roi au bailliage et siége présidial de Langres, et maire de ladite ville. Malgré les occupations de sa place, qu'il remplissait avec exactitude et distinction, il ne laissa pas de consacrer ses loisirs à la recherche des antiques. Il fut en relation avec les savants de son temps, et notamment avec M. le comte de Caylus, qui en parle avec éloge dans son *Recueil d'Antiquités*. Le 5 août 1725, conventions matrimoniales entre ledit Antoine Guyot et damoiselle Jeanne-Catherine Gousselin, le 7 septembre suivant, dépôt desdites conventions chez Me. Renaudot, notaire royal à Langres. Antoine Guyot mourut le 7 septembre 1773. Cette demoiselle Jeanne-Catherine Gousselin descendait de Jean Roussat, maire de la ville de Langres sous le règne de Henri IV. C'est en raison de cette filiation que MM. Guyot ont hérité et conservent précieusement quatre-vingt-douze lettres que Henri IV écrivit à ce maire de Langres pour le remercier de ses services, et lui faire part de ses succès. Ces lettres prouvent la confiance entière que ce monarque avait dans le dévouement, le zèle et les talents éclairés de Jean Roussat, qui eut le bonheur de lui être utile dans des missions aussi importantes que délicates. Cette précieuse collection vient d'être publiée sous les auspices de monseigneur le duc de Berri, qui a bien voulu en accepter la dédicace.

Antoine eut pour fils :

VIII. Guillaume-Marie Guyot, né le 17 mai 1736, qui succéda à son père dans la charge d'avocat du Roi au bailliage et siége présidial de Langres, fut maire de la ville, et membre honoraire de l'académie de Dijon.

Il épousa, le 4 octobre 1762, damoiselle Pierrette Augier, dame de Saint-Michel.

Les principes moraux et religieux dont il avait hérité de ses pères, fixèrent ses opinions sur la révolution : il fut donc exposé à toutes les vexations réservées à ceux qui demeuraient attachés aux vrais principes. Sa femme et lui furent incarcérés ; il se vit dépouillé d'une partie de sa fortune, par l'émigration de trois de ses fils. Les chagrins et les inquiétudes qu'il éprouva, lui occasionnèrent une maladie de langueur, à laquelle il succomba le 13 mars 1799, à l'âge de 63 ans. Il avait eu quatre enfants :

1°. Guillaume-Augustin-Jean-Marie, qui suit :
2°. Antoine-Guillaume-Jean, qui forme la troisième branche ;
3°. Pierre, qui forme la quatrième branche ;
4°. Marie-Vinceslas Guyot, écuyer, né le 30 septembre 1774.
Ses études n'étaient pas encore finies à l'époque de la révolution. Son attachement à la dynastie des Bourbons lui inspira le projet de tromper la surveillance de ses maîtres, et de venir offrir ses services à S. A. S. monseigneur le prince de Condé, sous les drapeaux duquel il se rangea d'abord. Il passa ensuite dans le régiment de Salm, et fit partie du débarquement de Quiberon. Il fut fait prisonnier le 16 juillet 1795, conduit dans les prisons de Vannes. Il fut traduit devant une commission militaire, le 26 août suivant, et condamné à mort à l'âge de 21 ans.

IX. Guillaume-Augustin-Jean-Marie Guyot de Saint-Michel, écuyer, ancien officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, par brevet de S. M. Louis XVIII, du 18 janvier 1815 ; né le 27 août 1767. Ayant fini son droit, il se disposait à suivre l'état de ses pères, lorsque la révolution commença, et que tous les gentilshommes dévoués à leur souverain s'empressaient à se rallier aux drapeaux des Bourbons. Il suivit ce parti honorable, et rejoignit, en 1791, le corps commandé par monseigneur le prince de Condé. Rentré en France, il fut nommé maire de Langres, en 1808, et eut à supporter tous les désagréments attachés à cette place pen-

1°. Robin, dont l'article suit;

2°. Guillemet ou Guillaume Thomas, écuyer, qui fut un des treize archers armés de la compagnie de Jean de Tournemine, ainsi qu'il paraît par la montre de ladite compagnie, faite à Saint-Arnoul, en Iveline, le 21 novembre 1356.

II. Robin Thomas, écuyer, servit aussi dans les guerres de son temps, en qualité d'archer de la compagnie de sire de Montfort, qui fit montre le 19 juillet 1351. Ses enfants furent :

1°. Olivier, dont l'article suit;

2°. Jean Thomas qui, en qualité d'archer, comparut dans la montre de Jean, sire de Beaumanoir, faite à Saint-Lô, le premier février 1369. Il servit, avec la même qualité, dans la compagnie de Pierre de Tournemine, sire de la Hunaudaye, destinée au siége de Becherel, laquelle fit montre devant cette place, le premier août 1371;

3°. Eon Thomas, qui fut du nombre des dix-huit écuyers de la compagnie de Pierre de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, reçue à Pontorson, sous le gouvernement du connétable du Guesclin, le premier mai 1371;

4°. Raoul Thomas, l'un des deux cent soixante-dix écuyers de l'ost, de Bertrand du Guesclin, duc de Moline, connétable de France, qui fit montre à Caen, le premier octobre 1371. Il servait encore, en cette qualité, dans la compagnie de Geoffroy de Kerimel. chevalier, reçue devant Brest, assiégé par le connétable du Guesclin, le premier juin 1373;

5°. Eonnet Thomas, écuyer, qui paraît, avec cette qualité, dans le rôle de la montre de la compagnie de Jean, sire de la Hunaudaye, faite à Dreux, le 10 avril 1371.

III. Olivier Thomas, Ier. du nom, seigneur de la Caunelaye, se distingua dans les guerre de son temps, ayant, sous sa charge, une compagnie de onze écuyers, dont la revue fut faite à Saint-Cloud, le 20 mars 1413. Il suivit l'armée destinée par le Roi, aux siéges de Sois-

sons et de Compiègne, sous la charge du duc de Bourbon. Il eut pour fils :

1°. Robert, dont l'article suit ;
2°. Guillaume, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après.

IV. Robert Thomas, écuyer, seigneur de la Caunelaye, épousa, vers l'an 1400, Aliette Bernier, des seigneurs de la Chapelle-Bernier, du Latuy et de la Chapelle-Vaucouleurs. Il eut de ce mariage :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Perrot, *aliàs*, Pierre Thomas, écuyer, compris pour la somme de douze livres, dans l'ordonnance du duc de Bretagne, pour le paiement des seigneurs qui l'accompagnèrent en son voyage en France, au mois d'avril 1418.

V. Jean Thomas, Ier. du nom, seigneur de la Caunelaye, servit, dans les guerres de son temps, en la compagnie de Guillaume de la Motte, qui fit montre à Bourges, le 20 juin 1418. Il est nommé, avec la qualité d'écuyer, parmi les hommes d'armes destinés à accompagner en France, Richard de Bretagne, suivant un mandement du 22 octobre 1419, portant paiement d'un demi-mois des gages desdits hommes d'armes, chevaliers et écuyers de la même compagnie. Il prêta serment au duc de Bretagne, en 1437, conjointement avec les autres nobles et seigneurs de Montcontour, de Rohan et de Porhoet. Il avait épousé, l'an 1429, Perrine de la Goublaye, dont il eut :

1°. Olivier, dont l'article suit ;
2°. Jean Thomas, écuyer, auquel il fut fait don, le 4 août 1487, des biens confisqués sur Robert de Préguérin, qui avait tenu le parti contraire au duc de Bretagne ;
3°. Perrine Thomas, mariée, vers l'an 1480, à Gilles de la Choue, sieur de la Ville-au-Provost, fils d'Hervé de la Choue, écuyer, seigneur du même lieu, et de Jeanne Hingant.

VI. Olivier Thomas, IIe. du nom, seigneur de la Caunelaye, épousa, au mois de décembre 1472, Jeanne Goyon de Launay, fille de Bertrand Goyon, chevalier,

sire de Launay-Goyon et du Vaudoré, auteur de la branche des marquis de la Moussaye, de l'illustre et ancienne maison de Goyon de Matignon, et de Marguerite Madeuc du Guémadeuc. Il eut de ce mariage :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;

2°. Pierre Thomas, compris pour la somme de soixante livres, dans l'état de la diminution des gages et pensions du duché de Bretagne, pour subvenir aux frais de la conquête du royaume de Naples, de l'an 1493.

VII. Bertrand THOMAS, chevalier seigneur de la Caunelaye, commandant de la forteresse de Montafilant ; épousa Catherine Abbé, dont il eut :

1° Jean, dont l'article suit ;

2°. Julien Thomas, mort sans alliance ;

3°. Françoise Thomas, mariée, en 1534, avec Olivier de Vaunoise, fils de François de Vaunoise, écuyer, et de Gillette du Boisadam.

VIII. Jean THOMAS, IIe. du nom, seigneur de la Caunelaye, commandant la forteresse de Montafilant ; chevalier de l'ordre du Roi ; capitaine des francs archers de l'évêché de Saint-Malo ; grand pensionnaire de la province. S'étant distingué dans plusieurs circonstances, et notamment par la défense du château de Montafilant, attaqué par les Espagnols, qu'il repoussa, le roi Charles IX, en considération de ses grands et fidèles services, et de ceux rendus aux Rois ses prédécesseurs, par les seigneurs de la Caunelaye, qui y avaient sacrifiés leurs biens et leur vie, érigea, par lettres-patentes du mois de février 1554, la seigneurie de la Caunelaye, en châtellenie et vicomté. Il avait épousé Marguerite de la Choue, fille de Gui de la Choue, écuyer, seigneur des Mettries, connétable de Saint-Malo, en 1559. De ce mariage est issu :

IX. Pierre THOMAS, seigneur de la Caunelaye, de la Gaudinaye et du Plessis-Caunaye ; chevalier de l'ordre du Roi ; gentilhomme ordinaire de sa chambre, en 1565 ; capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo ; gouverneur de la ville et du château de Dinan, et de Saint-Lo, en Normandie ; *maréchal* des camps et

armées du Roi. Il eut commission de S. M. François II, de lever trois cents hommes d'armes, pour les mener en Piémont, où il eut la cuisse cassée d'un coup de canon. Il avait épousé Françoise du Quellenec de Bienassis, fille de Jean du Quellenec, écuyer, seigneur de Penormin, et de Françoise Couffon de Colledon. De ce mariage sont issus :

1°. Georges, dont l'article suit ;

2°. Jean Thomas, seigneur de Launay-Caunelaye, qui fut tué au siége de Poitiers, où il commandait trois cents hommes de guerre pour le service du Roi. Il avait épousé Gillette de Vaunoise, fille de Guillaume de Vaunoise, seigneur de la Ferronnays, et de Barbe Chouart. Il eut pour fils unique, Charles Thomas, dit le capitaine Launay-Caunelaye, qui fut tué au service du Roi, au siége de Creny, à l'âge de vingt-deux ans, sans avoir été marié ;

3°. Louise Thomas, mariée à Julien du Breil de Rais, seigneur de la Ville-Manouel, de la Ville-Salloux, de l'Esvinaye, chevalier de l'ordre du Roi; gentilhomme ordinaire de sa chambre ; capitaine et mestre de camp de six compagnies pour le service du Roi, fils d'Olivier du Breil, seigneur des mêmes lieux, et de Madelaine le Bégassoux. Il mourut l'an 1592.

X. Georges Thomas, seigneur de la Caunelaye, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; capitaine des francs-archers de l'évêché de Saint-Malo ; gouverneur des ville et château de Fougères, député aux états-généraux de l'an 1588 ; *maréchal* des camps et armées du Roi ; épousa Mathurine de Vaunoise, fille d'Arthur de Vaunoise, écuyer, seigneur de Belleville, et de Mathurine Blouet. De ce mariage sont issus :

1°. Jean Thomas, chevalier des ordres du Roi, en 1570 ; surintendant des côtes, ports et hâvres des évêchés de Saint-Malo et de Dol. Il fut commissaire pour la convocation de l'arrière-ban, en 1636 ; capitaine de cent chevau-légers; capitaine des francs-archers de l'évêché de Saint-Malo, du ban et arrière-ban ; gouverneur de Fougères, et

fut tué au siége de Saint-Briai, étant maréchal de camp. Il avait épousé: 1°. N... de la Vallée-Saint-Jouan, dont il n'eut point d'enfants; 2°. Sylvie de Roncherolles, née en 1618, fille de Charles de Roncherolles, baron de Heuqueville et de Montfiquet, seigneur de la Bazoque, de Planquery, d'Orgeville, etc.; gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; chevalier de son ordre; capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances; gouverneur des ville et château de Crotoy, et de Marguerite de Guémadeuc, sa seconde femme. De ce mariage est issu François-Hyacinthe Thomas, comte de la Caunelaye, mort le 8 juillet 1716. Il entra sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, le 26 mars 1671; fit la campagne de 1672, en Hollande, et se trouva dans tous les siéges de cette campagne, à la prise de plusieurs places de l'électeur de Brandebourg, en 1673, puis au siége de Maestricht, la même année; à la conquête de la Franche-Comté et à la bataille de Seneff, en 1674; aux siéges d'Huy, de Dinant et de Limbourg, en 1675. Lieutenant, le 9 septembre de cette année, il servit aux siéges de Condé, de Bouchain et d'Aires, en 1676; de Valenciennes et de Cambray, en 1677; de Gand et d'Ypres, en 1678; à l'armée de Flandre, qui couvrit le siége de Luxembourg, en 1684. Capitaine au régiment des Gardes, le 19 février 1689, il commanda sa compagnie à l'attaque de Valcourt; à la bataille de Fleurus, en 1690; au siége de Mons, puis à l'armée de Flandre, en 1691; au siége de Namur et au combat de Steinkerque, en 1692; à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy, en 1693; au bombardement de Bruxelles, en 1695; au siége d'Ath, en 1697; au camp de Compiègne, en 1698; au combat de Nimègue, en 1702; et obtint le grade de brigadier des armées du Roi, par brevet du premier décembre de cette année. Employé à l'armée de Flandre, il combattit à Eckren, en 1703, continua de servir en Flandre, en 1704. Obtint le grade de maréchal de camp, par brevet du 26 octobre; alla commander à Ostende, en 1705, 1706 et 1707, et fut prendre le com-

mandement de Nieuport et de la Flandre maritime, par lettres du 18 octobre de la même année. Pourvu du gouvernement de Belle-Isle, qu'on rétablit en sa faveur, par provision du 28 février 1709, il quitta Nieuport à la fin de la campagne, pour prendre possession de son gouvernement, qu'il a conservé jusqu'à sa mort. Il avait épousé Anne-Marie Colbert du Terron, morte en 1719, fille de Charles Colbert, seigneur du Terron, marquis de Bourbonne, conseiller d'état, et veuve de François du Prat de Nantouillet, comte de Barbançon, marquis de Cany. Cette branche s'est éteinte par leur mort sans postérité;

2°. René Thomas, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre; capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de l'évêché de Saint-Malo. Il avait épousé Marguerite de Quistriny. Il mourut sans postérité;

3°. Julien, dont l'article suit;

4°. Louise Thomas, mariée à Gilles de Saint-Gilles, seigneur de Peronnay, de la Durantaye et de la Ville-Auffray, fils de Guillaume de Saint-Gilles, seigneur de Peronnay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi;

5°. Suzanne Thomas, mariée, le 25 novembre 1639, à Julien des Merliers, seigneur de la Longueville et de Boivert.

XI. Julien Thomas, seigneur de Launay-Caunelaye, épousa Olive le Bouteiller de la Gautrays. De ce mariage sont issus :

1°. François Thomas, sieur de la Ribaudière, qui épousa demoiselle le Gal, le 7 décembre 1668, dont il eût Pierre et Jean Thomas, sieur de la Ribaudière, et Marie Thomas, épouse de Julien de la Haye, seigneur de la Ville-Davy. Cette branche est éteinte par le mariage de l'héritière, avec le marquis du Grego.

2°. Mathurin, dont l'article suit.

XII. Mathurin Thomas, seigneur de Launay-Caunelaye, marié, au mois d'août 1645, avec Jeanne Hervochon, dame de la Reignerais. Il fut maintenu dans sa

noblesse d'ancienne extraction, par arrêt rendu à la réformation, le 7 décembre 1668. Il eut de son mariage:

XIII. René-Jean THOMAS, seigneur de la Reignerais, lequel épousa, en 1676, Péronnelle le Noir de Carlan. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Mathurin Thomas, dont l'article suit;
2°. Anne-Péronnelle Thomas, femme de René Bernard, écuyer, sieur de la Houssaye;
3°. Julien-Alexis Thomas, qui épousa Pélagie Halnat, dont il eut plusieurs enfants, qui n'ont point laissé de postérité.

XIV. Jean-Mathurin THOMAS, seigneur de la Reignerais et de la Caunelaye, épousa Isabelle le Mintier. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Jérôme, dont l'article suit;
2°. Jérôme-Mathurin, chevalier de Saint-Louis; major d'infanterie; ayant fait la guerre de sept ans, blessé à Prague. Il avait épousé une demoiselle du Breil. Il est mort en émigration sans enfants.

XV. Jérôme-Pierre THOMAS DE LA REIGNERAIS, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Berri, infanterie; ayant fait toute la guerre de sept ans, où il se distingua et fut blessé au siége de Fribourg. Il avait épousé Gillette de Saint-Gilles, dont il eut :

1°. Jean-Baptiste-Jérôme-Gilles, dont l'article suit;
2°. Ambroisine Thomas, dame du Touchet.

XVI. Jean-Baptiste-Jérôme-Gilles THOMAS, seigneur de la Reignerais, chevalier, officier au régiment d'Aquitaine; épousa Anne-Louise de Lesquen de la Villemeneu, fille de messire René de Lesquen, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Mayly, infanterie. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;
2°. Louise Thomas, mariée à messire Hypolite de Lorgeril.

XVII. Jean-Baptiste THOMAS, chevalier, sieur de

la Reignerais; chef de bataillon; fait chevalier de Saint-Louis, le 15 mai 1796, à l'âge de seize ans; ayant commencé à servir dans les armées royales de Bretagne, à treize ans, y ayant eut une jambe cassée en délivrant un officier supérieur. Il fut détenu dans l'affaire des généraux Georges, Pichegru et Moreau; puis exilé par l'usurpateur. Il est maintenant le dernier du nom.

Armes : D'or, à la bande engrêlée d'azur.

SECONDE BRANCHE.

IV. Guillaume THOMAS, écuyer, IIe du nom, second fils d'Olivier Thomas, seigneur de la Caunelaye, servit dans les guerres de son temps, en la compagnie d'Alain d'Eschalle, reçue à Montiervilliers, le 24 mai 1415, et accompagna le comte de Richemont à Angers, en 1424. Il avait épousé, vers l'an 1410, Marie de la Fruglays, fille de Perrot de la Fruglays, seigneur de la Ville-au-Baut, et de Guillemette de Saint-Maloir. Il en eut :

1°. Simon, dont l'article suit;
2°. Pierre, } qui prêtèrent serment de fidélité au
3°. Alain, } duc de Bretagne, en 1437.

V. Simon THOMAS, écuyer, épousa Olive Bernard, dont il eut :

VI. Pierre THOMAS, écuyer, marié avec Marie Gouyon, qui le fit père de :

VII. Bertrand THOMAS, écuyer, seigneur de la Ville-Gratien, marié, en 1552, à Jeanne de la Fruglays, fille de noble écuyer Bertrand de la Fruglays, et d'Anne Rouxel. Il en eut :

VIII. Vincent THOMAS, seigneur de la Ville-Gratien, qui épousa Charlotte de la Lande, fille de Gilles de la Lande, seigneur de Carlan, et d'Olive Berthon. Il eut pour fils :

IX. Jean THOMAS, seigneur de la Ville-Gratien, qui fut père de :

1°. Charles Thomas, sieur de la Vallée,
2°. Alain Thomas, sieur de Saint-Georges,
3°. Jean Thomas, sieur de Saint-Georges,
maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 3 janvier 1669.

Cette branche, comme puînée, portait : D'or à la bande d'azur, engrêlée de sable.

GABORIT DE LA BROSSE, en Poitou.

Jean Gaborit fut condamné, en 1437, à la somme de... Ceci est extrait d'un rôle original, déposé à la bibliothèque du Roi, salle des manuscrits, portant taxe contre un grand nombre de nobles, qui ne se sont rendus aux armées lorsqu'ils en étaient requis.

N... Gaborit, écuyer, seigneur de la Bonnetière, vivait en 1651.

Anne de Gaborit, était veuve, en 1668, de Jacques de Brouillac.

Jacques de Gaborit, écuyer, seigneur de la Thibaudière, vivait en 1668.

Louis de Gaborit, écuyer, seigneur de la Bonnetière, ville des Sables d'Olonne, vivait en 1668.

Louis de Gaborit, écuyer, seigneur de la Préaudière, élection de Thouars, fut maintenu avec les quatre précédents, par M. de Barentin, intendant du Poitou en 1668.

Jàcques de Gaborit, seigneur de la Bonnetière, comparut au ban de la noblesse du Poitou, en 1695.

Jacques de Gaborit, écuyer, comparut au ban des gentilshommes du Poitou, en 1695.

Luc de Gaborit, écuyer, seigneur de la Thibaudière, est compris au ban des nobles du Poitou, de l'an 1691.

I. Jean Gaborit, écuyer, seigneur de la Brosse et des Magny, conseiller d'honneur au présidial de Poitiers, eut pour enfants :

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
2°. N.... Gaborit de Trié ;

3° Marie-Aimé, mariée à René Moreau, écuyer, seigneur des Moullières, conseiller du Roi, bailli, lieutenant-général, civil et criminel, commissaire enquêteur au bailliage, et siége royal de Vouvant, et subdélégué de l'intendance de Poitiers ;
4°. N... mariée à N... Légier.

II. Jean-Baptiste Gaborit, Ier. du nom, écuyer, épousa dame Marie-Anne-Hilaire Haloux de la Galinière. Il en eut :

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
2°. Jean-Baptiste-Hilaire, qui fonde la branche puînée rapportée ci-après ;
3°. Jean-Benjamin Gaborit, mort prêtre ;
4°. Augustin Gaborit, mort sans postérité ;
5°. Marie Gaborit ;
6°. Abre Gaborit ;
7°. Catherine Gaborit ;

III. Jean-Baptiste Gaborit, écuyer, fils aîné, fut convoqué au ban de la noblesse, en 1758, sous les ordres de M. le marquis de Chasteignier, il fut pouvu de la charge de son père, de conseiller au présidial de Poitiers. Il a épousé, le 11 mars 1755, Thérèse-Marguerite de la Chesnaye, fille mineure de messire Florimont-Georges de la Chesnaye, chevalier, seigneur du Gué, et de dame Marguerite de Sauzay (1), sous l'autorisation de messire Pierre-Louis de la Chesnaye des Pins, son oncle paternel et son curateur. Il a eu de ce mariage un fils unique :

IV. Jean-Baptiste-Louis Gaborit, écuyer, seigneur de la Brosse et des Magny, né le 20 janvier 1756. Entré le 27 juin 1783, dans les gardes du corps du Roi, compagnie écossaise. Il a épousé, par contrat du 17 juin 1789, demoiselle Madelaine-Angélique-Yolande de Vaucelle, fille majeure de messire Pierre-André-René de Vaucelle, chevalier, seigneur de la Varanne, ancien capitaine de carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

(1) La branche aînée de l'ancienne maison de Sauzay ayant fini dans la personne de Marguerite, la terre de Beaurepaire et les armes de Sauzay passèrent dans la maison de Gaborit, qui en est aujourd'hui en possession.

Louis, et de dame Angélique Perside de Chabot. Jean Baptiste-Louis Gaborit de la Brosse a émigré en 1791; fait la campagne de 1792, en sa qualité de garde du corps, à l'armée royale du centre, sous les ordres de LL. AA. RR. A concouru à la défense de la ville de Maëstricht, dans une des compagnies poitevines, en 1793. A été au secours de la ville de Liége en 1794, sous les ordres de M. le général comte de Lamberty; est entré la même année dans le régiment français de Mortemart, à la solde de S. M. Britannique, et y a fait les campagnes de 1794 et 1795; s'est réuni à la personne du Roi, en 1814, lors de sa rentrée en France; a repris le service dans les gardes du corps du Roi, a été fait chevalier de Saint-Louis et colonel, par les ordonnances royales du 29 juin et 9 août 1814, époque où le Roi lui a accordé sa retraite, et a fait hommage de sa pension à Sa Majesté. Il a été nommé provisoirement, au mois de février 1815, colonel, chef d'état-major des gardes nationales du département de la Vienne. Pendant les cent jours il a été mis sous la surveillance de la haute police, pour s'être refusé à prêter le serment de fidélité à l'usurpateur, et à signer les articles additionnels.

Il a maintenu la tranquillité dans le département, en 1815 et 1816, pendant le licenciement de l'armée de la Loire, sous les ordres de M. le comte de Vaucelle, général-inspecteur. Enfin il a été confirmé dans son emploi de colonel chef d'état-major, par ordonnance royale du 5 mai 1816, et en a reçu le brevet le 1er avril. Il a eu de son mariage :

1°. N... de Gaborit, mort en 1813;
2°. Adolphe de Gaborit, né le 15 mars 1815.

Branche puînée.

III. Jean-Baptiste-Hilaire de Gaborit, écuyer, seigneur de Monjoux, deuxième fils de Jean-Baptiste Gaborit, écuyer, seigneur de la Brosse, et de Marie-Anne-Hilaire Haloux, fut un des gendarmes de la garde ordinaire du Roi. Il a épousé en 1767, demoiselle Jeanne-Marie-Andrée Nazaire, duquel mariage il a eu plusieurs enfants :

1°. Jean-Baptiste-Hilaire-Benjamin Gaborit de

Monjoux, écuyer, qui a fait toutes les campagnes à l'armée de Condé; a été fait chevalier de Saint-Louis, et s'est marié à mademoiselle d'Argence;

2°. N... Gaborit de Monjoux, écuyer, mort à l'armée de Condé;

3°. Jean-Baptiste-André Gaborit de Monjoux, écuyer, non marié;

4°. Dominique de Monjoux, écuyer, marié à mademoiselle du Ronce;

5°. René-Sincère Gaborit de Monjoux, lieutenant de la garde royale;

6°. Marie-Anne-Victoire;

7°. Anne-Honorine;

8°. Marie-Emilie Gaborit.

Armes: D'azur, à trois têtes de lion arrachées d'or, accompagnées en chef d'un croissant d'argent, surmonté d'une étoile du second émail. Supports: deux griffons.

DE RIVIÈRE DE LA MURE, en Dauphiné. La maison de Rivière, originaire du royaume d'Aragon, répandue en Provence, en Languedoc, au comtat Venaissin et en Dauphiné, est une des plus anciennes maisons du royaume. Elle portait originairement en Espagne, le nom de *Fluviano*, qui est le même que celui de *Riveria*, en latin, et de *Rivière*, en français. Elle a donné à l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, des conservateurs et des commandeurs, etc., et un grand maître en la personne d'Antoine *Fluviano*, élevé au magistère, en 1421.

Raimond-Bernard *Fluviano* et Raimond *Fluviano*, deux des principaux seigneurs du comté d'Urgel, assistèrent, en 1099, à la consécration de l'église de Gisson, au diocèse d'Urgel à laquelle ils donnèrent les dimes de leurs terres. On trouve dans le comté d'Empuries, une seigneurie du nom de *Fluviano*, et une abbaye de *Saint-Michel de Fluviano*. Marca Hispanica, p. 1209, 1210.

I. Rainaud FLUVIANUS ou *Fluviano*, chevalier, passa d'Aragon, en Provence, à la suite du roi Alphonse Ier,

en 1166, lorsque ce prince vint prendre possession du comté de Provence, après la mort de Raimond-Berenger, dernier comte de Provence, de la maison de *Barcelonne*, lequel fut tué au siége de Nice. Alphonse I, roi d'Aragon, son cousin-germain, prétendit à sa succession, tant en vertu de l'inféodation que l'empereur Frédéric en avait donnée au comte de Provence et au comte de Barcelonne, son père, en 1162, que par les droits du sang. Il prit alors le titre de marquis de Provence, et en vint prendre possession à la tête d'une armée considérable, sur la fin de 1166. Ce prince, pour reconnaître les importants services de Raimond *Fluviano*, lui donna la seigneurie de la Charce, dépendante du comté de Forcalquier, en fief héréditaire, ce qui le fixa en Provence. Il épousa Philis de Rosans, fille et héritière de Perceval de Rosans, seigneur de Montmaurin, en Dauphiné, dont il eut :

II. Jacques DE RIVIÈRE, Ier. du nom, changea son nom de *Fluviano* en celui de *Rivière*, sans doute pour se conformer à l'idiome du pays. Il succéda à son aïeul maternel, en la seigneurie de Montmaurin, et fut marié, en 1230, avec Cécile d'Agoult, fille de Raimond d'Agoult, seigneur de la Vallée de Sault, qui la dota de plusieurs biens considérables, dans le comtat Venaissin et dans la Vallée de Sault. Il eut de ce mariage :

1°. Hugues, dont l'article suit ;
2°. Randonne de Rivière, qui épousa Jourdain, seigneur de Rosans, en Dauphiné.

III. Hugues DE RIVIÈRE, seigneur de la Charce, de Montmaurin, vivant en 1260 et 1291 ; fut père de :

IV. Jacques DE RIVIÈRE, IIe. du nom, seigneur de la Charce, de Montmaurin et de Pomerols, lequel, par traité fait par Bertrand Cavalier, notaire royal d'Alfinal de Laval-d'Ol, le 17 octobre 1320, acquit d'Arnaud Flotte, seigneur de la Roche-Arnaud, le territoire d'entreconsors ; et par ce même acte, Arnaud Flotte ratifia la vente qu'il lui avait faite auparavant de la terre de Pomerols, et s'obligea de forcer, par la voie des armes, les vassaux de cette seigneurie, à le reconnaître et à lui rendre hommage. *Nobilis Jacobus de Riveria*, dit ce titre,

miles, dominus de Carcere et de Montemaurino filius à hœres nobilis quondam Hugonis, militis, acquisivit... Il souscrivit, comme témoin, la charte par laquelle Louis, comte d'Oëttinghen, ambassadeur de l'empereur Louis de Bavière, fit offre du titre de roi de Vienne, au dauphin Humbert II (1). *Acta fuerunt hœc apud Balmam Lugdunensis diœcesis in domo Delphinali, et in camera Aulœbassœ, et in prœsentia, et testimonio potentium et nobilium virorum dominorum Jacobi de Riveria, Petri de Herbessio, Geraudi Neuffastegen, militum, die XVI aprilis anni* 1335, signée par Jean Nicolati, clerc du lieu de Cremieu, notaire au diocèse de Vienne. Il avait épousé, par contrat passé devant Alfanti, notaire d'Aix, en Provence, le 10 janvier 1306, Sanche, *aliàs*, Sanchette du Puget d'Albanes, fille de Bertrand, seigneur du Puget, au diocèse de Toulon, et d'Emenjarde, dame de Roquebrune, de Taradel, de Villepeys, de Paleisson et de Brenon, en Provence. Ses enfants furent:

1°. Rainaud, dont l'article suit;
2°. Jacques de Rivière, successivement commandeur de Sainte-Croix de Marseille et de Navarre, dans l'ordre de Saint-Antoine de Viennois. Il fut premier conseiller du Dauphin Humbert II, et signa, en cette qualité, des actes passés par ce prince, tels que le contrat de mariage de Sybille de Baux, parente du Dauphin, avec Jacques de Savoie, du 9 juin 1339; les lettres de ministralie de l'abbaye de Montfleury, près de Grenoble, du 4 juillet 1345; l'acte de transport que ce prince fit de ses états au roi Philippe de Valois, le 13 avril 1343;
3°. Hugues de Rivière, chanoine de Cap;
4° Augier de Rivière, damoiseau, servant d'armes du roi Jean (2), qui eut ordre d'aller tirer du

---

(1) L'empereur, voulant mettre le dauphin dans ses intérêts et augmenter ses partisans contre le pape, lui fit offrir la dignité royale; mais ce prince refusa de l'accepter, jusqu'à ce que l'empereur eût été reconnu et couronné par le pape.

(2) Ce terme au singulier, signifie l'écuyer du Roi, qui combattait à ses côtés, et les *servientes armorum* étaient les gardes qui approchaient de plus près la personne du Roi. Cette garde

trésor de l'église de Grenoble, l'épée et la bannière de Saint-Georges, qu'il apporta à Sarcelle, où il les remit à Charles de France, nouveau dauphin de Viennois, le 25 novembre 1355;

5°. Eléonore de Rivière, mariée, par contrat passé au château de la Charce, le 5 novembre 1340, sous la garantie de Jean de Cots, évêque de Tivoli, ci-devant chancelier du Dauphin, de Guillaume de la Baune et d'Humbert d'Alleman, chevaliers *(Fide jussores restitutionis Vercheriœ)*, avec Jourdain de Rosans, seigneur de Ribiez.

V. Rainaud DE RIVIÈRE, IIe. du nom, seigneur de la Charce, de Montmaurin, d'Ancezune, de Pomerols et d'Arzelliers, était capitaine de la châtellenie de Sarres, lors du transport du Dauphiné dans la maison de France, en 1343 et 1344. Il transigea devant Guillaume Rosier, notaire d'Aubahac, le 11 août 1327, avec Arnaud Flotte, au sujet de la vente qu'il avait faite à son père, de la terre de Pomerols; et acquit, par deux actes passés devant le même, et Audoard, notaire au Buix, les 27 avril 1337 et 20 septembre 1350, de Bertrand de Comps, seigneur d'Aubahac, et de Perceval Flotte, seigneur de la Roche, la seigneurie de Laval-Sainte-Marie, dans le Gapençois, dont il rendit foi et hommage à Charles de France, dauphin de Viennois, par acte passé devant Humbert Pelati, greffier au parlement, en 1352. Il reçut au mois de juin de la même année, l'hommage de ses vassaux, auxquels il donna diverses investitures pour des fiefs mouvants de lui, contenues dans deux cahiers, signés par Guillaume Jordani et Pons Forest, notaires de la Motte. Il épousa, en 1330, Berenger de Rosans dame d'Alons, fille unique et héritière de Jourdain de Rosans, seigneur d'Alons. De ce mariage sont issus :

1°. Jacquemet, dont l'article suit;

2°. Hugues de Rivière, qui fonda la branche des *seigneurs du Puget d'Albanèz*, laquelle s'est alliée aux maisons de Flotte, de Meoillon, de Beau-

---

tait composée de gentilshommes distingués et accoutumés à la guerre, dont la valeur et la fidélité étaient connues du prince.

vezet, du Puget, de Castellane, de Saqui, de Glandevez, etc., etc., etc.;

3°. Jourdain de Rivière, seigneur d'Alons et de Pomerols, co-héritier de son père, mort sans alliance. Sa succession échut à Jourdain, son neveu;

4°. Jacques-Rainaud de Rivière, religieux de l'ordre de Saint-Antoine, commandeur de Navarre;

5°. Augier de Rivière, chanoine infirmier de l'église de Vienne;

6°. Randonne de Rivière, mariée, le 2 juillet 1359, avec Jean Hilaire, damoiseau;

7°. Annette de Rivière, religieuse à l'abbaye de Montfleury, près Grenoble, etc.

VI. Jacquemet DE RIVIÈRE, seigneur de Laval-Sainte-Marie, etc., épousa, en 1367, Philippine de Laval, dame, en partie, de Remusat, fille de Jacques de Laval, seigneur de Remusat. De ce mariage sont issus :

1°. Jourdain, dont l'article suit;

2°. Hugues, dont on ignore la destinée;

3°. Françoise de Rivière, mariée avec Jean Silve, seigneur de Ventavon, dont les petits-fils, Jean et Antoine Silve, enfants de Jourdain, donnèrent quittance de sa dot, devant Antoine Issoard, notaire, le 27 novembre 1493.

VII. Jourdain DE RIVIÈRE, dit aussi *Jourdanon*, seigneur de Laval-Sainte-Marie, reçut l'hommage de ses vassaux, et donna à quelques-uns d'entr'eux, ce qu'on appelle, en Dauphiné, l'*acasement*, c'est-à-dire, le droit de bâtir une maison dans ses terres, avec certains priviléges *(Albergamentum)*, par des actes du 1er décembre 1406 et autres de la même année, reçus par Michel Ripti, notaire de Montmaur. Il acquit la terre de Brueix, *(de Broxio)*, contiguë à celle de Sainte-Marie, et en rendit hommage au roi Dauphin, le 5 décembre 1413, dont il fut donné acte par Pierre Pomet du lieu de Beaumont, clerc de la chambre des comptes. On ne sait en quelle année il fut marié avec Béatrix du Puy-Montbrun; mais on voit par son testament, reçu par Blaon, notaire à Rosans, le 6 janvier 1433, qu'il laissa de cette alliance :

1°. Giraud, dont l'article suit;

2°. Pierre de Rivière, seigneur de Pomerols, dont il donna le dénombrement, le 29 novembre 1413. Il fut père de Gabriel et de Françoise de Rivière, qui moururent sans alliance;

3°. Dauphine de Rivière, qui épousa Antoine d'Upays, seigneur de Gouvernet;

4°. Randonne de Rivière, femme de Jacques de Bonne, seigneur de Saint-Bonnet, en Campsaur.

VIII. Giraud DE RIVIÈRE, seigneur de Laval-Sainte-Marie, de Brueix, de Remusat, paya la dot de sa sœur Randonne, par contrat passé devant Jean Richard, notaire à la Mothe, en Diois, le 6 juin 1463. Il épousa Jeannette de Saint-Ours, fille de Marron de Saint-Ours ou de *Saint-Oursin*, seigneur de Châteaudouble; on voit, par son testament, fait devant Charenci, notaire, le 16 janvier 1489, qu'il en eut huit enfants:

1°. Antoine de Rivière, seigneur de Brueix, qui épousa, par contrat passé devant Charenci, le 29 août 1484, Catherine de Pouteves, dont il eut:

a. Jean de Rivière, qui rendit hommage pour sa terre de Brueix, le 12 septembre 1541, et fut un des grands capitaines de son temps. Le roi François Ier, par des lettres, datées de Chambort, du 8 mai 1544, lui donna le commandement des galères, qui étaient restées dans les ports de Provence, les autres étant passées dans l'Océan, pour renforcer l'armé navale que la France avait destinée contre les Anglais. Il obtint, par brevet donné à Saint-Germain-en-Laye, le 18 mai 1547, le gouvernement des îles de Lerins, et celui de la citadelle de Toulon, par brevet donné à Villers-Cotteretz, le 19 avril 1548; il parvint enfin, par ses services, à la charge de lieutenant-général des galères, sous le comte de Tende, et mourut sans alliance, dans une grande réputation de valeur.

b. Marie de Rivière, épousa, en 1489, Etienne d'Aultane, seigneur de Piégon;

2°. Claude, dont l'article suit;

3°. Jean de Rivière, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1461 ;
4°. Guillaume de Rivière, religieux de Cluny, prieur de Brueix ;
5°. Marguerite de Rivière, mariée, par contrat passé devant Barthélemi Agrivoli, notaire de Die, le 5 novembre 1475, avec Chabert Faure, seigneur de Vercors ;
6°. Lucie ou Lucques, femme de Jean Albert, seigneur de Lux, en Dauphiné ;
7°. Randonne de Rivière, qui épousa Raimond de Bonne, seigneur de Lesdiguières, aïeul de François, connétable de France ;
8°. Dauphine de Rivière, religieuse de l'abbaye de Montfleury.

IX. Claude DE RIVIÈRE, seigneur de Laval-Sainte-Marie, de Remusat, etc., épousa, par traité passé dans la ville de Carpentras, devant Cabrioli, notaire, le 24 février 1484, Alix d'Agoult, fille d'Antoine d'Agoult, seigneur de Piégon et de la Baume, et de Louise Raimbert. Ce mariage est énoncé dans le testament de Giraud de Rivière, son père, du 16 janvier 1489. Leurs enfants furent :

1°. Antoine, dont l'article suit ;
2°. Laurent de Rivière, moine bénédictin, prieur de Brueix, de Saint-May et de Remusat ;
3°. Jean de Rivière, seigneur de Vaudrome, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mort commandeur ;
4°. Claudine de Rivière, femme de Jean de Féléon, seigneur de Beaulieu.

X. Antoine DE RIVIÈRE, reçut, au nom de son père, les aveux et les reconnaissances des vassaux de Laval-Sainte-Marie et d'une partie de Remusat, par des actes passés devant Pierre Reynier, notaire d'Elfinal, le 29 mai et autres jours de l'an 1501. Il épousa, par contrat passé dans le château de Montbrun, devant Elzéar Riperti, notaire de Carpentras, le 23 octobre 1520, Jeanne du Puy-Montbrun, fille de Faulquet du Puy, seigneur de Montbrun et de Ferrassières, et de Louise d'Urre de Molans. Antoine de Rivière mérita les bonnes grâces du

roi François Ier, par les services qu'il rendit à l'Etat, dans toutes les guerres de ce prince, où il commanda une bande de cinq cents hommes de pied, ce qui engagea le Roi à le choisir pour défendre la ville d'Arles, lors de l'irruption de Charles-Quint, en Provence, et à lui donner, dans la suite, le commandement de mille hommes, sous le nom de *bande de Sainte-Marie*. Il mourut en 1550, laissant entr'autres enfants :

1°. Claude, dont l'article suit ;

2°. François de Rivière, seigneur de Remusat, qui fut élevé auprès de Jean de Bourbon, duc d'Enghien, qui l'envoya en Italie, faire ses premières armes, sous le fameux maréchal de Brissac, à qui ce prince le recommanda, en lui marquant *qu'il voulait savoir de lui toutes les actions de Sainte-Marie, comme d'un gentilhomme qu'il lui appartenait*. Il fut fait gouverneur de Dourlens en Picardie, par Charles IX qui lui témoigna dans plusieurs lettres, la satisfaction qu'il avait de ses services. Henri III, à son retour de Pologne, le fit chevalier de son ordre. Il épousa, par contrat passé devant Antoine Fabry, notaire d'Avignon, le 26 juillet 1591, Marguerite Filleul, remariée à Baltazar de Quiqueran, seigneur de Ventabren, et fille de Simon Filleul, sieur de la Madelaine, et d'Hélène de Rhodès, de la ville de Carpentras, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut après avoir été honoré par le roi François Ier, de la commission d'une compagnie de cent cinquante hommes de pied, avec laquelle il servit dans les guerres d'Italie ; par le roi Henri II, du commandement de cinq cents hommes, sous le nom de *bande de Sainte-Marie* ; par le roi François II, de la charge de gentilhomme de sa chambre ; par le roi Charles IX, du gouvernement de Dourlens ; et enfin, par le roi Henri III, du collier de l'ordre de Saint-Michel, et avoir servi cinq de nos rois, dont il fut également estimé ;

3°. Guillaume de Rivière, moine de Cluny, prieur de Brueix et de St-May ;

4°. Thomas de Rivière, reçut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1550, mort au service de son ordre ;

5°. Laurent de Rivière, chevalier du même ordre, fut gouverneur du Pont St-Esprit, qu'il défendit avec beaucoup de valeur contre les calvinistes.

6°. Geneviève de Rivière, qui épousa, en 1566, François-Artau de Montauban, seigneur de la Roche.

X. Claude de Rivière, IIe. du nom, seigneur de Ste-Marie, de Brueix, etc., eut la terre de Vaudrome, de Jean de Rivière, chevalier de Rhodes, son oncle, qui le fit élever à la cour, où il s'acquit tellement la bienveillance et l'estime du roi Henri II, que ce prince l'envoya, en 1552, en ambassade avec Gabriel de Luels, seigneur d'Aramon, auprès du Grand-Seigneur, pour le porter à rompre la trêve, que la Porte avait conclue avec l'empereur, à quoi ils réussirent. Claude de Rivière revenant en France avec le sieur d'Aramon, son collègue, et obligé de relâcher dans l'île de Chio, qui était alors au pouvoir des Gênois, y épousa, par contrat du 17 juin 1553, Espinette de Franchis, d'une maison grecque d'origine, qui a possédé une partie du Péloponèse et de Lacédémone, et qui s'était établi dans l'île de Chio, après la conquête de la Grèce par les Turcs. Elle était fille de Cassano de Franchis, gouverneur de cette île, et petite fille de Georges de Franchis, doge de la république de Gênes. A son arrivée à la cour, il fut nommé conseiller d'Etat, et employé dans diverses négociations. La reine Catherine de Médicis, qui l'estimait, l'emmena avec elle à la rencontre du roi Henri III, qui le reçut gracieusement, et le retint auprès de sa personne, jusqu'à l'assemblée des états de Blois, en 1576, d'où ce prince le fit partir pour aller appaiser les troubles survenus en Provence, ce que du Pleix confirme en ces termes: *Le Roi dépêche en Provence le sieur de Ste-Marie, gentilhomme du Dauphiné, capable de servir aux affaires d'Etat et aux armes.* Il fit son testament devant Piot, notaire à Serres, en 1587, dans lequel il prend entr'autres qualités, celle de chevalier de l'ordre du Roi. Ses enfants furent :

1°. Claude, dont l'article suit ;

2°. Antoine de Rivière, qui fonde la branche des seigneurs de Brueix, qui a formé des alliances avec les maisons de Berenger, de Montainard, d'As-

toaud, de Lauris-de-Castellane, de Vincens-de-Mauléon, etc., etc.

3°. Guillaume de Rivière, prieur de Saint-May et de Remusat ;

4°. Diane de Rivière, mariée avec Claude d'Agoult, seigneur de la Baume-des-Arnauds, en Dauphiné.

XII. Claude DE RIVIÈRE, IIIe. du nom, seigneur de Laval, Sainte-Marie, etc., capitaine de deux cents arquebusiers à cheval dans les guerres de Henri III et Henri IV, fut marié, par contrat passé devant Jean Bronderi, notaire à Pernes, au diocèse de Carpentras, le 30 avril 1584, avec Esprite de Vachères, fille de Louis de Vachères, dit de Saint-Paul, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier, colonel-général des troupes du pape, au comtat Venaissin, pendant les guerres civiles, et de Madelaine d'Alleman de Châteauneuf. De ce mariage sont issus :

1°. Gaspard, dont l'article suit ;

2°. Félice de Rivière, femme de Louis de Vincens de Mauléon, seigneur de Propiac ;

3°. Jeanne de Rivière, mariée en 1600, avec François-Léon de Quiqueran de Beaujeu.

XIII. Gaspard DE RIVIÈRE, seigneur, baron de Laval-Sainte-Marie, surnommé le *brave capitaine*, mérita par ses services, la charge de mestre de camp général de l'infanterie entretenue en Dauphiné, dont le roi Louis XIII l'honora. Il porta dans ses drapeaux un ciboire et un sceptre, passés en sautoir, et une épée au milieu, liés ensemble, avec la devise : *pro utroque*, c'est-à-dire *pour les deux*. Aussi, jamais homme n'eut plus de zèle pour sa religion, ni plus de fidélité pour son prince. Le château de Sainte-Marie fut l'asile des curés et des religieux pendant les troubles des religionnaires, et il s'y trouva, en 1621, jusqu'à 20 ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, qui furent nourris et entretenus à ses dépens. Il mourut dans la ville de Pernes, couvert de blessures, le 18 décembre 1654, et avait épousé: 1° en 1610, Lucrèce de Guillaumont, fille de Guillaume de Guillaumont, seigneur d'Ambonil, et de Jeanne d'Alleman de Châteauneuf; 2°. par contrat passé à Pernes devant Arnaudi, notaire, le 27 juin 1627, Richarde de Quiqueran, fille de

noble Balthazard de Quiqueran, seigneur de Ventabren, et de Marguerite Filleul, dame de Remusat. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean-Marc de Rivière, mort sans alliance ;
2°. Jeanne de Rivière, mariée avec Pierre de Tritis, à Carpentras ;

Du second lit :

3°. François-Emmanuel,
4°. Thomas de Rivière,
5°. Antoine de Rivière,
} reçus chevalier de Malte, en 1661 ;
6°. Gaspard, dont l'article suit ;
7°. Anne de Rivière, mariée, en 1663, à François-Antoine Barbier, seigneur de Valaisse ;
8°. Marguerite, femme de Barthélemi de l'Eglise, de la ville d'Avignon ;
9°. Autre Marguerite, qui fut religieuse.

XIV. Gaspard DE RIVIÈRE, IIe. du nom, baron de Laval-Sainte-Marie, épousa, par contrat passé devant Jean Roche, notaire, vers 1680, Perrine de Baud, fille de Jacques de Baud, seigneur de Pilio et de Saint-Laurent-de-la-Roche, en Franche-Comté. Il mourut en 1701, laissant de ce mariage :

1°. Anatole-Henri, dont l'article suit ;
2°. Jeanne-Marie, morte en bas âge.

XV. Anatole-Henri DE RIVIÈRE, chevalier, seigneur de Sainte-Marie, baron de Laval, capitaine d'infanterie, mort en 1757, avait épousé : 1°. par contrat du 27 décembre 1710, Anne de Beaulieu-Martichon, fille de noble Aymard de Beaulieu de Martichon, et d'Antoinette de Chassaud, du lieu de Montdragon en Provence ; 2°. Rose de Choisy, fille de Jean de Choisy. Il a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Joseph-Antoine-Balthazard, mort sans postérité ;
2°. Alexis, dont l'article suit ;
3°. Thérèse-Ursule de Rivière ;
4°. Jeanne-Marie de Rivière ;

Du second lit :

5°. Pierre-Joseph-Marie de Rivière ;

6°. Joseph-Marie de Rivière ;
7°. Laurent-Joseph-Thérèse de Rivière ;
8°. Jean de Rivière.

XVI. Alexis de Rivière, chevalier, conseiller du Roi, retiré du service d'Espagne, mort en 1757, avait épousé, le 29 septembre 1738, Paula Célis-de-Quirogua, fille de noble capitaine dom Jean Célis-de-Quirogua, de la ville de la Très-Sainte-Trinité et port de Buenos-Ayres, en la province de la Plata, domination d'Espagne, et de noble dona Jeanne Avias de Mazilla. De ce mariage naquit :

XVII. Pierre-Charles de Rivière de la Mure, chevalier, conseiller du Roi, garde des sceaux de la province du Dauphiné, ancien officier de cavalerie, mort le 24 juillet 1804. Il avait été marié le 9 août 1773, à Marie-Catherine-Scolastique de Vencenty de Monsaveny, fille de noble seigneur Gabriel de Vencenty de Monsaveny, et de noble Catherine de Justé de Sardige. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-François-Regis, officier de cavalerie à l'armée française, qui disparut à la campagne de Russie, en 1812 ;
2°. Pierre-François-Frédéric, dont l'article suit ;
3°. Gabriel-Maurice, qui disparut à la campagne de Russie, en 1812 ;
4°. Marie-Antoinette-Pauline, mariée à Joseph-Jacques Monteil ;
5°. Marie-Charlotte ;
6°. Marie-Henriette.

XVIII. Pierre-François-Frédéric de Rivière de la Mure, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement de Montélimart, commandant de la garde nationale, célibataire, habitant près Montélimart (Drôme).

Armes: De gueules, à la croix componée d'or et d'azur, de neuf pièces. Couronne de comte.

DE ROCHEFORT, maison originaire de Forez et une des plus anciennes et illustres de cette province. Lamure, dans son Histoire du Forez, rapporte dans l'éloge qu'il fait de Guillaume de Rochefort, forésien, doyen, en 1306, de Saint-Jean-Baptiste, comte de Lyon, que Hugues de Rochefort fit hommage de son château à Gui, IIIe du nom, comte souverain du Forez ; que par le même acte, il fut stipulé avec ce prince une ligue défensive contre le seigneur de Couzan, et arrêta que si l'un d'eux était attaqué par ce seigneur, ils se porteraient secours l'un à l'autre; Eustache de Rochefort fit après Hugues, la prétation de ce château à Gui IVe; après Eustache, un Jean de Rochefort vendit au comte la terre de Saint-Georges sur Couzan, et aux archives du prieuré de Jouasse, on trouve Vitelme de Rochefort, qu'il stipulait avec la qualité de chevalier, et qui vivait en l'année 1200.

Cette famille a servi le Roi et l'Etat dans ses armées, fait des ligues défensives avec des princes souverains dans les siècles reculés. Elle a donné au chapitre de Saint-Jean Baptiste, des doyens chanoines comtes de Lyon, ainsi que des religieux dans l'abbaye de l'Isle Barbe, anciennement souveraine, et des chevaliers commandeurs à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. La branche aînée actuelle de cette maison, originaire du Forez, est établie à Rochemaure en Vivarais, diocèse de Viviers, généralité de Montpellier, à la faveur d'un mariage que Jean IIIe de Rochefort, seigneur de la Tuillière, Poulli, et de la Chaussonnière, contracta le 27 novembre 1648, avec noble demoiselle Anne-de-Guiou de Geix-de Pampellone, native de ces contrées.

I. Falcon DE ROCHEFORT, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-de-la-Nouaille, était frère des seigneurs Girard, et d'illustre Henri de Rochefort, doyen, en 1334, du chapitre de l'église primatiale, métropolitaine et cathédrale de Saint-Jean-Baptiste, comte de Lyon, y fonda son anniversaire, qui se fait le 20 de septembre. Son oncle, Guillaume de Rochefort, foré-

sien, était doyen avant lui dans la même église, en 1306. Falcon Ier. épousa Madame Yolande, à laquelle Henry, doyen de Lyon, fit un legs mentionné dans son testament du mercredi 2 novembre 1334, par lequel on voit qu'il fonda deux chapelles pour le repos de l'âme de Guillaume de Rochefort, doyen de l'église de Lyon, l'une dans sa maison de Montarboux, et l'autre dans l'église de Saint-Pierre-de-la-Nouaille, qui était la maison de ses prédécesseurs, et dans laquelle il avait été baptisé; donne à Arthaude, sa sœur, religieuse à Marcigny, une coupe d'argent pesant un marc, une cuiller d'argent et une pension viagère de quarante sols par an ; à madame *Yolande*, femme de messire Falcon, son frère, chevalier, six gobelets d'argent avec une aiguière de même; à Girin, son écuyer, dix livres; et pour héritiers, il institue ledit Falcon, chevalier, son frère aîné, et Girard de Rochefort, son cadet, et pour exécuteurs, il nomme Pons Mitte, présenteur de la cathédrale, Jean de Mazzé, le jeune, et Jean de l'Orgue, chanoines de la même église. Falcon Ier. eut pour fils.

II. Falcon DE ROCHEFORT, IIe. du nom, qui fut héritier universel des seigneurs de la Curée du nom de Fillet, ce qui persuade qu'Yolande, sa mère, était de cettte maison. Il eut pour fils:

III. Guillonnet DE ROCHEFORT, chevalier, seigneur d'Espercieu; de Villette et du Fay. Il épousa, en 1376, Égline ou Hélène de la Vallette, dame dudit lieu qu'elle apporta en dot avec Neysieu et Charpenay, fille de Hugues de la Vallette et de Béatrix de Godeschaux, et petite fille du seigneur Robert de la Vallette, et d'Agnès de Garitaude. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Louis de Rochefort, seigneur de Charpeney ;
3°. Ponce, qui fonde la seconde branche, rapportée en son lieu.

IV. Jean DE ROCHEFORT, Ier. du nom, seigneur de la Vallette, épousa Béatrix Morette, fille unique de Jean Morette, seigneur de Maleval. Il testa en 1453, et laissa :

1°. Jean, dont l'article suit.
2°. Guillaume de Rochefort.

3°. Antoine de Rochefort, moine de l'Isle-Barbe, nommé dans deux actes concernant l'infirmerie du monastère, en 1451.
4°. Claudine de Rochefort, mariée à Claude de Chaneins.
5°. Marguerite de Rochefort, religieuse au couvent des Salles.

V. Jean DE ROCHEFORT, IIe. du nom, seigneur de la Valette, épousa Isabeau de Fay, fille de Perronon ou Perrot du Fay de Gerlande, dont six fils et quatre filles:

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Jean de Rochefort, chevalier de Rhodes, commandeur d'Aumonières.
3°. Briand de Rochefort, prieur du Bourbonnais.
4°. Jean de Rochefort, le jeune, prêtre-lourrier de Saint-Maurice de Vienne.
5°. Pierre de Rochefort, seigneur de Cenas, qui eut en partage la maison noble de ce nom, épousa Claude de Saint-Romain, fille de Guillaume de Saint-Romain, et de Beraude de Châteauneuf; il en eut: Charles de Rochefort, seigneur de Cenas, marié avec noble Marie-Parent de la Gour en Jareys, issue des seigneurs d'Espeisses, de Tournadieu, de Vourles, etc. Il en eut: *a*. Jean de Rochefort, seigneur de Cenas, décédé sans alliance. Pierre de Rochefort, seigneur de la Valette, son cousin, fut son héritier. *b*. Claude de Rochefort, mariée avec François-Alleman, seigneur de la Leuratière, le 11 mai 1500. *c*. Louise de Rochefort, femme d'Antoine de Gumin, seigneur de Romanesche. *d*. Isabeau de Rochefort, religieuse à Chazaux;
6°. Jacques de Rochefort, chanoine régulier;
7°. Marguerite de Rochefort, abbesse de Chazaux.
8°. Eustache de Rochefort, femme de Jean de Saint-Priest, seigneur de Fontanais.
9°. Claude, } religieuses à Clavas.
10°. Jourdanne, }

VI. Guillaume DE ROCHEFORT, chevalier, seigneur de la Valette, s'allia par mariage avec Jeanne Mitte, fille

de noble Louis Mitte, seigneur de Chevrières, et de Françoise de Miolans. Il eut un fils et quatre filles :

1°. Pierre de Rochefort, qui suit ;
2°. Françoise de Rochefort, mariée à noble Annet de Mastin, seigneur de Villeneuve;
3°. Rose de Rochefort, femme d'Antoine de Sainte-Colombe, seigneur de Pinay, fils d'Antoine de Sainte-Colombe, et de Catherine de l'Orgue;
4°. Blanche de Rochefort, religieuse de Chazaux;
5°. Lyonnette de Rochefort, religieuse à Clavas.

VII. Pierre de Rochefort, seigneur de la Valette, épousa Antoinette Reybe de Saint-Marcel, fille de Hugues Reybe, seigneur de Saint-Marcel, et veuve de Girard de Roussillon, seigneur de la Motte de Galaure. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine, dont l'article suit ;
2°. Pascal-Antoine de Rochefort, seigneur de Cenas;
3°. Claude de Rochefort, reçu chevalier de Malte en 1530, mort en 1550;
4°. Jean de Rochefort ;
5°. Louis de Rochefort ;
6°. Yolande de Rochefort, mariée, par contrat du 22 avril 1533, à Simon de Ronchevol, seigneur de Pramenou et de Saint-Pierre-de-la-Nouaille, fils d'Antoine de Ronchevol, seigneur des mêmes lieux, et de Françoise de Maucreux;
7°. Françoise de Rochefort, femme de Jean du Bost, seigneur du Moulin, le 23 mars 1539;
8°. Gabrielle de Rochefort, femme d'Antoine de la Bastie, seigneur de Magnieu Haute-Rive ;
9°. Lyonnette de Rochefort,
10°. Marguerite de Rochefort,
11°. Jeanne de Rochefort,
12°. Françoise de Rochefort,
13°. Louise de Rochefort,
14°. Catherine de Rochefort,
15°. Antoinette de Rochefort,
} religieuses.

VIII. Antoine de Rochefort, chevalier, seigneur de la Valette, épousa Claude de Gaste, de la maison de Luppé de la Grasse ; il eut six fils, et cinq filles :

1°. Claude dont l'article suit ;

2°. Claude de Rochefort, le jeune ;
3°. Jean de Rochefort ;
4°. Antoine de Rochefort ;
5°. Nicolas de Rochefort, seigneur de Vaudragon. Il épousa Huguette de la Tour ;
6°. Antoine de Rochefort, abbé de Valbenoite, prieur de Saint-Albin, comte de l'église de Lyon ;
7°. Jeanne de Rochefort, religieuse à Saint-Paul, en Dauphiné, depuis abbesse de Soyon ;
8°. Louise de Rochefort, femme de Laurent Alleman, seigneur de la Levratière, près Lyon ;
9°. Anne-Marie de Rochefort, mariée avec Bernard de Barjat ;
10°. Isabeau de Rochefort, épouse de François de Barjat ;
11°. Jeanne de Rochefort le jeune.

IX. Claude DE ROCHEFORT fut marié deux fois : 1°. avec Françoise d'Urfé, fille de Jacques, bailli de Forez, et de Renée de Villard, comtesse de Tende ; 2°. avec Hugonette de Saconnay ; il mourut avant son père, laissant des enfants de ses deux femmes.

Du premier lit :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Marguerite de Rochefort;

Du second lit :

3°. Catherine, } religieuses à Soyon, en Vivarais.
2°. Diane, }

X. Jacques DE ROCHEFORT recueillit la succession de son grand-père, seigneur de la Valette ; il épousa : 1°. Eléonore de Castin, dont il n'eut point d'enfants ; 2°. Renée Papon, dont pour fille unique :

Jeanne de Rochefort, en qui s'éteignit la branche aînée.

SECONDE BRANCHE.

IV. Ponce DE ROCHEFORT, Ier. du nom, chevalier, seigneur d'Espercieu et de Villette, 3°. fils de Guionnet Ier, chevalier, seigneur d'Espercieu, et d'Égline de la Valette. Il épousa noble dame Isabelle Descotay; ils eurent

plusieurs enfants mentionnés dans son testament, fait à Montbrisson, au mois de novembre 1421 :

1°. Guillaume, prieur claustral dans l'abbaye de l'Isle Barbe, en 1428 ;
2°. Jacques, héritier universel, par substitution à Guiard, marié avec Isabelle de Thorigny ;
3°. Guillard Ier., qui suit ;
4°. Guyonne de Rochefort.

V. Guillard DE ROCHEFORT, seigneur d'Espercieu et de la Villette, que son père avait désigné par son testament pour être chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, eut une autre vocation. Il se maria, et eut :

1°. Jean, chevalier de Rhodes, dit de Malte, commandeur d'Aumonières ;
2°. Jean, qui suit ;
3°. Marguerite de Rochefort, abbesse de Cazaux.

VI. Jean DE ROCHEFORT, est qualifié d'écuyer dans ses lettres de sauve-garde, à lui accordées par le roi Louis XI, en 1470, enregistrées par le juge de Forez, et dans une transaction qu'il passa à Espercieu avec noble Isabelle de Thorigny, veuve du seigneur Jacques de Rochefort, son oncle, le 1er. juin 1474. Il épousa noble demoiselle Philippine de la Rivière, qui passa une vente d'achat du consentement de son mari, dans sa maison d'Espercieu, le 15 septembre 1482. Ils eurent pour fils :

VII. Bertrand DE ROCHEFORT, écuyer, seigneur de Sauvivain et de la Villette, qui fit son testament, à Fœurs, le 14 janvier 1551, et son codicille, le 19 septembre 1557, et dans lequel il élit sa sépulture dans le tombeau de ses pères, et institue Jacques son héritier universel.

VIII. Jacques Ier. DE ROCHEFORT, fils de Bertrand Ier., chevalier, seigneur de Sauvivain et de la Villette, fut confirmé dans son ancienne noblesse par jugement des commissaires du Roi. Il épousa, le 14 octobre 1556, noble demoiselle Anne de Monchal, fille du seigneur de Monchal, écuyer, seigneur de la Tuillière. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. Pierre, qui suit ;
2°. Catherine de Rochefort, mariée avec le seigneur Barthélemi de Plausançon ;
3°. Jeanne de Rochefort, abbesse de Soyon ;

IX. Pierre de Rochefort, seigneur de la Tuillière Poully et de la Chaussonnière, servit dans les guerres de Savoye en qualité de maréchal-de-logis de la noblesse du gouvernement du Lyonnais pendant deux campagnes. Il rendit sa foi et hommage à la chambre des comptes, le 3 janvier 1614, pour les fiefs de Chaussonnière et de la Voirette. Il épousa, le 6 juin 1588, noble demoiselle Françoise de Morel, fille de Pierre de Morel de Thysi, et de demoiselle Pernette de Severne. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. François, capitaine dans le régiment de Beaujolais, par commission du 15 juillet 1667, antérieurement chanoine, comte de Brioude ;
2°. Jean de Rochefort, qui suit ;
3°. Renée de Rochefort, mariée avec le seigneur d'Aix, marquis de la Chaise.

X. Jean de Rochefort, IIe. du nom, seigneur de la Tuillière Poully, et de la Chaussonnière, fut confirmé dans son ancienne noblesse par arrêt du parlement de Paris, le 14 août 1625, conjointement avec Jacques son oncle, par autre jugement rendu à Roannes, le 25 mai 1635, et enfin par un jugement des commissaires du Roi, rendu à Lyon le 26 mars 1641. Il servit dans l'arrière-ban de la noblesse du gouvernement de Lyon; il fut fait capitaine dans le régiment du chevalier de Brison ; il épousa, à Saint-Myond, le 17 juin 1617, noble demoiselle de Lagier, fille du seigneur de Lagier, et de noble demoiselle Gabrielle de Crod-Delay, dont sont issus :

1°. François, qui a servi à la place de son père par l'arrière-ban de la noblesse du Forez, dans l'armée du maréchal de la Force.
2°. Pierre de Rochefort, capitaine dans le régiment Lyonnais, mort au service, en Italie ;
3°. Antoine de Rochefort, seigneur de la Voirette, de Séverné et de Beauvoir ; sa postérité s'établit à Fœurs, en Forez ;
4°. Jean IIIe., qui suit.

XI. Jean de Rochefort, IIIe. du nom, capitaine dans le régiment de Buscot, cavalerie, en 1641, seigneur de la Tuillière, Poully, et de la Chaussonnière, fut confirmé dans son ancienne noblesse avec le seigneur Antoine de Rochefort, son frère cadet, seigneur de la Voirette, par

jugement de l'intendance de Lyon, en 1667. Un autre par jugement de celui du Languedoc, à cause des fiefs qu'il possédait de noble N... de Guyon de Geix, dame de Pampelonne, qu'il épousa le 27 novembre 1648. Elle était fille du feu seigneur de Guyon de Geix, et de noble demoiselle Louise de Saurin. Ils eurent plusieurs enfans:

1°. Jacques, chevalier de la Tuillière, capitaine de grenadiers dans le régiment Lyonnais;
2°. Louis, officier dans le même régiment, tous les deux tués au siége de Mons, sous le règne de Louis XIV;
3°. Pierre IIe., qui suit;
4°. Henriette, mariée avec le seigneur de Montquin, écuyer de la maison forte dudit Montquin, diocèse de Vienne, en Dauphiné, au mois de décembre 1693.

XII. Pierre DE ROCHEFORT, IIe. du nom, capitaine dans le régiment de Navarre, par commission du 12 avril 1693, seigneur de Lestel et du Freydier, épousa noble demoiselle Jeanne de Sautel de Monteillet, fille du seigneur de Sautel de Monteillet, écuyer, et de noble demoiselle Duvernai. De ce mariage sont issus:

1°. François qui suit;
2°. Louise de Rochefort.

XIII. François DE ROCHEFORT, Ier. du nom, baron de Rochefort, seigneur de Lestel et du Freydier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné de l'état, commissaire provincial de l'artillerie, avec rang de lieutenant-colonel, et l'un des officiers de ce corps privilégié du Roi, nommé par ses commissions et provisions, en date du 22 novembre 1744 et celle de privilégié du Roi, du 22 février 1735, et lors de la réunion du régiment royal artillerie avec le corps de l'artillerie, les commissaires provinciaux de l'artillerie eurent, par ordonnance du Roi, en 1755, la dénomination de capitaines en pied, du corps royal de l'artillerie. Il épousa en 1727, demoiselle Jeanne de Bouvier. Il eut pour fils:

XIV. François DE ROCHEFORT, IIe. du nom, baron de Rochefort, seigneur de Lestel et du Freydier, capitaine au régiment de Querci, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné de l'Etat, qui épousa

en 1764, noble demoiselle Louise de Moreton de Chabrillant, sœur de l'abbé de Chabrillant, aumônier du Roi, et chanoine honoraire de l'abbaye royale de Saint-Denis. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. Louis-Clément de Rochefort, officier dans le régiment de Guienne. Mort au service;
2°. Jean-François-Clément, qui suit;
3°. Madelaine-Charles-Paul de Rochefort, officier d'un régiment d'infanterie de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, mort au service à la retraite de la Hollande, en 1794;
4°. Pauline de Rochefort, qui épousa en 1791, noble de Barruel, seigneur de Bavatz. Ils n'ont point eu d'enfants;
5°. Henriette-Madeleine qui épousa noble Bénigne Thierry de Mont-Richy, officier de cavalerie dans le régiment Dauphin de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé;
6°. Louise-Caroline-Jacqueline-Rosalie de Rochefort, mariée, en 1800, à Jean-Scipion Fleury, vicomte de Barrès du Molard, chef de bataillon de l'artillerie, à Valence, fils de François-Scipion Laurent de Barrès, chevalier, seigneur du Molard, maréchal des camps et armées du Roi, et de Marie-Anne-Josèphe Tardy de la Brossay.

XV. Jean-François-Clément DE ROCHEFORT, deuxième fils de François Ier., baron de Rochefort, officier de cavalerie du 1er. régiment de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé en 1796, épousa noble demoiselle Ludivine de Fontenay. Elle était fille de Paul de Fontenay, mousquetaire gris, seigneur de Saint-Ammant en Bourgogne. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. Clémence-Antoinette-Ludivine de Rochefort;
2°. Pauline de Lidie de Rochefort.
3°. François-Arthur de Rochefort.

François de Rochefort, prévôt, chanoine de la noble église collégiale d'Esnée de Lyon, était le grand oncle de noble Pierre de Rochefort.

Les papiers de la famille de Rochefort ont été, pour la plupart, incendiés et égarés dans les troubles des guerres des siècles passés, et au commencement de cette révolu-

tion. Différents auteurs nous ont fourni des principaux monuments qui constatent l'ancienneté de noblesse de cette maison, la seule de son nom dans la province du Forez, rapportée tout au long dans le livre des Mazures de l'Isle Barbe par Le Laboureur, tome 2, page 513, ainsi que dans l'extrait de l'histoire du Forez par Lamure, p. 329, chap. 3.

Armes : Parti au 1er d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules, qui est de Rochefort : au 2e plein de vair, qui est de La Valette. Cri de guerre: *Lilia sustinet virtus.*

CALVIMONT, maison qui s'est établie, vers la fin du treizième siècle, en Périgord, où elle réside encore de nos jours, et d'où elle s'est étendue dans le Bordelais et le Querci. Elle est originaire du Bassigny, et descend de Hugues de Calvimont (*Hugo de Calvimonte*), nommé dans le Recueil de Duchesne, parmi les chevaliers du Bassigny, portant bannière du temps de Philippe II, roi de France, de 1181 à 1223. Ses fils, Alvet et Guillaume de Calvimont (*Calvimonte*), sont mentionnés dans les anciens titres du Bassigny, année 1260. Il y a tout lieu de croire qu'Alvet ou Guillaume était père de Pierre de Calvimont, chevalier (*Petrus de Calvimonte miles*), le premier de ce nom, dont on ait connaissance en Périgord; car un titre de 1307, cité par Belleforest, dit positivement, que ce Pierre de Calvimont, chevalier, était venu du Bassigny, et s'était établi à Plazac, en Périgord. On commencera la filiation par Pierre.

I. Pierre de Calvimont, Ier. du nom, (*Petrus de Calvimonte miles*), vint du Bassigny, se maria à Plazac, en Périgord, et acquit plusieurs seigneuries. Il fut présent à un acte, daté de l'an 1295, le samedi après la fête de la bienheureuse Marie-Madeleine : dans cet acte, il consent, comme seigneur de Campagnac (*de Campania*), à la vente faite par Gerard Guarrel, à Adémar de Veyrines, damoiseau, de certains fonds, situés dans sa mouvance, et en investit ledit Adémar. Il est fait mention de Pierre de Calvimont dans un titre de 1307, rapporté par Belleforest. Il eut un fils nommé :

II. Bernard de Calvimont (*de Calvimonte*), seigneur de Campagnac et de la maison noble de Plazac, ne vivait plus en 1356. Il eut pour fils :

III. Arnaud de Calvimont (*de Calvimonte*), seigneur de Campagnac, de la maison noble de Plazac, était aussi seigneur de Buxieres. Une reconnaissance de l'an 1356, en faveur d'Arnaud de Calvimont, rappelle Bernard, son père. Il fut père de :

IV. Pierre de Calvimont (*de Calvimonte*), IIe. du nom, seigneur de Campagnac et de la maison noble de Plazac, fit son testament en 1403. Il avait épousé, en 1387, Germaine, fille du seigneur du Cheylard. De ce mariage vinrent :

1°. Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Pierre ;
3°. Germaine.

V. Alexandre de Calvimont, seigneur de Campagnac et de la maison noble de Plazac, fit son testament en 1444. Il avait épousé, en 1415, Marguerite de..... De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jean, qui mourut célibataire dans un âge très-avancé, car il fut présent, en 1500, au mariage de Jean II de Calvimont, seigneur de la Labenche, son neveu.

VI. Jean de Calvimont, Ier. du nom, seigneur de Lern (l'Herm), de la Labenche et de la maison noble de Plazac, avait épousé, en 1448, Catherine de Preuillac (ou de Prouillac). De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Sardon, qui embrassa l'état ecclésiastique ;
3°. Jean, qui a fait la branche de Chabans ;
4°. Jean, tige de la branche du Cheylard.

La postérité des deux derniers sera rapportée après celle de leur frère aîné.

Jean de Calvimont ne vivait plus en 1490, ainsi qu'il paraît par une transaction de cette année, entre Catherine de Preuillac, mère, et Jean, fils aîné, majeur.

Catherine y prend la qualité de veuve, et agit comme tutrice de ses autres enfants, mineurs.

VII. Jean DE CALVIMONT, IIe. du nom, seigneur de l'Herm, Turzac, Renhac et de la maison noble de Plazac, rendit hommage, le 7 janvier 1499, à Alain d'Albret, comte de Périgord, pour la seigneurie de Lern, et fit son testament le 31 mars 1511; par ce testament, il fonda une chapellenie dans l'église de Plazac. Il avait épousé, en 1484, Anne du Puy (*de Podio*), fille de noble Hélie du Puy, seigneur de la Jarthe, et d'Hélis de Guasques. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. François, mort jeune;
3°. Hélie, qui épousa, le 10 février 1538, Catherine de Talleyrand, fille de François de Talleyrand, prince de Chalais, et de Gabrielle de Salagnac. Sa postérité est éteinte;
4°. Louis,
5°. Charles,
6°. Philippe, } morts sans postérité.
7°. Gui,
8°. Yolande,

VIII. Jean DE CALVIMONT, IIIe. du nom, chevalier, seigneur de l'Herm, de la Double, de la maison noble de Plazac, vicomte de Roussille, fut envoyé par Louis XII à Rome, en 1512, pour négocier la paix avec Jules II, et à Genève, en 1514, pour traiter avec les Suisses. François Ier. le nomma second président au parlement de Bordeaux, et en 1526, son ambassadeur auprès de Charles-Quint, avec ordre d'offrir 1,200,000 écus d'or, pour la rançon des enfants de France qui étaient en otage à Madrid, et en cas de refus, de déclarer la guerre. Il rendit, le 6 février 1551, avec Marguerite de Talleyrand, sa première femme, hommage au roi de Navarre, pour tous les fiefs qu'ils possédaient dans la mouvance de ce prince; et fit son testament le 31 janvier 1556. Il avait épousé, en premières noces, en 1522, Marguerite de Talleyrand, fille de Jean de Talleyrand, prince de Chalais, et de Marguerite de la Tour Turenne; et en secondes noces, le 20 avril 1555, Marguerite de Fargues, fille du seigneur de Fargues. Il eut, de son premier mariage, plusieurs enfants qui moururent très-jeunes. De son second mariage vint :

IX. Jean DE CALVIMONT, IVe. du nom, chevalier, seigneur de l'Herm, Tursac, Saint-Paul, la Double; transigea, le premier mars 1579, avec Hélie de Chassarel, seigneur de Grésignac, au sujet de la seigneurie de la Double, et mourut avant 1586. Il avait épousé, le 22 septembre 1582, Anne d'Abzac de la Douze, fille de Gabriel d'Abzac, seigneur de la Douze, chevalier de l'ordre du Roi, laquelle épousa, en secondes noces, le 14 janvier 1588, Foucault d'Aubusson, seigneur de Beauregard. Jean eut de son mariage :

Marguerite de Calvimont, dame de l'Herm, Tursac, St-Paul, qui fut la première femme de François d'Aubusson, fils aîné de Foucault d'Aubusson, seigneur de Beauregard, et de Françoise de Pompadour. Elle mourut peu de jours après la célébration de son mariage, et ses biens passèrent aux d'Aubusson, ses frères, nés du second mariage de sa mère. Marguerite de Calvimont était le dernier rejetton de la branche des seigneurs de l'Herm. A la mort de Jean IV, son père, la branche des seigneurs de Chabans était devenue l'aînée de la maison de Calvimont.

Branche de Calvimont Chabans, devenue l'aînée en 1585.

VII. Jean DE CALVIMONT, IIe. du nom, seigneur de Chabans et de la Labenche, co-seigneur de Campagne, troisième fils de Jean I, seigneur de l'Herm, de la Labenche et de la maison noble de Plazac ; fit un testament le 3 mars 1534, et un second, le 10 juillet 1543. Il avait épousé, en premières noces, le 10 septembre 1500, Anne du Cros, fille du seigneur du Cros; et en secondes noces, en 1512, Jeanne de Chalup. Il eut pour enfants :

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. Jean, qui a formé la branche des seigneurs de Saint-Martial, rapportée ci-après.

VIII. Jean DE CALVIMONT, IIIe. du nom, seigneur de Chabans et du Cros, co-seigneur de Campagne, rendit hommage, en 1558, au roi de Navarre, comte de Périgord, des terres qu'il possédait dans la mouvance de ce

prince ; fit son testament le 10 mars 1562, et mourut la même année. Il avait épousé, le 8 février 1542, Jeanne de Prouhet, fille de Jean Prouhet, seigneur de Saint-Clément. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Léon, qui a fait la branche des seigneurs du Cros, barons des Tours de Montaigne, rapportée après celle-ci ;
3°. Jean, chanoine de Saint-André de Bordeaux ;
4°. Jacques, mort célibataire ;
5°. Etienne, seigneur de la Boriane ;
6°. Isabeau, mariée à Jean de Canolle, seigneur d'Andron ;
7°. Jeanne, mariée à François de Bars, seigneur de la Gazaille ;
8°. Catherine de Calvimont.

IX. Jean DE CALVIMONT, IVe. du nom, chevalier, seigneur de Chabans et du Chalard, co-seigneur de Campagne, capitaine d'une compagnie de gens de pied; suivit le parti du Roi, pendant les troubles de la ligue, et lui demeura constamment attaché, aussi son château de Chabans fut-il pris et dévasté par les ligueurs. Il fit son testament le 22 avril 1634. Il avait épousé : 1°. en 1582, Louise de Salignac, dont il n'eut point d'enfants; 2°. le 14 mai 1588, Jeanne de la Tour, fille de Jacques de la Tour, seigneur du Bousquet. De ce mariage vinrent :

1°. Gaspard, dont l'article suit ;
2°. Jean, qui épousa, le 22 juillet 1636, Marie d'Amelin, fille d'Antoine, seigneur de Rochemaurin, et de Françoise de la Marthonie, dont il n'eut point d'enfants ;
3°. Charles, mort célibataire ;
4°. Marie, mariée à Jean de Meynard, seigneur de Chanzenège ;
5°. Jeanne, mariée à François de Plas, seigneur de Falgues.

X. Gaspard DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Chabans, du Chalard, co-seigneur de Campagne, fit son testament le 14 janvier 1660, et mourut le lendemain. Il avait épousé, le 12 avril 1629, Charlotte de Blanzay. De ce mariage vint :

XI. Benjamin DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Chabans, du Chalard, co-seigneur de Campagne, mourut du vivant de son père. Il avait épousé, le 30 septembre 1653, Jeanne d'Aubusson de Miremont, fille de Jacques d'Aubusson, baron de Miremont, chevalier de l'ordre du Roi, et de Diane de Royere. De ce mariage vinrent :

1°. Louise, qui épousa : 1°. François de Calvimont, baron des Tours de Montaigne, son cousin ; 2°. François de Losse, vicomte de Losse ; 3°. Jean de la Brousse, seigneur de Saint-Front ;
2°. Antoinette, mariée à Jean de la Borye, seigneur de Campagne.

A la mort de Gaspard de Calvimont, seigneur de Chabans, en 1660, la branche des seigneurs des Tours de Montaigne devint l'aînée.

Branche des Tours de Montaigne.

IX. Léon DE CALVIMONT, Ier. du nom, seigneur du Cros, baron des Tours de Montaigne, second fils de Jean III de Calvimont, seigneur de Chabans, rendit hommage au Roi le 19 février 1607 pour la baronnie de Montaigne. Fit son testament le 10 février 1613, et mourut en 1614. Il avait épousé, le 22 juin 1577, Marguerite De la Lanne, fille de Sarran de la Lanne, seigneur de la Roque, président à mortier au parlement de Bordeaux, et de Perrine de Paréage. De ce mariage vinrent :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Léon, mort célibataire ;
3°. Lancelot, qui épousa Jacquette de Courilleau, dont il eut :
   a. Jean, seigneur de la Tour Ceron, qui se maria, et fut père de Catherine, épouse de Jean de Calvimont St-Martial, son cousin ;
   b. Marie-Magdeleine, mariée à Louis de Malet, seigneur de Puy-Valier.
4°. Jean, prieur de Montravel ;
5°. Louis, reçu chevalier de Malte, en 1605, mort prisonnier en Turquie ;

6°. Isabeau, mariée à Pierre de Bosredon, seigneur de Bayac ;
7°. Marguerite, épouse du seigneur de la Fayardie;
8°. Eléonore, mariée : 1°. à Jean Delanau, seigneur de Taris ; 2°. à Charles de Durfort, baron de Civrac ;
9°. Catherine, religieuse.

X. Jacques DE CALVIMONT, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur du Cros et de la Motte Montravel, capitaine d'une compagnie de gens de pied en 1619, rendit hommage au Roi, le 4 avril 1634, pour la baronnie de Montaigne ; fit son testament le 15 mai 1657. Il avait épousé : 1°. le 12 novembre 1613, Marguerite de Lansac, fille de René de Lansac, baron de Roque-Taillade, premier baron du Bazadois, et de Marie de Lescours ; 2°. le 4 avril 1644, Marguerite de Ségur, fille de Gabriel de Ségur, seigneur de Pitray, et de Jeanne de Grailly. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Léon, dont l'article suit ;
2°. Jacques, }
3°. Gabriel, } morts jeunes;
4°. Sarran, }
5°. Charles, seigneur de Montaignac, qui épousa Jacquette de la Lanne, dont il n'eut point d'enfants. Charles défendit Castillon en 1653 pendant la guerre de la Fronde, avec la compagnie qu'il commandait ;
6°. Marguerite, supérieure et fondatrice d'un couvent d'Ursulines à Périgueux ;
7°. Marie, mariée le 15 juillet 1639, à Jacques de Foucault, baron d'Auberoche ;

Du second lit :

1°. Gabriel, dont la postérité sera rapportée;
2°. Léon, qui servit dans les mousquetaires du Roi, mort sans postérité ;
3°. Honoré, qui ne se maria point.

XI. Léon DE CALVIMONT, IIe. du nom, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur du Cros, rendit hommage, le 6 août 1663, pour la baronnie de Mon-

taigne; reconnut, le 10 septembre 1687, tenir en fief féodalement de l'Archevêque de Bordeaux, la dîme de la paroisse de Néac; fit son testament le 16 octobre 1707, et mourut le 3 août 1711, à quatre-vingt-dix-sept ans. Il avait épousé, le 18 juin 1635, Marie de Beynac, fille de Jacques de Beynac, seigneur de Tayac et de Gabrielle de la Brousse, ladite de Beynac autorisée par Diane D'Hautefort, son aïeule. De ce mariage vinrent :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Jean-François, qui a formé la branche de Tayac aujourd'hui aînée et deuxième branche des Tours de Montaigne, rapportée après celle-ci ;
3°. Charles, capitaine de cavalerie, mort sans enfants de son mariage avec Marie de Lanau, fille de Louis de Lanau, seigneur de Taris et de Marguerite de Lur-Saluces ;
4°. Marie-Thérèse, mariée : 1°. à François de Lescours, seigneur de Savignac; 2°. à François-Louis de Beynac ;
5°. Ivette, mariée à Charles de Lamberterie ;
6°. Françoise, mariée à Jean de Calvimont-Saint-Martial, son cousin ;
7°. Françoise, non mariée ;
8°. Marguerite, } religieuses.
9°. Eléonore, }

XII. François DE CALVIMONT, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur du Cros, page de Louis XIV, capitaine au régiment des Gardes Françaises, fit la campagne de 1675 en Flandres, et fut tué à l'âge de vingt-huit ans, d'un boulet de canon au siége d'Hui, visitant les batteries. Il avait épousé, le 1er. août 1668, Louise de Calvimont-Chabans, sa cousine, fille de Benjamin de Calvimont, seigneur de Chabans, et Jeanne d'Aubusson de Miremont. De ce mariage vint :

XIII. Jean DE CALVIMONT, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur de Néac, servit dans les mousquetaires, et fut ensuite capitaine au régiment de Périgueux, par commission du Roi, du 26 mai 1689. Il avait épousé, le 27 octobre 1695, Louise de Rochon, fille de Guillaume de Rochon, seigneur de Saint-Félix, et de Jeanne de la Gaubertie. De ce mariage vint :

XIV. Jean-François, marquis DE CALVIMONT, baron des Tours de Montaigne, co-seigneur du Cros, lieutenant au régiment d'infanterie du Roi, fit la campagne de 1719 en Espagne, en qualité d'aide-de-camp de M. le duc de Duras, il fut une seconde fois aide-de-camp de cet officier général en 1722, lorsqu'il accompagna mademoiselle d'Orléans, dont le mariage était arrêté avec le prince des Asturies, et eut la commission flatteuse d'aller annoncer à Monseigneur le duc d'Orléans régent, l'heureuse arrivée de la princesse sa fille. Il fit son testament le 2 mai 1780, et nomma Jean-François-Jacques de Calvimont-Tayac son héritier universel. Il avait épousé le 11 avril 1730, Marie de Brachet, fille de Pierre de Brachet, seigneur de la Jalesie et de Marguerite de Solminiac. Il n'eut point d'enfants, et à sa mort, la branche des seigneurs de Tayac devint branche aînée et deuxième branche des Tours de Montaigne.

Branche de Calvimont Tayac, aujourd'hui aînée et deuxième branche des Tours de Montaigne.

XII. Jean-François DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Tayac, second fils de Léon de Calvimont, IIe. du nom, baron des Tours de Montaigne et de Marie de Beynac, capitaine au régiment de Champagne, cavalerie, en 1674, fit les guerres de Flandres et d'Italie, et fut blessé grièvement à la bataille de la Marsaille. Il fit son testament le 30 juillet 1735, et mourut en 1737. Il avait épousé: 1°. le 13 juin 1690, Isabeau de la Gaubertie, fille de Gabriel de la Gaubertie, seigneur de Laborie et de Barbe de Chaumont; 2°. le 13 octobre 1711, Louise de Jouglains, fille de Samuel de Jouglains, seigneur de la Cave, et de Louise Achard de Mauconseil. De ce dernier mariage vinrent :

1°. Jacques-Léon, dont l'article suit ;
2°. Marie-Anne, morte sans avoir été mariée ;
3°. Marie-Catherine, chanoinesse du chapitre noble de Sainte-Marie de Metz.

XIII. Jacques-Léon DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Sainte-Sabine, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, se trouva à six combats, et mourut en 1764. Il avait épousé, le 1er. août

1749, Geneviève de Roché, fille de Pierre de Roché, propriétaire à Saint-Domingue, et de Geneviève Robillard. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-François-Jacques, dont l'article suit ;
2°. François-Antoine-Léon, mort en bas âge ;
3°. Marie-Catherine-Geneviève, mariée à Étienne-Nicolas de Cairon, comte de Merville, lieutenant de vaisseaux, chevalier de Saint-Louis. Elle est veuve ;
4°. Marie-Victoire, mariée à François-Xavier, marquis de Chasteigner de la Roche-Posay, enseigne de vaisseaux. Elle est veuve ;
5°. Marie-Charlotte, morte en bas âge.

XIV. Jean-François-Jacques, marquis DE CALVIMONT, baron des Tours de Montaigne, seigneur de la Chaise et de Néac, major des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, est devenu l'aîné de sa maison en 1782, par le décès de Jean-François, marquis de Calvimont, baron des Tours de Montaigne, son cousin. Il a épousé, le 25 octobre 1785, Marie-Magdeleine-Louise de Rigaud de Vaudreuil, fille de Louis de Rigaud, comte de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales, chevalier de l'ordre de St-Louis, commandant de la marine à Rochefort, et d'Anne-Marie du Breuil de Théon. De ce mariage sont venus :

1°. Marie-Catherine-Louise ;
2°. Marie-Joséphine ;
3°. Marie-Geneviève-Louise.

Branche de La Motte Montravel, issue de celle des Tours de Montaigne.

XI. Gabriel DE CALVIMONT, chevalier, seigneur du Château Vieux de la Motte Montravel, fils aîné du second lit de Jacques de Calvimont, baron des Tours de Montaigne, et né de son mariage avec Marguerite de Ségur, avait épousé, le 20 février 1664, Françoise de Queux de Saint-Hilaire. De ce mariage vinrent :

1°. Honoré, dont l'article suit ;
2°. François, enseigne des vaisseaux du Roi, qui

épousa une fille du seigneur de Rosne, dont il eut :

a. Louis, mort sans postérité ;
b. Françoise, qui épousa N... de l'Étrange;
c. Marguerite, morte sans avoir été mariée.

XII. Honoré de Calvimont, chevalier, seigneur du Château Vieux de la Motte Montravel, avait épousé Isabeau de la Porte-Puifferrat, fille du seigneur de Puifferrat. De ce mariage vinrent :

1°. Marie-Françoise, qui épousa Charles de Durfort, marquis de Durfort-Civrac, et fut mère d'Emery-Joseph de Durfort, duc de Civrac, mort en 1786.
2°. Marie, qui épousa le seigneur de Puifferrat, son cousin.

Branche des seigneurs de Saint-Martial.

VIII. Jean de Calvimont, IIIe. du nom, seigneur de St-Martial, fils du second lit de Jean II de Calvimont, seigneur de Chabans, né de son mariage avec Jeanne de Chalupe, rendit hommage pour ses terres en 1572; et fit son testament le 9 septembre 1586. Il avait épousé, le 8 février 1542, Léonarde de Prouhet, fille de Jean de Prouhet, seigneur de Saint-Clément; de ce mariage vint :

IX. Jean de Calvimont, IVe. du nom, seigneur de Saint-Martial et de la Labenche, lieutenant de la mestre-de-camp du régiment de Piémont, obtint de Charles IX, en 1574, commission pour le commandement de trois cents carabins; rendit hommage au Roi, le 6 mai 1610, pour la terre de Saint-Martial; et fit son testament le 25 septembre 1616. Il avait épousé, le 7 septembre 1572, Madelaine de Montagnac, fille du seigneur de Montagnac. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Gabriel, reçu chevalier de Malte en 1605, et mort prisonnier en Turquie avec Louis, son cousin, de la branche de Montaigne ;
3°. Arnaud, mort sans postérité.

X. Jean de Calvimont, Ve. du nom, seigneur de St-Martial et de la Labenche, avait épousé, le 18 septembre

1597, Charlotte de Cailhaud, fille de Charles de Cailhaud. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jean, d'abord capitaine au régiment de Vaillac ; ensuite lieutenant-colonel de celui de Thoneins, lequel épousa Jeanne de Loudat, veuve de Charles d'Aubusson de Beauregard, et mourut sans postérité.

XI. Jean DE CALVIMONT, VIe. du nom, chevalier, seigneur de Saint-Martial et de la Labenche, eut commission du Roi, le 30 juillet 1635, pour mettre sur pied un régiment d'infanterie, en qualité de mestre-de-camp ; rendit hommage pour ses terres, le 6 juin 1648. Il avait épousé, le 13 juin 1634, Louise d'Almais, fille de Jacques d'Almais. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jean, qui épousa, en 1695, Françoise de Calvimont, fille de Léon de Calvimont, IIe. du nom, baron des Tours de Montaigne. Sa postérité masculine a fini à la deuxième génération, dans la personne de Jean-Bonaventure, qui se maria avec Louise de Saint-Exupéry, et mourut laissant Marguerite, qui a épousé Jean-Marc de Beauroire, baron de Villac.

XII. Jean DE CALVIMONT, VIIe. du nom, chevalier, baron de Saint-Martial, fut maintenu dans sa noblesse, le 18 octobre 1666, par ordonnance du commissaire délégué. Il avait épousé, le 7 février 1664, Marguerite de Rouffignac, fille du seigneur de Rouffignac. De ce mariage vint :

XIII. Jean DE CALVIMONT, VIIIe. du nom, chevalier, baron de Saint-Martial, avait épousé, en 1689, Catherine de Calvimont, fille de Jean, seigneur de la Tour-Ceron, issu de la branche des Tours de Montaigne. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jean, religieux aux Grands-Augustins ;
3°. Jean-Grégoire, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa Marie de la Porte. Sa postérité masculine est éteinte ;

4°. Charles, capitaine au régiment de Bourbonnais, tué à l'attaque d'Ypres ;
5°. Jean, dit le chevalier de Laubrecourt, capitaine dans le même régiment, chevalier de Saint-Louis, décédé sans avoir été marié ;
6°. Jean-Alain-Grégoire, qui a fait la branche de Saint-Robert, rapportée après celle-ci ;
7°. N. } religieuses.
8°. N. }

XIV. Jean de Calvimont, IXe du nom, chevalier, baron de Saint-Martial, seigneur de la Labenche et de la Tour-Ceron, avait épousé, en 173..., Louise de Peyronenc de Saint-Chamarans, fille de Bertrand de Peyronenc, comte de Saint-Chamarans, et de Françoise de Bourbon-Lavédan. De ce mariage vint :

1°. Jean-François, dont l'article suit ;
2°. Catherine, mariée à Jean d'Anglars-de-Montpillar.

XV. Jean-François de Calvimont, chevalier, baron de Saint-Martial, seigneur de la Labenche et de la Tour-Ceron, servit dans les chevau-légers de la garde du Roi. Il avait épousé, en 176..., Cécile de Rafin, fille de Charles de Rafin, seigneur de........ De ce mariage vint :

XVI. Jean-Augustin-Armand de Calvimont, chevalier, baron de Saint-Martial, comte de Saint-Chamarans, fut page du Roi, et ensuite capitaine dans le régiment de Royal-Piémont, cavalerie. Il est mort en 1812. Il avait épousé, le 18 septembre 1796, Jeanne-Sophie de la Salle, fille de Jean-Martin de la Salle, chevalier, conseiller au parlement de Bordeaux. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Hypolite-Armand ;
2°. Jean-Louis-Armand, mort ;
3°. Louise-Claire, décédée ;
4°. Louise-Claire-Cécilia ;
5°. Antoinette de Calvimont ;
6°. Géorgine de Calvimont, décédée.

Branche de Saint-Robert.

XIV. Jean-Alain-Grégoire de Calvimont, chevalier,

seigneur de Saint-Robert, sixième fils de Jean de Calvimont, VIII[e]. du nom, baron de Saint-Martial, et de Catherine de Calvimont de la Tour-Ceron, fut capitaine des grenadiers dans le régiment de Bourbonnais, et chevalier de Saint-Louis. Il fit les guerres de Flandre, d'Italie et d'Allemagne, et reçut plusieurs blessures. Il avait épousé, en 1756, Marie de Chassagnac, fille de Mathieu de Chassagnac et de Marie de Peyrissac. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-François-Maurice, dont l'article suit ;
2°. Marie, non mariée.

XV. Jean-François-Maurice, baron DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Saint-Robert et de Saint-Antoine, d'abord page du Roi, ensuite capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, a épousé, le 24 février 1783, Antoinette de Soyris Saint-Géry, fille de Jacques de Soyris, seigneur de Saint-Géry et d'Elisabeth du Battu-de-la Peyrouse. De ce mariage sont venus :

1°. Jean-Baptiste-Albert ;
2°. Marie-Isabelle, qui a épousé N.... de la Rochette, capitaine de cavalerie ;
3°. Marie-Henriette, qui n'est point mariée ;
4°. Marie-Caroline, épouse de N.... de Trémizot.

Branche du Cheylard.

VII. Jean DE CALVIMONT, II[e]. du nom, seigneur de Javerzac, quatrième fils de Jean de Calvimont, I[er]. du nom, seigneur de l'Herm et de Plazac, et de Marguerite de Preuillac, fit son testament le 29 août 1518. Il avait épousé, en 1502, Jeanne du Cheylard, fille d'Antoine du Cheylard, seigneur du Cheylard et de Lascos, et de Jeanne de Guos. De ce mariage sont venus :

1°. Bardin, dont l'article suit ;
2°. Jean, qui épousa une demoiselle de la maison de Melhac, et ne laissa qu'une fille nommée Marguerite.

VIII. Bardin DE CALVIMONT, seigneur du Cheylard,

fit son testament le 8 août 1552. Il avait épousé: 1°. le 14 mars 1527, Marguerite de Campnhac, fille d'Hébrard de Campnhac, seigneur de Marzac, et de Jeanne-Hélie de Colonges; 2°. le 18 octobre 1540, Catherine de Chantemerle, fille d'Antoine de Chantemerle, seigneur de Monsec, et de Marguerite de Foucault. Il eut plusieurs enfants :

Du premier lit :

1°. Pons, mort sans avoir été marié;
2°. Jeanne, qui épousa Jean de Luziers, seigneur du Cluzeau ;
3°. Anne, qui épousa Gilles de Galabert, seigneur de Chorniac ;
4°. Charlotte, mariée à Jean de Crespolent ;

Du second lit :

1°. Paul, mort sans avoir été marié;
2°. Sardon, mort jeune ;
3°. Pierre, dont l'article suit;
4°. Jean, } qui ne se marièrent point ;
5°. François, } qui ne se marièrent point ;
6°. Sicarie, qui épousa, le 26 mai 1575, Gabriel de Bonneguise, seigneur du Breuilh.

IX. Pierre de Calvimont, seigneur du Cheylard, de la Fest, co-seigneur de Chanteyrac, fit son testament le 31 mai 1609. Il avait épousé: 1°. le 11 mai 1571, Jeanne de Vigoureux, fille de François de Vigoureux, seigneur de Grézélon; 2°. le 22 novembre 1583, Souveraine de Souillac, fille de Nicolas de Souillac, seigneur de Montmège, et de Gabrielle de Meillac. De ces deux mariages vinrent :

Du premier lit :

Marguerite, qui épousa Samuel de Testard, seigneur du But.

Du second lit :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. François, qui fut ecclésiastique ;
3°. Jean, seigneur de Carsac ;
4°. Jean, religieux ;
5°. Gabrielle, qui épousa Antoine de la Clergerie, seigneur de Ferrière ;

6°. Marguerite, } religieuses.
7°. Catherine, }

X. Louis DE CALVIMONT, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Cheylard et de la Fest, fut maintenu dans sa noblesse, le 16 mai 1635, par ordonnance des commissaires délégués, et fit son testament le 26 janvier 1664. Il avait épousé, le 31 décembre 1610, Magdeleine de Reilhac, fille de Gaspard de Reilhac, seigneur de Pelevézi, et de Françoise de Dienne. De ce mariage vinrent :

1°. Gaspard, dont l'article suit ;
2°. Jean, enseigne de mestre-de-camp, mort sans avoir été marié ;
3°. François, lieutenant au régiment de Rambures, mort célibataire ;
4°. Jean, mort au service à Turin, à 13 ans ;
5°. Françoise, qui épousa Jean de Carbonnières, seigneur de Jayac ;
6°. Gabrielle, } religieuses.
7°. Françoise, }

XI. Gaspard DE CALVIMONT, chevalier, seigneur du Cheylard et de Rouffignac, se trouva au siége de La Rochelle, en 1628, fut capitaine au régiment de Rambures, en 1641, et maintenu dans sa noblesse, le 11 décembre 1666, par le commissaire délégué. Il avait épousé, le 10 novembre 1643, Françoise de Gravier, fille de François de Gravier, seigneur de la Merletie. De ce mariage vinrent :

1°. François, mort sans postérité ;
2°. Louis, dont l'article suit ;
3°. Magdeleine, qui épousa François de Boussac, seigneur de Ver.

XII. Louis DE CALVIMONT, IIe. du nom, chevalier, seigneur du Cheylard et de la Fest, fut officier dans une compagnie de chevau-légers au régiment de Nanteuil en 1668. Il avait épousé, en 1680, Marguerite de Froidefon. De ce mariage vint :

Anne, qui épousa, le 7 décembre 1711, François de Lamberterie, seigneur de Montaignac, fils de Charles de Lamberterie, seigneur du Cros, et d'Ivette de Calvimont des Tours de Montaigne.

Anne était le dernier rejeton de la branche du Cheylard, et par son mariage, tous les biens de cette branche passèrent dans la maison de Lamberterie.

Armes: Écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'or.

DE PASSAC, maison ancienne citée par Froissard, Vely et autres, originaire de la Marche, où est située la terre de son nom, et où elle possédait, en 1376, la forteresse de Viellevigne, ce qui est prouvé par une transaction à la suite du contrat de mariage de Jean de Cluis, *aliàs* le Bergue, accordé, le mardi d'après la fête de saint Macé, de l'an 1376, avec Marguerite de Passac, fille de Foulques de Passac, seigneur de Viellevigne. Ce contrat est reçu par Pierre Aubery, notaire, sous le scel de la prévôté de Bourges. (Cette Marguerite de Passac épousa, en secondes noces, l'an 1394, Pierre Savary, seigneur de Lancosme, et en troisièmes noces, en 1406, messire Guillaume Foucault, chevalier, seigneur de Saint-Germain).

La transaction précitée porte que Jeanne de Passac, sœur de ladite Marguerite de Passac, et épouse de messire Philippe de Passac, tiendrait le lieu et fief de Viellevigne, et parce que ledit lieu avait besoin de réparations qu'elle ne pourrait pas faire, et qu'elle en serait grevée, il fut arrêté entre elle et sa sœur, qu'elles s'en rapporteraient à ce que jugeraient et trouveraient bon des amis en conscience, savoir: messire Gaucher de Passac, chevalier, seigneur de la Crouzette, père dudit Philippe de Passac, et messire Guillaume le Grouin, chevalier, élus par les parties.

On trouve encore un Raoul de Passac, chevalier, qui vivait en 1249.

I. Gaucher DE PASSAC, Ier. du nom, chevalier, seigneur de la Crouzette en la Marche, chambellan du Roi, servit dans les guerres de 1368 avec la compagnie de cinquante hommes d'armes, sous les ordres de messire Louis de Sancerre, maréchal de France. Les troupes

que commandait ledit maréchal, ayant été licenciées par ordre de Charles V, du 8 janvier 1371, le Roi conserva la compagnie de Gaucher de Passac, pour la garde et défense du Croisé, et de plusieurs autres forts en Limosin, et lui accorda pour son état, outre et par-dessus les gages de lui et des gendarmes de sa compagnie, la somme de cent francs d'or par mois, à commencer du premier janvier 1371. (Cette ordonnance se trouvait à la bibliothèque du Roi, cabinet de M. de Gaignières, art. 148, ainsi que l'ordonnance des maréchaux de France pour le faire payer de la montre du premier janvier 1371; une quittance dudit Passac pour le premier paiement de 1300 fr., du 13 janvier dudit an, et la revue du premier février suivant). Il fut sénéchal du Limosin, et se démit de cette charge en 1380, en faveur d'Aimé de Rochechouart. Il fut capitaine de la garde-du-corps du roi Charles VI, en 1383. Nommé par le Roi, avec Guillaume de Naillac, il conduisit le secours envoyé au roi de Castille contre le duc de Lancastre et le roi d'Aragon, le 26 janvier 1386. Au retour de cette expédition, sa compagnie fut encore conservée pour donner la chasse aux brigands et aux compagnies franches qui désolaient la Marche, le Limosin et le Berri; il ne leur faisait point de quartier, et en délivra ces provinces. Il paraît dans un titre original, du 28 novembre 1394, avec le Besgue, de Villaines, et il y est fait mention de leurs voyages d'Espagne et de Navarre. Il fut choisi, en 1400, pour accompagner monseigneur le Dauphin. Il est qualifié chevalier et chambellan du Roi, dans les articles du mariage de Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, avec Blanche de Bretagne, sœur de Jean V, duc de Bretagne, lesquels articles il souscrivit à Nantes le pénultième juillet 1406. Il mourut en 1409. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de la Prée, près d'Issoudun, et l'on y voyait encore son tombeau en 1789. Il était connu en Berri sous le nom du Grand-Gaucher. Il eut pour enfant Philippe de Passac, qui suit :

II. Philippe de Passac, chevalier, avait épousé en premières noces, comme le prouve la transaction de 1376 précitée, Jeanne de Passac. Il se maria en secondes noces, en 1377, à demoiselle Flore ou Florinde de Guerets, dame du Chêne en Sologne, dont ils firent

hommage au seigneur de la Ferté-Imbault. (Voyez le VIe. tome de l'histoire des Chanceliers de France, généalogie de Roger de Beaufort, dont sont sortis les marquis de Canillac et de Montboissier). Philippe de Passac est qualifié *chevalier* dans le partage qu'il fit le dimanche 6 novembre 1412, avec Godefroy d'Orléans, sir de Rère, de quelques serfs nés du mariage d'un homme de corps de l'un, et d'une femme de corps de l'autre. Il eut pour enfants :

1°. Gaucher, qui suit ;
2°. Louis de Passac, abbé de St-Benoît-sur-Loire ;
3°. Jean de Passac, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris ;
4°. Jeanne, mariée à Etienne, seigneur de Néris, desquels une fille épousa Louis de Beaufort, marquis de Canillac.

III. Gaucher DE PASSAC, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Viellevigne en Marche, du Chêne et du Thou en Sologne, épousa, le 22 septembre 1411, par contrat devant Feussemaigne, notaire royal à Bourges, demoiselle Jacquette de la Châtre, fille de N... de la Châtre, chevalier, seigneur de Nançay, de laquelle il eut :

1°. Jean de Passac, qui suit ;
2°. Gillette, mariée à Pierre Dupuis, seigneur de Dacier. Il épousa en secondes noces, Jeanne de Châtillon, dame de la Palisse en Bourbonnais. (Le P. Anselme, tome VII, page 81). Il paraît qu'il n'en eut point d'enfants ; et Jeanne de Châtillon épousa ensuite Louis de Culant, amiral de France, avec lequel elle obtint, par acte du 8 mars 1431, la terre de la Crouzette, des biens de son premier mari, pour remploi de sa dot ;
3°. Guillemette de Passac.

IV. Jean DE PASSAC, seigneur de Viellevigne, etc., épousa Louise d'Alignac, et fit hommage de sa terre du Chêne, tant pour lui que pour Guillemette de Passac, sa sœur, en 1450, à Madame Anne de Montmorenci, dame de la Ferté-Imbault.

Jean de Passac, seigneur de Viellevigne, et Jean de Passac, chanoine de Paris, son oncle, passèrent une transaction devant Louis, notaire à Bourges, le jeudi d'après le dimanche de la Quasimodo, le 16 avril 1439,

avec noble homme Pierre Dupuis et Gillette de Passac, sa femme, pour raison de conventions matrimoniales accordées à ladite Gillette. Jean de Passac eut pour enfants:

1°. Pierre de Passac, qui eut la terre de Viellevigne, et continua la branche de Viellevigne, dont on n'a plus de connaissance jusqu'en 1616, que Jean de Noblet, écuyer, seigneur de Tersillac et de Villermont, fils d'Annet de Noblet, écuyer, seigneur des mêmes lieux, homme d'armes de la compagnie du seigneur de la Roche-Posai, et d'Antoinette Bertrand-du-Chassin, épousa, le 3 juillet, Marguerite de Passac, fille de François de Passac, chevalier, seigneur de Viellevigne, et de Gilberte de la Roche-Aymon. Cette dernière, veuve de lui, le 4 avril 1609, était fille de Jean de la Roche-Aymon, seigneur de la ville du Bois, de Malleville, de Chastras, de la Motte-du-Breuil, etc., et de Louise de Rochefort-d'Ally. Le 23 décembre 1544, Marc de Passac-de-Viellevigne fit ses preuves, et fut reçu chanoine comte de Lyon. (*Registre des actes capitulaires de l'église de Saint-Jean de Lyon*, n°. 14, fol. 363);

2°. François de Passac, qui suit (*Voyez* l'Armorial général de M. d'Hozier, deuxième partie du premier volume, généalogie de Noblet).

V. François DE PASSAC, chevalier, seigneur du Chêne en Sologne, épousa, le 13 novembre 1491, Françoise d'Aligny, fille de noble homme Blaise d'Aligny. Il eut pour enfants:

1°. Abel, qui suit:

2°. Pierre, qui forma la branche du Thou, qui ne subsiste plus que dans les enfants de messire d'Almont, seigneur de Thou, qui avait épousé la dernière héritière de cette branche;

3°. Guillemette de Passac.

VI. Abel DE PASSAC épousa Jeanne de Magnac. Le contrat de ce mariage ne se trouve point; mais il est prouvé par une transaction du 8 janvier 1531, entre Jeanne de Magnac, veuve de noble homme Abel de Passac, chevalier, seigneur du Chêne, et Pierre de Passac, seigneur du Thou, oncle paternel de Pierre, et Anne de Passac,

enfants dudit Abel et de ladite Jeanne de Magnac, qui perdit leur garde-noble par son second mariage avec messire Jacques de Bordier, chevalier, seigneur du Fourneau. Les enfants furent :

1°. Pierre de Passac, qui suit ;
2°. Anne de Passac.

VII. Pierre de Passac, chevalier, seigneur du Chêne, épousa, le 12 janvier 1526, demoiselle Louise de Pothin, fille de feu Jean de Pothin, écuyer, seigneur de la Mothe, et de dame Marie de Saint-Albin, dame des Marais. Il fit hommage de la terre du Chêne à Robert et à Jean d'Etampes, seigneur de la Ferté-Imbault, le 6 mai 1541. Il mourut en 1571. Ses enfants furent :

1°. Robert de Passac, qui suit ;
2°. Jacques-Edme de Passac ;
3°. Jacques de Passac ;
4°. Plusieurs filles.

Par l'extrait du nécrologue des officiers tués pendant le siége de Poitiers, en 1569, conservé chez les cordeliers de cette ville, on trouve parmi les morts le capitaine de Passac, et le jeune de Passac, lieutenant, son frère.

VIII. Robert de Passac, épousa, le 8 juin 1577, demoiselle Lucinde de Vigny, fille de Florentin de Vigny, écuyer, seigneur de la Guérinière, et de demoiselle Anne de Forget. Il fut bessé au siége de Graçai, en Berri, mourut de ses blessures le 25 août 1590, à Issoudun, et fut enterré dans l'église de Saint-Cyr de la même ville. Ses enfants furent :

1°. Henri, dont l'article suit ;
2°. César, qui a formé la branche établie en Touraine, rapportée ci-après ;
3°. Robert, seigneur de Grosbois, mort sans enfants, enterré à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, près d'Amboise ;
4°. Anne de Passac, mariée à messire Louis d'Etampes, chevalier, seigneur de la Mothe, maréchal-des-logis de la compagnie des gendarmes de monseigneur le comte Gaston de France. (*Voyez* Desmarets, de la Grange, et un partage du 12 mai 1628).

IX. Henri DE PASSAC, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Chêne, épousa : 1°. le 20 octobre 1612, demoiselle Jeanne de Paumard, fille de feu Jean de Paumard, écuyer, seigneur de Hurtebise, et de Catherine de Gaudefroi; 2°. Marie le Comte, veuve de Robert de Passac, chevalier, seigneur du Thou. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1°. Henri, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. Antoine de Passac, seigneur de Grosbois, mort sans postérité, et enterré à Meslan, en Blaisois; étant tuteur des enfants de Henri II de Passac, il obtint, le 8 octobre 1668, de M. de Machault, intendant de la généralité d'Orléans, une sentence de confirmation de noblesse, pour lui et ses mineurs, sur le vu des titres qui furent produits devant lui.

X. Henri DE PASSAC, IIe du nom, chevalier, seigneur du Chêne et de la Garde, épousa, le 8 mars 1639, demoiselle Marie de la Thuille, fille de Gabriel de la Thuille, chevalier, seigneur de Courgevais, gentilhomme servant Sa Majesté, et de demoiselle Anne Hâté. Leurs enfants furent :

1°. Edme de Passac, mort sans postérité en 1646;
2°. Jean, qui suit ;
3°. François, mort en 1662 ;
4°. Suzanne, morte en 1651.

XI. Jean DE PASSAC, chevalier, seigneur du Chêne, épousa, le 16 mai 1688, demoiselle Marie Salomon, fille de feu Pierre Salomon, avocat en parlement et au présidial d'Orléans, et de demoiselle Anne Davaud. Il en eut :

1°. Michel, dont l'article suit :
2°. N... de Passac, seigneur de la Garde et de Montbadant, qui n'a laissé qu'une fille.

XII. Michel DE PASSAC, chevalier, seigneur du Chêne, est mort ne laissant qu'une fille, comme son frère.

SECONDE BRANCHE,

Etablie en Touraine.

IX. César DE PASSAC, chevalier, seigneur des Marais, second fils de Robert de Passac et de Lucinde de Vigny, épousa, le 18 décembre 1622, demoiselle Marie de Perrelles, fille de messire Jacques de Perrelles, écuyer, seigneur de la Mérie, et de demoiselle Marie Guillereau. Il mourut en 1631, et eut pour fils :

X. Jacques DE PASSAC, chevalier, seigneur de la Haute-Métairie, capitaine au régiment d'Infanterie de Normandie. Il épousa, le 19 avril 1669, demoiselle Marie Cottin, fille de feu messire Gilles Cottin, écuyer, seigneur de Martigny, la Roche et la Noue, en Vendômois, et de demoiselle Bulet, morte à Vendôme en 1723. Jacques de Passac mourut en 1671. Il eut pour fils :

XI. Pierre-Jacques DE PASSAC, chevalier, seigneur de la Haute-Métairie, Martigny, etc., qui épousa : 1°. le premier avril 1692, demoiselle Françoise Bourguineau, fille de feu Alexandre Bourguineau, seigneur de la Boisnière ; 2°. en 1696, Françoise Chambellan, fille de noble François Chambellan, seigneur d'Avisay et de la Thomasserie, officier de la maison de la reine, et de demoiselle Catherine Ovillard. Pierre-Jacques de Passac mourut au château d'Aviray, en 1738. De son premier mariage est issu Pierre-Alexandre de Passac, qui suit, et du second, il eut une nombreuse postérité, qui s'éteignit au même degré.

XII. Pierre-Alexandre DE PASSAC, Ier du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, Martigny et la Roche, né le 15 janvier 1693, capitaine au régiment d'infanterie de Tournaisis, épousa, le 23 novembre 1723, demoiselle Marie-Anne-Jaquine Voulge, fille de Pierre Voulge, seigneur de Pinchat, en Touraine, et de demoiselle Madelaine Cottin. Il mourut au mois d'avril 1747. Ses enfants furent :

1°. Pierre-Alexandre, qui suit ;

2°. Louise de Passac ;
3°. Catherine de Passac, mariée, en 1759, à Philippe, baron de Channoir, écuyer, seigneur de Breuillard ;
4°. Un garçon et trois filles morts en bas âge.

XIII. Pierre-Alexandre DE PASSAC, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Pinchat, né le 19 novembre 1725, lieutenant au régiment d'infanterie de Tournaisis en 1744, lieutenant des maréchaux de France à Tours, par commission du 20 février 1759 ; épousa, le 17 janvier 1757, demoiselle Marie-Françoise-Suzanne Hogu, fille unique de M. François-Jacques Hogu, président de l'élection de Vendôme, morte au mois de décembre 1765, et lui en 1772. Il eut pour enfants :

1°. Pierre-Alexandre-Adrien de Passac, chevalier, seigneur de Pinchat, né le 27 janvier 1761 ; il épousa, en 1781, Luce Mayaud de Rassai, fille de messire Mayaud de Rassai, et nièce de messire Mayaud de Boislambert. seigneur de Rassai, en Touraine, lieutenant de Roi des villes et château de Loches. Elle mourut à Loches en 1782, n'ayant eu qu'une fille qui ne vécut qui six semaines. Ledit Pierre-Alexandre-Adrien de Passac émigra en 1791, servit en 1792 dans l'armée de Leurs Altesses Royales, et périt à Vannes en 1795, à la suite de l'expédition de Quiberon dont il faisait partie ;
2°. Philippe-Jérôme-Gaucher, qui suit ;
3°. Deux filles, mortes en bas âge.

XIV. Philippe-Jérôme-Gaucher DE PASSAC, chevalier, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, servit d'abord au régiment de Toul, artillerie, émigra en 1792, et servit dans l'armée de Leurs Altesses Royales, puis à la suite de l'armée anglaise en Hollande et en Portugal, fut nommé en 1815, commandant d'artillerie à Laon, et obtint sa retraite pour raison de santé. Il avait épousé, le 10 juin 1790, Catherine-Françoise-Adélaïde Buscheron de Boisrichard, fille d'Antoine-René Buscheron de Boisrichard, officier de la maison du Roi, puis conseiller au bailliage royal de Vendôme, et maire de cette ville. Il en a eu :

1°. Philippe-Antoine de Passac, né en 1804, mort à sept mois ;
2°. Deux filles mortes en naissant ;
3°. Françoise-Adélaïde de Passac, née le 30 octobre 1802.

Armes : Echiqueté d'argent et d'azur; à trois pals de gueules, brochant sur le tout. Couronne de comte. Supports : deux lévriers.

VILLIERS L'ISLE-ADAM, VILLIERS-LAUBERDIÈRE, branche puînée de l'Isle-Adam.

Cette maison, aussi ancienne qu'illustre, a fourni un grand-maître de l'ordre de Malte, un maréchal de France, et autres grands-officiers de la couronne, ou hommes célèbres. Le P. Anselme, dans son histoire généalogique des grands-officiers de la couronne, a donné des notes généalogiques sur deux branches éteintes en 1550, et vers 1580. Pour former le complément de l'histoire généalogique de cette maison, nous rapporterons la branche des seigneurs de Lauberdière, dont Robert de Villiers l'Isle-Adam, seigneur de Valmondois et de Lauberdière en 1441, fils de Pierre II de Villiers l'Isle-Adam, et de Jeanne de Châtillon, et frère puîné de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France sous les rois Charles VI et Charles VII, fut la tige ou l'auteur, et qui s'est fondue en 1687, dans la maison du Pontaubevoye, par le mariage de Renée-Marie de Villiers-Lauberdière, desdits seigneurs de l'Isle-Adam, héritière et dernière de la branche aînée d'Anjou, de son nom, avec Mathieu du Pontaubevoye, chevalier, seigneur de la Roussière, de la Chénaye au Maine, etc. Nous rapporterons également sommairement la branche de Villiers du Teil, issue de celle de Lauberdière, et qui subsiste encore.

Un tableau original généalogique de la maison de Villiers, où la parenté de Perrennelle de Villiers, troisième femme de Charles de Montmorenci est incluse, et dans lequel la branche de Lauberdière est mentionnée jusqu'à la date de 1586, fut produit à cette époque aux commissaires réformateurs de la noblesse, par Jacques III de

Villiers Lauberdière, gentilhomme d'honneur de la Reine, chevalier de l'ordre du Roi, et fut paraphé *ne varietur*, en 1668, lors d'une nouvelle reproduction des titres de cette maison, par M. Voysin de la Noiraye, commissaire départi par le Roi en la généralité de Tours, pour la recherche et réformation de la noblesse. C'est en consultant ce titre original, le P. Anselme, les preuves faites à Malte dans les 16e. et 17e. siècles, les contrats de mariage et autres titres originaux mis entre nos mains, que nous avancerons dans notre travail, sans entrer dans beaucoup de détails autres que ceux honorables pour le nom, ou nécessaires à la filiation.

La maison de Villiers, possédait dans les 12e. et 13e. siècles, les terres et seigneuries de Villiers-le-Bel, gros village près d'Ecouen, en latin *Villare belli*, de Villiers-le-Sec, et de Daumont; des fondations, des sépultures; des transactions féodales à ces époques reculées, en font foi. Nous ne ferons mention ici, à peu d'exceptions près, que de la ligne directe, et nous ne la remonterons qu'à :

I. Jean, seigneur DE VILLIERS, vivant en 1324; il épousa Marie de l'Isle, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres :

II. Adam, seigneur DE VILLIERS, mort en 1339, et enterré ainsi que sa femme Alix de Cressy, morte en 1352, sous le clocher du prieuré de Daumont. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Adam de Villiers, dit le Bègue, seigneur de Villiers-le-Bel, de Vitry en Brie, et de la Cour de Chaumont, châtelain du Château de Metz-le-Maréchal en 1359, lequel servait sous les comtes de Tancarville en 1364. Les mémoires qui le qualifient seigneur de Daumont, disent qu'il fut tué à la bataille de Nadres et de Navarret en Espagne, l'an 1365. Ses filles furent partagées le 7 avril 1372; il avait épousé Alexis de Méry, dont;

a. Perrennelle de Villiers, dame de Vitry, de la Cour de Chaumont, de Belleglise et de Bercy-ès-Charenton, troisième femme de Charles, seigneur de Montmorency, maréchal de France, dont elle eut Jacques de Montmorency, chambellan du roi Charles VI, qui épousa Philippine

de Melun; et Denise de Montmorency, mariée à Lancelot Turpin, seigneur de Crissé. Elle se remaria à Guillaume d'Harcourt, seigneur de la Ferté Imbault et de Civry.

b. Léonore de Villiers, épouse de Gilles de Poissy, chevalier.

III. Pierre, seigneur DE VILLIERS, Ier. du nom, seigneur de l'Isle-Adam, qu'il acquit le 6 novembre 1364, porte-oriflamme de France, et souverain maître-d'hôtel du roi, épousa: 1°. *Jeanne de Beauvais*, dame de Macy, inhumée à Daumont, à côté du cœur; 2° *Marguerite de Vendôme*, fille de Bouchard de Vendôme, seigneur de Segré, et de Marguerite de Beaumont-Brienne.

De Jeanne de Beauvais, *il eut :*

1°. Pierre de Villiers, archidiacre de Sologne en l'église d'Orléans, qui plaidait contre son frère en 1390;
2°. Jeanne de Villiers, dame de Macy, femme de Jean de Garancières, chevalier;
3°. Isabeau de Villiers, mariée à Pierre Bournel, seigneur de Thiembrune;
4°. Catherine de Villiers, marraine d'une des filles du roi Charles V.

De Marguerite de Vendôme, *il eut :*

5°. Pierre de Villiers, qui suit;
6°. Perrennelle de Villiers, première femme de Philippe de Beaumont, seigneur de Luzarches, fils de Jean de Beaumont, seigneur de Luzarches, chambellan du Roi.

IV. Pierre DE VILLIERS, IIe. du nom, seigneur de l'Isle-Adam et de Valmondois, chambellan du Roi, intenta un procès contre l'archidiacre de Sologne, son frère, pour les seigneuries de l'Isle-Adam et de Valmondois qu'il obtint enfin, et en jouissait en 1396. Il mourut en 1400, et avait épousé Jeanne de Châtillon, fille de Charles de Châtillon, seigneur de Souvain et de Jonchéry, souverain maître des eaux et forêts, grand-queux de France; de ce mariage sont issus:

1°. Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam et de Villiers-le-Bel, maréchal de France, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, mort en 1437. Il épousa

Jeanne, héritière de Vallengoujart, dont il eut Jacques Ier. de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, chambellan du Roi, garde de la Prévôté de Paris, en 1461, qui a continué la branche aînée, et qui eut de Jeanne de Nesle, sa femme, entr'autres enfans, Antoine de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, marié à Marguerite de Montmorency, et Philippe de Villiers l'Isle-Adam, élu à Rhodes, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1521, et mort à Malte le 21 août 1534. On peut consulter sur cette branche éteinte, et sur celle des seigneurs de Livry et de Chailly, qui a fourni un grand louvetier de France, l'histoire des grands officiers de la Couronne, tome VII, page 14.

2°. Robert, seigneur de Valmondois, auteur de la branche puînée dite des seigneurs de Lauberdière, dont l'article suit;

2°. Jeanne de Villiers, mariée à Lyonnel de Bournonville, seigneur du château de la Bretêche, fils de Baudouin de Bournonville.

V. Robert de Villiers, de l'Isle-Adam, seigneur de Valmondois, de Boucherville, de Lauberdière, épousa, le 25 juillet 1441, Jeanne de Saulaye, héritière et dame de Lauberdière, au pays d'Anjou, fille de Jean de Saulaye, chevalier, seigneur de Lauberdière, auquel cette terre échut par acte du 27 juin 1381, depuis lequel temps elle est possédée par ses descendants sans interruption, et en ligne directe, jusqu'à ce jour. Il paraît qu'à cette époque la branche de Lauberdière, comme puînée de l'Isle-Adam, prit pour armes, *d'argent à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une rose du même*. Ses enfants furent :

1°. Jacques, dont l'article suit;

2°. Gérard de Villiers, père de Christophe de Villiers, auteur de la branche des seigneurs de la Graffinière, éteinte vers 1660, dans la personne de Louise de Villiers, qui avait épousé Ambroise-Louis de Perriers, chevalier, baron de Saint-Georges;

3°. Mathurin de Villiers;

4°. Jean de Villiers, mort sans alliance;

5°. Marie de Villiers, qui épousa, en juillet 1462, noble homme Pierre Hamart, seigneur de la Boivinière, en présence de plusieurs gentilshommes, entr'autres Jean du Pontaubevoye, Jean, son fils, dénommés au contrat.

VI. Jacques DE VILLIERS, Ier. du nom, seigneur de Lauberdière, épousa, le 10 novembre 1472, damoiselle Jeanne de Chemans, fille de haut et puissant Geoffroy de Chemans, dont la seconde fille épousa Jean de Dureil, chevalier, seigneur de la Barbée. De ce mariage sont issus :

1°. Robert, dont l'article suit ;
2°. Jean de Villiers Lauberdière, chevalier de Rhodes, ou de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vers l'an 1500.

VII. Robert DE VILLIERS, IIe. du nom, seigneur de Lauberdière, épousa, par contrat du 5 septembre 1518, damoiselle Catherine du Puy-du-Fou, dont le frère, René du Puy-du-Fou, épousa Catherine de la Rochefoucault. Il eut de ce mariage :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Marthe de Villiers de Lauberdière, mariée à François du Puy-du-Fou. Cette maison était alors une des plus illustres et des plus puissantes du Poitou.

VIII. Jacques DE VILLIERS, IIe. du nom, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, etc., chevalier de l'ordre du Roi en 1565, sous Charles IX, gentilhomme d'honneur de la reine Louise, femme de Henri III, par brevet du 10 janvier 1581; épousa, par contrat du 12 juillet 1550, damoiselle Louise de Mallemouche, fille de Louis de Mallemouche, écuyer, seigneur de Mondoy dans le Mirabalais, et de Renée de la Roche-d'Aillon. Il fit toutes les guerres de la ligue sous les rois Henri III et Henri IV, le prince de Condé, le duc de Mercœur, le duc de Montpensier, et reçut de ces princes différentes sauve-gardes pour son château de Lauberdière, et autres lettres, *signées* Henri, des dates de 1575 à 1595, existantes en original. De son mariage vinrent :

1°. René, dont l'article suit ;
2°. Catherine de Villiers, mariée à François de

Razilly, seigneur de Razilly, de Lury, de Curon, de Saumesles, etc.; maître-d'hôtel de la Reine, fils de Gabriel de Razilly, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des mêmes terres, et de Jeanne du Reynier de la Tour.

IX. René DE VILLIERS, Ier. du nom, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, du Teil, etc., chevalier de l'ordre du Roi, épousa, par contrat du 12 avril 1590, damoiselle Renée de Bellanger, fille de François de Bellanger, seigneur de Thorigny, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie d'Armilly. Il en eut :

1°. René, dont l'article suit ;
2°. Jacques, qui fonde la branche des seigneurs du Teil, rapportée ci-après ;
3°. Eusèbe de Villiers Lauberdière, ecclésiastique.

X. René DE VILLIERS, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, etc., épousa, par contrat du 10 février 1620, Gilberte Rigault de Millepied, fille de Jacques Rigault, chevalier, seigneur de Millepied, de Bourilly, etc., et de Gilberte de Vaugirault ; étant veuve, Gilberte Rigault donna procuration notariée, le 18 novembre 1645, à Charles de Pontaubevoye, chevalier, seigneur de la Nouë, de la Roussière, etc., capitaine de cent hommes d'armes, etc., de la représenter en Poitou au mariage de François de Villiers, son fils, auquel elle ne pouvait se rendre pour raison de maladie. Leurs enfants furent :

1°. François, dont l'article suit;
2°. Charles de Villiers, dit le commandeur de Lauberdière, chevalier de Malte, en 1647.

XI. François de Villiers, chevalier, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, chevalier de l'ordre du Roi, épousa, par contrat du 22 novembre 1645, au château de Faimoreau en Poitou, damoiselle Gabrielle Petit de la Guerche de Saint-Amant, dont le frère aîné, seigneur de la Guerche et de Saint-Lambert, fut premier gentilhomme de monseigneur le prince de Condé ; et le second, François Petit, chevalier de Malte, commandeur de l'Isle-Bouchard. De ce mariage sont issus :

1°. François-Gabriel de Villiers, seigneur de Lauberdière, mort sans alliance ;

2°. Charles de Villiers Lauberdière, reçu chevalier de Malte, le 10 septembre 1661 ; il commanda les vaisseaux de la religion sous les grands-maîtres Adrien de Wignacourt et François de Pérellos, par commissions spéciales de 1694 à 1700 ; après la mort de son frère aîné, il se retira de Malte. Il mourut en 1704, après avoir épousé Marie-Toussaint le Jumeau, fille du baron de Blou, dont il n'eut point de postérité, et laquelle se remaria en secondes noces à Jacques du Pontaubevoye, seigneur de la Roussière ;

2°. Renée-Marie, dont l'article suit.

XII. Renée-Marie de Villiers Lauberdière, née en 1656, *héritière et dernier rejeton de la branche aînée d'Anjou de son nom*, dame de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, épousa, par contrat du 25 avril 1687, Mathieu du Pontaubevoye, chevalier, seigneur de la Roussière, de la Chénaye-au-Maine, etc. Leurs enfants furent :

1°. François-Charles, dont l'article suit ;

2°. Charles-Mathieu du Pontaubevoye, chevalier de Lauberdière, capitaine de cavalerie, mort sans alliance.

XIII. François-Charles du Pontaubevoye, chevalier, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, de la Chénaye-au-Maine, né en 1690, et mort en 1774 ; épousa, par contrat du 6 janvier 1723, damoiselle Maguerite-Charlotte Giroust du Tronchet, dame de Miré et de Vaucor, et en eut :

1°. François-Charles-Mathieu, dont l'article suit ;

2°. François-Louis du Pontaubevoye, chevalier de Lauberdière, chevalier de Saint-Louis, major des canonniers de la capitainerie de Saint-Nazaire ; marié en Bretagne, avec demoiselle N... de Michiel, dame de Condest, du Deffais, etc., dont postérité mâle ;

3°. Marguerite-Louise-Gabrielle du Pontaubevoye, mariée à Louis-Hervé-Charles-René, comte de Faudoas, seigneur de Sérillac, de Charancé, etc., dont elle a eu postérité mâle.

XIV. François-Charles-Mathieu du Pontaubevoye,

chevalier, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, du Grand-Mandon, de la Chénaye-au-Maine, de la Gouberie, de Champagne; né en 1723; mort en 1795; épousa, par contrat du 16 novembre 1750, demoiselle Louise-Jeanne-Claire le Gros de Princé. De ce mariage sont issus:

1°. Louis-François-Bertrand, dont l'article suit;
2°. Marie-Louise-Françoise du Pontaubevoye de Lauberdière, née le premier novembre 1755; mariée, le 2 juillet 1780, à Henri-Charles du Pontaubevoye, comte d'Oysonville, son cousin, dont elle a postérité;
3°. Claire-Henriette-Charlotte du Pontaubevoye de Lauberdière, née le 4 décembre 1757, décédée en 1813.

XV. Louis-François-Bertrand DU PONTAUBEVOYE, chevalier, seigneur, comte de Lauberdière, etc.; né le 27 octobre 1759; lieutenant-général des armées du Roi. Il est le représentant *de la branche puînée de l'Isle-Adam de Villiers de Lauberdière*, et descend, au dixième degré maternel et direct, de Robert de Villiers de l'Isle-Adam, seigneur de Valmondois, de Boucherville, de Lauberdière, etc., frère puîné de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France; et au douzième degré, de Pierre Ier., seigneur de l'Isle-Adam, porte-oriflamme de France, et souverain maître-d'hôtel du Roi, et de Marguerite de Vendôme. Il a été présenté à Sa Majesté, le 5 avril 1789, d'après ses preuves faites devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi. *Voyez* tom. 7 de cet ouvrage, page 103.

Branche des seigneurs du Teil.

X. Jacques DE VILLIERS-LAUBERDIÈRE, IIIe. du nom, chevalier, seigneur du Teil et du Plessis, né en 1597; second fils de René de Villiers, seigneur de Lauberdière, et de Renée de Bellanger; épousa, en 1632, Anne le Gouz, dame de la Calvinière, et en eut:

XI. Jacques VILLIERS, IVe. du nom, chevalier, seigneur du Teil, de la Cacheboutonnière, qui épousa N... le Maire, dont est issu:

XII. Jean-Baptiste DE VILLIERS, seigneur du Teil, de Riou, de la Cacheboutonnière, qui épousa damoiselle Thérèse Bitault, dame de Riou. Il en eut :

XIII. Marie-Jacques DE VILLIERS, chevalier, seigneur du Teil, de Riou, de la Cacheboutonnière, marié avec N... de Vrie. Il mourut au château du Teil, paroisse du Guédeniau, en 1762, laissant :

- 1°. Jacques-Marie, dont l'article suit ;
- 2°. Marie-Jacques, dit le chevalier de Villiers du Teil ; capitaine de cavalerie; chevalier de Saint-Louis ; mort en 1782, sans alliance.

XIV. Jacques-Marie DE VILLIERS, chevalier, seigneur du Teil, de Riou, et autres lieux; né au château du Teil, en 1724. Il fut inscrit, en 1789, sur les registres des gentilshommes, et représenta et siégea à l'assemblée générale de la noblesse d'Anjou, sous le nom de *Villiers de l'Isle-Adam.* Il mourut en 1794, dans les prisons révolutionnaires. Il avait épousé demoiselle le Bel de la Jaillière, dame de Launay et autres lieux, dont est issu :

XV. Marie-Marguerite-Rose DE VILLIERS DU TEIL, dame du Teil, de la Cacheboutonnière, de Riou, de Launay, etc.; héritière et dernier rejeton de la branche de son nom, puînée des seigneurs de l'Isle-Adam et de Lauberdière ; née en 1757, au château du Riou. Elle descend, au dixième degré paternel et direct, de *Robert de Villiers de l'Isle-Adam*, et au douzième, de *Pierre de Villiers*, premier seigneur de l'Isle-Adam, et de Marguerite de Vendôme. Elle a épousé, le ... octobre 1781, Erasme-Gaspard, chevalier, comte de Contades, maréchal des camps et armées du Roi, pair de France (1), petit-fils aîné du maréchal de France de ce nom, dont elle a postérité, et dans la maison duquel se fond, de nos jours, cette dernière branche des Villiers d'Anjou.

---

(1) *Voyez tome premier de cet ouvrage, page 105.*

DE MONTALEMBERT, maison originaire du Poitou, où sont un château et une paroisse du même nom, sur les confins du Poitou et de l'Angoumois. Par quatre titres latins qui étaient dans le trésor du marquis de Montalembert-de-Vaux, aîné de cette maison, il est prouvé qu'elle existait dès l'an 1050; mais elle n'a des titres filiatifs que depuis :

I. Jean DE MONTALEMBERT, Ier. du nom, chevalier, seigneur dudit lieu, qui épousa, l'an 1250, Sibille de Gourville, d'une ancienne maison d'Angoumois, éteinte, et en eut :

II. Guillaume DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Montalembert, qui se maria avec Honorée de Linière, d'une famille alliée aux maisons de la Rochefoucauld, de Vernon, d'Appelvoisin, de Taveau, etc. Ces deux premiers degrés sont prouvés par une reconnaissance de Jean de Puypaulin, à Guillaume de Montalembert, du lundi après la Saint-Michel, 1282, et par une autre reconnaissance, avant la Saint-Cyprien de l'an 1311. Il eut pour fils :

III. Jean, IIe. du nom, seigneur de MONTALEMBERT, qui reçut une reconnaissance, le mardi avant Pâques de l'an 1317. Il épousa Hélise de Montalembert, sa parente, laquelle reçut un hommage, le lundi d'après la Trinité de l'an 1329. Il en eut :

1°. Guillaume, dont l'article suit ;
2°. Hugues, recteur de Limalonges, distant d'une lieue de Montalembert.

IV. Guillaume, IIe. du nom, chevalier, seigneur DE MONTALEMBERT, fut convoqué par le sénéchal du Poitou, le jeudi après la St-Cyprien de l'an 1332, et reçut un dénombrement de Colin Suyreas de la Villatte, le mardi avant la Toussaint 1345. Il épousa Marguerite d'Appelvoisin, d'une ancienne et illustre maison de Poitou, alliée à celles de Chabot, Montfaucon, Turpin-de-Crissé,

Saint-Offange, Chateignier, Sainte-Maure, etc. Ils eurent pour enfants :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Mabile de Montalembert, mariée avec Constant de Goulard, écuyer.

V. Jean, IIIe. du nom, seigneur DE MONTALEMBERT et de Saveilles, qualifié chevalier dans un acte du 7 juin 1390, qui rendit hommage au duc de Berri, à cause de son château de Sivray, et mourut vers l'an 1411, après s'être distingué dans la profession des armes. On trouve dans le compte de Jean le Flamenc, trésorier des guerres du Roi, du premier juillet 1381, qu'il servait sous Louis de Sancerre, maréchal de France, avec neuf écuyers, à Cognac, pendant les années 1381 et 1382 ; pareillement devant Tonnay-Charente, avec huit écuyers. Dans un compte du même Jean le Flamenc, du 7 septembre 1387, on trouve Jean de Montalembert, reçu à Poitiers, avec neuf écuyers; le 15 juin 1387, à Saint-Jean-d'Angely ; le premier décembre suivant, et le premier août 1388, il fut reçu à Mantes, avec un chevalier et vingt-huit écuyers. Il épousa : 1°. Jeanne de Barrière, dame de Saveilles, nièce du cardinal Pierre de Barrière, d'une ancienne maison de Périgord, qui donne aux Montalembert des alliances avec les Châteignier, Gouffier et Baradin, etc.; 2°. Jeanne-Hélise, dame de Grandzay et de Ferrières, laquelle étant veuve dudit Jean, se remaria à Hugues du Puy-du-Fou. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Gui, dont on ne voit point de postérité. Il y avait, avant la révolution, dans le clocher de l'église paroissiale de Cognac, une cloche sur laquelle était écrit: *l'an* 1401, *je fus faite pour Saint-Sulpice, près Cognac, mon parrein fut Gui de Montalembert ;*
3°. Marguerite, mariée le premier mai 1397, à Perraut Cleret de la Rigaudie ;

Du second lit :

4°. Méry, rapporté après son aîné ;

5°. Jacques, seigneur de Beauregard, d'où sont sortis les Montalembert-d'Essé, d'Espanvilliers, rapportés en leur rang;

6°. Jean de Montalembert, fut évêque de Montauban;

7°. Guillaume, auteur des branches établies en Agénois, Périgord et Bretagne, rapportées à leur rang. C'est ce qui est prouvé par une transaction du 8 janvier 1416, entre messire Hugues du Puy-du-Fou, chevalier, et Jeanne-Hélise, dame de Grandzay, sa femme, d'une part, et Méry, Jacques, Jean et Guillaume de Montalembert, écuyers, enfants de Jean de Montalembert, IIIe. du nom, chevalier, et de ladite Jeanne-Hélise, par laquelle transaction, demeurent auxdits enfants, les terres de Marsay et de Montalembert.

VI. Jean de Montalembert, IVe du nom, *dit le Jeune*, seigneur de Saveilles, servit sous le duc de Guienne, au voyage de Laon, en 1414, avec neuf écuyers, comme il est prouvé par un compte de Jean le Flamenc, §. 524. Il épousa : 1°. Jeanne d'Archiac, fille de Foucaud d'Archiac, chevalier, seigneur d'Availles, et d'Hélix de la Marche, et nièce du cardinal Simon d'Archiac, archevêque de Vienne; 2°. Hardouine de Beaumont, veuve de Manhault d'Yère. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jacques de Montalembert, seigneur de Saveilles, épousa Françoise de la Rochefoucauld. fille de Gui de la Rochefoucauld, seigneur de Verteuil, Barbezieux, Rosines et Montaut. Elle était dame de Mucidan, Montendre, Montguyon et de Blaye. Elle était grosse à la mort de son mari, et son fils posthume, nommé Guyot de Montalembert, mourut en bas âge. Après sa mort, Jeanne de Montalembert, sa tante, femme de Thibaud de la Rochefaton, hérita de la terre de Montalembert, qui, depuis ce temps, est sortie de la maison qui en porte le nom, et son mari en fit hommage, le 4 septembre 1426, à Maurice de Volvire, seigneur de Ruffec. Quant à Françoise de la Rochefoucauld, veuve de Jacques de Montalembert,

elle se remaria : 2°. à Gilles d'Appelvoisin, et 3°. à René Chabot, seigneur de Jarnac ;

2°. Jeanne, mariée, le 28 avril 1411, à Thibaud de la Rochefaton, écuyer.

VI. Méry de Montalembert, nommé aussi Mérigot et Emery, dans différents titres, fils de Jean III, et de Jeanne-Hélise, sa seconde femme, seigneur de Grandzay. Passa deux accords avec ses frères et sœurs, les 20 juin 1405 et 20 juin 1415. Il épousa Fortunée du Puy-du-Fou, dont il eut :

1°. Gilles, dont l'article suit ;
2°. Pierre, mort sans postérité ;
3°. Louis, auteur de la branche des seigneurs de la Rivière, Coulonges, mentionnée ci-après ;
4°. Jeanne, mariée, en 1445, à Jacques Goullard ;
5°. Mabille, mariée la même année, à Colas Goullard, frère du précédent.

VII. Gilles de Montalembert, seigneur de Grandzay, la Rivière, La Ferté, du Breuil-Millon, Paysay et d'Aumaignes, est employé en qualité d'homme d'armes, en 1451, sous messire Jean du Puy-du-Fou, chevalier, seigneur du Bois, et épousa Marie Clavelle, dame de Champagnies, fille de Jean de Clavelle, seigneur de la Rivière et d'Artenay, dont il eut :

1°. Bertrand, marié en 1494 à Louise Isoré, fille de messire Jean Isoré, et de Jeanne de Cambarret ;
2°. Pierre, marié le 28 septembre 1474 à Marguerite de Beauvilliers, fille de Jean de Beauvilliers, et d'Isabeau Poussart ;
3°. Elie de Montalembert ;
4°. Marie, femme de Jean de Berlan.

Cette branche, dite de Grandzay, est éteinte.

Branche des seigneurs de la Rivière, Coulonges, etc.

VII. Louis de Montalembert, seigneur de la Rivière, troisième fils de Mery et de Fortunée du Puy-du-Fou, est employé dans le compte d'Antoine Raguier, trésorier des guerres, depuis le 7 janvier 1460, jusqu'au dernier

juillet 1461, sous Joachim Ravaen, écuyer d'écurie du Roi, sénéchal de Beaucaire. Louis comparut avec Gilles de Montalembert, son frère aîné, à l'arrière-ban, convoqué en 1467 pour lui et son beau-père Jean de Vaux, ce qui est prouvé par le rôle de l'arrière-ban, dont l'original se trouve au cabinet des ordres du Roi. Il épousa, le 20 février 1450, Jeanne de Vaux, fille unique, héritière de Jean, seigneur de Vaux, et de Marie de Mortier. Il était veuf le 10 novembre 1471, qu'il donna un aveu et dénombrement pour la terre de Vaux, en qualité de tuteur de son fils Jacques qui suit, à Louis Chabot, seigneur de Jarnac.

VIII. Jacques DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux de la Rivière et de Varaise, partagea le 20 mai 1486 la terre de Varaise avec Françoise de la Personne, transigea le 10 mars 1505, avec Jacques de Goullard, seigneur du Breuil-Millon, fils d'autre Jacques de Goullard, et de Jeanne de Montalembert, et assigna à Jean de Goullard certaines rentes sur la terre de la Rivière, ce qui prouve que Louis de Montalembert n'avait pas eu de son frère Gilles, la terre de la Rivière en entier, et qu'il redevait à ce sujet quelques sommes à ses frères et sœurs, dont son fils Jacques s'acquitta par cette vente à Jean de Goullard, son cousin germain. Jacques de Montalembert fit hommage au comte d'Angoulême, le 17 juillet 1484, de la justice de la terre de Vaux, dont il avait donné l'aveu et dénombrement à François Chabot, seigneur de Jarnac, le 12 juin 1483. Il avait épousé, le 30 septembre 1476. Jeanne du Bouchet, fille de messire François du Bouchet, chevalier, seigneur de Pioger et de la Chassée, même maison que les comtes de Sourches, et d'Isabeau du Puy-du-Fou. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jacques, auteur de la branche des seigneurs de Vaux, rapportée ci-après.

IX. Jean DE MONTALEMBERT, chevalier, fut seigneur de Varaise en partie. Jeanne du Bouchet, sa mère, en qualité de tutrice, transigea avec François de la Rochebeaucourt, et Bonaventure de la Personne, sa femme. Il est dit dans cette transaction, qu'on viendrait à de

nouveaux partages de la terre de Varaise. Jean épousa Jeanne de la Chambre, dont il eut :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Andrée, mariée dans la maison de Chateignier, de laquelle descendaient les seigneurs de Coulonges;
3°. Catherine, mariée à Jean de la Tour, seigneur de Geay, en Saintonge.

X. Pierre de Montalembert, seigneur de Coulonges et de Varaise, gouverneur des ville et château de Cognac, épousa Renée Desmier, de la maison d'Olbreuse, éteinte en la personne de la dernière duchesse de Zell, d'où descendent les rois d'Angleterre et de Prusse. Il eut de ce mariage :

1°. Gui, dont l'article suit ;
2°. Catherine de Montalembert, mariée : 1°. à Gui de Lambertye, seigneur de Vitré en Poitou ; 2°. à François de Puyrigaud, dont vint :

Marie de Puyrigaud, qui épousa Daniel de Pressac-Lioncel.

XI. Gui de Montalembert, seigneur de Coulonges, se maria avec Madeleine Rigou, et en eut :

Jonas de Montalembert, mort sans postérité.

Les biens de cette branche passèrent dans la maison de Pressac-Lioncel.

Branche des seigneurs de Vaux.

IX. Jacques de Montalembert, second fils de Jacques et de Jeanne du Bouchet, fut seigneur de Vaux, de la Rivière et de Varaise en partie. Il épousa, le 30 juin 1506, demoiselle Marguerite de Limoges, fille de Martial de Limoges, écuyer, seigneur du Pallet, de Mezgial et de la Gorce, diocèse de Limoges, et de demoiselle Louise de Tarsac, de la maison des anciens comtes de Limoges, dont vinrent :

1°. André, dont l'article suit ;
2°. Jean, auteur de la branche des seigneurs des Essards, rapportée en son rang ;

3°. Gabriel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1543 ;

4°. René de Montalembert, marié : 1°. le 26 décembre 1559, avec Marguerite de Montberon, dont il n'eut point d'enfans, et 2°. avec Renée de Barbezières, de laquelle sont sortis les Montalembert, seigneur d'Estrade. Cette branche finit dans deux filles : la première, nommée Jeanne de Montalembert, fut mariée avec Jacob de la Porte-aux-Loups, en Périgord ; la seconde, nommée Marie, épousa Jean de Montalembert, son parent, dont un des descendants a possédé le fief des Vergences, dans la paroisse de Montaubœuf en Angoumois. La terre de Vaux resta en commun et par indivis entre Jean et André, et dans la suite, la portion de Jean de Montalembert fut acquise par Robert, son neveu, fils d'André, dont nous allons parler.

X. André de Montalembert, seigneur de Vaux, se maria le 26 décembre 1559, avec Jeanne de Montberon (1), fille de Gui de Montberon, seigneur des Essards en Poitou, et d'Antoinette Ravard, dont :

---

(1) Elle était petite-fille d'Antoine de Montberon et de Perrette le Fevron. Cet Antoine de Montberon, fils de Louis, et de Guyonne de Merichon, sa seconde femme ; petit-fils de François de Montberon, et de Louise de Clermont, fille de Jean de Clermont, en Beauvoisis, vicomte d'Aunay, et d'Eléonore de Périgord, d'où, remontant au bisaïeul d'Eléonore, on trouve Bouchard VI, comte de Vendôme, et Alix de Bretagne, sa femme, dont la petite-fille, Catherine de Vendôme, épousa Jean de Bourbon, comte de la Marche, septième aïeul de Louis XIV ; mais comme on trouve encore, en remontant, que ce même Bouchard VI, comte de Vendôme, avait pour cinquième aïeul Louis VI, dit le Gros, roi de France, il suit que les descendants de François de Montberon, et de Louis de Clermont, ont, avec la maison de France, ce Roi pour père commun, et pour deuxième père commun, à un degré plus proche, Bouchard VI, comte de Vendôme.

Parmi les descendants de Bouchard VI, on trouve les princes de Rohan-Montbazon, Rohan-Soubise, le duc de Charost, le prince de Beauvau, le prince de Chimay, le duc de Choiseul, les duc et comtes de Noailles, maréchaux de France, les duc de Béthune, Sully, Charost, et le duc de la Vauguyon,

1°. Robert, dont l'article suit;
2°. Marie, mariée dans la maison des Essards en Poitou.
3°. Autre Marie, femme de Jean de Planas, seigneur de Plessis de Veuil, près d'Angoulême.
4°. Elisabeth, épouse de Cibard de Chargé.

XI. Robert DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Vaux, partagea avec ses sœurs le 10 février 1592, et avait épousé, par contrat du 22 février 1589, Jeanne de Livenne, de la branche de Verdile, fille de Charles de Livenne, chevalier, seigneur de Verdile, et de Françoise de Livenne, sa parente. De ce mariage vinrent :

1°. Jacques, dont l'article suit;
2°. Jean, auteur de la branche des seigneurs de Cers, rapportée ci-après;
3°. Gui, auteur de celle des seigneurs de Saint-Simon, dont il sera aussi parlé;
4°. René dont on ne connait point de postérité;
5°. Eléonore, mariée à Pierre de Chièvre, seigneur de Vouillac.
6°. Marie, alliée, le 6 avril 1611, avec le marquis de Saint-Gelais de Lusignan, seigneur de Monchaude près Barbezieux, dont vinrent un fils et une fille : le fils était le marquis de Saint-Gelais, aïeul du dernier, mort en 1767. La fille épousa N.... Poussart, marquis d'Anguittard. Celui-ci eut deux filles et un garçon. Une des filles se maria avec Pierre de Montalembert, seigneur de Vaux, comme il sera dit ci-après. La seconde fut femme du marquis de Saint-Gelais-de-Seligny; du fils sont venues madame la marquise du Chillaud et madame la marquise du Mesnil-Simon; celle-ci avait épousé en premières noces N... de Chenel d'Escoyeux, fils du chef d'escadre, dont il n'eut point d'enfants : en ce dernier a fini la branche de Chenel de Saintonge.

---

le marquis de Tessé, leurs frères, sœurs, enfants, neveux, nièces, cousins et cousines de même nom, et enfin, les marquis et comte de Montalembert, de la branche de Vaux et de celle de Cers.

XII. Jacques DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux, épousa, le 8 octobre 1621, demoiselle Françoise de Festivaux, fille de messire Elie de Festivaux, seigneur des Landes, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Marie de Fouchy. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Joelle, mariée avec N..... de Queux, seigneur de Saint-Hilaire ;
3°. Françoise de Montalembert, femme d'Alexandre de Saint-Martin, seigneur des Granges, près Saint-Jean-d'Angély.
4°. Marie de Montalembert, alliée, en 1655, à Jean de Curzay, seigneur de Villers, Saint-André, et de Bourdeville ;
5°. Charlotte, épouse de N... du Chapitre.

XIII. Pierre DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux et de Plaisac, épousa, le 7 octobre 1662, Jeanne de Sarragan, fille de Jean de Sarragan, chevalier, seigneur du Breuil, d'Esevan, la Crignolée et du Plessis, et de Jeanne de Tesseraux de la Rochelle, dont :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Jean, ecclésiastique ;
3°. Mathieu, seigneur du Breuil, rapporté après la postérité de son aîné ;
4°. Jacob, auteur de la branche des seigneurs de la Vigerie, dont il sera parlé en son rang ;
5°. Alexis, capitaine au régiment de la marine ; marié à Verdun en 1717, avec Catherine Grevet-de-Florimont, dont deux filles, savoir :

a. Marie de Montalembert, mariée à N... de Cosiat, chevalier, seigneur de Vermont, brigadier des armées du Roi, et lieutenant-colonel au régiment Royal-Italien ;
b. Et Anne, morte non mariée.

6°. Paul, mort sans postérité.

XIV. Pierre DE MONTALEMBERT, IIe. du nom, seigneur de Vaux et de Plaisac, lieutenant des vaisseaux du Roi, épousa, le 8 février 1695, Françoise-Angélique Poussart, veuve de messire Jean de Saint-Gelais, fille de messire Auguste Poussart, chevalier, seigneur d'An-

guittard, et de Jeanne de Saint-Gelais-de-Lusignan, dont deux filles :

1°. Jeanne de Montalembert, dame de Vaux, mariée avec feu Jean de Montalembert, son cousin germain, mentionné ci-après :
2°. Marie, fut femme, le 26 janvier 1726, de Philippe du Lau, chevalier, seigneur de Lagebaton, dont six filles et un garçon.

XIV. Mathieu de Montalembert, chevalier, seigneur du Breuil, lieutenant des vaisseaux du Roi, troisième fils de Pierre I et de Jeanne de Sarragan, épousa, le 27 février 1697, Mathurine-Gertrude Gaydon, et en eut :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Pierre, lequel n'a laissé de Marie Saussier, qu'il avait épousée au mois de juin 1732, que trois filles, dont deux mortes sans alliance.

XV. Jean, marquis de Montalembert-de-Vaux, seigneur du Breuil, épousa, le 6 août 1724, Jeanne de Montalembert, dame de Vaux et de Plaisac, sa cousine germaine, et est mort le premier novembre 1771. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Jean, ancien officier au régiment de Boulonnais, marié, en 1769, avec demoiselle Jeanne-Françoise Chausse de Lunesse ;
3°. Françoise, } religieuses ursulines à Angou-
4°. Jeanne, } lême ;
5°. Catherine, religieuse à Chizay ;
6°. Marie de Montalembert ;
7°. Anne de Montalembert.

XVI. Pierre, marquis de Montalembert, seigneur de Villars, le Tillet, Saint-Amand, de Bonneure, lieutenant des vaisseaux du Roi, et chevalier de Saint-Louis, a épousé, en 1762, Jeanne de Gayot, fille de N... de Gayot-de-la-Bussière, ancien major de la Rochelle. Il est mort le 17 mai 1778, ayant eu de son mariage :

1°. Jacques, marquis de Montalembert, né le 18 août 1773, élève de l'Ecole royale Militaire,

puis garde du Roi jusqu'en 1792; a émigré et est entré dans la légion de Mirabeau en qualité de chasseur-noble, le 13 avril 1793; a fait, en cette qualité, les campagnes de 1793 et 1794; a eu un cheval blessé sous lui à l'expédition de Boudenthal; reçu sous-lieutenant de hussards à ladite légion, le 4 mars 1795; il fut ensuite joindre M. le baron de Montalembert, colonel de la légion britannique, dans laquelle il servit en qualité de lieutenant. Il mourut le 25 août 1797, à bord du vaisseau *le Génie*, sans postérité.

2°. Jeanne-Marie, dont l'article suit;

3°. Jeanne-Marguerite, née le 16 janvier 1771;

4°. Marie-Adélaïde de Montalembert, née le 4 août 1774.

XVII. Jeanne-Marie DE MONTALEMBERT, mariée le 28 octobre 1786 à Joseph Couturier, comte de Fournoue, capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de celui de Cincinnatus, perdit un bras en 1759 sur la frégate l'Aréthuse; commandant le vaisseau le Vengeur, en 1779 sous les ordres du comte de la Motte-Piquet; il fut un des deux capitaines qui ont soutenu le combat du Fort-Royal, pour sauver le convoi qui venait de France. Il est mort le 29 juin 1801. Sa veuve, Jeanne-Marie, dernière de la branche aînée de Montalembert-de-Vaux a obtenu par ordonnance du Roi du 8 novembre 1814, qu'il serait permis à son fils unique Bernard-Paul Couturier, comte de Fournoue, capitaine de cavalerie, d'ajouter à son nom celui de Montalembert; cette ordonnance est ainsi conçue :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc., etc., sur le rap-
» port de notre amé et féal chevalier, chancelier de
» France, le sieur *Dambray*,

» Sur ce qui nous a été exposé par la dame Jeanne-Ma-
» rie née *de Montalembert*, veuve du comte de *Fournoue*,
» capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales,
» chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,
» qu'elle désire qu'il soit permis à son fils, *Bernard-Paul*
» *Couturier de Fournoue*, capitaine de cavalerie, d'ajou-
» ter à son nom celui *de Montalembert*, ayant égard aux
» motifs sur lesquels cette demande est fondée, etc.

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Article 1er. Il est permis au sieur Bernard-Paul *Cou-* » *turier*, comte de *Fournoue*, capitaine de cavalerie, » d'ajouter à son nom celui de Montalembert.

» Art. 3. Notre amé et féal chevalier, chancelier de » France, le sieur *Dambray*, est chargé de l'exécution de » la présente ordonnance, qui sera insérée au bulletin » des lois. »

Donné au château des Tuileries, le 18 novembre 1814.

Signé LOUIS.

Par le Roi,
Le chancelier de France, *signé* Dambray.

XVIII. Bernard-Paul COUTURIER, comte de FOURNOUE-MONTALEMBERT, a été autorisé, en vertu de l'ordonnance précitée, par jugement du tribunal civil et correctionnel du département de la Charente, en date du 28 décembre 1815, d'ajouter à son nom celui *de Montalembert*, ce qui a été porté en marge sur son acte de naissance du 6 septembre 1787. Il est aujourd'hui capitaine dans le second régiment de cuirassiers de la garde royale, avec rang de chef d'escadron dans la ligne.

Seigneurs de la Vigerie, etc.

XVI. Jacob, comte DE MONTALEMBERT, chevalier, quatrième fils de Pierre I, et de Jeanne de Sarragan, seigneur de la Vigerie, Juignac et Maumont, capitaine au régiment de la marine, épousa, le 30 décembre 1705, Marie-Jeanne Vigier, fille de Théophile Vigier, chevalier, seigneur de la Vigerie, capitaine de vaisseaux, du Roi, dont :

1°. Alexis, gentilhomme de la chambre de Monseigneur le prince de Conti, mort jeune ;
2°. Marc-René, dont l'article suit ;
3°. Paul, rapporté après la postérité de son aîné ;
4°. Elisabeth, morte sans alliance.

XV. Marc-René, marquis DE MONTALEMBERT, seigneur de Maumont de Juignac, de Saint-Amand, de Montmoreau en Angoumois et de la Vigerie en Sain-

tonge, du fief de Forgeneuve en Périgord, né à Angoulême le 16 juillet 1714, mort à Paris, le 22 mars 1802, commença à servir en qualité de cornette au régiment de Conti, cavalerie, le premier juin 1733, à la conquête de la Lorraine et à la prise de Nancy la même année, capitaine au même régiment par commission du 25 mars 1734, il commanda sa compagnie à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg, cette même année; à l'affaire de Clausen, en 1735, à l'armée de Westphalie, au mois d'août 1741. Il quitta sa compagnie en 1742, pour être capitaine des gardes de M. le prince de Conti, et suivit ce prince à l'armée de Bavière, où il se trouva au secours de Braunau, au ravitaillement d'Egra, à la défense de Deckendorf, en 1743. Il servit auprès du prince, à la prise des retranchements et des villes de Montalban, Villefranche et Nice, au mois d'avril 1744; aux siéges de Château-Dauphin, de Demont, de Cony, à la bataille de Madona-del-Ulmo, et obtint le 8 octobre une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il fit la campagne de 1745 sur le Bas-Rhin; servit aux siéges de Mons, de Saint-Guilan et de Charleroi, en 1746; fut fait chevalier de Saint-Louis en 1747. On lui donna, par provisions du 4 janvier 1748, le gouvernement du château de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon en survivance de son père, et entra en possession à sa mort, le 30 avril 1751. Il fut pourvu de la lieutenance générale du gouvernement de Saintonge et d'Angoumois, sur la démission du comte de Jonzac, par provision du 20 mars 1752, de la charge de troisième cornette de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, par brevet du 4 juillet, et prêta serment pour sa charge de lieutenant-général, le 24 août. Nommé peu après associé libre de l'académie royale des sciences. Il alla faire la campagne de 1757, à l'armée de Suède, en Poméranie, se trouva à toutes les actions de cette armée; se rendit à Stockholm au mois d'avril 1758, obtint le grade de brigadier par brevet du 1er. mai, devint deuxième cornette de la compagnie des chevau-légers le 7, et fit encore la campagne de cette année en Poméranie, à l'armée de Suède, d'où il partit au mois de décembre pour passer l'hiver en France. Il prit congé du Roi le 19 mai 1759 pour aller servir à l'armée de Russie, où il se trouva aux différentes

batailles qu'elle donna au roi de Prusse; il fut élu en 1760 membre de l'académie impériale des sciences de Pétersbourg, où il continua de servir jusqu'à la paix ; maréchal de camp par brevet du 20 février 1761, il devint premier cornette de sa compagnie le 11 juillet suivant, et deuxième enseigne le 15 octobre 1762. On l'envoya en Bretagne à l'île d'Oléron, qu'il fortifia suivant le système perpendiculaire qu'il avait imaginé ; ce fut surtout aux siéges d'Hanovre et de Brunsvick, qu'il employa avec succès ses innovations. Il fut aussi chargé, en 1779, de faire construire à l'île d'Aix un fort en bois; il ne lui fallut pas deux ans pour achever cet ouvrage d'une solidité et d'une perfection étonnantes. Il épousa: 1°. au mois d'avril 1770, Marie de Commarieu, fille de Pierre de Commarieu, inspecteur-général des domaines de la couronne; il mourut à Paris le 22 mars 1802, doyen des généraux et doyen de l'académie des sciences. Quelques mois avant sa mort, il lut à l'Institut un *Mémoire sur les affûts de la marine*, le prononça d'une voix forte, et développa ses idées avec une clarté qui excita la plus vive admiration. Il écrivit aussi des *Réflexions sur le siége de St-Jean-d'Acre*. Outre les différents *Mémoires ou correspondances avec les généraux et les ministres*, depuis 1757 jusqu'en 1761, et un ouvrage immense sur la *Fortification perpendiculaire*, et *l'Art défensif*, auquel il a travaillé vingt ans, il a cultivé la poésie légère, et on a de lui divers contes et pièces qui annoncent une imagination riante.

XV. Paul, comte DE MONTALEMBERT, frère du précédent, ancien officier au régiment de Normandie, mort à la fin de l'année 1766, avait épousé demoiselle Jeanne Ainslik, fille de messire Georges Ainslik, écuyer, seigneur de Durfort en Médoc, et de Piton en Ecosse, et de dame N... d'Anstruther, dont il a laissé :

Marc-René-Georges de Montalembert, chevalier, mort en juin 1773, âgé de 10 ans.

Branche des seigneurs de Cers.

XII. Jean DE MONTALEMBERT, second fils de Robert et de Jeanne de Livenne, chevalier, seigneur de la Grange et de Chantemerle, lieutenant de Roi des ville

et château d'Angoulême, épousa, le 18 février 1620, Charlotte Chenel, fille de Louis Chenel, de la maison d'Escoyeux, chevalier, seigneur de Cers, et de Catherine de la Tour. Ce Louis Chenel était fils de Jacques Chenel, écuyer, seigneur de Monimes, et de Marie d'Othon, dame de la Cavonerie. Jean eut de son mariage :

1°. Jean, seigneur du Plessis, qui servit longtemps le Roi en qualité de capitaine de cavalerie, fut ensuite colonel des milices du gouvernement de Rochefort, en 1682. Il épousa, le 3 août 1653, Charlotte Bossuet, de la même maison que le célèbre évêque de Meaux, dont il ne laissa point de postérité ;
2°. Autre Jean, seigneur de Chantemerle, tué à la guerre ;
3°. Jean, dit le Jeune, dont l'article suit ;
4°. Cinq filles, l'une religieuse à Perpignan, et les quatre autres mortes sans alliances.

XIII. Jean DE MONTALEMBERT, dit le Jeune, IIe. du nom de sa branche, troisième fils de Jean et de Charlotte Chenel, fut capitaine au régiment d'Estissac, et ensuite dans celui d'Angoulême. Il épousa, le 14 janvier 1673, Catherine de la Barrière, et en eut :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Autre Jean, enseigne de vaisseaux, tué à la prise de l'Isle de Vienne, faisant les fonctions de major-général de l'armée de mer ;
3°. Jean, rapporté après la postérité de son aîné ;
4°. Anne, morte sans alliance ;
5°. Charlotte, élevée dans la maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr, mariée à Pierre de Nogerée, chevalier, seigneur de la Fillière, dont il ne reste point d'enfants ;
6°. Marie, femme d'Antoine de Laurhent, chevalier, seigneur de Lesignac, dont un fils, vivant en 1775.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, IIIe. du nom, capitaine au régiment d'Angoulême, épousa Françoise de Maulde, dont il a eu deux garçons morts en bas âge, et Anne de Montalembert, mariée avec François des

Bordes, chevalier, seigneur de Jansac, Teillé et Cers, qui a été page du Roi, et mousquetaire dans la première compagnie. Leurs enfants furent :

1°. François des Bordes, seigneur de Teillé, major de la première compagnie des mousquetaires;
2°. Pierre des Bordes, seigneur de Verdilles, ancien capitaine au régiment de Rouergue, après avoir été lieutenant au régiment de Champagne, marié à Anne de la Dhouette, dame de Verdilles, dont deux enfants ; l'aîné mousquetaire dans la première compagnie;
3°. Jeanne des Bordes, mariée à Pierre de Chateignier, seigneur de la Rocheposay, dont trois garçons ; l'aîné lieutenant au régiment de Foix ; le second sous-aide-major au régiment de Bretagne ; le troisième ecclésiastique.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, IVe. du nom, troisième fils de Jean II, dit le Jeune, et de Catherine de la Barrière, fut capitaine au régiment de Beauvaisis, et épousa, le 5 mars 1710, Marie-Anne Broussard de Fontmarais, fille de Bertrand, écuyer, sieur de Fontmarais, et d'Elisabeth Jansen, tante de M. le chevalier de Jansen, de Chaillot-lès-Paris. De ce mariage sont sortis dix-huit enfants, savoir :

1°. Jean-Charles, dont l'article suit ;
2°. Pierre, rapporté après son aîné ;
3°. Marie-Madeleine, mariée à Pierre-Placide de la Place, seigneur de la Tour-Garnier, près d'Angoulême, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais ;
4°. Autre Marie-Madeleine, morte religieuse aux dames de l'Union Chrétienne d'Angoulême ;
5°. Charlotte, morte sans alliance ;
6°. Treize enfants morts jeunes.

XV. Jean-Charles DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur du Groc, de Fouquebrune et Houme, a commencé à servir le premier janvier 1727, dans la compagnie des cadets de Metz, a été aide-major et ensuite capitaine au régiment de Saint-Simon, depuis Beauce ; s'est trouvé aux siéges de Pezzighitone et de Novare, en

Italie, aux deux attaques du château de Colorno, aux batailles de Parme et de Guastalla, reçut à cette dernière un coup de fusil au visage, s'est trouvé au dernier siége de Fribourg; a eu la croix de Saint-Louis en 1758, et la majorité des ville et château d'Angoulême, la même année. Il a épousé, le 18 novembre 1743, Marie-Suzanne Hynault, dont treize enfants, savoir :

1°. Jean-Charles, sous-lieutenant au régiment d'infanterie d'Aquitaine en 1771, mort de la petite vérole à Perpignan ;
2°. Nicolas-Prosper, élève au collége royal de la Flèche, où il est entré à la fin d'octobre 1770, puis officier au régiment de Rouergue ;
3°. Casimir de Montalembert ;
4°. Suzanne-Rosalie, mariée, le 29 juillet 1771, à Etienne du Rousseau, chevalier, seigneur de la Mercerie et Magnac, près la Valette ;
5°. Marie-Françoise, mariée, le 23 février 1778, à Auguste-Anne César, comte de Mastin, chambellan du duc d'Orléans, seigneur d'Aigne ;
6°. Marie-Madelaine-Dorothée, mariée, le 21 décembre 1773, à Jean de Mauny, seigneur du Maine-Grotrier ;
7°. Dorothée-Euphrasie, élève de la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr ;
8°. Six autres enfants morts jeunes.

XV. Pierre DE MONTALEMBERT, chevalier, second fils de Jean, IVe. du nom, et de Marie-Anne Broussard de Fontmarais, a aussi servi dans la compagnie des cadets à Metz, en 1730, est ensuite entré dans le régiment de Saint-Simon, depuis Beauce, en 1734, y fut capitaine en 1744, et le quitta en 1745, pour passer à l'Isle-Royale, où le Roi lui donna une compagnie franche. Il a eu la croix de Saint-Louis en 1752, et est mort en 1757. Il avait épousé, le premier septembre 1755, Charlotte Chassin de Thyerry, dont il a laissé :

XVI. Jean-Charles, baron DE MONTALEMBERT, élevé à l'école royale militaire, pourvu en avril 1775, d'une cornette dans la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi. Il épousa la même année Marthe-Joséphine de Commarieu, seconde fille de Pierre de Commarieu,

inspecteur-général des domaines de la couronne. Il servit dans les chevau-légers avec le grade de colonel, fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare, en 1792, émigra, joignit les princes à Coblentz, et fut envoyé par eux en mission particulière près du roi d'Espagne à la fin de 1792 ; passa en Angleterre, et fut employé par le gouvernement britannique à Saint-Domingue, comme brigadier général, il s'y distingua par sa bravoure et ses talents militaires. Peu de temps après l'évacuation de cette île, il partit pour la Trinité où il mourut en 1809. Il a eu de son mariage.

Marc-René, marquis de Montalembert, fils unique du précédent, né à Paris en juillet 1777. Sa famille ayant émigré en Angleterre, au commencement de la révolution, il entra très jeune au service Britannique comme cornette dans le premier régiment des gardes à cheval. Bientôt après attaché à l'état-major, il fut envoyé en Égypte. Ayant obtenu le grade de capitaine, il passa aux grandes Indes avec son régiment en 1804; et en revint, en 1808, avec le grade de major. A cette époque il fut attaché à l'état-major de l'armée du duc de Wellington, et fit les campagnes de 1808 et 1809, en Portugal et en Espagne. Revenu en Angleterre, il fut employé dans l'expédition de Walchren, et en 1811 promu au grade de colonel : en avril 1814, il eut le bonheur d'être le premier individu qui annonça officiellement de la part du prince régent à Sa Majesté Louis XVIII, alors résident à Hartwell, son rétablissement sur le trône de France. Le roi d'Angleterre, en reconnaissance de ses services et de ceux de son père, et pour rendre hommage à sa mémoire, lui conféra le titre de *baron*.

Rentré au service de son roi et de sa patrie, en mai 1814, il y conserva son grade de colonel, fut nommé second secrétaire de l'ambassade de France à Londres et décoré de la croix de Saint-Louis ainsi que de celle d'officier de la Légion-d'Honneur. Les évènements du 20 mars 1815, lui procurèrent l'occasion de signaler son zèle pour la cause royale, et l'avantage d'être envoyé

à Bordeaux en mission particulière auprès de Madame, duchesse d'Angoulême. Il y retourna une seconde fois en juin 1815, avec trois frégates et plusieurs transports chargés d'armes, de munitions et d'effets d'équipement pour les royalistes du Midi. Cette petite expédition, dont la direction lui avait été confiée, accéléra éminemment la soumission du général Clausel. Au mois de septembre de la même année, il retourna à Londres comme premier secrétaire de l'ambassade de France; et en juillet 1816, il fut nommé par le Roi son ministre plénipotentiaire, et envoyé extraordinaire à la cour de Wurtemberg.

Le baron, qui avait succédé au titre de son père, épousa en 1809, Elise-Rosée Forbes, demoiselle anglaise d'une bonne et ancienne famille. Il en a eu trois enfants, savoir :

a. Charles-Forbes de Montalembert, né le 29 mai 1810.
b. Marc-Arthur de Montalembert, né le 6 août 1812.
c. Elise-Rosalie-Clara de Montalembert, née le 19 août 1814.

Branche de Montalembert Saint-Simon.

XII. Guy DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Saint-Simon, troisième fils de Robert et de Jeanne de Livenne, eut pour enfants :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Marie de Montalembert, mariée en 1717, avec Pierre du Mergey, chevalier, seigneur de Rochepine, dont sont issus :

a. L'aîné N.... du Mergey, capitaine dans le bataillon des milices d'Angoumois ;
b. N... du Mergey, capitaine-lieutenant de la mestre-de-camp du régiment royal des carabiniers ;
c. N.... du Mergey, prieur de Montignac-Charente.

XIII. Pierre DE MONTALEMBERT, seigneur de Saint-Simon, épousa, en 1723, Catherine Tison, dame de

Coulonges, dont sont issus deux garçons et une fille. On ne peut donner la filiation de cette branche faute de renseignements. Nous dirons seulement qu'il y a eu trois de leurs enfants qui s'établirent à Orlut, dans la paroisse de Cherues près Cognac, savoir : N... de Montalembert, chevalier, a épousé N... de Beaupoil Saint-Aulaire, de laquelle il a eu deux garçons et deux filles, entr'autres, pour fils aîné, N... de Montalembert, chevalier, officier dans le régiment de Chabot, dragons.

Seigneurs des Essards.

X. Jean DE MONTALEMBERT, second fils de Jacques, seigneur de Vaux, de la Rivière, etc., et de Marguerite de Limoges, épousa Isabeau Isle-de-Beauchesne, et en eut:

XI. Jean DE MONTALEMBERT, lieutenant de roi des provinces de Saintonge et d'Angoumois, capitaine de cent hommes d'armes, tué à la bataille de Coutras, en 1587. Il avait épousé : 1°. le 24 février 1578, Louise de la Rochefoucauld, fille de Louis de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Montguyon et de Montendre, et de Jacquette de Mortemart, et, 2°. le 2 août 1581, Anne de Lestang, dont :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Louise de Montalembert, mariée, le 27 décembre 1609, avec Pierre de Cardillac, dont Jeanne de Cardillac, mariée le 27 décembre 1627, à Constant d'Aubigné duquel elle eut un garçon et une fille nommée Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. Le garçon nommé Charles, marquis d'Aubigné, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Cognac et de la province de Berri, se maria le 17 février 1678, avec Geneviève de Piètre, dont vint N... d'Aubigné, mariée le 17 février 1698, au maréchal de Noailles.

XII. Jean DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux, épousa : 1°. Marie de Montalembert, sa cousine-germaine, dont il n'eut point d'enfant; 2°. Marie de Joubert, dont il eut :

XIII. César DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur

de Vaux et des Essards en Poitou, qui se maria avec Elisabeth Pascauld-de-Poléon, dont :

XVI. Charles-César DE MONTALEMBERT, seigneur des Essards, qui commença à servir dès sa jeunesse. Il eut l'honneur, au siége de Namur, en 1692, sous les yeux de Louis XIV, de faire les fonctions de major-général de la cavalerie, et fut tué près de la Mirandole, étant mestre-de-camp de la cavalerie. Il avait épousé, à Metz, Marianne de Saint-Just-de-Mercy, de la même maison dont était le général de Mercy, qui commandait l'armée impériale à la bataille de Parme en 1734, où il fut tué.

Branche des seigneurs d'Essé, d'Espanvilliers, etc.

VI. Jacques DE MONTALEMBERT, seigneur de Beauregard, second fils de Jean III du nom, chevalier, et de Jeanne-Hélise, dame de Grandzay et de Ferrières, sa seconde femme, épousa, en 1434, Marguerite de Varaise, et en eut :

VII. Charles DE MONTALEMBERT, marié l'an 1470, à Jeanne Bertrand, de laquelle vint :

VIII. Charles DE MONTALEMBERT, IIe. du nom, seigneur d'Essé, d'Espanvilliers et de la Rivière, qui épousa le 20 juillet 1488, Charlotte Jay, fille de Jean, chevalier, seigneur de Bois-Seguin, dont :

1°. Jacques, marié à Suzanne de la Roche-Andry, de laquelle il n'eut point d'enfant ;
2°. André, dont l'article suit ;
3°. Augier, reçu en 1542 chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il portait pour brisure deux losanges de sable au premier canton de ses armes ;
4°. Léon, aussi chevalier du même ordre, lequel était à Messine en 1525, et fut grand-prieur de Champagne en 1551 ;
5°. Gabrielle, mariée le 4 avril 1516, à Pierre de Tryon, chevalier, seigneur de Légurat et d'Ardillières, guidon de cent hommes d'armes des

ordonnances du Roi ;

6°. Françoise, épouse de François du Plessis-Richelieu, chevalier, seigneur de Beaulieu et de Savigny, près Foix-la-Venaise ;

7°. Marie de Montalembert, mariée le 17 janvier 1518, à Jacques d'Allonhe, seigneur du Breuil-Coiffaud, fils de Guiot d'Allonhe, seigneur du Breuil-Coiffaud, et de Jeanne de Parthenay.

IX. André DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur d'Essé, d'Espanvilliers et de la Rivière, connu sous le nom *d'Essé*, naquit en 1483 ; chevalier de l'ordre du Roi, et général de ses armées, fit ses premières armes sous Charles VIII, à la bataille de Fornoue, en 1495, à l'âge de 12 ans; défendit la ville de Landrecies en 1543. Sa bravoure était si connue, que François Ier. le choisit dans un tournoi pour un de ceux qui devaient soutenir l'effort des quatre plus rudes lances qui se présenteraient. Aussi ce prince disait-il souvent : *Nous sommes quatre gentilshommes de la Guyenne qui combattons en lice et courrons la bague contre tous allans et venans de la France, moi, Sansac, Montalembert et de la Châtaigneraye.*

En 1536, il se jeta avec une compagnie de chevau-légers dans la ville de Turin, menacée d'un siége et n'en sortit que pour aller emporter Ciria par escalade. L'année 1543 lui fut encore plus glorieuse, il défendit Landrecies contre une armée qui réunissait toutes les forces d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre et de Flandre, commandée par l'empereur Charles-Quint. Quoique les fortifications fussent mauvaises, que la garnison manquât de tout, il donna le temps, par une vigoureuse résistance, à l'armée du Roi de venir le dégager. Ce héros fut blessé au bras, pendant le siége. François Ier le récompensa de sa valeur par une charge de premier gentilhomme de sa chambre, et donna aux soldats de la garnison les priviléges de la noblesse leur vie durant (chose unique) ; et ceux qui avaient commis des crimes eurent leur grâce. On dit au sujet de la charge de premier gentilhomme de la chambre dont François Ier le récompensa, qu'*il était plus propre à une camisade à l'ennemi qu'une chemise au Roi.* Après la mort de ce prince, le Roi Henri II lui donna, en 1548, le commandement de la belle armée qu'il envoya en Ecosse au

secours de la reine contre les Anglais. Il mit le siége devant Haddington, tailla en pièces les Anglais et en moins d'un an leur enleva tout ce qu'ils possédaient dans ce royaume. Aussi compatissant que courageux, il vendit jusqu'à sa vaisselle d'argent pour faire subsister son armée. Henri II qui avait besoin de son bras dans son royaume, le rappela en France, où il avait fait passer la jeune reine d'Ecosse qui n'avait alors que 10 ans, et qu'on destinait pour épouse au dauphin, depuis François II, roi de France. André de Montalembert-d'Essé, à son retour d'Ecosse, fut fait chevalier de l'ordre du Roi, et suivit S. M. à la guerre du Boulonnais, contre les Anglais. Ambleteuse, place forte, ayant été prise d'assaut, André de Montalembert sauva de la fureur du soldat les femmes et les filles qui réclamèrent sa protection. La paix ayant été conclue en 1550, ce général se retira dans une de ses terres du Poitou. En 1553, l'empereur menaçant d'assiéger Thérouenne, ville très-forte alors, le Roi ayant fort à cœur de conserver cette place, crut ne pouvoir mieux faire que d'en confier la défense à Montalembert-d'Essé, auquel il ordonna d'aller s'y jeter, ce qu'il fit avec François de Montmorency, fils du connétable, et nombre d'autres seigneurs qui voulurent servir sous ce général, à ce fameux siége. Dans le transport de la joie que lui causa cet ordre, il dit à ses amis : *Voilà le comble de mes souhaits : je ne craignais rien tant que de mourir dans mon lit. Je mourrai en guerrier... si Thérouenne est prise* dit-il au Roi, en prenant congé de lui, *Essé sera mort.* Il tint parole : la place fut attaquée avec une ardeur incroyable ; et après avoir soutenu trois assauts redoublés pendant dix heures, il fut tué sur la brêche, le 12 juin 1553. Sa mort entraîna la perte de Thérouenne, dont le commandement avait passé après lui à François de Montmorency. Les écrits du temps nous apprennent que si d'Essé n'eût pas été tué, le Roi l'aurait fait maréchal de France. On peut, pour un détail historique, plus développé, consulter les annales d'Aquitaine, qui rapportent son épitaphe en vers français ; Davila, dans le parallèle de Charles-Quint et de François Ier. ; Brantôme, dans ses Mémoires des hommes illustres ; de Serre, Mezeray du Haillan, le P. Daniel, Histoire de François Ier. ; les Mémoires de du Bellay ; et du Pleix, Histoire de Henri II. Il avait épousé, le 7 octobre 1540,

Catherine des Adrets, fille de Jean d'Illiers, seigneur des Adrets, et de Madelaine de Joyeuse, dame d'honneur de la reine de Navarre, dont :

X. Gabriel DE MONTALEMBERT, seigneur d'Essé, d'Espanvilliers et de la Rivière, gentilhomme d'honneur du dauphin, depuis François II. Il fut tué à la journée des Provençaux, où commandait Timoléon de Cossé, comte de Brissac. Il avait épousé Françoise des Essards, de la maison du Sautoir, de laquelle il laissa un fils posthume, qui mourut sans postérité. Les biens de cette branche passèrent dans la maison de Tryon, qui possède aujourd'hui la terre d'Espanvilliers, dont hérita Gabrielle de Montalembert, femme de Pierre de Tryon, IIe. du nom, seigneur de Légurat, d'Ardillières, etc.; cette branche, de la maison de Tryon, subsiste dans Louis-François-Joseph-Bonaventure, comte de Tryon-Montalembert, officier de la légion-d'honneur, ancien membre de la chambre des députés ; et dans Athanaïs-Bernard-Louis-Claude, vicomte de Tryon-Montalembert, son frère, chevalier de Saint-Louis, commandeur et commissaire-général de l'ordre noble du Phénix de Hohenloye, colonel-commandant en second l'école royale militaire de Saint-Cyr. *Voyez tom. X. de cet ouvrage, p. 396 et suiv.*

Branche des Seigneurs de Roger, établie en Agenois, éteinte.

VI. Guillaume DE MONTALEMBERT, chevalier, quatrième fils de Jean, IIIe. du nom, seigneur de Montalembert, chevalier, et de Jeanne-Hélise, dame de Grandzay, sa seconde femme, comme il est prouvé par la transaction du 8 janvier 1416 (dont nous avons parlé degré V de la branche aînée), fut marié à Isabelle de Combaret, et en eut :

VII. Jean-Elie DE MONTALEMBERT, chevalier, lequel fut du nombre de plusieurs seigneurs qui accompagnèrent le comte de Nevers, fils de Philippe de Bourgogne, lorsque le roi Charles VI envoya une armée au secours de Sigismond, roi de Bohême, pour l'aider dans la guerre contre les Turcs. Jean-Elie y fut blessé à la bataille qui s'y donna, et se maria avec Catherine de Magné, fille de Moreau de Magné, et d'Isabeau de Magnisle, dont :

1°. Etienne, dont l'article suit;
2°. Jacques, auteur de la dernière branche éteinte, rapportée ci-après.

VIII. Etienne DE MONTALEMBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Ferrières, chevalier du Saint-Sépulcre, capitaine d'une bande de francs-archers; se trouva à la bataille de Formigny, et épousa, le 18 janvier 1441, Marie d'Estouteville, fille de Nicolas d'Estouteville, et de Jeanne de Blanville, fille du maréchal de ce nom. (Cette branche de Blanville est fondue dans celle de Luxembourg, comtes de Brienne). De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Guillaume, auteur de la branche établie en Bretagne, rapportée ci-après.

IX. Jean DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de la Mothe, en Berri, et de Villemort, en Limosin; capitaine d'une compagnie de gens de pied, épousa Jacquette de Buel, fille d'Aiguemont de Buel, chevalier, seigneur de Marmande, petit-fils de Jean III, sire de Buel, comte de Sancerre, amiral de France, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Cherbourg, et de Françoise de Laval, dont sont issus :

1°. Silvestre, dont l'article suit;
2°. Jean, } morts sans alliance;
3°. Etienne, }
4°. François, prieur de Bonne-Nouvelle et doyen de Pujols;
5°. Georges, prieur de la Grâce et du Ledat, protonotaire du Saint-Siége;
6°. Marie, épouse d'Adrien de la Dhuse, seigneur de Marecots.

X. Silvestre DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Roger, en Agenois, de la Mothe, en Berri, et de Villemort, en Limosin; fut enseigne de cent archers de la garde du Roi, sous Antoine Raffin, dit Poton, et lieutenant des gardes du Roi, en 1553, compagnie de Chalmazel. Il épousa, le premier février 1529, Jeanne de Morlion, fille de Pierre de Morlion, chevalier, seigneur de Sevinsac, en Rouergue, et de Catherine de Roquefeuille, dont il eut :

1°. Christophe, dont l'article suit ;
2°. Antoine, tige des seigneurs de Monbeau, rapportés ci-après ;
3°. Jacques, mort sans alliance ;
4°. Françoise, mariée à N........ Sailgniac, en Rouergue ;
5°. Claudine, femme de N... de Cour-de-Pauliac, même province ;
6°. Isabeau, religieuse.

XI. Christophe DE MONTALEMBERT, seigneur de Roger, chevalier de l'ordre du Roi, son conseiller d'Etat, conseiller de la reine de Navarre et son maître d'hôtel, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Pennes, épousa, le 28 octobre 1558, Anne de Malvin-de-Montazet, fille de Charles de Malvin, seigneur de Sessac, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne de Gaillard. Il en eut :

XII. Charles DE MONTALEMBERT, seigneur de Roger, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, en 1614, et capitaine au régiment de Picardie. Le Roi lui donna la jouissance de l'abbaye d'Essey, de l'ordre de Cluny, diocèse d'Agen, par lettres du 12 janvier 1600. Il avait épousé, le 29 novembre 1579, Françoise de Ferrand, fille de noble Etienne de Ferrand, baron de Mauvesin et de Chaumont, et de Marguerite de Beaune, dont :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Pierre, auteur des seigneuries des Rouets, rapporté après la postérité de son aîné ;
3°. Françoise, mariée avec le seigneur de Gironde de la Mellonnière ;
4°. Antoinette, femme de Nicolas de Pontajon, seigneur de la Chapelle-Trentet ;
5°. Marthe, épouse de Léon de Laval, baron de Madailas ;
6°. Marguerite, mariée à N... des Guerres ;
7°. Claire, alliée à Jean de Ciautat, baron de Tombeboue, chevalier de l'ordre du Roi, et lieutenant-général d'artillerie.

XIII. François DE MONTALEMBERT, seigneur de Roger et de Montgaillard, gouverneur de Pennes, et capitaine

de cent hommes de pied, épousa, le 20 mai 1613, Melchiore de Lart, fille de Bertrand de Lart, chevalier, seigneur de la Rigoulière, Fresspa, Castelgaillard, et de Marguerite Montalembert, dont :

Anne de Montalembert, dame de Roger et de Montgaillard, mariée à Jean de Bouran, la postérité duquel subsiste.

Seigneurs des Rouets, etc.

XIII. Pierre DE MONTALEMBERT, seigneur des Rouets, second fils de Charles, seigneur de Roger, et de Françoise de Ferrand, fut capitaine de cent hommes de pied et gouverneur de Pennes. Il épousa, le 17 novembre 1624, Françoise d'Escorailles, fille de Jacques d'Escorailles, en Agenois, et de Marguerite de Burre, et en eut :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;
2°. Jean, auteur des seigneurs de la Bourlie, rapporté ci-après ;
3°. Catherine, mariée à Jean de Vassal, chevalier, seigneur des Dondas, de Sounalon, etc.

XIV. Bertrand DE MONTALEMBERT, seigneur de la Mothe et des Rouets, capitaine de cent hommes de gens de pied, en 1641, dans le régiment de Lauzun, épousa, le 7 avril 1664, Madelaine de Masparaud, fille d'Octavien de Masparaud, seigneur de Servason et du Buy, et de Jeanne de Castillon, fille de Jean de Castillon, seigneur de Carbottié en Condomois, et de Marguerite d'Obezolle, dont :

1°. François de Montalembert, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Villeneuve-d'Avignon, mort sans alliance ;
2°. Claude, dont l'article suit.

XV. Claude DE MONTALEMBERT, seigneur des Murres et de Montmarets, colonel d'infanterie, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, commandant à l'arrière-ban de la noblesse, en 1704, et lieutenant des maréchaux de France, fut blessé en 1690, à la bataille de Stafarde, en Piémont; est mort sans postérité de son mariage contracté avec Louise de Barattets, fille de Jacques, président au Parlement de Bordeaux.

Seigneurs de la Bourlie.

XIV. Jean de Montalembert, fils puîné de Pierre, seigneur des Rouets, et de Françoise d'Escorailles, seigneur des Murres, épousa, le 29 août 1672, Suzanne de Saint-Ours, dame de la Bourlie, fille et unique héritière de Henri de Saint-Ours, seigneur de la Bourlie, Lancinade, Frigonnand en Périgord, et de Françoise du Puy. Leurs enfants furent :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;
2°. Jean, dont on ne voit point de postérité ;
3°. Henriette, religieuse ;
4°. Catherine, mariée à Joseph de Baudet, chevalier, seigneur de Cardon ;
5°. Marie, femme de Jean-Louis d'Abzac-de-la-Douze.

XV. Bertrand de Montalembert, seigneur de la Bourlie, servit en qualité de capitaine d'infanterie, et épousa, le 16 juin 1701, Marguerite de Baudet, fille d'Antoine, seigneur de Cardon, et de Marthe de Laval. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. Louis, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Nivernais ;
3°. Catherine, mariée avec Joseph du Gravier, seigneur de Guirad.

XVI. Joseph de Montalembert, seigneur de la Bourlie, lieutenant des maréchaux de France en la province de Périgord, a servi dans le régiment de Nivernais, et a épousé, le 27 octobre 1731, Anne d'Arlot-de-Frugies, fille de Jacques d'Arlot-de-Frugies, seigneur de Linde et Cumont, et de Marie-Claire de la Doyre, dont des enfants.

Seigneurs de Monbeau, sortis des seigneurs de Roger.

XI. Antoine de Montalembert, second fils de Sylvestre, chevalier, seigneur de Roger en Agenois, etc., et de Jeanne de Morlion, fut capitaine de cent arque-

busiers à cheval, en 1574, de cinquante pistoliers à cheval armés de casques, cuirasses et jambars, en 1582, et servit toujours le roi avec distinction dans ses armées. Cette maison conserve deux lettres de Henri, roi de Navarre, depuis roi de France, sous le nom de Henri IV, l'une qui finit par ces mots: *De la part de votre bien bon ami Henri;* et l'autre par ceux-ci: *Qui, certes, prierai Dieu vous tenir, monsieur de Monbeau, en sa très-sainte garde.* Le 11 février, à Agen, 1577. *Votre bon et asseuré ami Henri.* Une autre lettre de Henri III, du dernier avril 1585, et une quatrième lettre de la reine Marguerite, conçue en ces termes: *Monsieur de Monbeau, l'asseurance que M. de Roger, notre frère, m'a donné de la bonne volonté que vous me portés, me fait vous écrire la présente, pour vous prier de vous assurer de tous de vos amis que vous pourrez et vous tenir près, attendant de mes nouvelles, qui sera bientôt, et que vous pourrez vous assurer de même comme de votre parfaite amie Marguerite*, en 1586, à Agen. Une autre de cette princesse, finit par ces mêmes mots: *Votre plus parfaite et meilleure amie Marguerite*, 10 août, à Agen 1586. François, duc d'Alençon, frère unique du Roi Henri III, lui écrivit aussi une lettre datée de Bergues, le 3 août 1582, qui finit par ces mots: *Votre bon ami François.*

Antoine de Montalembert épousa Isabeau de la Veissière, unique héritière de la terre de Monbeau, dont:

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Melchior, tige des seigneurs de Nagezouls, rapportés ci-après;
3°. Catherine, mariée avec Bertrand de Lart, baron de la Rigoulière.

XII. Charles de Montalembert, seigneur de Monbeau, capitaine de cinquante chevau-légers, en 1614, épousa: 1°. N.... de Causot, dont il n'eut point d'enfant; 2°. en 1638, Marguerite de Bar-de-Maussac, laquelle s'étant trouvée veuve lui, et ses enfants en bas âge, dans le temps des guerres civiles, fut toujours du parti du Roi, et se soutint avec beaucoup de résolution dans son château de Monbeau. Henri de Lorraine, comte de Harcourt, lui écrivit à ce sujet une lettre fort flatteuse, du camp de Villeneuve, le 26 juillet 1651, en la priant de lui envoyer cinquante paysans de ses terres,

pour faire quelques retranchements autour de son camp. Elle eut de son mariage :

1°. Jacques, qui suit ;
2°. Marguerite, épouse de Jean de la Goutte, vicomte de la Poujade et du Cours ;
3°. Marie, femme de Jean, seigneur de Bonnal ;
4°. Catherine, morte sans alliance.

XIII. Jacques DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Monbeau, fut choisi pour lieutenant des maréchaux de France, lorsque, par ordre du Roi, ils firent choix dans les provinces de seigneurs et gentilshommes pour remplir cet emploi, et être, en cette qualité, juges du point d'honneur. Il épousa, en 1664, Anne de Belsunce, fille d'Armand, marquis de Belsunce, et seigneur de Born en Agenois. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Armand, dit Saint-Georges, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, tué au siége de Turin ;
3°. Jean-Armand, dit de Monbeau, tué à la bataille d'Hochstet, en 1704, étant major au régiment de Nivernais ;
4°. Jean-Charles, rapporté après la postérité de son aîné ;
5°. Gratien, mentionné ensuite ;
6°. Charlotte, mariée à François de Beaumont-Touche-Bœuf, comte de Junies.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, seigneur de Monbeau, servit plusieurs années capitaine au régiment de Normandie, et fut lieutenant des maréchaux de France. Il épousa Jeanne-Blanche de Pierrebuffière, marquise de Lostanges, de Nedes, de Giousbouch et de Bouillac, fille de Claude de Pierrebuffière, marquis de Lostanges, lieutenant des gardes du Roi, officier-général, et lieutenant pour le Roi de la province de la Marche, dont :

1°. Charles de Montalembert, marquis de Lostanges, capitaine des grenadiers au régiment de Normandie, mort sans alliance ;
2°. Gratien, dont l'article suit ;
3°. Jacqueline, mariée à Léonard, baron de Neuvik,

seigneur de Mallion, en Limosin, morte sans postérité.

XV. Gratien DE MONTALEMBERT, capitaine au régiment de Normandie ; épousa Françoise de la Goutte, fille unique et héritière de Henri de la Goutte, marquis de la Poujade, vicomte de Cours, duquel mariage il a eu deux garçons.

Rameau des Seigneurs de Monbeau.

XIV. Jean-Charles, dit le chevalier DE MONTALEMBERT, quatrième fils de Jacques, seigneur de Monbeau, et d'Anne de Belsunce; commandant du second bataillon du régiment de Normandie, mort au Puy-en-Velai ; avait épousé Catherine de Lart de la Rigoulière, dont il eut :

1°. Charles, capitaine au régiment de Normandie;
2°. Olimpe de Montalembert, morte sans alliance;
3°. Jeanne de Montalembert.

XV. Gratien DE MONTALEMBERT, (frère puîné de Jean-Charles ci-dessus); lieutenant-colonel du régiment de Vassé, ci-devant Beringhen, cavalerie ; épousa Anne Bidaud du Doignon, dont il eut :

1°. N... de Montalembert, capitaine au régiment du Roi, infanterie ;
2°. Une fille, mariée à N... de Cardaillac, en Querci.

Seigneurs de Nagezouls, sortis des seigneurs de Monbeau.

XII. Melchior DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur d'Argenton, fils puîné d'Antoine, et d'Isabeau de la Veissière ; épousa Jeanne de Bap, héritière de Nagezouls, et en eut :

XIII. François DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Nagezouls, qui se maria avec Marguerite du Chateigner, fille de Méric-Melchior du Chateigner, de la branche des marquis de Sainte-Foy, et de Marquise Gaulejac. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-César, seigneur de Nagezouls, mort sans enfants de Marie d'Espans-d'Estignol, son épouse;
2°. N... deMontalembert-de-la-Serenne, tuéau combat naval qui se donna près Cherbourg, en 1692;
3°. Jean, dont l'article suit;
4°. N... de Montalembert, lieutenant au régiment de Locmaria, tué à la bataille d'Hochstet;
5°. N... de Montalembert, lieutenant au régiment d'Auxerrois, aussi mort à la guerre.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, épousa Marie de Guillem, dont il eut:
1°. François, dont l'article suit;
2°. Marc, mort capitaine dans le régiment Royal-artillerie;
3°. Paul, capitaine dans le corps Royal d'artillerie.

XV. François DE MONTALEMBERT, seigneur de Castus, a épousé: 1°. Françoise de Pontajon; et 2°. Marie de la Brunie. Du premier lit, sont issus:
1°. N... de Montalembert, sous-lieutenant au régiment royal d'artillerie;
2°. Une fille non mariée; et du second lit, il y a aussi des enfants.

Branche établie en Bretagne, éteinte:

IX. Guillaume DE MONTALEMBERT, fils puîné d'Etienne, chevalier, seigneur de Ferrières, et de Marie d'Estouteville, alla s'établir en Bretagne, paroisse de Châteauteband, en 1462, et épousa Jeanne de Goulaine, fille et héritière de messire Jean de Goulaine, chevalier, dont:
1°. Gilles, dont l'article suit:
2°. Françoise de Montalembert, mariée à René de Viesque, seigneur dudit lieu, au pays de Rays.

X. Artus DE MONTALEMBERT. seigneur de Bellestre, qui se maria avec Anne de Liré, et en eut:

XI. Gilles DE MONTALEMBERT, seigneur de la Bourdelière, épousa, l'an 1535, Marie de Bouteillier, dont:
1°. André, dont l'article suit;
2°. Jean, tige des seigneurs de Saint-Gravier et de Montmayer, rapportés ci-après;

XII. André de Montalembert, seigneur de Bellestre, épousa Marguerite de Bataille, et en eut deux fils :

1°. Tobie, que le mémoire qu'on nous a fait passer dit mort jeune, et qu'un manuscrit in-folio des généalogies de Bretagne, dit marié à Claudine le Marquis, dont Jacques de Montalembert, seigneur de la Motte-des-Rochers, marié à Françoise Hellandière, de laquelle vint Noël de Montalembert, seigneur de Trégaret ;
2°. Jean, dont l'article suit.

XIII. Jean de Montalembert, épousa Françoise de Tissié, et en eut :

XIV. André de Montalembert, marié avec Françoise Vailain, dont une fille, Madelaine de Montalembert, femme de René de Montboucher, seigneur de la Meignane, conseiller au Parlement de Rennes, fils d'Olivier et de Gabrielle Girault.

Seigneurs de Saint-Gravier et de Montmayer.

XII. Jean de Montalembert, fils puîné de Gilles, seigneur de la Bourdelière, et de Marie de Bouteillier, épousa Jeanne de Chambellay, dont :

XIII. Pierre de Montalembert, qui se maria avec Françoise Renouil, et en eut :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Jacques, rapporté après la postérité de son aîné.

XIV. Pierre de Montalembert, seigneur de Saint-Gravier, major au régiment d'Auvergne, et maréchal de bataille, épousa Madelaine de Goujon, dont :

Charles, seigneur de Saint-Gravier, tué en Flandre, étant capitaine de dragons.

XIV. Jacques de Montalembert, seigneur de Montmayer, fils puîné de Pierre et de Françoise Renouil, fut conseiller au Parlement de Rennes, et épousa Françoise de Moisant, dont :

1°. Pierre, aussi conseiller au Parlement de Rennes, mort sans alliance ;
2°. René, chanoine de la cathédrale de Rennes, et docteur en Sorbonne ;

3°. Jacques, aussi docteur de Sorbonne, et vicaire au diocèse de Rennes.

Cette branche, qui est éteinte, a été déclarée noble d'ancienne extraction, par arrêt rendu en la chambre de la réformation, le 17 novembre 1668, au rapport de M. des Cartes.

Dernière branche aussi éteinte :

VIII. Jacques DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Ferrières, fils puîné de Jean-Elie, chevalier, et de Catherine de Magné, épousa Catherine, dame de Nucheze, dont :

1°. Christophe, dont l'article suit ;
2°. Catherine, mariée avec Pierre Regnier, seigneur de Bourgneuf en Gastines.

IX. Christophe DE MONTALEMBERT, seigneur de Nucheze, épousa Pernelle de Dercé, de laquelle il eut :

1°. N... de Montalembert, mort sans postérité ;
2°. Isabeau, mariée avec Antoine de Vallory, seigneur de la Peyrière, elle était dame de la Rochevineuse, près Hérisson ;
3°. Françoise, dame de Ferrières, mariée avec Jean de Barbezières ;
4°. Jeanne, dame des Isles et de la Mesnière, femme de Jean de Puygiraud ;
5°. Louise, épouse de Jean Rabaud, seigneur de la Saussaye ;
6°. Marguerite, religieuse de Saint-François ;
7°. Madelaine, dont l'article suit.

X. Madelaine DE MONTALEMBERT, dame de Nucheze, épousa Jean de la Roche-Aymon, seigneur de Chabannes, bailli de Macon, et sénéchal de la Marche Limousine, dont vinrent deux filles, savoir : Marguerite de la Roche-Aymon, mariée avec Louis-Pierre de Buffière, chevalier, seigneur de Châteauneuf en Limosin, et de Perac, et Gabrielle de la Roche-Aymon, qui se maria avec Antoine de Calvisson, en Baujolais.

Armes : D'argent, à une croix ancrée de sable. Supports : une autruche et un singe.

DE SAINT-DIDIER, maison des plus anciennes et des plus illustres de la province de Bretagne, qui s'est divisée en plusieurs branches répandues dans diverses provinces du royaume, telles que le Languedoc, l'Auvergne et le Lyonnais.

Haimon DE SAINT-DIDIER, chevalier, vivait en 1070; il est mentionné dans le cartulaire de Saint-Florent.

Collin DE SAINT-DIDIER, est nommé dans un ancien rôle d'hommages et de services militaires dûs au mont Saint-Michel, de l'an 1154.

Robert DE SAINT-DIDIER, chevalier, souscrivit, l'an 1196, l'accord fait entre les moines de Sainte-Croix, et André de Vitré, leur seigneur, selon les archives de Marmoutiers. Il ratifia, vers 1199, une donation faite au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, par Jacques du Bois-Sohon.

Luc DE SAINT-DIDIER, chevalier, est mentionné dans un titre de Châteaubriand, portant fondation du prieuré de la Primaudière, ordre de Grandmont, faite en 1207.

Ruellan DE SAINT-DIDIER, chevalier, vivait en 1240, époque à laquelle il paraît dans l'acte de la dot de Thomase de Pouancé, femme d'André de Vitré.

Michel DE SAINT-DIDIER, épousa Erenberge, qui était veuve de lui en 1245, suivant les registres de la chambre des comptes. Elle est nommée pour la somme de 70 sols dans l'assiette de trente livres de rente, faite à Raoul de Fougères par André de Vitré.

Pierre DE SAINT-DIDIER, fils de N... de Saint-Didier et de dame N... Bertrandi qui, avec Pierre de Moustiers et Pierre d'Alouesco, tous qualifiés damoiseaux, furent armés chevaliers dans la ville de Rome, par l'empereur Charles IV, en 1345.

Jehan DE SAINT-DIDIER, Ier. du nom, seigneur de Montigné, épousa, en 1360, demoiselle Jeanne Raguenel, de la maison des vicomtes de la Bellière, en Pludiheu, lesquels descendaient des vicomtes de Dinan,

Cette Jeanne Raguenel, devenue veuve de Jehan de Saint-Didier, se remaria avec Raffray, sire de *Coetquen*, et eut de ce mariage, Raoul, sire de Coetquen, qui fut père de Jehan, sire de Coetquen. Du mariage de Jehan de Saint-Didier avec Jeanne de Raguenel, vint :

Jean DE SAINT-DIDIER, IIe. du nom, dit le chevalier *Brisart*, à cause de sa valeur, qui eut fils, nommé Thiébaud de Saint-Didier, aussi seigneur de Montigné, qui épousa Catherine le Vayer, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

Seraine DE SAINT-DIDIER, sœur de Jehan Ier., épousa Gohier de Champeigné, seigneur de la Montagne, qui vivait en 1368, et signa, en 1379, l'association des seigneurs de Bretagne.

Jehan DE SAINT-DIDIER, chevalier, se trouva, en qualité de chevalier-bachelier, avec une compagnie de quatre-vingts écuyers, à la bataille de Rosebecque, en 1382, et il signa, le 28 mai 1384, le traité de mariage de Gui XII, seigneur de Laval et de Vitré, avec Jehanne de Laval, sa cousine, dame de Tinteniac, fille de Jean de Laval, seigneur de Châtillon, et son héritière. A ce contrat de mariage, furent présents nobles et puissants *homs Gui de Laval*, seigneur de Pacy, *Jehan et Thébaut de Laval*, *Guillaume de Mathefelon*, *Robert Busson*, *Robert d'O*, et *Jehan de Saint-Didier*, *chevalier*.

Jehan de SAINT-DIDIER, chevalier, fut nommé arbitre, le 7 novembre 1389, pour la fixation du douaire de Mahaut d'*Aubigné*, dame de Montauban et de Landal. Il avait épousé Jeanne d'*Aubigné*, fille de Guillaume d'Aubigné, et eut un fils qui suit :

Jehan DE SAINT-DIDIER, seigneur de Mué et de la Haye de Torcé, qui vivait en 1408, et eut pour sœur:

Cateline DE SAINT-DIDIER, qui épousa Julian Colin, seigneur de la Bryaie et de la Herbetière, capitaine de cent hommes d'armes. Elle fut fondatrice, en 1400, avec son mari, de la chapellenie de Sainte-Catherine, dans l'église de Saint-Julien de Vouventes, au diocèse de Nantes. L'acte de cette fondation porte un sceau à queue, avec l'empreinte d'un écusson de *trois merlettes* d'un côté, et d'*un lion* de l'autre. Cateline de Saint-Didier, devenue veuve dudit Julian, présenta, en cette

qualité, l'an 1401, cette châtellenie, à messire Louis de Saint-Didier, son cousin-germain. Le titre de cette présentation, signé sur le replis, Morel, par le commandement de ladite dame, et scellé d'un sceau à queue, de cire, avec le même écusson que celui attaché à l'acte de fondation de ladite chapellenie.

Guyot DE SAINT-DIDIER était un des archers de la compagnie de Pierre de Rohan, chevalier, comte de Porcien, suivant l'extrait du septième compte de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres de Bretagne, commencé le premier janvier 1481.

Thibaud DE SAINT-DIDIER, chevalier, fut nommé avec Robert du Guesclin, et Hervé de Mauny, exécuteur testamentaire de Jeanne de Malemains, dame de Sens, femme dudit Robert du Guesclin et mère du célèbre Bertrand du Guesclin, connétable de France. Ce testament est du mois de juin 1350; et Thibaud y est nommé *Theobaldum de Sancto Didiero*. Ce même Thibaud de Saint-Didier se trouva à la montre de Bertrand du Guesclin, en 1371; et en 1377, il avait sous lui six écuyers; en 1378, trois chevaliers et vingt-quatre écuyers, et l'année d'ensuite deux chevaliers et vingt-six écuyers; il n'eut qu'une fille nommée :

Tiburge, dame DE SAINT-DIDIER, qui fut, le 26 mai 1379, la seconde femme de Louis, baron de Joyeuse; elle lui porta des terres considérables, et le mariage se fit sous la condition que la maison de Joyeuse écartelerait à l'avenir ses armes avec celles de Saint-Didier, qui sont *d'azur, au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de 8 fleurs de lys d'or*. Cette bordure et ces fleurs de lys sont une concession honorable faite à cette maison par le roi de France Charles VI. Henriette-Catherine, arrière-petite fille de Tiburge de Saint-Didier et de Louis de Joyeuse, fut mariée: 1°. en 1599, à Henri de Bourbon, duc de Montpensier ; 2°. en 1611, à Charles de Lorraine, duc de Guise, auquel elle porta le duché de Joyeuse. Louis de Joyeuse, dont il est ici question, avait eu pour première femme, Marguerite de Chalençon, fille de Guillaume de Chalençon, et de Walpurge de Polignac. Il testa le 27 octobre 1390.

Plusieurs auteurs, en mentionnant le mariage de Tiburge de Saint-Didier, seule héritière de la *branche aî-*

née de cette ancienne et illustre maison, ont cru que la maison même était éteinte, et qu'elle s'était ainsi fondue dans celle de Joyeuse. C'est à tort ; une branche d'une famille peut se fondre dans une autre, avec la condition d'écarteler de ses armes sans, que pour cela, les autres branches de la même famille puissent être frappées d'extinction, et nous avons mille exemples de ce fait dans l'histoire de la noblesse de France ; et ce qui prouve que la maison de Saint-Didier n'a point fini en 1379, par le mariage de Tiburge avec Louis de Joyeuse, c'est que nous voyons: 1° en 1415, une Jeanne de Saint-Didier contracter alliance avec *noble homs* André Colin, chevalier, seigneur de la Bryaie et de la Herbetière, de la même maison dont nous avons parlé pag. 452 ; et 2°. le 15 janvier 1648 (environ 300 ans plus tard), une autre Jeanne de Saint-Didier épouser Gabriel *de Roquelaure*, seigneur de Pompignac et de Lavaur, qui mourut en 1668.

Il n'y a donc aucun doute que la branche établie en Bretagne ait pu s'éteindre, sans que celles qui s'étaient fixées dans le Languedoc, l'Auvergne et le Lyonnais, aient subi le même sort ; et ces branches répandues dans les provinces que je viens de citer y jouissaient d'une telle illustration que l'on trouve :

Guillaume de Saint-Didier, chevalier, nommé dans l'accord fait entre Pons, vicomte de Polignac, Héracle, son fils, et l'évêque du Puy, par la médiation de Thibaut comte de Blois, et de Maurice, évêque de Paris, l'an 1169, par lequel, entr'autres clauses, ce vicomte s'engagea à renoncer à l'hommage qu'il avait exigé des vassaux de l'église du Puy, entr'autres de Guillaume de Saint-Didier, etc.;

Jean de Saint-Didier, nommé avec une compagnie de dix hommes d'armes sous l'état de la principale noblesse du bailliage de Beaucaire, convoqué par Philippe-le-Bel, en 1304, pour la guerre de Flandre ;

Aimar de Poitiers, Josseran de Saint-Didier, chevaliers, Roger, seigneur de Clerieu, Eudes, sire de Tournon, damoiseaux qui souscrivirent l'accord fait le 23 janvier 1285, entre Robert II, duc de Bourgogne, et Humbert, sir de la Tour-du-Pin, dauphin de Viennois ;

Maurice de Saint-Didier, chevalier, mentionné dans le nobiliaire d'Auvergne, manuscrit de dom Coll, sous la date de 1320.

La branche établie en Lyonnais qui est en possession de plusieurs titres originaux qui nous ont été exhibés, se trouve représentée aujourd'hui par messire Antoine, comte de Saint-Didier, fils de messire Pierre-Antoine de Saint-Didier, à qui la ville de Lyon décerna une épée, en 1786, à raison des services qu'il avait rendus à cette cité en diverses circonstances.

Armes : D'azur, au lion d'argent ; à la bordure de gueules, chargée de huit fleurs de lys d'or.

BLIN (de) ; cette Maison, une des plus anciennes de Picardie, est. selon l'opinion de plusieurs, originaire de Normandie, où elle était connue dès le XIe. siècle ; mais cette origine n'a rien de certain, puisqu'elle ne remonte à une filiation non interrompue et bien prouvée, comme on le verra plus bas, que jusqu'à Jean de Blin, écuyer, seigneur de la terre de Rainvillers dans le Beauvaisis, à environ cinq quarts de lieues au sud-ouest de Beauvais, et par conséquent en Picardie, et du fief de Blin, situé au territoire dudit Rainvillers ; lequel Jean de Blin, vivait au 13e. siècle.

Le nom de cette famille, de même que celui du fief dont nous venons de parler, s'est écrit anciennement ainsi, *Belin ;* comme on le voit dans beaucoup d'actes des plus authentiques, même encore dans quelques-uns qui datent de la fin du 16e. siècle et que nous citerons plus bas aux articles de Pierre et de Charles de Blin. Il est à croire qu'elle aura tiré son nom du fief de Blin, ou qu'elle lui aura donné le sien.

Il existe en France plusieurs familles de ce nom, mais dont les armes diffèrent. Il serait cependant très-possible qu'elles eussent une origine commune avec celle dont il est question, si, comme le veut une ancienne tradition de famille, Jean de Blin, Ier. du nom, était de la branche cadette de sa maison ; dès-lors la branche aînée, dont nous ne connaissons point la filiation, aura pu donner naissance aux diverses familles de ce nom.

Celle pour laquelle nous écrivons, est connue aujourd'hui assez généralement sous le nom de *Blin de Bourdon* à cause de la terre de Bourdon, située sur la Somme, entre Amiens et Abbeville, qu'elle possède depuis longtemps. Elle s'est acquis beaucoup de considération dans sa province, soit par ses services militaires, soit par ses alliances distinguées, comme on le verra plus bas; elle a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du 19 avril 1670.

I. Jean DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, vivait en 1254. Il fut bienfaiteur de l'église de Beauvais. (*Voyez* l'ouvrage de Louvet, intitulé : *Anciennes remarques sur la noblesse beauvaisine, etc*...... qui est à la bibliothèque royale.) Jean de Blin, si l'on en croit une ancienne tradition de famille, était de la branche cadette de la maison, et d'après la même tradition, la branche aînée aurait acquis une certaine illustration. Il fut père de :

II. René-Claude DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, lequel mourut en 1310. Il fut père de :

- 1°. Pierre, qui suit;
- 1°. Antoine de Blin, écuyer, seigneur de Rainvillers. Il paraît qu'il mourut sans postérité, puisque sa terre de Rainvillers revint à Adrien, son neveu, fils de Pierre, son frère aîné;
- 3°. Adrienne de Blin;
- 4°. Marguerite de Blin.

III. Pierre DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur du fief de Blin, né en 1290, marié en 1327 à demoiselle Adrienne de Roncherolles, maison très-anciennement connue, mort en 1358, fut père de :

IV. Adrien DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, né en 1330, marié en 1367 à demoiselle Adrienne Lebouracher. Il se distingua dans la profession des armes, et mourut en 1412, laissant :

- 1°. Antoine, qui suit :
- 2°. Anne de Blin ;
- 3°. Marguerite de Blin.

V. Antoine DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, né en 1373, épousa, en 1402, demoiselle Elisabeth Bacheux, et mourut en 1445, laissant plusieurs enfants, entr'autres Claude qui suit.

VI. Claude DE BLIN, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, né en 1405, marié en 1452 à demoiselle Madelaine de Louvencourt, mourut en 1469, étant encore au service et laissant un fils.

VII. Pierre DE BLIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, né en 1461, marié en 1499, à demoiselle Charlotte de Fouquesolles d'une des plus anciennes familles du Boulonnais, mort en 1543, laissant deux fils :

1°. Pierre, qui suit ;

2°. Jean de Blin, prêtre, chanoine de l'église de Beauvais, qui acheta la terre d'Hénonville, de noble homme Jean le Bourracher et de demoiselle Andrée de Latour, veuve de Hector le Bourracher, par contrat devant Mallet et Pusart, notaires en la prévôté d'Augy, du 8 janvier 1513 ; cette terre est dans le Vexin français, à environ cinq lieues au midi de Beauvais. Il mourut en 1521 ; ayant été le bienfaiteur de l'église de Beauvais ; ce qui est prouvé par un dénombrement fourni le 3 février 1528, par les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Beauvais, comme donataires dudit de Belin, pour deux fiefs sis en la paroisse d'Auneuil, à *noble et puissant seigneur Louis de Roncherolles*, *seigneur d'Auneuil.*

VIII. Pierre DE BLIN, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, devint en outre, et probablement par suite de la mort de Jean le chanoine, son frère, seigneur de la terre d'Hénonville, titre qui lui est donné, non-seulement dans trois contrats d'acquisition, l'un du 25 avril 1549, devant Devaulx et Cavemecher, notaires à Beauvais, le second du 24 février 1550 devant Macaire, notaire à Beauvais, le troisième du 26 juin 1549, devant Devaulx et Macaire, mais encore dans la maintenue de noblesse obtenue par cette famille en 1670.

Il épousa par contrat du 7 mars 1543, devant Lorset et Delbourg, notaires à Beauvais, demoiselle Marie de Boncourt, qui était veuve de lui, lorsque, le 1[er] février 1566, après s'être fait autoriser par son juge immédiat, le juge d'Auneuil, elle vendit par acte devant Pierre Macaire et François Thureau, notaires à Beauvais, comme tutrice et ayant la garde noble de ses enfants mineurs, et se portant fort de noble homme Jean le Vaillant, et Marguerite de Belin, son épouse, de noble homme Jean de Lamotte, et de Marie de Belin, sa fiancée, à Charles de Bucy, écuyer, seigneur de Gournay en France, le fief de Blequemont, autrement appelé le fief des Pies, situé à Hénonville. Pierre de Blin laissa de son mariage quatre enfants :

1°. Charles, qui suit ;
2°. Marguerite de Blin, mariée à noble homme Jean le Vaillant ;
3°. Marie de Blin, mariée à noble homme Jean de la Motte.
4°. Antoinette de Blin, qui mourut sans alliance.

IX. Charles DE BLIN, I[er]. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers, de Blin et de Courcelles-sous-le-Bois, épousa par contrat du 6 octobre 1585, devant Brigot, notaire à Clermont, demoiselle Marie de Berles, fille aînée de Nicolas de Berles, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-le-Bois, d'une ancienne famille de Champagne, et devint seigneur de Courcelles après la mort de son beau-père. Courcelles est sur la paroisse de Savigny, à deux lieues environ au nord-ouest de Beauvais. On voit dans son contrat de mariage, ainsi que dans un acte de partage du 7 juillet 1584, entre lui et sa sœur Antoinette, que leur nom s'écrivait alors ainsi *Belin*. Charles de Blin est cité avec ces titres et qualifications, non-seulement dans les contrats que nous venons de citer, mais encore dans la maintenue de noblesse obtenue en 1670 par Claude, son petit-fils, et même dans l'ouvrage de Louvet que nous avons déjà cité, où l'on voit que Charles de Belin, écuyer, seigneur de Courcelles, comparut au ban et arrière-ban de la ville de Beauvais, l'an 1635. Il eut de son mariage :

1°. Pierre de Blin, écuyer, seigneur de Courcelles

tige de la branche dite des seigneurs de Courcelles, né à Courcelles, le 9 septembre 1586, épousa, par contrat du 17 mars 1627, devant Me Dénisart, notaire à Neuf-marché, demoiselle Elisabeth Legrand, fille de messire Adrien Legrand, chevalier, seigneur de Montersy et de Neufville, d'une ancienne famille du pays de Caux. Il eut de ce mariage :

a. Philippe de Blin, } On croit qu'ils vécurent
b. Antoine de Blin, } sans alliance.

c. René-Claude de Blin, chevalier, seigneur de Courcelles, lieutenant d'une compagnie de dragons, lequel est cité avec ces titres et qualifications dans la procédure relative à l'arrêt de maintenue de noblesse, obtenu par Claude de Blin, son cousin-germain, en 1670. Il fut père de Claude de Blin, qui épousa demoiselle Suzanne de Halluin, d'une des plus anciennes maisons des Pays-Bas, qui a donné des gouverneurs à la Picardie, un évêque à Amiens, en la personne de François Halluin ; un gentilhomme de la chambre ; un duc, en la personne de Charles Halluin. Cette Suzanne de Halluin comparaît avec son mari *Claude de Blin, chevalier et seigneur de Courcelles*, au contrat de mariage de Charles Halluin, son neveu, avec demoiselle Françoise de Braque, passé devant Delâtre, notaire à Boulogne, le 31 juillet 1702.

d. Guillaume de Blin, mariée à Jacques Sallé, écuyer, seigneur de Crosmont ;

e. Anne de Blin, qui était encore sans alliance le 13 mars 1638.

2°. Antoine, qui suit, auteur de la branche dite des seigneurs de Bourdon ;

3°. Catherine de Blin, qui ne contracta aucune alliance. Plusieurs monuments, qui existent dans l'église de Savigny, nous laissent des traces de la piété de Catherine et de Marie sa sœur, qui suit ;

4°. Marie de Blin, qui, comme sa sœur, vécut dans le célibat.

5°. Madelaine de Blin, qui, comme les précédentes, mourut sans alliance ;

6°. Adrienne de Blin.

X. Antoine de Blin, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Rainvillers et de la terre de Bourdon, située sur la Somme, entre Amiens et Abbeville, épousa, en premières noces, demoiselle Charlotte Lagrénée, et en deuxièmes, par contrat devant Duval et Caron, notaires à Amiens, du 7 juin 1638, demoiselle Madelaine de Bertin, fille de Charles de Bertin, écuyer, seigneur de Bourdon, d'une ancienne famille de Picardie, qui compte, parmi ses membres, des conseillers d'Etat, des colonels, etc. Antoine devint, par ce mariage, seigneur de Bourdon, et fut la tige de la branche dite des *seigneurs de Bourdon*, pour laquelle nous écrivons. Il prit, comme l'avaient fait plusieurs de ses ancêtres, le parti des armes, obtint, le 8 août 1636, un brevet de capitaine au régiment de Bachevilliers, et servit longtemps avec distinction. On en trouve la preuve dans une lettre flatteuse que lui écrivit le Roi Louis XIII, le 11 juin 1637 ; et dans une autre que lui fit écrire Louis XIV par le duc d'Elbœuf, le 10 août 1654, dans laquelle il lui dit, entre autres choses : « Vous ferez trouver au » rendez-vous indiqué le nombre d'hommes le plus con- » sidérable que vous aurez pu rassembler, selon la force » et la puissance des lieux de votre gouvernement. Je ne » vous recommande rien du zèle et de l'affection avec les- » quels vous devez agir, puisque la présence du Roi est » un assez puissant motif pour vous faire agir dans une af- » faire aussi importante avec des sentimens dignes d'hon- » neur tels que vous avez usé par le passé. » On voit dans le registre de la fabrique de l'église de Bourdon, pages 16 et 49, un éloge pompeux d'Antoine de Blin, bienfaiteur de l'église de Bourdon. Il mourut le 28 juin 1663, ayant eut :

Du premier lit :

1°. Louis de Blin, décédé très jeune ;

Du second lit :

2°. Claude, qui suit ;

3°. Jean de Blin, lieutenant en 1673 de la compagnie des chevau-légers de M. Montluc Lagarde, au régiment de Prouville ;

4°. Marguerite de Blin, mariée à Charles Godart, sieur des Planty;

5°. Madelaine de Blin; on ne sait ce qu'elle est devenue.

XI. Claude, vicomte DE BLIN, chevalier, seigneur de Bourdon et du fief de Bequigny, qu'il possédait du chef de sa mère, et dont il a fourni relief au comté de Corbie, le 10 août 1666, né à Bourdon le 19 février 1645, suivit, comme ses ancêtres, la carrière militaire, et fut nommé, par brevet du premier janvier 1668, cornette en la compagnie de chevau-légers du sieur de Martigueville; il se distingua en plusieurs circonstances par sa bravoure et ses talents militaires, aussi le roi Louis XIV l'en récompensa en lui conférant le titre de vicomte, ce qui est constaté dans les lettres-patentes confirmatives de ce titre que le roi Louis XVIII a accordées le 17 janvier 1817, à Marie-Louis-Alexandre, vicomte de Blin de Bourdon. Il avait été maintenu, lui et les siens, dans sa noblesse et dans la possession du titre d'écuyer, par arrêt du 19 avril 1670. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1669, devant Limeu, notaire à Amiens, demoiselle Madelaine Cagé, dont il eut un seul fils, qui suit:

XII. Pierre-Claude DE BLIN, chevalier, vicomte de Domart en Ponthieu, seigneur de Bourdon, de Bouin en Artois, Bequigny et autres lieux, né à Amiens le 21 mai 1670, suivit, comme ses pères, la carrière militaire, et obtint, en 1693, une commission de cornette au régiment de Chartres, cavalerie. Il épousa par contrat du 3 janvier 1703, devant M. Bailleul, notaire à Arras, demoiselle Marie-Antoinette de Herly, d'une ancienne famille d'Artois, fille de Jean de Herly, ancien mayeur d'Hesdin, et de dame Barbe Galbart, qui eut l'honneur de donner l'hospitalité au roi Jacques II, lorsqu'obligé de quitter son royaume en décembre 1688, il vint débarquer à Ambleteuse, et passa à Hesdin, pour aller chercher un asile à la cour de Louis XIV. Pierre-Claude de Blin, mourut en son château de Bourdon, le 25 septembre 1742, laissant de son mariage :

1°. Pierre-Louis qui suit;

2°. Claude-Joseph de Blin, né le 7 juillet 1710,

capitaine d'infanterie, marié à Hesdin le 5 mai 1742 avec demoiselle Marie-Catherine-Angélique Prévost, mayeur de la ville d'Hesdin où il mourut le 27 prairial an 2, ayant eu de son mariage:

a. Gaspard-Joseph de Blin, né le 22 février 1744, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major au régiment de l'Isle-de-France avant la révolution, émigré, ayant fait toutes les campagnes de l'émigration, pendant lesquelles il fut promu au grade de colonel; mort célibataire le 18 septembre 1814;

b. Claude-Marie-Gaspard de Blin, né le 12 mars 1745, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Artois infanterie, ayant fait comme le premier toutes les campagnes de l'émigration; marié à demoiselle Marie-Anne-Josèphe Hanocy; n'ayant point d'enfants;

c. Marie-François Joseph de Blin, sieur de Dordunctun, né le 23 août 1755, lieutenant d'infanterie, marié, en 1793, à demoiselle Françoise-Agathe Fuzélier, de laquelle il a deux filles: Françoise-Maxime-Aimée de Blin, née le premier octobre 1796, et Adelie-Scholastique de Blin, née le 3 août 1798;

d. Antoine-Adrien-Joseph de Blin, sieur de Saint-Quentin, né le 13 mars 1760, lieutenant au régiment d'Artois infanterie, marié, le 21 septembre 1793, à demoiselle Sophie de Ribeaucourt, de laquelle il a Claude-Antoine-Joseph de Blin, né le 30 août 1794; entré aux gardes du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, en 1814.

e. Marie-Françoise-Catherine de Blin, née le 13 février 1743, morte en bas âge;

f. Marie-Catherine-Séraphine de Blin, née le 26 mars 1746, morte à vingt-deux ans;

g. Marie-Thérèse-Julie de Blin, née le 4 mars 1747, morte en bas âge;

h. Marie-Catherine-Charlotte de Blin, née le

17 février 1748, mariée à M. Abraham, capitaine du Génie;

i. Marie-Françoise-Aldegonde de Blin de Saint-Quentin, née le 17 janvier 1749, morte le 24 brumaire an 9 (14 novembre 1800);

k. Marie-Thérèse-Angélique de Blin, née le 11 juin 1750, morte le 24 octobre 1751;

l. Marie-Louise-Catherine de Blin, née le 14 février 1752, morte le 20 avril 1759;

m. Elisabeth-Ambroisine de Blin, née le 7 décembre 1753, morte en bas âge;

n. Marie-Séraphine-Gaspardine de Blin, née le 25 octobre 1758, morte enfant;

o. Marie-Cécile-Nicole de Blin, née le 7 juillet 1757, mariée à M. de Locher, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment suisse de Diesbach, infanterie, en 1781, émigré, ayant eu de ce mariage deux garçons et deux filles, dont on ignore les noms;

3°. Marie-Cécile de Blin de Lavassarie (nom d'un fief, situé à Bourdon), morte sans alliance.

XIII. Pierre-Louis DE BLIN DE BOURDON, chevalier, vicomte de Domart, seigneur de Bourdon, Bouin, Aubin et Gézaincourt, né en 1706; épousa, le 16 décembre 1748, demoiselle Marie-Louise-Claudine de Fouquesolles sa cousine, fille de messire Louis de Fouquesolles, chevalier, vicomte de Doullens, seigneur de Gézaincourt et Hulleux; ancien mousquetaire du Roi, et de dame Marie-Louise d'Ammerval, d'une ancienne famille originaire du Hainault. La sœur puînée de ladite demoiselle Claudine de Fouquesolles, épousa, par contrat du 20 septembre 1767, devant Butin, notaire à Doullens, messire Louis-Alexandre Bazin, comte de Bezons, fils de messire Louis-Gabriel Bazin de Bezons, maréchal des camps et armées du Roi; gouverneur de Cambray, et fils du maréchal de France du même nom. Pierre-Louis de Blin, fut malgré son grand âge, en butte à toutes les persécutions de la révolution, et traîné, à plusieurs reprises, dans les prisons d'Amiens. Il mourut le 13 plairial an 5, laissant de son mariage:

1°. Louis-Marie-César, qui suit;

2°. Marie-Louise-Aimée de Blin, mariée, en 1781, à M. Louis-Gaspard Félix, écuyer, dont elle a trois fils, Auguste, Jules et Alphonse, les deux derniers, officiers de marine ;

3°. Marie-Louise-Françoise de Blin, fondatrice de l'ordre dit *des sœurs de Notre-Dame*, dont la maison mère, qui d'abord était à Amiens, est aujourd'hui à Namur, où réside maintenant madame Françoise de Blin.

XIV. Louis-Marie-César, vicomte DE BLIN DE BOURDON, chevalier, seigneur de Bourdon, de Bouin et de Gézaincourt, né à Gézaincourt, près Doullens, le 12 septembre 1753 ; a pris, comme ses ancêtres, le parti des armes, est entré le premier septembre 1771, au régiment d'Artois, dragons, où il a servi jusqu'en 1781. Il a épousé, en 1781, demoiselle Catherine-Elisabeth Pingré, fille de messire Vincent-Pantaléon Pingré, chevalier, seigneur de Fieffes, Bonneville et Montrelet, d'une ancienne famille noble de Picardie et parent de Guillaume Pingré, dont la fille, Marie, épousa Gérard Colbert, desquels sont descendus les Desmarets, les Bechameil, les Démery, les Phélypeaux de la Vrillière. Le vicomte de Blin a failli être la victime des persécutions, que lui ont attirées pendant les orages de la révolution, sa naissance et son dévouement connu à la maison de Bourbon ; car, jeté dans les prisons dès le 28 pluviose an 2, traîné ensuite devant le tribunal révolutionnaire de Rouen, il allait périr lorsque la journée du 9 thermidor est venu délivrer la France du monstre qui l'opprimait. Il n'a eu de son mariage qu'un seul fils, qui suit.

XV. Marie-Louis-Alexandre, vicomte DE BLIN DE BOURDON, chevalier, seigneur de Bourdon, de Gézaincourt, de Bouin et du Quesnel ; maire de la ville d'Amiens; membre du conseil-général du département de la Somme; colonel chef d'état-major des gardes nationales du même département ; député à la chambre, en 1815, né à Amiens le 27 avril 1782 ; a épousé, en 1805, demoiselle Marie-Charlotte-Ursule Lefort du Quesnel, fille unique de M. Marie-Jean-Baptiste-Charles-François-Léonor-Augustin Lefort du Quesnel, écuyer, et de dame

Marie-Charlotte-Alexandrine Dufresne, d'une ancienne famille de Picardie, qui compte parmi ses membres, le célèbre Dufresne du Cange et messire Pierre-François Dufresne, écuyer, conseiller d'état et lieutenant-général au bailliage d'Amiens, grand-oncle de la vicomtesse de Blin. Le vicomte de Blin, encore enfant quand la révolution commença, suivit cependant le sort de ses parents dans les prisons. Depuis sa sortie, il a vécu retiré à la campagne, jusqu'à la restauration. A l'époque fatale du 20 mars, lorsque le Roi quitta la capitale pour sortir de son royaume, il se rendit à Abbeville, auprès de Sa Majesté, dans l'intention de la suivre; mais par suite des instructions qu'elle lui fit donner, il resta en France, pour y établir une correspondance entre Paris et Gand, et pour s'assurer, en Picardie, d'un certain nombre de personnes dévouées à la cause des Bourbons, qui, armées en secret, devaient opérer un mouvement quand le Roi en donnerait le signal. Ces démarches l'ayant compromis, il fut obligé, pour se soustraire aux persécutions, d'errer dans les campagnes, jusqu'au moment où M. le lieutenant-général comte de Bourmont et M. le prince de Croy Solre entrèrent dans les départements du Nord, avec des pouvoirs extraordinaires du Roi, pour se mettre à la tête du parti royaliste. Alors, d'après les instructions qu'il alla prendre de ces généraux, à la frontière du royaume, il revint hâter la levée des volontaires royaux de Picardie, et se rendit, avec eux, dans le port de Calais, où il se rangea et servit sous les ordres de M. le prince de Croy Solre, jusqu'à ce qu'il fut entré à Amiens. Alors le prince de Solre, en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, le nomma préfet provisoire du département de la Somme, fonctions qu'il exerça dans des circonstances difficiles (car les alliés inondaient alors ce département), et jusqu'à ce que le Roi, par ordonnance du 26 juillet 1815, le nomma président du collége électoral de Doullens; il fut nommé candidat, le 15 août à l'heure même où le collége d'Amiens lui donnait le même témoignage de confiance; et le 23 du même mois, il fut nommé par le collége du département, député à la chambre. Le Roi l'a nommé, par ordonnance du 20 mars 1816, colonel, chef d'état-major des gardes nationales du département de la Somme; par une seconde du 9 mai même année, membre du conseil-général du même

département ; par une troisième en date du 13 dudit mois, maire de la bonne ville d'Amiens, et par une quatrième du 24 décembre même année, Sa Majesté l'a *maintenu et confirmé dans son titre de vicomte, que possédaient ses ascendants, depuis et compris son trisaïeul;* elle a daigné lui en faire expédier les lettres-patentes, le 17 janvier 1817. Le vicomte de Blin a encore eu l'honneur de présider, en 1816, le collége électoral de Doullens. Il a de son mariage :

1°. Marie-Louis-Charles de Blin, né le 25 septembre 1809;
2°. Marie-Louis-Charles-Paul de Blin, né en octobre 1812, mort en août 1814;
3°. Marie-Louise-Charlotte de Blin, née le 10 décembre 1806;
4°. Marie-Josèphe-Elisabeth-Charlotte de Blin, née le 18 mars 1808 ;
5°. Marie-Louise-Eléonore-Octavie de Blin, née le 27 février 1817.

Armes : D'argent, à trois trêfles de sable, les queues en haut et posées deux et un, surmontés de trois merlettes aussi de sable rangées en chef. Supports : deux levrettes. Couronne de vicomte. Elles sont enregistrées ainsi dans l'Armorial général de la généralité d'Amiens, à la date du 8 août 1568.

TROUARD DE RIOLLE, famille originaire du Beauvaisis, puis transplantée en Champagne et en Lorraine ; elle a fourni :

Jean-François Trouard de Riolle, seigneur du fief du même nom, chevalier de l'ordre du Roi, maire royal de Pont-à-Mousson ; il émigra en 1791, fut colonel au service de l'empereur d'Autriche, sous le nom d'Orelli ; il mourut à Naples en 1806. Il avait épousé Anne Catherine Cupers, de laquelle il laissa :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Charles Trouard de Riolle, marié avec Jeanne-Marie Barbe Mahuet de Bettainviller ; il a servi

d'abord comme cadet gentilhomme avec Pierre, son frère aîné, et fit avec lui une campagne sur l'Escaut dans le régiment Wallon de Vierset, infanterie, et ensuite les campagnes de l'émigration à l'armée des princes, en 1791 et 1792, en qualité de garde-du-corps du Roi;

3°. Catherine-Thérèse Trouard de Riolle, mariée à M. Antoine-Benoît-Sébastien Cachedenier de Wassimont, conseiller au parlement de Nancy, et réformateur des salines de la Lorraine.

Pierre Trouard de Riolle, né le 18 avril 1763, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814, capitaine par brevet du premier octobre 1791, mis en retraite par le Roi, en 1816, qui l'a admis au rang des brigadiers de ses gardes, ancien conseiller et gouverneur des salines de Château-Salins, a émigré et a fait en qualité de garde-du-corps de Sa Majesté, les campagnes de 1791 et 1792. A l'époque de la révolution, persécutés pour leur attachement connu à la famille royale, son père et lui furent longtemps détenus. Son dévouement à la piété filiale, à son Roi et à sa Patrie est consigné dans les écrits du temps, et le journal de *M. du Rosoy*, en parle d'une manière fort honorable. Le 14 juillet 1790, il aida à sauver la vie à M. le comte de Mailly qui était foulé et étouffé sous les pieds des soldats au passage du pont du Champ-de-Mars. Ce maréchal lui fit don d'une médaille d'or de la valeur de 1604 livres, représentant d'un côté le roi de Navarre, et de l'autre Minerve armée, pour lui donner, dit-il, entrée chez lui à toute heure du jour et de la nuit. Plusieurs années auparavant, au retour d'un voyage qu'il avait fait avec son père en Amérique, il sauva, sur les attérages du Croisic, l'équipage du navire dit *le Bon Courreur*, monté par le capitaine Preudtout. De retour de l'émigration, le 15 mai 1802, il n'a pris aucune part active à ce qui s'est passé pendant l'interrègne. Au retour de S. M. Louis XVIII, il a été un des premiers à rejoindre son corps; quoique non de service, il voulut, le 21 janvier 1815, prendre part à la cérémonie imposante de la translation des restes du Roi et de la Reine, et fut un des gardes de la compagnie Ecossaise qui portèrent le cercueil de cette princesse jusque dans l'église

de Saint-Denis ; il est chevalier de l'ordre royal hospitalier militaire du Saint-Sépulcre ; il a épousé Marie-Henriette Clossinte Willemin.

Armes : D'azur à la gerbe d'or. Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages.

DE LAIZER DE SIOUGEAT, en Auvergne et en Artois, maison des plus anciennes de la province d'Auvergne, des mieux alliées, et également distinguée par ses services militaires et par les charges honorables qu'elle a occupées à la cour dans tous les temps. Ses alliances sont avec les maisons d'*Apchier*, d'*Alègre* de *Tourzel*, de *Veyssière*, de *Landouze*, de *la Tour-d'Oliergues* et du *Cripel*, de la *Guesle*, de *Saulx Tavannes*, en Bourgogne, d'*Oradour*, de *Besse* de *la Richardie*, des *Roziers Montcelet*, de *la Châtre* en Berri, d'*Eschallard* de la *Boullaye*, comtes de la Marck, de *Broglie*, de *Beaufort-Canillac*, de *Tana*, en Piémont, de *Pons-Tollendre*, de *Becket*, en Angleterre, de *Miremont*, *Vedrines*, d'*Espinchal* de *Saint-Mexant*, etc., etc.

Le premier seigneur de ce nom, dont on ait connaissance, est Guillaume DE LAIZER, chevalier, qui rendit foi et hommage au comte d'Auvergne, en 1227, cet acte est aux chartes du Roi, chapitre 2.

Jean DE LAIZER est qualifié *chevalier*, dans un acte passé en 1295, déposé à la bibliothèque du Roi, à Paris, dont copie collationnée.

Roland DE LAIZER servait dans les guerres contre les Anglais, en 1338, avec les gentilshommes d'Auvergne.

Jean DE LAIZER fut du nombre des gentilshommes convoqués au ban de la noblesse, le 13 septembre 1352.

Ambladon DE LAIZER est compris sur la liste des gentilshommes convoqués au ban à Lille, le 16 octobre 1386, la filiation établie par titres successifs remonte à :

Yves DE LAIZER, qui vivait, en 1370, avec Marguerite d'Apchier, son épouse, fille de N...... d'Apchier et de

Claudine de Tourzel d'Alègre. Parmi les quinze générations issues d'Yves de Laizer, on remarque :

Jacques de Laizer, Ier du nom, maître-d'hôtel de Jean de Bourbon, en 1494, bailli du comté d'Auvergne.

Falconnet de Laizer, écuyer, seigneur du Drac, de Siougeat, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, ensuite maître-d'hôtel du Roi, en 1507 ;

Martin de Laizer, gentilhomme servant de la reine Catherine de Médicis, en 1575 ;

François de Laizer, écuyer de la grande écurie du roi Louis XIII, en 1641, et aide-de-camp de Gaston duc d'Orléans, frère du Roi, mort de ses blessures au siége de Gravelines, en 1644 ;

Jean de Laizer, seigneur de Siougeat, de Château Gay, de Montauron, de Ribains, comte de Brion et baron de Compains, écuyer de la grande écurie du roi Louis XIII. Les biens furent substitués en faveur de son fils ainé, et fils aînés de ses descendants ;

Jean de Laizer, marquis de Siougeat, qui fit successivement et avec distinction de 1689 à 1734, vingt-une campagnes ou siéges, et mourut lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Thionville ;

François de Laizer, *comte de Brion,* seigneur de Siougeat, de Ribains, de Montauron, baron de Compains, chevalier de Saint-Louis, en 1711 eut un bras emporté à l'affaire de Denain, et se retira du service avec 3,000 fr. de pension, reversibles à ses enfants.

Charles de Laizer, qui obtint des lettres-patentes données à Versailles en 1759, régistrées le 23 janvier 1760, portant « création de la qualité de » comte, en sa faveur, ensemble, les aînés mâles, » nés et à naître en légitime mariage, sans qu'il soit » tenu d'affecter le même titre de comté à aucune » terre, ni d'en faire ériger pour cet effet en comté, » à la charge que ledit titre et qualité personnelle » de comte sera et demeurera relevante du Roi, en » considération des services rendus par sa famille

» l'une des plus anciennes et des mieux alliées de la » province d'Auvergne. » Il fut maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et commandeur des ordres royaux militaires hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare.

Jean-Charles de LAIZER, seigneur de Siougeat, de Ribains, de la Chapelle-Laurent, baron de Compains et de Montaigu-le-Blanc, dit le comte de Brion, fit les preuves de la cour par devant M. Chérin, fut présenté et monta dans les carrosses du Roi, le 26 septembre 1773. Il avait épousé Louise-Françoise d'Espinchal, fille de Thomas d'Espinchal, marquis d'Espinchal, seigneur de Massiac, du Mive, de Saint-Marcelin, de Vernet, etc., etc., lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des ville et château de Salses en Roussillon, et de Françoise de Chavagnac. La maison d'Espinchal est une des plus anciennes et des mieux alliées du royaume; Louise d'Espinchal était, par la maison de Daillon, au huitième degré de consanguinité avec le roi Frédéric-Guillaume de Prusse, au même degré avec Victor-Amédée, roi de Sardaigne, et avec plusieurs autres maisons souveraines. Jean-Charles de Laizer eut d'elle :

1°. Louis-Gilbert, dont l'article suit;
2°. Joseph-François Félix, dit le *chevalier de Laizer*, officier aux Gardes-Françaises, chevalier de Saint-Louis, colonel en retraite, marié, sans enfants.

Louis-Gilbert DE LAIZER, seigneur de Siougeat, de Montaigu-le-Blanc, de Compains, de Saint-Julien, comte de Brion, etc., dit marquis de Laizer, page du Roi à la petite écurie, en 1771, capitaine de dragons, puis colonel de cavalerie à la suite, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1790, fut, en 1791 et 1792, l'un des chefs de la coalition d'Auvergne, servit ensuite à l'armée de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé jusqu'au licenciement en 1801; il avait épousé par contrat signé du Roi et de la famille royale, et reçu par De la Rue et Ledoux, notaires au Châtelet de Paris, le 1er juillet 1779, demoiselle Alexandrine de Malleret de Saint-Mexant, fille unique et héritière de Jean-Louis de Malleret, marquis de Saint-Mexant, alors brigadier des armées du Roi, depuis maréchal de camp, et de dame

Marie-Catherine de la Brosse. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Louis-Maurice, dont l'article suit ;
2°. Marie-Alexandrine de Laizer, dite de Saint-Julien, chanoinesse-comtesse de Neuville ;
3°. Agathe-Perette de Laizer, chanoinesse-comtesse du même chapitre, décédée.

Jean-Louis-Maurice, comte DE LAIZER, sous-lieutenant à l'armée de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, en 1795 ; a fait les campagnes suivantes, jusqu'en 1800 ; passé, en 1801, au service de Russie, aide-de-camp du général baron de Bennigsen, qui commandait en chef les armées de Russie ; major à la suite de la campagne de 1807 ; passa à l'état-major du ministère de la guerre ; fut avancé lieutenant-colonel et colonel d'état-major, hors de ligne, pour les services distingués, rendus par lui, pendant la campagne de 1812 ; chevalier de Saint-Louis, de Malte, des ordres du Russie de Saint-Wladimir et Sainte-Anne, du Mérite militaire de Prusse, etc., etc. Il est le dernier et seul rejeton de la maison de Laizer.

Armes : De sable, à bande d'or, accompagnée en chef, d'une étoile et d'une rose du même, et en pointe d'une rose et d'une étoile d'argent. L'écu surmonté d'une couronne de comte. Devise : *Atavis et armis.* C'est ainsi que les portait Jacques de Laizer, seigneur de Siougeat, lequel les fit inscrire à la chambre des comptes de Riom, en 1520.

Pour la filiation et les preuves détaillées, on peut consulter, sur cette famille, *l'Armorial général de France*, par M. le président d'Hozier, juge d'armes de France, registre 1, partie 1re, page 323 ; le *Dictionnaire de la Noblesse,* par la Chesnaye-des-Bois, in-4°, tome 8, page 377 ; la *Recherche d'Auvergne*, manuscrite, par M. de Fortia, à la Bibliothèque du Roi ; les *Tableaux historiques de la Noblesse*, par Waroquier, tome 2, page 265, etc., etc.

BLANQUET DE ROUVILLE ET DU CHAYLA, maison ancienne, connue en Gévaudan avant l'an 1400; elle a, comme beaucoup d'autres familles du Languedoc, perdu la plupart de ses titres par le fait des guerres de religion qui désolèrent si longtemps ces provinces ; et ceux qui avaient échappé aux désastres causés dans ces temps calamiteux furent égarés ou brûlés pendant la peste de 1720 qui désola le Gévaudan. Cette famille fut même livrée au pillage, et Jean Blanquet Amanzé de Rouville obtint de M. de Bernage, intendant de la province du Gévaudan, en raison des pertes qu'il avait faites, une indemnité considérable.

Messire Etienne DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE, chevalier, épousa Delphine de Bresson, dont est issu :

François DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE, chevalier, qui épousa, le 25 novembre 1637, Jeanne de Rochemure, fille d'Aimard de Rochemure, chevalier, et de dame Antoinette de Michel, famille aujourd'hui connue sous les noms et titres de Duroc, marquis de Brion. Ayant été poursuivi par un procès devant les ordinaires du Gévaudan, il intervint sentence en 1642, qui renvoya la cause et les parties devant le sénéchal de Nîmes, comme juge des nobles, sur la requête dudit François de Blanquet Amanzé de Rouville, qui prouva qu'il était *noble et issu de noble race*, avant l'an 1400, laquelle sentence fut confirmée par arrêt du parlement de Toulouse. Il mourut en 1653, et fut père de Jean qui suit.

Jean DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE épousa, le 11 mai 1682, Anne de Guyot. Ayant été inquiété pour le franc-fief, à raison de sa terre d'Altès, il obtint une ordonnance de M. de Basville, intendant du Languedoc, du 1er. décembre 1715, qui le décharge de la taxe, comme étant *noble et issu de noble race*. Il mourut en 1728, et eut entr'autres enfants :

1°. Pierre, dont l'article suit ;

2°. Samuel, marié avec Antoinette de Teste. Sa veuve a obtenu de M. le comte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, une ordonnance du 28 octobre 1757, qui la déclare *exempte du logement des gens de guerre*, excepté dans le cas de foule, où personne n'est exempté. Cette ordonnance fut accordée sur les titres qu'elle exhiba, lesquels *justifiaient sa noblesse et celle de son mari* remontant avant l'an 1400.

Pierre DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE, chevalier, seigneur et baron d'Altès, par la donation que lui en fit son père, sous la réserve de l'usufruit, mort en 1747, épousa, le 14 août 1714, Jeanne d'Eymar, fille de messire Samuel d'Eymar, et de dame Anne de Guyot. De ce mariage sont issus :

1°. Jean, né le 13 octobre 1716, docteur de Sorbonne, archidiacre et chanoine de Lavaur et vicaire-général de ce diocèse, puis de celui de Chartres ;
2°. François, dont l'article suit ;
3°. Pierre-Aimar de Blanquet-d'Altès, chanoine de l'église de Mende, né le 11 juillet 1727, vicaire-général de l'archevêché d'Alby, et conseiller-clerc au parlement de Toulouse ;
4°. Dominique, qui fonda la seconde branche rapportée ci-après.

François DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE, né le 17 décembre 1717, chevalier, baron d'Altès, seigneur des villes de Montgaillard et de Villenouvelle, des lieux de Trébons, Esquilles, Mauremont, Puyrens, Saint-Vincent et autres, conseiller au Parlement de Toulouse, a épousé, le 11 octobre 1753, Marie-Marguerite d'Espechiers, dame dudit lieu, née au château d'Espechiers, le 6 janvier 1740. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, qui suit ;
2°. Antoine-René, dont l'article viendra ci-après.

Charles DE BLANQUET, baron DE ROUVILLE, vicomte de Trébons, chevalier, né à Marvejols, le 15 décembre 1756, fut conseiller au Parlement de Toulouse. Ennemi des innovations, et attaché à la monarchie, il protesta, dès 1790, contre les décrets de l'assemblée nationale. Consi-

déré depuis cette époque comme un royaliste, il fut arrêté et traité comme suspect dans sa commune, en 1793, puis transféré à Paris, avec plusieurs de ses collègues, et enfin traduit au tribunal révolutionnaire, et mis en jugement par Fouquier-Tinville. Les arrêts dont il fut signataire ayant été qualifiés de *liberticides*, il fut condamné à mort le 7 juillet 1794, à l'âge de 37 ans. Il avait épousé mademoiselle de Vieux, fille du Baron de Vieux et de N... de Fumel, dont il a laissé six enfants.

Antoine-René Blanquet de Rouville, baron d'Altès, frère du précédent, ancien officier au régiment de l'Isle de France; épousa dame Jeanne-Félicité de Blanquet du Chayla, sa cousine, de laquelle il a laissé :

1°. Charles Blanquet de Rouville, né le 29 août 1792, bachelier ;
2°. René Blanquet de Rouville ;
3°. Dominique Blanquet de Rouville;
4°. Flavien Blanquet de Rouville ;
5°. Eulalie, mariée à messire André, membre de la chambre des députés ;
6°. Julie de Rouville ;
7°. Joséphine de Rouville.

SECONDE BRANCHE.

Dominique de Blanquet, dit *le chevalier de Rouville*, fils de Pierre de Blanquet de Rouville et de Jeanne d'Eymar, dont il a été question plus haut, né le 6 septembre 1728, officier de la deuxième compagnie des mousquetaires du Roi; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 31 janvier 1758, Marie Bombernat du Chayla, née au mois de décembre 1737. De ce mariage sont issus :

1°. Armand-Simon-Marie, dont l'article viendra ;
2°. Jean-Baptiste-Joseph de Blanquet du Chayla, mort jeune, à l'âge de trois ans ;
3°. Charles-Gilles-Marie Blanquet du Chayla, prêtre, né le 20 juillet 1765 ;
4°. Etienne de Blanquet, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Chartres, curé de la ville

de Meyruéis, né le 18 juin 1768;

5°. Athanase-Louis-Marie de Blanquet de Fabrèges, né le 20 décembre 1771, qui a servi pendant toute la révolution dans la cavalerie noble de l'armée de Condé et de Russie, a eu le brevet de capitaine de cavalerie au retour du Roi, et est à présent juge de paix du canton et de la ville de Marvejols, et chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, en 1805, N... Desfours, dont il a eu plusieurs enfants;

6°. Charles-Dominique-Marie de Blanquet du Chayla, né le 3 juillet 1773, docteur ès-sciences, et recteur de l'académie universitaire de Montpellier, marié à Joséphine-Marie de Blanquet du Chayla, en 1813, dont est née une demoiselle;

7°. Achille-Etienne-Marie de Blanquet du Chayla, né le 31 août 1775, capitaine d'infanterie, tué à la guerre en 1794;

8°. Jeanne-Félicité de Blanquet du Chayla, née le 26 avril 1761, mariée à Antoine-René de Blanquet de Rouville, baron d'Altès;

9°. Marie-Louise-Marguerite de Blanquet du Chayla née le 9 août 1762, décédée;

10°. Marie-Eulalie de Blanquet du Chayla, née le 14 novembre 1766, mariée à Gaston-Aimé, marquis de Buisson d'Aussonne, son cousin, morte en 1810, sans postérité.

Armand-Simon-Marie DE BLANQUET, comte DU CHAYLA, né le 9 mai 1759; entré au service du Roi, dans la marine, en 1775; a fait les campagnes de la guerre d'Amérique, sous les ordres des comtes d'Estaing et de Grasse; continua ses services pendant la révolution, et se prononça toujours pour la cause du Roi, dont il prit, avec succès, la défense, en 1791, dans une assemblée électorale tumultueuse, contre des vociférateurs, échos stipendiés de la faction qui renversa le trône, pour y substituer le gouvernement de la tyrannie populaire; il fut destitué, pour cause de sûreté générale, par le gouvernement révolutionnaire, et fut rappelé au service par le directoire, ou plutôt par le ministre de la marine, qui l'employa successivement près de lui, et au commandement d'une escadre à Brest. Le directoire envoya, à Toulon, en 1798, M. le vice-amiral Blanquet

du Chayla, alors contre-amiral, comme inspecteur-général des côtes de la Méditerranée, et pour y prendre le commandement de la deuxième division de la flotte, commandée par l'amiral Brueys ; il lui fut ordonné d'arborer le pavillon de vice-amiral sur le vaisseau le *Franklin*.

La flotte, après sa relâche à Malte, étant parvenue au mouillage sur la côte d'Egypte, et ayant débarqué les troupes qu'elle portait, l'amiral convoqua plusieurs conseils d'officiers supérieurs, pour l'aider à déterminer la position de la flotte, dans le cas où l'ennemi paraîtrait.

Le vice-amiral du Chayla, consulté sur cet objet, manifesta, sans cesse, l'opinion, qu'aussitôt l'ennemi aperçu, il fallait mettre à la voile et aller à sa rencontre, étant fondé sur ce principe, qu'une escadre au mouillage et embossée, ne peut y être en sûreté, fut-elle supérieure en forces, si elle n'est soutenue par des forts.

L'opinion contraire ayant prévalu, M. le vice-amiral du Chayla ne demanda d'autre grâce à l'amiral Brueys, que d'employer le vaisseau le *Franklin* à la défense la plus immédiate du pavillon amiral.

Le *Franklin* fut placé, en conséquence, en avant du vaisseau amiral, et ce fut, dans cette position, que ce vaisseau eut à combattre plusieurs vaisseaux ennemis, qui, ayant fait rendre les vaisseaux français qui le précédaient, se réunirent jusqu'à cinq, pour réduire le *Franklin*.

Mais ce vaisseau, soit avant la blessure grave que son vice-amiral reçut au visage, soit pendant que l'état de cet officier-général l'empêcha d'influer directement sur sa défense, ce vaisseau fut défendu avec la plus grande vigueur, et son pavillon n'y fut jamais amené. Cependant les Anglais qui jugèrent son mauvais état, montèrent à bord et s'en déclarèrent les maîtres; mais ce ne fut qu'après que le vaisseau-amiral, incendié pendant le combat, eut sauté en l'air, et lorsque le *Franklin* eut perdu son grand mât et son mât d'artimon, et eut eu son mât de misaine tellement criblé, qu'il fallut l'abattre, et ce ne fut qu'alors que fut amené le pavillon de vice-amiral, qui flotta tant que le mât fut debout.

Cependant le charlatan, qui commandait alors l'armée française en Egypte, et qui depuis, devenu usurpateur

de la couronne des enfants de Saint-Louis et d'Henri IV, osa diriger contre le *Franklin*, le reproche peu mérité, qu'il s'était rendu sans se battre et sans avoir éprouvé aucune avarie.

Convaincu de son erreur ou honteux de sa perfidie, il n'eut la bassesse, étant consul, d'en faire des excuses à M. le vice-amiral du Chayla, que pour le plonger plus facilement, en l'amusant par des promesses, dans cet état d'oubli, qui ne lui permit jamais de rendre ses services utiles à sa patrie, qu'il ambitionnait pour confondre authentiquement le tyran exécrable, qui a fait gémir tant de Français.

M. le vice-amiral du Chayla demanda et obtint sa retraite qui lui fut allouée au maximum de celle des vice-amiraux, comme ayant été blessé grièvement dans les fonctions de vice-amiral. Il désira cependant être employé pour contribuer à arrêter la ruine de la marine; mais l'usurpateur n'écouta aucune de ses demandes, et il perdit les colonies et les flottes françaises, et peu après le trône qu'il avait usurpé.

A la restauration, M. le vice-amiral du Chayla fut envoyé par la ville de Marvejols, à la tête d'une députation, pour complimenter le Roi sur son avènement au trône de ses ancêtres. Il eut l'honneur de soumettre à Sa Majesté, son désir d'être utile à son service.

Le Roi daigna lui accorder successivement le grade d'officier de la Légion-d'Honneur, la croix de Saint-Louis et le brevet de vice-amiral en retraite.

L'insolente usurpation des cent jours, n'a pu faire connaître M. le vice-amiral du Chayla, que comme l'un des sujets du Roi, les plus fidèles et les plus religieux observateurs des serments qu'il avait prêtés à S. M.

Il a épousé, en octobre 1790, Louise-Joséphine Brochard du Frèsne. De ce mariage sont issus :

1°. Armand de Blanquet du Chayla, mousquetaire de la garde du Roi, en 1814; officier du génie; né le 26 février 1794;
2°. Joseph-Jacques-Marie de Blanquet du Chayla, officier des carabiniers de MONSIEUR, né le 20 janvier 1798;
3°. Achille-Dominique-Marie, né le 8 avril 1801;
4°. Etienne-Henri, né le 26 mars 1809;

5°. Joséphine, mariée à Charles-Dominique-Marie Blanquet du Chayla, dont il a été question page 475 ;
6°. Claire-Marie, née en 1796 ;
7°. Marie-Louise, née en juillet 1802 ;
8°. Mélanie, née le 18 septembre 1803 ;
9°. Félicité, née le 18 décembre 1807.

Armes : D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois roses du champ, et accompagnée de deux croissants du second émail, celui en chef versé.

C'est ainsi qu'on les voit dans la *Vraie et parfaite Science des Armoiries*, par Paillot, édition de 1660, page 75.

BETBEZÉ-DE-LA-RUE-DE-SAUVIAC. Famille originaire de la ville de Mirande, en Astarac.

Messire Jean-Joseph BETBEZÉ-DE-LA-RUE, seigneur de SAUVIAC, Viozan et autres lieux, chevalier, conseiller du Roi et procureur de S. M. au bureau des finances d'Auch, avait trois frères, dont deux ont péri avec le grade d'officier, dans les campagnes du Nord de la France ; le troisième fut archiprêtre ; il est qualifié de *noble* dans tous les actes qu'on a de lui. Leur père fut secrétaire du roi, et leur aïeul, nommé Guillaume, qui fut capitaine au régiment de Montaigu, prenait également la qualité de noble, ce qui est constaté par un acte de l'an 1702. Jean-Joseph Betbezé de la Rue a épousé Marie Catherine de Laborde, dont sont issus :

1°. Jean-François Betbezé-de-la-Rue-de-Sauviac, écuyer, marié en 1787, avec demoiselle Anne d'Arque, sœur de noble Jacques-Joseph d'Arque, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Barrois. Il habite à Bagnères, en Bigorre. De ce mariage vinrent un garçon, mort en bas âge, et une fille appelée Joséphine.
2°. Joseph-Alexandre Betbezé de la Rue de Sauviac, général de brigade, qui commanda le génie, lors de la conquête de la Hollande : M. de Chateauneuf, dans la *Galerie militaire*, fait l'éloge de son talent et de son courage ;

3°. Jean-Dominique Betbezé-de-la-Rue, chevalier de Sauviac, né le 3 juin 1763, à Auch, marié le 1er. floréal de l'an 3 avec Thérèse de Saint-Julien, fille du baron de Momery. Il eut de ce mariage, Anne-Léontine de Sauviac.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étaies ou chevrons d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, au globe d'argent.

D'HERBEMONT, maison des plus anciennes et des plus illustres, originaire de Chiny ; elle possédait avant l'an 1200, comme seigneurie, la petite ville et comté d'Herbemont en Ardennes, qui ressortait de la chambre impériale et prévôté de Bastogne.

Cette famille étant étrangère, puisqu'elle habitait la province des Ardennes, depuis un temps immémorial, n'a point été comprise dans les anciens relevés de la noblesse de France, quoique la seule branche de cette famille existante maintenant soit établie au comté de Stenay, province du Clermontois, vers l'an 14 à 1500.

Divers membres de cette famille possédant des terres, tant dans le pays dont ils sont originaires que dans les duchés de Luxembourg et de Bar, s'attachèrent successivement aux souverains des pays qu'ils habitèrent.

Cette maison peut prouver, par acte authentique, que le bisaïeul de *Jean d'Herbemont*, ascendant paternel au septième degré du dernier rejeton de cette famille, était reconnu par lettres patentes à lui délivrées par Philippe II, roi d'Espagne, et par les pairs jugeables de la chambre de Bastogne, comme étant un des leurs, et comme ayant joui des titres et prérogatives y annexés, ainsi que ses ancêtres l'avaient été de temps immémorial.

Jean le Carpentier, dans son histoire de Cambray, tome 2, l'Histoire des comtés de Luxembourg et de Chiny, tome 6, et en parlant des grands vassaux de ces provinces, cite :

Winfride d'Herbemont, qui assista comme témoin au mariage de Waleran de Limbourg et d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg, en 1214. *Voir aussi* Bertholet, tome 6, *etc.*

La branche aînée de cette maison s'éteignit à défaut

d'héritiers mâles, et la seigneurie d'Herbemont, qui lui appartenait en propre, passa, par alliance, dans la maison de Rochefort.

I. Tassin D'HERBEMONT, chef de la branche puînée, vint s'établir avant l'an 1500 au comté de Stenay, et y acquit la seigneurie de Charmoye ou Charmois. Il épousa Jeanne de Wampach, de laquelle il eut :

II. Guillaume D'HERBEMONT, qui épousa Jeanne de l'Hostel, dont est issu :

III. Jean D'HERBEMONT, marié à Marguerite de Villers-de-Gudnert, fille de Philippe de Villers-de-Gudnert, et de Claude de Pouilly. De leur mariage vinrent :

1°. Fery, dont l'article suit ;
2°. Jean, mort sans postérité.

IV. Fery D'HERBEMONT, né en 1567, fut marié en 1596 à Anne de Orey, fille de Jean-François de Orey et d'Hélène de Wal, de laquelle il eut :

1°. Fery d'Herbemont, seigneur de Villers, mort sans postérité ;
2°. François, qui suit ;
3°. Charlotte d'Herbemont, chanoinesse au chapitre noble de l'abbaye royale de Juvigny, en 1616.

V. François D'HERBEMONT, marié le 3 novembre 1636 à Charlotte de la Fontaine d'Harnoncourt, fille de Jacques de la Fontaine d'Harnoncourt, et de Jeanne de Burthé. De ce mariage vinrent :

1°. Simon-François, qui suit ;
2°. Anne-Charlotte, religieuse à l'abbaye réformée de Juvigny, en 1657.

VI. Simon-François D'HERBEMONT, né en 1739, épousa Reine de la Fontaine, sa cousine, le 6 juillet 1664. De ce mariage vinrent :

1°. Nicolas, né en 1672, lieutenant-colonel au régiment de Chépy, (rang de mestre-de-camp de cavalerie), chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité.
2°. Adrien, dont l'article suit ;
3°. Marie-Gillette d'Herbemont, née en 1666, mariée à André de Pouilly, baron de Cornay ;

4°. Françoise-Charlotte, née en 1667, mariée à Charles de Pouilly, seigneur de Fléville.

VII. Adrien d'Herbemont, née en 1669, capitaine d'une compagnie de cavalerie entretenue pour le service du roi, au régiment d'Imécourt, marié, le 8 février 1699, à Françoise de Saint-Ignon, fille de messire Anselme de Saint-Ignon et de Jeanne de Zeuiffeld de Suève; duquel mariage sont issus :

1°. Nicolas-Bernard, dont l'article suit;
2°. Reine d'Herbemont, née en 1704.
3°. Jeanne d'Herbemont, née en 1707.
4°. Françoise d'Herbemont, née en 1709.
} mortes sans postérité.

VIII. Nicolas-Bernard d'Herbemontt, né le 5 décembre 1713, cornette de cavalerie, en 1728, a fait plusieurs campagnes dans les guerres d'Hanovre comme capitaine de cavalerie au régiment de Chépy; marié le 4 septembre 1743 à Barbe de Failly, fille de messire Henry de Failly, seigneur de Vinay, et de Françoise de Fravin, de laquelle il a eu :

1°. Henry, qui suit;
2°. Marie-Françoise-Claire, mariée à messire François-Henry de Paviet.

IX. Henry, comte d'Herbemont, né en 1746, est entré au service en 1760, comme cornette au régiment de Trasignies, capitaine au régiment de Chartres, cavalerie, en 1776, émigré en 1792, a fait les campagnes suivantes jusqu'au licenciement. Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut marié, en 1784, à demoiselle Edmée-Joachime-Victoire Ducauzé de Nazelle. Veuf l'année suivante, il épousa en secondes noces, le 14 novembre 1786, Marie-Françoise-Agnès de Miremont, née le 8 décembre 1752, fille de messire Alphonse-César-Emmanuel-François de Miremont, marquis de Berrieux, et de dame Madelaine-Françoise-Louise Moet de Louvergny, vicomtesse de Berthenay. La maison de Miremont est des plus anciennes et des plus illustres; elle a fourni des commandeurs à l'ordre de Malte. Il eut de son second mariage :

1°. Louis-Victor-François, né le 20 août 1787. Officier au sixième régiment de chasseurs à cheval, tué au combat de *Fontana-Fréda* (armée d'Italie), le 16 avril 1809.

2°. Exupert-Alphonse-François, né le 8 octobre 1788, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en qualité de page du grand-maître. Gendarme de la garde ordinaire du Roi, en 1814, lieutenant de cavalerie de sa garde, chevalier de l'ordre d'ancienne et illustre noblesse dit des quatre Empereurs.

La famille d'Herbemont est alliée à beaucoup de familles de la Lorraine, du pays Messin et du duché de Luxembourg. Nous nous contenterons d'en citer un petit nombre connu ; savoir :

La Fontaine d'Harnoncourt, porte : d'or aux deux bourdons d'azur passés en sautoir.

Wampach : De gueules, à trois chevrons brisés, d'argent, accompagnés de deux étoiles du même.

De l'Hostel: D'azur au chevron d'argent, brisé.

De Villers de Gudnert : D'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.

De Xanok : De gueules, à la tour d'argent.

De Hennemont : D'azur, aux trois orles d'or.

De Pouilly : D'argent, au lion d'azur.

Du Hautoy : D'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.

De Nave : De sable, à la croix de Bourgogne d'or.

De Saint-Ignon : De gueules aux trois tours.

De Orey : De gueules, semé de fleurs de lys d'or ; à l'écusson d'argent, brochant.

De Wall : D'or aux trois merlettes de sable.

De Stainville : D'or, à la croix ancrée de gueules.

D'Apremont : De gueules, à la croix d'argent.

De Leuse : De gueules, à la bande d'argent.

De la Ruelle: De gueules, losangé d'or, de 13 pièces.

Pour établir d'une manière certaine les alliances et filiations, il faut avoir recours aux auteurs, tels que Baudier, Sainte-Marthe, Carpentier, Paillet, Caumartin, d'Hozier, etc.

Armes: D'azur, à trois bandes d'or, cimier, un pélican.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

ERRATA

ANDRÉE DE RENOARD, tome VIII, page 149. Le nom d'*Andrée* se trouve dans les divers traités conclus entre la ville d'Ivrée et celle de Verceil, et avec les marquis de Montferrat, dans les registres de la ville d'Ivrée, on trouve noble Pierre d'Andrée, abbé de Saint-Étienne en 1211 ; André d'Andrée ambassadeur, en 1310, auprès du roi des Romains Henri VII, pour lui prêter serment de fidélité, et en 1313, auprès d'Amédée, comte de Savoie, pour traiter de la paix.

VIe. degré. Jérôme d'*Andrée*, des comtes de Troia, surnommé *le capitaine Baudon*, du nom de sa mère, commandant 300 hommes, par commission du roi Charles IX, du 6 avril 1562, défendit Carpentras avec Sainte-Jalle, contre le baron des Adrets.

XIIe degré. Joseph-Marie-Basile d'Andrée de Renoard, ancien officier au régiment de la vieille marine, etc., etc., a épousé, le 4 novembre 1804, à Tournon, Henriette-Charlotte-Philippine de Fay-Solignac, fille de Charles, baron de Fay, dont les ancêtres étaient comtes du Velai, dans le douzième siècle, ancien major au régiment de Foix, et d'Anne Brunel, des seigneurs de Vachères.

M. d'*Andrée de Renoard* est héritier de la noble et ancienne maison des Achards de la Baume, qui, parmi plusieurs hommes recommandables, a produit Elzéar des Achards, évêque d'Halicarnasse, visiteur apostolique à la Cochinchine, mort à Koë, capitale de ce royaume, confesseur de la foi, et Louis-Joseph-Crépin des Achards, dernier évêque de Cavaillon.

CASTET. Cette maison ancienne, comprise dans le tome VII de notre nobiliaire universel pour la branche

de *La Boulbène*, relatée dans les titres originaux de la bibliothèque du Roi, et citée par don Vaissète dans son Histoire générale du Languedoc, tome III, preuves, pages 136, 263, 279; tome IV, preuves, pages 182, 183, 248, 267; Histoire générale, pages 320, 321; preuves, pages 278, 279, 323, 324, 325, appartient au Couserans, et au pays de Foix, d'où elle s'est successivement répandue en Comminges, dans le Béarn, en Gascogne, dans le haut Languedoc, et à Saint-Domingue. Ses différentes branches ont été, et sont connues sous les noms de Biros, Miramont, La Boulbène, Lauabe, Alas, Vareilhes. Elle sont aujourd'hui établies à Saint-Lizier, à Miramont, au Mas-d'Azil, à Lezat, à Alas, département de l'Ariége, qui comprend le pays de Foix et le Couserans; à Rieux, ex-évêché, à Ox près Muret, département de la Haute-Garonne, lequel comprend le Comminges et le Haut-Languedoc; au quartier de Jacquezy près le Fort-Dauphin, au quartier du Cul-de-sac, paroisse de la Croix-des-Bouquets, juridiction du Port-au-Prince, île de Saint-Domingue, et dans la presqu'île de Samana, partie espagnole de la même colonie.

Ces différentes branches ont possédé la vallée de Biros, les terres de Castillon, de Sor, de Vareilhes, de Bérat, d'Ilertein, d'Alas, la plupart dans le Couserans, et celles du Fossat de Miramont, de Roquebrune, dans le pays de Foix; cette dernière donnait entrée aux états de ce pays.

Elles ont contracté des alliances avec des maisons de Comminges, de Méritens, de Roquemaurel, de Marsollier, de Joubert-Bérat, de Vielfort, de Sieuras, de du Pac, de Mauléon, de Casteras-Larrivière, d'Abadie, de Léran, de Miglos, de Roquefort, de Cazals, de Falentin-Sentenac, de d'Amboix, de Gavarret-Saint-Léon, de Vigier, de Touille-du-Gabé, de Debaud, de Lézat-Brugnac-Marquefave, de Le Meilleur, de O Gorman, de Saint-Martin, de Cazeneuve, etc.

Leurs mariages les ont de plus alliées aux maisons de Lajonquière, de la Croix, de Montcalm, d'Albaret del Ponte, de Montegat d'Argin, de Lor, de Niar, de la Passe, de Pontot, de Fauré-de-Niac-Massabrac, de Celles, de Tersac, d'Ustou, de la Tour de Lorde de

la Murasse, de du Pesqué, de Gurand, de Bordéria, de Dufaur-de-Bérat, de Binos, de Hunaut de Houettes, de Beaumont en Lezadois, de Foix-Fabas, de Villemur-Pailhés, de Cabalby La Trape Montfaucon, de Roquette-Varagne, de Ribonnet, Lartigue, de la Fage-Pailhés, de Durand-Monestrol, de Mun, de Pestre, *etc.*, *etc.*, *etc.*

Armes : De gueules, au château d'argent, crênelé, surmonté de trois tours d'argent aussi crênelées et maçonnées de sable; le château et les tours ajourées de sable, au chef d'or, chargé de deux corneilles affrontées de sable, becquées et membrées de gueules.

CHASTEAU, Edme-Thérèze-Jean-Baptiste de Chasteau entra dans la garde nationale à cheval de Paris à l'époque de l'entrée du roi. il a eu l'honneur d'aller audevant de S. M. et de S. A. R. Monsieur; il a fait le service auprès du Roi et de la famille royale jusqu'à l'époque où la maison du Roi fut formée ; il entra dans la compagnie des chevau-légers, et fut nommé par S. M. secrétaire d'ambassade en 1814, près S. M. le roi de Sardaigne, où il est resté jusques après le retour du roi dans sa capitale.

LE COMPASSEUR-DE-COURTIVON, tome X, page 46, degré XI. Elisabeth de Tussey, *lisez* de Fussey. Page 47, régiment de ligne, *lisez* de Ligne. Page 48, degré X, M. le duc de Damas, *lisez* M. le comte Charles de Damas. Page 49, degré XIII, Poiveau, *lisez* Boiveau.

DE LA CROPTE, tome XI, page 1, note 2, *au lieu de* : Dans Châteauvieux de Grignols, *lisez* : dans le château vieux de Grignols. Page 61, ligne 33, *au lieu de*: X ans, *lisez* Xans. Page 69, ligne 18, *au lieu de* : 1743,

lisez: 1739. *Ibid.*, ligne 19, *au lieu de* le prince de Condé, *lisez* le prince de Conti. Page 82, ligne 22, *au lieu de* Saran, *lisez:* Surun. Même page, ligne 33, après ces mots: son fils, *ajoutez* : ils firent ensemble la campagne de 1792, dans le corps des chevau-légers ; ensuite ils entrèrent dans l'armée de Condé. Il est mort le 17 mai 1796, à Berndorf, où son fils aîné est resté jusqu'au licenciement en 1801. Même page, ligne 35, après ces mots: Laurens-de-Gorce, *ajoutez* : morte le 14 mai 1806. Page 83, ligne 8, après ces mots: chef-d'escadron, *ajoutez* : le 14 février 1815.

FOURIER-DE-BACOURT, tome IX, page 400. Jean-Fourier, IIe. du nom, a épousé Françoise Talon, au lieu de Tulon, issue d'une famille noble de Paris; son grand-père étant venu en Lorraine comme officier à la suite de la princesse Catherine de Bourbon, sœur du roi de France, Henri IV, épouse du duc de Lorraine Henri II.

Avant l'article de François-Godefroy-Fourier de Bacourt, mettez ainsi l'article : son frère aîné Jean-Louis Fourier d'Aincourt, fils de Jean-Pierre Fourier et de Marie-Catherine Protin, conseiller au parlement de Lorraine, a épousé Joseph-Barbe-Ursule de Marcol, fille de messire Philippe-Pascal de Marcol, conseiller au parlement de Lorraine, procureur-général au même parlement.

A l'article François-Godefroi Fourier-de-Bacourt, *au lieu* d'avocat à la cour, *il faut mettre* : lieutenant-général au bailliage royal de Commercy en Lorraine, charge qu'il a exercée jusqu'à sa suppression, arrivée par suite de la révolution. Son contrat de mariage est du 26 septembre 1785.

DE GIRONDE, maison des plus anciennes de France, mentionnée tome VII de cet ouvrage, page 73. Il appert par les preuves qu'elle a faites à la commission du sceau, lesquelles se trouvent déposées dans les bureaux, du 2

avril 1816, et enregistrées sous le n°. 405, qu'elle remonte au dixième siècle, le comte de Gironde de Pilles, chef de la branche aînée de cette maison, a obtenu des lettres patentes qui lui confirment le titre de comte héréditaire, d'après une ordonnance du Roi, ainsi conçue :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront : salut.

Vu la requête à nous présentée par le sieur Bernard-Silvain de Gironde, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, par laquelle il nous supplie de confirmer en sa personne, et de rendre héréditaire dans sa famille le titre de comte;

Vu les pièces produites à l'appui de la requête, desquelles il résulte que ledit sieur de Gironde est issu d'une famille noble de temps immémorial, et que les titres de marquis, de comte et de vicomte ont été successivement portés par les diverses branches de sa famille, depuis une époque très-ancienne ;

Considérant que cette famille s'est acquise une très-haute considération par les alliances honorables qu'elle a contractées ; qu'elle s'est illustrée par les services que plusieurs de ses membres ont rendus aux Rois nos prédécesseurs ;

Voulant donner un témoignage de notre bienveillance audit sieur de Gironde, et récompenser sa fidélité et son dévouement à notre personne :

Sur le rapport qui nous a été fait par notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, chargé par *intérim* du portefeuille de la justice, nous avons confirmé audit sieur de Gironde, et nous lui confirmons ledit titre de comte, lequel titre sera transmissible à ses enfants, postérité et descendance en ligne directe, nés et à naître en légitime mariage, et ce, de mâle en mâle par ordre de primogéniture; à la charge par le sieur de Gironde, de se retirer pardevant notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, pour obtenir des lettres patentes nécessaires.

Donné au château des Tuileries, le cinquième jour

de juin de l'an de grâce 1816, et de notre règne, le vingt-un.

Signé LOUIS.

Par le Roi, le Chancelier de France, chargé du portefeuille de la justice,

Signé DAMBRAY.

Voyez le Moniteur du 13 juillet 1816.

CRELING, tome VI, page 159, lignes 38 et 40, et page 160, ligne 3, Philip, *lisez* de Philip. Aux armoiries, ajoutez : l'écu timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins ; supports : deux lions.

DE GUILHEN DE LAGONDIE, tome VIII, page 479, et tome IX, page 543. Il faut ajouter à cet article que Noël-André de Guilhen de Lagondie, lieutenant-général des armées du Roi, a été créé comte, par ordonnance du 12 mars 1817, en récompense de ses anciens et honorables services, et le titre transmissible à sa descendance légitime de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

DU HALLAY, tome X, page 328, ligne 11, Lusignan, *lisez :* Lésignan; ligne 16, Coesm, *lisez :* Coesmes; lignes 18 et 19, Geoffroy ; *lisez :* Geffroy ; ligne 30 ; Montmarran ; *lisez* : Montmurran ; ligne 35, Ancelot, *lisez* : Amelot.

DU HOUX, tome III, article de Nicolas du Houx, seigneur de Vioménil, page 207, ligne 32. *Au lieu de* : Nicolas retourna à l'obéissance de son souverain, qui lui en restitua une partie, *lisez* : Nicolas retourna à l'obéissance de son souverain qui lui restitua une partie de ses biens.

Mettre en alinéa, qui formera la cinquième ligne de la

page 216, à l'article de M. le comte de Vioménil, ou immédiatement après les mots : *Pair de France.* Après la seconde chûte de Buonaparte, en 1815, occasionnée par la défaite complète de son armée à Waterloo : à sa rentrée dans ses États, S. M. Louis XVIII a nommé M. le comte du Houx de Vioménil, gouverneur de la 22e. division militaire, dont le chef-lieu est Bordeaux, et ensuite de la 13e dont le chef-lieu est Rennes. Enfin, en juillet 1816, il l'a promu au grade de maréchal de France.

A la fin de l'article de Charles du Houx, chevalier, comte du Houx de Gorhey, page 220. *Ajoutez* : le comte Charles du Houx de Gorey a épousé, le 7 janvier 1817, Louise-Thérèse de Wignacourt fille de défunt Louis-Joseph comte de Wignacourt et de Morimont, chevalier, et de dame Anne-Geneviève de Nettancourt, son épouse ; cette dernière a figuré sur son contrat de mariage passé au château de Bussemont, arrondissement de Vitry le Français.

La maison de Vignacourt est une des plus illustres des Pays-bas, dont une branche habite la province de Champagne, qui a fourni deux grands-maîtres à l'ordre de Malte. Il conste d'ailleurs que Racel, Ier. du nom, seigneur de Vignacourt, seizième aïeul de Louise-Thérèse dont il s'agit, suivit Saint-Louis, IXe. du nom, roi de France, à son premier voyage de la Terre-Sainte, étant alors capitaine de ses gardes; qu'il fut pris par les Sarrasins, ou à la bataille de la Massoure, en 1249, ou à celle de Pharanie, en 1250, et que ces infidèles lui firent crever les yeux, et ensuite massacrer avec les 299 seigneurs ou officiers français qui furent pris avec lui. Ce saint Roi de retour en France, pour récompenser Racel de Vignacourt, IIe. du nom, son fils, du dévouement de son père, lui permit, pour lui et ses descendants, de porter pour armes les fleurs de lys, et en effet, cette maison porte d'argent à trois fleurs de lys de gueules, au pied nourri, posées deux et une; et pour devise : *Durum patientiâ frango.*

RIOUFFE DE THORENC, tome IX, page 247,

ligne 21, le 16 octobre 1813, *lisez* : le 4 juin 1813; ligne suivante, au lieu de : il fut fait prisonnier le même jour, *lisez* : et le 16 octobre il fut fait prisonnier, étant resté cinq heures sur le champ de bataille, etc., etc.

ROUILLÉ D'ORFEUIL, tome X, page 353, ligne 6, Riveran, *lisez* Riveray.

FIN DE L'ERRATA.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MAISONS ET FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

L.

M.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE DES FAMILLES.

CATALOGUE

ALPHABÉTIQUE

DES

CHANOINES COMTES DE LYON

Depuis l'an 1000, jusqu'en 1788.

L'ÉGLISE de Lyon était regardée comme une des plus illustres de l'Europe, tant à cause de son ancienneté, qui remonte au second siècle du christianisme, qu'à cause de la noblesse de son chapitre, de laquelle les membres ont toujours été obligés de faire des preuves rigoureuses.

Ces preuves étaient de huit quartiers, dont quatre paternels et quatre maternels ; la ligne paternelle remontée à l'an 1400 inclusivement, sans principe d'anoblissement connu, de quelqu'époque qu'il pût être. La ligne maternelle devait prouver huit générations, et les six autres devaient être nobles de deux cents ans, à compter du jour de la présentation. Tous les actes qu'on produisait pour constater ces preuves devaient être originaux et porter les qualifications propres aux maisons nobles d'épée et d'ancienne extraction ; ils devaient encore être accompagnés d'un arbre généalogique, avec les armes blasonnées de chaque quartier.

Le roi était le premier chanoine de ce chapitre, qui était composé de trente-deux canonicats, y compris les dignités, et une personnat, qui était le maître du chœur.

Philippe-le-Bel avait érigé en comté les biens de cette église, en 1311. Les chanoines, en conséquence, ont eu le titre de *comtes* depuis cette époque.

La marque distinctive était une croix d'or, émaillée, à huit pointes terminées par quatre couronnes comtales, anglées de quatre fleurs de lys, avec un médaillon représentant, d'un côté, Saint-Jean-Baptiste, patron de cette église : entouré de la devise : *Prima sedes Galliarum;* et de l'autre, Saint-Etienne, également entouré de la devise : *Ecclesia Comitum Lugdoni.* Elle était suspendue à un ruban rouge moiré, liseré de bleu.

La prévôté était à la nomination du Roi ; les dignités de grand-sacristain et de grand-custode était à celle de l'archevêque. Le chapitre nommait aux dignités et aux prébendes.

NOMENCLATURE

A

Ann. de récept.

1247. Acre, *Berard d'*
1362. Aglier *ou* Aiglier, *Berard d'*
1382. Albert, *Eléazar d'*
1392. Albert, *Jean d'*
1363. Albon, *Gillet d'*
1398. Albon, *Henri d'*
1399. Albon, *Renaud d'*
1442. Albon, *Guichard d'*
1465. Albon, *Philibert d'*
1476. Albon, *Jean d'*
1482. Albon, *Louis d'*
1483. Albon, *Guy d'*
1507. Albon, *Antoine d'*
1531. Albon, *Henri d'*
1540. Albon, *René d'*
1595. Albon, *François d'*
1609. Albon, *Guillaume d'*

1642. Albon, *Claude d'*

1645. Albon, *François d'*

1653. Albon, *Gilbert-Claude d'*

1679. Albon, *Claude-Joseph d'*

1693. Albon, *Charles d'*

1695. Albon de Saint-Marcel, *Claude d'*

1707. Albon, *Alexandre d'*

1464. Alinges, *Louis d'*

1320. Allant *ou* Arlent, *Guillaume d'*

1375. Allemand, *Arthaud ou Archimbaud d'*

1392. Allemand, *Gallois d'*

1406. Allemand, *Louis d'*

1411. Allemand, *Claude d'*

1426. Allemand, *Boniface d'*

1733. Allemand de Champier, *Joseph-Abel d'*

1739. Allemand de Champier, *Pierre d'*

1401. Amanzé, *Jean d'*

1414. Amanzé, *Berard d'*

1423. Amanzé, *Pierre d'*

1432. Amanzé, *René d'*

1438. Amanzé, *Jean d'*

1448. Amanzé, *Jacques d'*

1454. Amanzé, *Antoine d'*

1515. Amanzé, *Claude d'*

1526. Amanzé, *Jean d'*

1555. Amanzé, *Antoine d'*

1596. Amanzé, *Jacques d'*

1476. Amoncourt, *Jacques d'*

1787. Andlau, *Frédéric d'*

1320. Anton, *Aimar d'*

1254. Aoust, *Pierre d'*

1284. Aoust, *Boniface d'*

1320. Aoust, *Pierre d'*

1544. Apchon, *Antoine d'*

1760. Apremont, *Jean-Baptiste-Oriol d'*

1379. Arenthon, *Jean d'*

Arlent, *voyez* Allant.
1339. Arric, *Geoffroi d'*
1349. Ars, *Humbert d'*
1401. Ars, *Antoine d'*
1455. Ars, *Antoine d'*
1496. Ars, *Antoine d'*
1244. Arnulphe, *Pierre d'*
1420. Avaugour, *Henri d'*
1363. Aubespin, *Simon de l'*
1373. Aubespin, *Jacques de l'*
1383. Aubespin, *Jean de l'*
1383. Aubespin, *Guillaume de l'*
1574. Aubespin, *Antoine de l'*
1693. Aubespin de Sainte-Colombe, *Franç.-Ferdinand de l'*
1450. Aulhac, *Guillaume d'*
Aycelin, *voyez* Montaigu.

B

1096. Baffic, *Guillaume de*
1746. Bailleul, *Charles-Casimir-Maximin de*
1471. Balme-Vertrieux, *Robert de la*
1117. Balmey, *Ponce du*
1275, Baneins, *Hugues de*
1757. Barbier de Lescoët, *François-de-Sales-Louis-Augustin*
1525. Barge, *Louis de la*
1542. Barge, *Gilbert de la*
1545. Barge, *Guillaume de la*
1553. Barge, *Etienne de la*
1581. Barge, *Louis de la*
1307. Bastie, *Guillaume de la*
1462. Baternay, *Jacques de*
1275. Baume-Valufin, *Guichard de la*
1307. Baume-Fromente, *Geoffroi de la*
1319. Baume-Valufin, *Etienne de la*
1336. Baume-Fromente, *Humbert de la*

1501. Baume-Montrevel, *Pierre de la*
1561. Baume-Montrevel, *Claude de la*
1712. Baume-Suze, *Antoine-Louis-François de la*
1574. Beaufort, *Gilbert de*
1094. Beaujeu, *Guigues de*
1127. Beaujeu, *Hugues de*
1300. Beaujeu, *Guillaume de*
1304. Beaujeu, *Thomas de*
1306. Beaujeu, *Humbert de*
1349. Beaujeu, *Guillaume de*
1349. Beaujeu, *Louis de*
1732. Beaumont, *Christophe de*
1761. Beaumont de Saint-Quentin, *Claude-Hyacinthe*
1763. Beaumont, *Gabriel-Bertrand de*
1209. Beauvoir, *Dreux de*
1460. Beauvoir, *Guillaume de*
Bellegarde, *voyez* du Pac.
1767. Bernard de Rully, *Marie-Agatange-Ferdinand de*
1766. Bertrand de Richemont, *Gabriel de*
1771. Bertrand de Richemont, *Georges-Henri de*
1771. Bertrand de Poligny, *Georges-Henri*
1615. Besserel, *Charles de*
1723. Blot de Chauvigny, *Pierre-François de*
1362. Bochaille, *Barthélemi de*
1395. Bochaille, *Barthélemi de*
1310. Boczozel, *Humbert de*
1399. Bois, *Tristan du*
1431. Bois, *Rodolphe du*
1779. Bois-Boissel, *Toussaint-Joseph-Pierre de*
1596. Bonnay-Vomas, *Philibert de*
1644. Bonnay-Vomas, *Bertrand de*
1193. Bonnet, *Guillaume de*
1424. Bornant, *Charles de*
1381. Bouillé, *Guillaume de*
1722. Bouillé-de-Saint-Gerron, *Nicolas de*
1151. Bourbon, *Pierre de*

C.

1302. Chamartin, *Girard de*
1319. Chambre, *N... de*
1320. Chandée, *Jacques de*
1328. Chandée, *Pierre de*
1254. Chandieu, *Etienne de*
1356. Chandieu, *Pierre de*
1579. Chantelot, *Jean de*
1595. Chantelot, *Guichard de*
1706. Cantelot, *Gilbert-Michel de*
1361. Chapelle, *Pierre de la*
1436. Charles VII, roi de France.
1564. Charles IX, roi de France.
1224. Charnay, *Arthaud de*
1650. Charpin de Genetines, *Emmanuel de*
1683. Charpin de Genetines, *Louis de*
1690. Charpin de Genetines, *Antoine de*
1193. Charpinel, *Guillaume de*
1226. Charpinel, *Pierre-Bérard de*
1449. Chastel, *Gabriel de*
1451. Chatel, *Jean de*
1173. Chategnier de la Chataigneraye, *Germain*
1506. Châteaubriant, *François de*
1630. Châteauneuf de Rochebonne, *Charles de*
1669. Châteauneuf de Rochebonne, *J. Christophe de*
1691. Châteauneuf de Rochebonne, *Charles-François de*
1708. Châteauneuf de Rochebonne, *Louis-Joseph de*
1307. Châtelars, *Jean de*
1183. Chavannes, *Olivier de*
1361. Chavannes, *Guillaume de*
1527. Chaugy, *Georges de*
1723. Chaugy de Roussillon, *Claude-François de*
1411. Chavirey, *Guillaume de*
1447. Chavirey, *Philippe de*
1448. Chavirey, *Pierre de*
1320. Chevelut, *Guillaume de*
1701. Chevriers, *Joseph de*

1209. Chiel, *Aroud de*
1396. Chiel, *François de*
1450. Chiel, *Charles de*
1232. Clermont, *Raymond de*
1284. Clermont, *Geoffroy de*
1318. Clermont, *Guillaume de*
1335. Clermont, *Humbert de*
1565. Clermont-Chattes, *Charles de*
1570. Clermont-Chattes, *Jean de*
1632. Clermont-Montoison, *Jean-François de*
1751. Clugny, *François de*
1772. Clugny, *César de*
1761. Clugny de Thenissey, *Louis de*
1761. Clugny de Thenissey, *François de*
1115. Cocy *ou* Couy, *Foulques de*
1213. Coligny, *Guillaume de*
1336. Coligny-d'Andelot, *Jacques de*
1365. Coligny-d'Andelot, *Simon de*
1389. Coligny-d'Andelot, *Antoine de*
1438. Coligny-d'Andelot, *Jean de*
1571. Colombier, *Antoine de*
1193. Colomne, *N... de*
1193. Colonge, *Guillaume de*
1240. Colonge, *Arnoud* ou *Arnulphe*
1250. Colonge, *Arnulphe de*
1431. Comborn, *Jacques de*
1479. Comborn, *Louis de*
1276. Conflans, *Guillaume de*
1770. Cordon, *Henri de*
1266. Corrent, *Jacques de*
1320. Corgenon, *Hugues de*
1369. Corgenon, *Guillaume de*
1374. Corgenon, *Edouard de*
1307. Cossenay, *Humbert de*
1375. Cossenay, *François de*
1220. Cozant *ou* Colizant, *Arnaud de*

1588. Cremeaux, *Hector de*
1604. Cremeaux, *Antoine de*
1621. Cremeaux, *Marc de*
1636. Cremeaux, *François de*
1349. Crozet, *Pierre de*
1363. Crozet, *Perrin de*
1310. Crussol, *Amédée Bastet de*
1465. Crussol, *Girard de*

D.

1258. Damas, *Jean de*
1320. Damas, *N... de*
1599. Damas, *Claude de*
1614. Damas de Thiange, *Claude de*
1690. Damas-Roger, *Joseph de*
1684. Damas-du-Rousset, *Claude de*
1378. Digoine, *Hugues de*
1712. Digoine-du-Palais, *Claude-Marthe de*
1390. Dortans, *Louis de*
1712. Dortans, *Jean-François de*
1150. Dreux, *****
1284. Duin, *Pierre de*

E.

1378. Emoin, *Guillaume d'*
1550. Epinac, *Pierre d'*
1441. Escherenne, *Guillaume de l'*
1619. Escures, *François des*
1319. Espagne, *Alphonse d'*
1341. Espinasse, *Guillaume de l'*
1349. Espinasse, *Guichard de l'*
1446. Estaing, *Jean d'*
1489. Estaing, *François, d'*
1495. Estaing, *Antoine d'*
1522. Estaing, *Charles d'*
1530. Estaing, *Jean d'*

1608. Estaing, *Joachim d'*
1616. Estaing, *Louis d'*
1678. Estaing, *Joachim-Joseph d'*
1645. Estampes, *Roger d'*
1433. Estouteville, *Guillaume d'*
1109. Eudes III, duc de Bourgogne.
1598. Eurre de la Touche, *Gaspard d'*

F.

1136. Falcon.
1193. Faletz, *N... de*
1272. Farnay, *Guichard de*
1284. Farnay, *Guichard de*
1307. Farnay, *Hugues de*
1372. Farnay, *Offroy de*
1596. Faulquier de Vitrée, *Aimé de*
1584. Fauverges, *François de*
1718. Fay de Maubourg, *Joseph de*
1389. Faye, *Bernard de la*
1447. Fayette, *Jean de la*
1603. Fayette, *Jacques de la*
1610. Fayette, *François de la*
1106. Ferlay, *Rostaing de*
1306. Ferlay, *Henri de*
1499. Feurx, *Antoine de*
1410. Fitigny, *Jean de*
1431. Fitigny, *François de*
1659. Fontanes, *François-Hector de*
1695. Fontanes de Chemé, *Joseph de*
1253. Fontaneys, *Aroud de*
1259. Fontaneys, *Josserand de*
1193. Forest, *Humbert de*
1244. Forest, *Renaud de*
1319. Forest, *Renaud de*
1349. Forest, *Guy de*
1580. Forest-Bouillon, *Georges de la*

1254. Foudras, *Pierre de*
1599. Foudras, *Gaspard de*
1599. Foudras, *Christophe de*
1626. Foudras, *Antoine de*
1634. Foudras, *François de*
1672. Foudras, *Gaspard de*
1674. Foudras, *François de*
1705. Foudras de Courcenay, *Jérôme de*
1448. Fougères, *Claude de*
1476. Fougères, *Achilles de*
1486. Fougères, *Pierre de*
1502. Fougères, *Claude de*
1541. Fougères, *Gérard de*
1275. Franchelins, *Guillaume de*
1307. Franchelins, *Gui de*
1261. François, *Raimond de*
1515. François I, roi de France.
1559. François II, roi de France.
1648. Froulay de Tessé, *Emmanuel de*
1711. Froulay, *Charles-Louis de*
1719. Fuligny de Damas, *Emmanuel-Thomas de*
1716. Fuligny de Damas, *Jean de*

G.

1753. Gain de Linars, *Jean-Pierre de*
1773. Gain de Linars, *Charles-Marie de*
1446. Gaste, *Claude de*
1483. Gaste, *Antoine de*
1484. Gaste, *Jean de*
1490. Gaste, *Pierre de*
1060. Genève, *Guy de*
1283. Genève, *Guy de*
1319. Genève, *Amédée de*
1349. Genève, *Jean de*
1377. Genève, *Robert de*
1579. Gilbertès, *Antoine de*

H.

I.

1729. Joumard de Chabans, *Jean de*
1477. Jousseaume, *René de*
1254. Irrignins, *Gui d'*
1296. Juges, *Jean de*
1349. Juis, *Guillaume de*
1425. Juis, *Pierre de*

L.

1274. Lagnieu, *Guillaume de*
1521. Langeac, *Jean de*
1662. Langeron, *Jean de*
1676. Langeron, *Charles de*
1315. Langouste, *Arnould de*
1274. Lavieu, *Briand de*
1465. Lavieu, *Bertrand de*
1318. Laurent, *Louis de Saint*
1307. Laye, *Philippe de*
1539. Laye de Vessimieux, *Lambert de*
1349. Layre, *Guillaume de*
1362. Layre, *Etienne de*
1406. Layre, *Guichard de*
1784. Lentillac, *Hubert de*
1446. Levis, *Antoine de*
1468. Levis, *Eustache de*
1513. Levis, *Eustache de*
1518. Levis, *Christophe de*
1525. Levis, *Antoine de*
1572. Levis-Cousan, *Jacques de*
1716. Levis-de-Lugny, *Hector de*
1723. Levis-de-Lugny, *Antoine-René de*
1.... Lezay, *Claude Gaspard de*
1728. Lezay de Marnezia, *Louis-Albert de*
1760. Lezay de Marnezia, *Claude-Gaspard de*
1284. Liattard, *Raimond de*
1401. Lignières, *André de*
1274. Lignon, *Guillaume de*

M.

1708. Maugiron, *Gui-Joseph de*
1749. Mauléon, *Marc-Antoine-Louis de*
1326. Mays, *Girard de*
1728. Mealet de Fargues, *Joseph de*
1571. Mellet de la Bennerie, *Jean de*
1193. Mentels, *Pierre de*
1585. Meschatin, *Thomas de*
1655. Meschatin, *Guillaume de*
1677. Meschatin, *Joseph de*
1681. Meschatin, *Philippe-Louis de*
1786. Messey, *Gabriel-Melchior de*
1096. Milon, *Bérard de*
1151. Miolon, *Rotolo de*
1193. Miribel, *N... de*
1214. Mitte de Monts, *Ponce*
1336. Mitte de Monts, *Ponce*
1509. Mitte de Chevrières, *Jean*
1548. Mitte de Chevrières, *Gaspard*
1642. Mitte de Saint-Chamont, *François*
1136. Montaigny, *Aroud de*
1209. Montaigny, *Guillaume de*
1307. Montaigny, *Geoffroy de*
1328. Montaigny, *Jean de*
1371. Montaigny, *Thibaud de*
1418. Montaigny, *Louis de*
1558. Montaigny, *Théodore de*
1361. Montaigu, *Gilles Aycelin de*
1209. Montargieux, *Aroud de*
1320. Montbel, *Amédée de*
1284. Montbellet, *Renaud de*
1139. Montboissier, *Héracle de*
1471. Montboissier, *Guillaume de*
1483. Montboissier, *Gilbert de*
1518. Montboissier de Canillac, *Claude de*
1411. Montchenu, *Geoffroy de*
1460. Montchenu, *Amédée de*

1196. Mont-d'Or, *Albon de*
1514. Mont-d'Or, *Claude de*
1209. Montelier, *Pierre de*
1319. Montfavent, *Bertrand de*
1693. Montferrant, *Marc de*
1381. Montjeu, *Pierre de*
1480. Montjeu, *Claude de*
1715. Montjouvent, *Jacques-Alexandre de*
1738. Montjouvent, *Marie-Eugène de*
1284. Montluel, *Humbert de*
1450. Montmartin, *Jean de*
1455. Montmartin, *Quentin de*
1711. Montmorillon, *Antoine de*
1729. Montmorillon, *Laurens-François de*
1738. Montmorillon, *Antoine-Bernard de*
1756. Montmorillon, *Gabriel de*
1760. Montmorillon, *Simon de*
1428. Montmorin, *Jean de*
1209. Morancé, *Jean de*
1244. Morél, *Dalmace de*
1481. Morel, *Etienne de*
1396. Mornay, *Jean de*
1307. Moschon, *Pierre de*
1787. Monstuéjouls, *Claude-Charles de*
1261. Moyria, *Hugues de*
1318. Moyria, *Hugues de*

N.

1529. Nagu de Varennes, *Pierre de*
1637. Nagu de Varennes, *Alexandre de*
1497. Nanthon, *Etienne de*
1106, Noilly, *Bertrand de*
1390. Norry, *Jean de*
1763. Nussargues, *Guillaume de Castellas de*

O.

1209. Oing, *Dalmace de*

1590. Oncieux de Matiernos, *Claude de*
Oriot, *voyez* d'Apremont.
1398. Orly, *Louis d'*
1743. Osmond, *Claude-Antoine-Gabriel d'*

P.

1758. Pac de Bellegarde, *Guillaume du*
1761. Pac de Bellegarde, *Gabriel de*
1706. Palais de la Marlée, *Jérôme de*
1226. Palatin, *Ulric.*
1274. Palatin, *Simon.*
1209. Palud, *Guillaume de la*
1243. Palud, *Guy de la*
1254. Palud, *Guy de la*
1284. Palud, *Jean de la*
1319. Palud, *Perceval de la*
1382. Palud, *Pierre de la*
1519. Palud, *Hugues de la*
1633. Palud-Boulignieux, *Claude de la*
1307. Parent, *Girin de*
1544. Passach, *Marc de*
1425. Pélerin, *Thibaud de*
1296. Pesens, *Aimond de*
1380. Philippe le Hardi, *duc de Bourgogne.*
1750. Pierre de Bernis, *François-Joachim de*
1106. Piney, *Foulques de*
1275. Piney, *Robert de*
1742. Pingon de Prangin, *Gaspard de*
1170. Pizais, *Bérard du*
1274. Pizais, *Hugues de*
1380. Poitiers, *Philippe de*
1434. Poitiers, *Louis de*
1752. Poitiers de Chabans, *Annet de*
1765. Poix Marécreux, *Louis-François de*
1452. Pompadour, *Geoffroi de*
1499. Pompadour, *Geoffroi de*

1643. Pons de la Grange, *Charles de*
1649. Pons de la Grange, *Pierre de*
1261. Porprières, *Huet de*
1304. Porprières, *Lancelot de*
1318. Porprières, *Louis de*
1349. Porprières, *Louis de*
1400. Porprières, *Hugues de*
1536. Poulchre, *Charles de*
1261. Poype, *Guillaume de la*
1307. Poype, *Barthélemi de la*
1636. Poype, *Jean de la*
1678. Poype, *Jean-Claude de la*
1209. Puy, *Durand du*
1244. Puy, *Geoffroi du*

Q.

1284. Quart, *Aimon du*
1473. Queille, *Guyot de la*

R.

Ragny, *voyez* de la Magdeleine.
1259. Rairieu, *Guy de*
1306. Raimond, *Guillaume de*
1598. Rebé, *Jacques de*
1601. Rebé, *Claude de*
1623. Rebé, *François de*
1319. Revois, *Hugues de*
1320. Revois, *Gaudemar de*
Richemont, *voyez* de Bertrand.
10... Richo.
1501. Rière de Vitry, *Jacques de la*
1461. Rieux, *Thibaud de*
1282. Rigaud, *Antoine de*
1290. Rigaud, *Anselme de*
1209. Riverie, *Girard Asbraud de*
1420. Rivoire, *Aimar de*

1530. Rivoire, *Etienne de*
1543. Rivoire, *Jean de*
1254. Roanne, *Guillaume de*
1020. Roannois, *Durand de*
1115. Roannois, *Chatard de*
1115. Roannois, *Théodard de*
1304. Roche, *Jacques de la*
1569. Roche, *Claude de la*
1140. Rochebaron, *Ponce de*
1209. Rochebaron, *Guillaume de*
1240. Rochefort, *Falcon de*
1304. Rochefort, *Guillaume de*
1307. Rochefort, *Henri de*
1151. Rochetaillé, *Etienne de*
1302. Rochetaillé, *Etienne de*
1379. Rochette, *Jacques de la*
1307. Romestaing, *Mathieu de*
1349. Roset, *Bertrand du*
1425. Roue, *Pierre de la*
1193. Rovère ou Rouvère, *Aimon de*
1645. Rougemont, *Bertrand de*
1244. Roussillon, *Guy de*
1296. Roussillon, *Guillaume de*
1390. Roussillon, *Amédée de*
1407. Roussillon, *Adémar de*
1793. Roux, *Guillaume de*
1378. Roye, *Dreux de*
1292. Ruffat, *Guillaume de*
Rully, *voyez* de Bernard.
1584. Rye, *Joachim de*

S.

1406. Saconay, *Henri de*
1440. Saconay, *Jacques de*
1445. Saconay, *François de*

1483. Saconay, *François de*
1527. Saconay, *Gabriel de*
1572. Saconay, *Louis de*
1609. Saconay, *François de*
1254. Saconins, *Bernon de*
1565. Saconins, *Marc de*
1603. Saconins, *Gaspard de*
1614. Saconins, *Rodolphe de*
1363. Sachins, *Gaspard de*
1349. Saint-Alban, *Jean de*
1190. Saint-Amour, *Etienne de*
1349. Saint-Amour, *Guillaume de*
1354. Saint-Amour, *Jean de*
1433. Saint-Aulbin de Paligny, *Jacques de*
1609. Saint-Aulbin de Saligny, *Aimé de*
1729. Saint-Aulbin de Saligny, *Gabriel-César*
1540. Saint-Chamond, *Jean de*
1237. Sainte-Colombe, *Guillaume de*
1590. Sainte-Colombe de Saint-Priest, *N.... de*
1621. Sainte-Colombe de Nanton, *François de*
1687. Sainte-Colombe, *Antoine de*
1630. Saint-Georges, *Claude de*
1694. Saint-Georges, *Claude de*
1697. Saint-Georges, *Claude-Marie de*
1780. Saint-Georges, *François-Olivier-Hector de*
1193. Saint-Germain, *Hugues de*
1433. Saint-Germain d'Apchon, *N.... de*
1463. Saint-Germain, *Antoine de*
1254. Saint-Germain, *Hugues de*
1470. Saint-Marcel, *Claude de*
1371. Sainte-Marie-Blanche, *Jacques de*
1701. Saint-Martin-d'Aglier, *Bonaventure de*
1402. Saint-Point, *Gilles de*
1193. Saint-Priest, *Flore de*
1481. Saint-Priest, *Antoine de*

1511. Saint-Priest, *Jacques de*
1244. Saint-Prix de Richard, *Barthélemi de*
1461. Saint-Prix, *Jean de*
1511. Saint-Prix, *Laurens de*
1512. Saint-Romain, *Jean de*
1193. Saint-Symphorien, *Ponce de*
1244. Saint-Symphorien, *Dalmace de*
1254. Saint-Symphorien, *Girin de*
1274. Saint-Symphorien, *Guichard de*
1275. Saint-Symphorien d'Ozon, *Hugues de*
1319. Saint-Symphorien, *Pierre de*
1331. Saint-Symphorien de Chain, *Bertrand de*
1151. Saint-Trivier, *Dalmace de*
1151. Saix, *Guichard du*
1310. Saix, *Josserand du*
1502. Saix, *Hugues du*
1561. Saix, *François du*
1383. Salens, *Etienne de*
1318. Salgas, *Raimond de*
1575. Sallmard, *Claude de*
1598. Sallmard, *Claude de*
1320. Salornay, *Pierre de*
1584. Salornay, *Claude de*
1373. Saluces, *Amédée de*
1402. Saluces, *Pierre de*
1424. Saluces, *Georges de*
1465. Saluces, *Frédéric de*
1469. Saluces, *Charles de*
1525. Saluces *Gabriel de*
1545. Saluces, *Henri de*
1580. Saluces, *Adrien de*
1614. Saluces, *Adrien de*
1307. Sarraval, *Aimond de*
1320. Sarraval, *Guillaume de*
1509. Sarron, *Jean de*

1640. Sarron, *François de*
1689. Sarron, *Jacques-Hugues de*
1705. Sarron, *François de*
1776. Sartiges, *Pierre-Antoine de*
1778. Sartiges, *Charles de*
1072. Sassenage, *Ismion de*
1307. Sathonay, *Guichard de*
1296. Savoye, *Pierre de*
1307. Savoye, *Aimon de*
1318. Savoye, *Thomas de*
1339. Savoye, *Amé* ou *Amédée de*
1488. Savoye, *Charles, duc de*
1511. Savoye, *Charles, duc de*
1559. Savoye, *Emmanuel-Philibert de*
1360. Semur, *Etienne de*
1458. Semur, *Jacques de*
1479. Semur, *Pierre de*
1483. Semur, *Rollin de*
1485. Semur, *Philippe de*
1492. Semur, *Charles de*
1507. Semur *Rollin de*
1525. Semur, *Jean de*
1558. Semur, *Rollin de*
1585. Semur, *René de*
1307. Senecey, *Jean de*
1544. Senneterre, *Georges de*
1516. Serpens, *Jean de*
1751. Seytres de Caumont, *Louis-Auguste de*
1592. Simiane, *Laurent de*
1646. Simiane, *Antoine-François de*
1542. Sivriac, *Louis de*
1307. Sivrieux, *Jean de*
1520. Soleichaut, *Ponthus de*
1335. Soloignac, *Léotard de*
1040. Suran.

1193. Sure, *Odet de*
1307. Sure, *Beraud de*
1319. Sure, *Guillaume de*

T.

1151. Talaru, *Girin de*
1167. Talaru, *Guy de*
1349. Talaru, *Philippe de*
1354. Talaru, *Jean de*
1389. Talaru, *Amédée de*
1390. Talaru, *Hugues de*
1401. Talaru, *Mathieu de*
1405. Talaru, *Guillaume de*
1418. Talaru de Chalmazel, *Louis de*
1440. Talaru, *Amédée de*
1443. Talaru, *Philippe de*
1453. Talaru, *Mathieu de*
1460. Talaru, *Hugues de*
1496. Talaru, *Antoine de*
1506. Talaru de Chalmazel, *François de*
1509. Talaru, *Jean de*
1519. Talaru de Chalmazel, *Jean de*
1548. Talaru de Chalmazel, *Claude de*
1638. Talaru de Chalmazel, *François de*
1647. Talaru de Chalmazel, *Laurent de*
1687. Talaru de Chalmazel, *Charles-Laurent de*
1318. Thelis, *Guillaume de*
1370. Thelis, *Geoffroi de*
1393. Thelis, *Etienne de*
1640. Thenay de Saint-Christophe, *Alexis de*
1666. Thenay de Saint-Christophe, *Marc-Hilaire de*
Thenissey, *voyez* Clugny.
1261. Thiern, *Guy de*
1349. Thinières, *Guillaume de*

1498. Tholigny, *Guichard de*
1336. Thurey, *Guillaume de*
1349. Thurey, *Renaud de*
1369. Thurey, *Pierre de*
1371. Thurey, *Philippe de*
1362. Toulonjon, *Henri de*
1230. Tour, *Guy de la*
1243. Tour, *Hugues de la*
1244. Tour, *Humbert de la*
1349. Tour d'Auvergne, *Bernard de la*
1372. Tour d'Auvergne, *Jean de la*
1408. Tour d'Oliergues, *Guillaume de la*
1519. Tour Saint-Vital, *Bertrand de la*
1553. Tour Saint-Vital, *Bertrand de la*
1553. Tour Saint-Vital, *Jean de la*
1261. Tournon, *Hugues de*
1501. Tournon, *Charles de*
1514. Tournon, *Jacques de*
1400. Trezette, *Antoine de*
1410. Trezette, *Pierre de*
1784. Turpin, *Jean-Joseph de*

U.

1607. Urfé, *Anne d'*
1193. Urgel, *Henri d'*
1244. Urgel, *Josserand d'*
1254. Urgel, *Urgel d'*

V.

1360. Varax, *Humbert de*
1151. Varennes, *Hugues de*
1284. Varennes, *Jean de*

1585. Varennes, *Philibert de*
1151. Vassalieu, *Pierre de*
1184. Vassalieu, *Thibaud de*
1307. Vassalieu, *Guillaume de*
1310. Vassalieu, *Etienne de*
1295. Vaudrey, *Hugues de*
1665. Vaurion, *François de*
1232. Vaux, *Hugues de*
1255. Vaux, *Milon de*
1319. Vaux, *Dreux de*
1514. Vecchio, *Thomas de*
1694. Veissière de Cantoinet, *Antoine de la*
1472. Veres, *Guillaume de*
1672. Vergne de Tressan, *Alphonse de la*
1693. Vergne de Tressan, *Louis de la*
1209. Vert, *René de*
1243. Vert, *Aimon de*
1397. Vert, *Estorge de*
1320. Vesc, *Pierre de*
1533. Vichy, *Théodore de*
1620. Vichy Champron, *Antoine de*
1193. Viego ou Vego, *Simon de*
1399. Viego, *Guichard de*
1320. Vienne, *Hugues de*
1416. Vienne, *Antoine de*
1485. Vienne, *Olivier de*
1080. Villars, *Gladin ou Bladin de*
1173. Villars, *Uldric ou Ulric de*
1174. Villars-Thoire, *Ponce de*
1274. Villars, *Henri de*
1287. Villars, *Louis de*
1296. Villars, *Jean de*
1318. Villars, *Henri de*
1335. Villars, *Louis de*

1349. Villars, *Jean de*
1193. Villon, *René de*
1510. Viry, *Claude de*
1254. Visconti, *Thibaud de*
1726. Vivier de Lanzac, *Pierre-Hypolite du*

FIN DU CATALOGUE DES COMTES DE LYON.



IMPRIMERIE DE PONS (CHAR^te-INF^re). — NOEL TEXIER.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

EN PRÉPARATION

Une *Table* comprenant la *liste alphabétique* de toutes les *généalogies,* de toutes les *alliances* et de toutes les *désignations terriennes* mentionnées dans les vingt volumes du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, avec renvoi aux tomes et aux pages.

Cette table, du plus haut intérêt pour l'histoire des familles nobles de notre pays, et pour la mouvance des terres, formera deux volumes in-8°, texte compacte à double colonne, d'environ 600 pages chacun.

Le prix en sera ultérieurement fixé.

NOEL TEXIER. — IMPRIMERIE DE PONS (CHARte-INFre).